TRENTE-HUITIÈME ANNÉE Nº 11 483

Le Monde

— MERCREDI 30 DÉCEMBRE 1981

Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Tarif des abonnements page 12

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex Paris nº 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

PÉKIN FAIT UNE RÉPONSE DILATOIRE A L'OFFRE DE MOSCOU CONCERNANT LES NÉGOCIATIONS SUR LES FRONTIÈRES

LIRE PAGE 8

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Répression et persécution en Iran

Les exécutions se poursuivent sans relâche en Iran. Des musulmans appartenant à l'organisation des Moudjahidin du peuple, des marxistes-léninistes du Peykar ou des Fedayin (tendance minoritaire), des marchands du bazar, des Kurdes ou des royalistes, sont quotidiennement fusillés ou pendus pour « activités contre-révolutionnaires ». Des milliers de personnes sont détenues, sans jugement et sans inculpation.

Les autorités font valoir que le pays est dans un état de guerre et que les opposants, en connivence ou non avec les envahisseurs irakiens, se livrent à des actes de violence pour renverser le régime. Il est vrai qu'il ne se passe pas de jour sans qu'un dirigeant politique ou un dignitaire religieux soit assassiné, qu'une bombe explose dans un lieu public, tuant le plus souvent des innocents, qu'un bâtiment gouvernemental soit pris d'assaut, que des membres des forces de l'ordre soient tués.

« La révolution islamique n'a d'autre moyen que l'épuration violente et sanglante », a déclaré, lundi, l'ayatollah Rafsandjani, le président du Parlement, en annonçant l'assassinat, la veille, d'un député. Tout indique qu'en réponse au « terrorisme » de l'opposition la terreur de l'État va s'intensifier. Les tribunaux islamiques fonctionnent en dehors de tout contrôle : les condamnations sont prononcées en l'absence d'avocats, de représentants de la presse, ou même des proches des inculpés. Les procès ne durent parfois que quelques minutes. Rien ne devrait justifier un telle « justice » aux yeux des Iraniens, qu'ils soient ou non partisans du régime islamique.

La répression, souvent aveugle, qui s'exerce est d'autant plus choquante qu'elle s'étend aux adeptes de la religion bahaï, dont les préceptes interdisent pourtant toute activité politique. Des lieux saints, des cimetières bahaïs, ont été rasés au sol. Des notables bahaïs ont été exécutés ces derniers mois après avoir été inculpés d' « espionnage en faveur d'Israël et des Etats-Unis ».

Il semble que les autorités aient décidé depuis peu d'éliminer les dirigeants de cette communauté religieuse — qui compte environ un demi-million de personnes — sans prendre la peine de les traduire devant les tribunaux islamiques. On apprenait, en effet, de bonne source, ce mardi 29 décembre, que cinq des huit membres de l'Assemblée spirituelle nationale d'Iran (la plus haute instance de la communauté), arrêtés le 13 décembre dernier, avaient été exécutés et enterrés dans le « cimetière des infidèles » à Téhéran, sans que les familles soient averties.

On craint fort que les six autres personnalités appréhendées le même jour, ainsi que les quatorze responsables bahaïs, portés « disparus », eux aussi, en août 1980, n'aient connu le même sort. Le silence observé par les autorités officielles à leur sujet est l'aveu implicite qu'elles ne sont plus capables de présenter ces assassinats comme une sanction infligée à des « contre-révolutionnaires ».

Les dirigeants de Téhéran ne devraient pas s'étonner, dès lors, de l'indignation qu'ils suscitent à travers le monde, de l'isolement de leur République sur la scène internationale. Les « missions de bonne volonté », qu'ils entendent envoyer bientôt dans divers pays, auront de la peine à convaincre qui que ce soit des « vertus » de la révolution islamique.

L'Internationale socialiste tente d'aplanir ses divergences sur la Pologne

Les procès de syndicalistes ont commencé

Les procès de syndicalistes accusés d'avoir poursuivi leurs activités après la promulgation de l'« état de guerre » ont commencé en Pologne. Un certain nombre d'entre eux sont jugés pour avoir appelé à la grève. Néanmoins, après l'évacuation de la mine de Piast, les autorités entendent donner l'impression que la situation se stabilise.

Même son de cloche à Moscou, où, toutefois, on indique que la remise en ordre sera longue et qu'il ne convient pas de desserrer l'étau.

L'Union soviétique se félicite, sans d'ailleurs faire allusion à la position particulière de la France, de l'attitude des Européens, alors qu'elle continue d'attaquer les Etats-Unis.

Le présidium de l'Internationale socialiste se réunit ce mardi 29 décembre à Paris. Les débats vont porter essentiellement sur les divergences qui sont apparues dans l'organisation à propos de la Pologne.

C'est à l'initiative du P.S. que cette rencontre a été organisée. Les socialistes français l'estimaient, de toute façon, nécessaire après l'instauration de l'« état de guerre ». Mais la publication d'une récente déclaration de l'Internationale, signée de MM. Willy Brandt et Bernt Carlsson, respectivement président et secrétaire général de l'I.S., et avec laquelle le P.S. s'est déclaré en désaccord (*le Monde* daté des 20-21 décembre), l'avait rendue impérative.

La crise polonaise a, en effet, provoqué une réelle division au sein de l'Internationale. Non, certes, que des voix s'y soient élevées pour approuver, ou même pour admettre, la dictature militaire établie le 13 décembre dernier. Mais le degré de fermeté dont il convient de faire preuve dans la désapprobation et les mesures éventuelles de rétorsion ou de pression à exercer à l'encontre du nouveau régime polonais suscitent dans les rangs de l'I.S. de profondes divergences d'appréciation.

Ces divergences se sont manifestées au grand jour avec la publication du communiqué désavoué par le P.S. — de même, d'ailleurs, que par les socialistes italiens et suédois. Ce texte portait, certes, la marque des thèses de M. Brandt, qui a fait de longue date une affaire personnelle du maintien de la détente et des bonnes relations avec l'Est. Mais il ne faisait qu'exprimer, sans les précautions oratoires d'usage, la position qui est largement majoritaire au sein du S.P.D. ouest-allemand (dont l'ancien chancelier est également président) et même sans doute celle du gouvernement de Bonn.

La déclaration du 18 décembre dernier comportait principalement deux phrases qui ont fait sursauter de nombreux membres de l'Internationale. La première était que des *« avis non sollicités »* ou des *« déclarations rédigées de façon dure »* nuiraient au peuple polonais. La plupart des grands partis socialistes, notamment européens, estiment, au contraire, que la réprobation internationale — en particulier lorsqu'elle est exprimée par des formations de gauche — est de nature à faire réfléchir et le nouveau pouvoir polonais et les Soviétiques. En outre, si l'Internationale ne doit plus formuler que des *« avis sollicités »*, ses facultés d'expression risquent de s'en trouver singulièrement amoindries face aux dictatures de tous ordres.

Quant à la seconde idée contenue dans la déclaration faite au nom de l'I.S. par MM. Brandt et Carlsson, elle pouvait encore moins avoir l'approbation de la plupart des partis socialistes. Il était, en effet, indiqué que l'I.S. *« prenait note de l'intention de la direction polonaise non d'interrompre et de renverser, mais de poursuivre le processus de réformes et de renouveau du pays »*. De nombreux partis socialistes, au premier rang desquels le P.S. français, ont estimé qu'il était impossible de laisser passer sans s'en démarquer vigoureusement un tel acquiescement au discours officiel de la junte, et une telle renonciation à tout sens critique.

Ces réactions ont provoqué quelque embarras au S.P.D., où l'on a décidé de déléguer à la réunion de ce mardi non le principal signataire de la déclaration incriminée, mais le vice-président des sociaux-démocrates, M. Hans-Jürgen Wischnewski, homme de confiance du chancelier s'il en fût, et spécialiste des missions difficiles. Dès lundi soir, à Bonn, M. Wischnewski a pris soin, tout en rappelant qu'il convenait avant tout d'adopter *« une attitude utile aux intérêts vitaux du peuple polonais »*, de formuler des exigences plus précises : suppression de la loi martiale, libération des personnes arrêtées, reprise du dialogue (notamment avec Solidarité).

Les sociaux-démocrates ouest-allemands, il est vrai, viennent de recevoir l'appui implicite du chancelier Kreisky. Dans une interview publiée, lundi 28 décembre, par le quotidien viennois *Die Presse*, le chef du gouvernement autrichien estime que l' « Europe libre » devrait mener *« une politique plus nuancée et plus prudente »* à l'égard du nouveau pouvoir polonais.

BERNARD BRIGOULEIX.

(Lire la suite page 4.)

AU JOUR LE JOUR

Échange

Entre militaires du pacte de Varsovie et militaires de l'OTAN, l'émulation bat son plein.

Vendredi, le tribunal de l'état de siège (à Ankara) a condamné cinquante dirigeants de l'Union des instituteurs de Turquie à des peines de un à neuf ans de prison. Pour subversion de gauche.

Lundi, les tribunaux de l'« état de guerre » (en Pologne) ont condamné une première fournée de syndicalistes à des peines de six mois à trois ans de prison. Pour subversion de droite.

Populations civiles échangeraient régime militaire contre régime militaire. Et inversement. Ecrire à Moscou ou à Washington, qui transmettront.

BRUNO FRAPPAT.

AVEC L' « ORDINATEUR DE CINQUIÈME GÉNÉRATION »

L'intelligence artificielle, nouvel enjeu du défi japonais

Mettre au point un ordinateur dix fois plus puissant que ceux qui sont actuellement en service : tel est le défi que viennent de lancer les Japonais. Il ne s'agit pas de « copier » les plus avancés dans ce domaine, mais de concevoir des ordinateurs de « cinquième génération » alors que la quatrième n'a pas encore vu le jour.

En fait, le terme d'ordinateur ou de calculateur semble ici dépassé : les Japonais ambitionnent de construire une machine capable de traiter des connaissances et pourvue de capacités de raisonnement.

Trois cents personnes devraient travailler en 1984 sur ce projet, qui, même s'il n'aboutit pas à offrir une « intelligence artificielle généralisée », engendrera certainement des retombées capables de donner au Japon des avantages stratégiques de premier ordre.

par XAVIER WEEGER

Les Japonais, qui, depuis quelques années, ont imposé leur suprématie mondiale dans des domaines de technologie plus ou moins avancée, comme l'automobile, ou l'électronique grand public (calculatrices, montres, télévision, matériels de haute fidélité), vont-ils réussir à détrôner les Etats-Unis dans le secteur-clé du futur, l'informatique ? C'est, en tout cas, l'objectif qu'ils se sont fixé et qu'ils affichent aujourd'hui sans complexe.

Ainsi peut-on lire, dans un document rédigé par un organisme dépendant du ministère de l'industrie et du commerce extérieur (MITI) : « *La technologie japonaise en matière d'informatique a été, tout d'abord, développée en imitant et en épousant la technologie d'I.B.M. (...). Maintenant que le Japon est devenu, dans l'informatique, le deuxième pays du monde, il serait impardonnable de suivre la même voie ; obligation est, aujourd'hui, faite au Japon d'être le premier au monde dans ce domaine, en développant de nouvelles technologies basées sur des concepts originaux.* »

Comme cela a été fait par le Japon au cours des dernières décennies, le moyen choisi pour atteindre l'objectif fixé est le lancement de grands programmes de recherche et de développement, rassemblant, sur l'initiative du MITI, industriels et universitaires. Les autorités japonaises viennent ainsi de promouvoir plusieurs actions dans le domaine de l'informatique. L'une vise à mettre au point ce que les informaticiens appellent un « *calculateur vectoriel* », c'est-à-dire un ordinateur très puissant essentiellement destiné à des calculs scientifiques, notamment de simulation ; de tels calculateurs sont étudiés dans plusieurs pays, dont la France, en raison des applications décisives qu'on en attend, principalement dans les domaines militaire et aéronautique. Les Japonais veulent — tout simplement — mettre au point une machine dix fois plus puissante que celles qui sont actuellement en service.

(Lire la suite page 2.)

LA FÉMINISATION DU CORPS MÉDICAL EN FRANCE

Près d'un médecin sur deux sera une femme à l'aube du troisième millénaire.

(Lire l'article du docteur ESCOFFIER-LAMBIOTTE dans « le Monde de la médecine », page 11)

LES HOPITAUX « A L'OCCIDENTALE » DANS LES PAYS DU TIERS-MONDE

Une question cruciale pour les responsables politiques de la santé.

(Lire l'article de CLAIRE BRISSET dans « le Monde de la médecine », page 11)

L'État n'interviendra pas dans l'aménagement des horaires de travail

M. Jean Auroux, ministre du travail, a entamé, ce mardi 29 décembre, la dernière phase des consultations des partenaires sociaux avant de soumettre, le 13 janvier, au conseil des ministres, l'ordonnance sur la réduction de la durée du travail. Le C.N.P.F. et la C.G.C. ont été reçus ce mardi matin 29 décembre, précédant, le même jour, la C.G.P.M.E. et le S.N.P.M.I. Mercredi, devraient se succéder la C.G.T., la C.F.D.T., la C.F.T.C. et F.O.

Le texte du projet d'ordonnance, envoyé la semaine dernière aux partenaires sociaux (*le Monde* du 25 décembre), reprend le protocole d'accord national signé en juillet dernier entre le C.N.P.F. et tous les syndicats sauf la C.G.T., à quatre exceptions près.

En ce qui concerne la durée légale ramenée de 40 à 39 heures par semaine, à partir de février 1982, l'ordonnance prévoit une compensation financière totale pour les « smicards ». Le gouvernement laisse le soin aux partenaires sociaux de fixer le taux de cette compensation pour les autres salariés (1), mais M. Auroux a dit clairement aux syndicats et au patronat qu'il souhaitait une compensation partielle et dégressive selon le niveau des traitements.

Deuxième innovation : le ministre du travail entend limiter les heures supplémentaires afin de faciliter les créations d'emploi. A l'abaissement des durées maximales (48 heures au lieu de 50 par semaine, et 46 heures au lieu de 48 en moyenne sur douze semaines) et à la fixation d'un volant de 130 heures supplémentaires que tout employeur pourra décider (sans autorisation de l'inspection du travail, mais après avis des représentants du personnel), le ministre a ajouté une disposition qui prévoit qu'au-delà de ce volant de 130 heures toute nouvelle heure supplémentaire — après accord de l'inspection — devra être contrebalancée pour moitié par un repos compensateur : au maximum, une entreprise pourra ajouter aux 130 heures 199 heures supplémentaires, mais elle devra accorder 99,5 heures de repos.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(Lire la suite page 19.)

(1) La quasi-totalité des accords déjà signés prévoient en fait une compensation à 100 %.

L'avertissement de la C.G.T.

« Vous qui vous scandalisez devant l'ombre d'une intervention extérieure en Pologne, n'espérez pas que la C.G.T. va, sur vos injonctions, rectifier sa position. » *Tel est l'avertissement que M. Krasucki vient d'adresser au P.S. dans* l'Humanité *du 29 décembre.*

La C.G.T. est la force principale de ce pays, ajoute-t-il. Sans elle, le P.S. ne pourra mener à bien ses grandes réformes. Qu'il n'essaie pas de la déstabiliser, de l'affaiblir, car ce serait provoquer « des phénomènes de rejet, de méfiance et de défense » de l'organisation, dit encore le leader de la C.G.T.

Est-ce une menace implicite ? Il est probable que M. Krasucki n'a pas d'illusion sur les capacités combatives de sa base. Il contre-attaque néanmoins : maximaliste pour les Polonais, la C.F.D.T. « prêche le rabais » pour la classe ouvrière dans l'Hexagone. Le soutien apporté à Solidarité n'est que l'expression de l'antisoviétisme, avec ses corollaires : l'anticommunisme et l'anticégétisme. Nul n'a l'épiderme aussi sensible sur ce point que M. Krasucki, membre du bureau politique du P.C.F., qui réaffirme aussitôt la totale indépendance de la C.G.T.

Qui espère-t-il convaincre ? L'actuel isolement de la C.G.T., le malaise qui la trouble, le plus profond depuis trente-cinq ans, viennent précisément de l'absence de débat en son sein. Les rares militants socialistes qui siègent dans les instances cégétistes en savent quelque chose.

C'est par-dessus leur tête et de puissance à puissance que M. Krasucki s'adresse au P.S.... et au pouvoir.

(Lire page 19.)

UNE NOUVELLE RÉFORME DES PRUD'HOMMES PRÉVOIT DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES EN 1982 ET LA SUPPRESSION DE L'ÉCHEVINAGE EN ALSACE ET EN MOSELLE

(Lire page 19)

LA MORT DE BRAM VAN VELDE

La peinture du vertige

Le peintre Bram Van Velde est mort le 28 décembre à Grimaud (Var). Il était âgé de quatre-vingt-six ans. D'origine néerlandaise, né à Zoeterwoude en 1895, il était arrivé en France en 1924.

Bram Van Velde avait un regard d'oiseau de proie et des manières d'une extrême douceur. Il lui arrivait de rester de longues heures assis, correctement mis avec son petit chapeau sur la tête, sans rien dire, absent de son entourage. Puis soudain, il parlait, parlait, et de temps à autre avait une étonnante et lucide formule sur l'impossibilité et la nécessité de peindre.

Si Bram Van Velde ne peut survivre qu'en exprimant, jamais il ne saura ce qu'il exprime. Il traduit son propre vertige, c'est cela même qu'il va peindre. Le tableau résulte de cette incertitude, qui a une origine, une suite, une fin. Et tel est le tableau, tel est l'œuvre entier. Bram Van Velde, à ses débuts, traçait d'un pinceau ivre des images torturées, sans savoir où il allait.

Mais il savait d'où il venait. Du pays de Van Gogh. Puis, ayant vécu dans une communauté d'artistes à Worspède, en Allemagne du Nord, à partir de 1922, il y a peint des paysages qui rappellent le déchirement du *Cri* d'Edvard Munch. Ainsi, un village sous la neige où les personnages sont noirs, les petites maisons rouges, tristes à mourir. Des vieilles proches de la mort ont le visage oblitéré par la trajectoire du pinceau.

JACQUES MICHEL.

(Lire la suite page 13.)

L'ÉCRIVAIN YOUGOSLAVE MIROSLAV KARLEJA EST MORT

(Lire page 22.)

idées

VENUS DE L'EST

Nous donnons aujourd'hui la parole à des auteurs qui ont en commun d'être originaires des pays de l'Est. Pour le dissident soviétique Leonid Pliouchtch, comme pour le Polonais Hubert Szlaszewski, le seul moyen à la disposition de l'Occident pour empêcher l'écrasement de la Pologne, c'est un blocus économique total. Le Roumain Petru Dumitriu, constatant que le parti, dans les États du pacte de Varsovie, n'a plus de projet, voudrait que l'on se mobilise partout pour faire rendre aux institutions de ces pays le maximum de leur potentiel d'amélioration. Denis Buican, qui vient, lui aussi, de Bucarest, montre les limites et les ambiguïtés de la « paix roumaine ».

Le temps des janissaires

par LEONID PLIOUCHTCH

MOSCOU joue avec le feu. Lorsque le pari sur les janissaires (1) aura été perdu, il faudra recourir à d'autres moyens pour étouffer le peuple polonais. La trahison de Jaruzelski est placée sous la bannière nationale: « La Pologne vit encore.» Mais l'une des composantes de la tactique « patriotique» des janissaires n'est autre que ce même antisémitisme qui a déjà fait ses preuves pendant les années 1967-1968 et auquel il faut s'attendre à voir agrafés les conflits nationaux légués par Staline, sur les indications duquel quatre cent mille Ukrainiens furent déportés jadis des Carpates en Prusse orientale.

Le Kremlin possède dans ses dossiers des schémas hitléro-staliniens d' «aide» aux minorités nationales et religieuses (lituanienne, biélorusse, ukrainienne, tchèque...). Mais sans doute se contentera-t-il de brandir cette menace, histoire de permettre à Jaruzelski de se présenter comme le sauveur de sa patrie menacée de démembrement.

Les provocations, devenues plus fréquentes dans les années 1980 et 1981, témoignent qu'une telle solution de rechange a bien été envisagée. C'est ainsi qu'après avoir fait sauter deux églises ukrainiennes les KGbistes polonais ont diffusé des tracts de « revanchards ukrainiens» (*sic*). Ce n'est pas par hasard qu'avant le putsch les staliniens ont évoqué à plusieurs reprises le « revanchisme ukrainien».

Toutes les minorités nationales mentionnées ci-dessus sont effectivement aux prises avec des problèmes nationaux graves, mais elles ont aussi en mémoire les crimes dont Staline s'est rendu coupable envers elles.

Déguisements

Si les Polonais ou les minorités ne cèdent pas aux provocations, il sera toujours possible, comme l'avait fait Hitler en 1939 pour tenter de justifier l'invasion de la Pologne, de déguiser les soldats sous différents uniformes.

On a déjà tenté, et on tentera encore, de provoquer la division de la société polonaise sous un déguisement patriotique. Ce n'est pas par hasard que la fraction chauvine du parti accuse constamment les membres du KOR d'être d'origine juive et communiste (!). Pour la forme, le pouvoir construira un procès-amalgame — en ajoutant un espion aux activistes rebelles : il ne sera pas difficile à trouver. On tentera aussi de sélectionner des candidats à la soumission en séparant les ouvriers et dissidents obéissants des désobéissants. Mais on n'arrivera ainsi qu'à aggraver la situation dans le pays et dans le monde.

Seule une position énergique et ferme de l'Occident pourra empêcher de nouvelles menées des putschistes. Les meetings et les démonstrations ne suffisent plus. Si les syndicats occidentaux veulent apporter une aide véritable aux travailleurs polonais, ils peuvent le faire par un boycottage économique du régime putschiste et de ses alliés. Le boycottage signifie qu'on ne fournirait à Jaruzelski aucune marchandise : ce qui dépend — hélas ! — non seulement des syndicats, mais aussi du ministre des transports... De même faut-il boycotter les industriels qui aident Jaruzelski.

Seules des mesures énergiques peuvent encore obliger Moscou à renoncer à sa politique aventuriste. On ne l'a pas fait pour l'Afghanistan. Le tour de la Pologne est venu. Après la Pologne, ce peut être le tour de la France.

(1) Ces détachements spéciaux de l'armée de l'Empire ottoman étaient formés d'enfants enlevés pendant les raids sur la Pologne, l'Ukraine, la Bulgarie. Ils étaient élevés dans un esprit de dévouement au sultan et un esprit de haine pour leur patrie d'origine. Jaruzelski est d'une famille noble catholique qui fut déportée en 1939 en U.R.S.S., où ses parents sont morts.

Pour un blocus économique total

Par HUBERT SZLASZEWSKI (*)

LE président Ronal Reagan a dit dans son discours du 17 décembre que les États-Unis appliqueront des ripostes appropriées à la gravité des circonstances en Pologne. Il semblerait que malheureusement cela soit également la position des pays européens.

Une telle position est très grave pour deux raisons :

— Cela sous-entend (en l'acceptant implicitement) qu'il pourrait y avoir plusieurs degrés dans la gravité de la crise polonaise avant que celle-ci devienne intolérable pour l'Occident ;

— De telles ripostes au coup par coup donnent une marge de temps aux Soviétiques qui poursuivent une stratégie au sein de laquelle chaque évolution dans la situation vise un but déterminé.

Déjà, d'après le peu de renseignements qui nous parviennent de Pologne on s'aperçoit que les événements se précipitent. Cette situation très grave appelle une véritable « initiative » de tous les Etats de bonne volonté et non une simple riposte.

Il n'est pas acceptable que ceux qui saignent aujourd'hui la Pologne restent les maîtres du jeu dans les relations internationales.

Aujourd'hui, au nom d'un droit international décidément bien fléxible, on refuse toute ingérence dans ces affaires dites intérieures et on oublie qu'au mépris de la charte de l'O.N.U. et des droits de l'homme, la Pologne est piétinée. Une condamnation morale ne suffit plus, car le sang a coulé. Il ne s'agit pas non plus d'appeler l'Occident à la guerre, mais à rendre trop chère à l'Union soviétique l'application de la doctrine Brejnev.

Il se trouve que probablement le seul moyen dont l'Ouest dispose pour imposer le respect des droits élémentaires de l'homme est le bocus économique total.

Il ne faut pas hésiter à l'appliquer tout de suite, car le jour de toute façon viendra où il faudra le faire ; mais ce jour-là peut-être la Pologne n'existera plus.

(*) Polonais étudiant en France.

Paix roumaine ?

par DENIS BUICAN (*)

PAX ROMANA ? Paix roumaine ? La Roumanie est un trop petit pays pour pouvoir imposer sa paix. Sa politique extérieure, inaugurée par une fracassante déclaration d'indépendance à l'égard de son étouffante voisine l'U.R.S.S. en 1964, a connu des hauts et des bas. Un des sommets de cette politique fut le discours du président Ceausescu de septembre 1968, tout de suite après l'invasion des tanks soviétiques qui écrasèrent sous leurs chenilles le printemps de Prague.

Dans son livre *Un seul lit pour deux rêves*, André Fontaine note qu'à Bucarest Ceausescu dénonce aussitôt l'invasion, devant des centaines de milliers de personnes, dans un discours que le journaliste américain Tad Szulc, auteur du livre le plus complet paru à ce jour sur la Tchécoslovaquie, décrit comme « *le plus émotionnel de sa vie* ».

Il ne fait pas de doute que la peur de ne pas subir le sort de Dubcek a joué dans ce mémorable discours qui défiait directement le Kremlin en condamnant, en des termes sans équivoque, l'intervention en Tchécoslovaquie.

Ce grand moment de la politique roumaine fut le premier et le dernier où la parole d'un dirigeant communiste a vraiment touché le cœur de son peuple. Après ce sursaut d'indépendance, de mini-capitulation en mini-capitulation, la politique extérieure roumaine s'infléchissait en partie, en essayant de ne pas trop déplaire au tout-puissant voisin. A l'heure de l'épreuve suprême, la Tchécoslovaquie se retrouva seule : les gouvernements occidentaux, de Washington à Paris, s'empressèrent de ramener l'événement aux proportions d'un « incident de parcours ».

Tirant leurs propres conclusions de cette attitude, les dirigeants roumains, qui menaient une politique d'équilibre triangulaire entre les Etats-Unis, l'Union soviétique et la Chine, comprirent que leur survie était liée à l'établissement d'un *modus vivendi* avec l'U.R.S.S. Beaucoup d'Occidentaux se demandent si les dirigeants roumains sont franchement hostiles à l'hégémonie soviétique ou s'ils ne sont pas de mèche avec les oligarques du Kremlin pour mener une politique en trompe l'œil destinée à « désinformer » les pays de l'Ouest.

D'une analyse nette de la situation, il résulte que le clan Ceausescu, qui dirige maintenant la Roumanie communiste, n'a cessé, de l'invasion de Prague à celle de l'Afghanistan, d'être hostile à l'impérialisme soviétique. La morale n'a rien à voir là-dedans, mais bien plutôt la crainte de Ceausescu, qui avec sa famille dirige l'Etat communiste roumain, de n'être plus qu'une ombre ou — pour parler un langage familier à l'Est — un fantoche du maître du Kremlin. Il ne s'agit pas, bien entendu, de la liberté du peuple roumain de disposer de lui-même mais de celle du dictateur local de gouverner selon son bon plaisir et non selon celui de Moscou.

Une certaine marge d'indépendance

Dans cette perspective, l'actuelle campagne officielle pour la paix en Roumanie s'explique aisément : c'est seulement dans les conditions d'une relative détente qu'un petit pays comme la Roumanie peut garder une certaine marge d'indépendance. Il n'est pas moins clair qu'une telle attitude arrange dans une certaine mesure,et en même temps dérange, les oligarques du Kremlin, qui se sont déjà brûlés à la soupe polonaise.

A quoi s'ajoute que, dans la situation de pénurie grave que connaît la Roumanie communiste, où l'on retrouve, comme au temps du stalinisme, des queues interminables devant les magasins et où les produits alimentaires de première nécessité, pain, huile, sucre, ont dû être rationnés, il est utile de disposer d'un moyen de diversion. La peur orchestrée d'un cataclysme nucléaire mondial et les manifestations téléguidées pour la paix anesthésient — du moins les oligarques locaux l'espèrent — l'étreinte de la faim et font oublier les privilèges exorbitants d'une « nomenklatura » guidée par les dogmes dénaturés du marxisme-léninisme.

La paix roumaine est une drôle de paix !

(*) Ancien professeur à l'université de Bucarest, associé à l'université de Paris-I (Panthéon - Sorbonne).

Qu'attendent-ils ?

par PETRU DUMITRIU (*)

L'U.R.S.S. a des complices, des victimes, des ennemis, des dupes, elle n'a pas d'amis. Je ne lui en connais qu'un, c'est moi. Un zéro parmi quatre milliards d'autres zéros. Mais tel que je suis, sans me méconnaître, en simple citoyen, jadis de l'Est, aujourd'hui de l'Occident, j'ai proposé (*le Monde* du 29 août 1980 — les grèves venaient d'éclater en Pologne le 14 août) l'esquisse d'un programme d'améliorations du système en vigueur à l'Est. Je proposais que le parti communiste en prenne l'initiative et la direction.

Pour les staliniens, dont les actuels immobilistes-terroristes, le système régnant à l'Est est parfait. Il n'y a plus d'améliorations importantes nécessaires. Tout ce qui y touche est qualifié d'antisoviétique, d'antisocialiste et de contre-révolutionnaire ; il s'agit de « menées », d'« agissements », œuvres de « factieux », « à la solde de l'impérialisme ».

Alors qu'il s'agit uniquement de rendre l'Est *vivable* et *viable !*

Les injures ne remplaceront jamais les améliorations. L'état de siège non plus. La terreur, l'invasion néo-mongole, encore moins. Qu'attendent- *ils* ?

Le rôle dirigeant

Eux, là-bas, c'est toujours le parti. Le parti prétend au rôle dirigeant. Il l'a joué en effet, depuis Lénine jusqu'au XXIIe Congrès du P.C. soviétique, en octobre 1961. En ce moment, il le confisque, mais il ne le joue plus.

Rôle historique, de dirigeant historique, proposant, puis imposant à la nation les objectifs de la phase historique donnée. Tour à tour : renversement du tsarisme ; prise du pouvoir ; victoire dans la guerre civile ; industrialisation forcée du pays ; victoire contre les envahisseurs allemands ; création de la superpuissance industrielle, militaire et nucléaire. C'est fait. Et maintenant ?

Maintenant, il n'y a qu'un seul grand objectif. Il est évident. Il est connu de chaque citoyen de l'Est, y compris les dirigeants, y compris les staliniens, les immobilistes-terroristes. Il est inscrit dans le malaise, le mécontentement, la souffrance, le désespoir, la révolte des citoyens.

L'objectif de l'actuelle phase historique, c'est de passer à un degré supérieur de civilisation à l'intérieur. Davantage de bien-être matériel ; davantage de droits et de libertés ; davantage d'efficacité économique et administrative ; davantage de créativité artistique et scientifique ; davantage de civisme chez les dirigeants, condition *sine qua non* de davantage de civisme chez les dirigés ; davantage de fédéralisme réel, et donc moins de souffrance pour les nationalités non russes en U.R.S.S., hongroise en Roumanie, slovaque en Tchécoslovaquie, et pour les juifs partout dans l'Est.

Si le parti jouait ce rôle dirigeant-là, il se trouverait de nouveau de jeunes Soviétiques à vouloir être « travailleur politique ». De chef de guerre civile, de chef de chantier pharaonique et de gardien de goulag, le parti deviendrait professeur de civisme, éducateur de la nation, créateur de bien-être matériel et moral, il deviendrait respectable, il serait respecté, il finirait par être populaire.

Ce n'est pas le cas. Depuis 1961, les objectifs qu'il prescrit étaient devenus irréels et irréalistes. S'en souvient-on ? La *Pravda* du 30 juillet 1961 les définissait ainsi : jusqu'en 1971, rattraper et dépasser les Etats-Unis en production par tête d'habitant ; jusqu'en 1980, passer au « communisme », donc à la distribution selon les besoins de chacun. *Pour l'essentiel,* précisaient les auteurs du texte avec un reste de bon sens.

L'échec a été lamentable. Mais il s'agissait encore de direction historique. Irréaliste, utopique, mais direction. A présent, plus d'objectifs, fussent-ils délirants. Rien. La gestion du donné : la surpuissance militaire et la misère civile. Le congrès du P.C. soviétique en 1981 a été d'une stérilité doctrinale absolue. *Le parti a abdiqué. Il ne joue plus son rôle dirigeant. Il l'occupe.* Grève sur le tas ! Les grèves ouvrières de Pologne, de Roumanie, *sont la conséquence de la grève du dirigeant historique.*

Le 1er septembre 1981, M. Lech Walesa déclarait, dans la première interview à la télévision polonaise, permise par le parti au syndicat Solidarité : *« Nous ne voulons pas le pouvoir. Nous voulons que les choses aillent mieux. Nous ne voulons pas prendre la place du gouvernement. »* « Le gouvernement » étant un euphémisme pour le « parti ». En réalité, il disait : *« Mais jouez-le donc enfin, votre rôle de dirigeant ! »*

La grève sur le tas

Or, depuis août 1981, le parti polonais n'a rien entrepris, rien proposé. Sinon de fausses réformes, de la tricherie. Ailleurs, en U.R.S.S., en Allemagne « démocratique », en Roumanie, en Tchécoslovaquie : rien. Alors qu'il s'agissait de réformes urgentes. Le parti soviétique fait la grève sur son tas de fusées et de blindés, lui qui est, ou devrait être, le dirigeant historique de l'Est tout entier, de l'Elbe à l'Oussouri.

Pourquoi ne bougent- *ils* donc pas ? Stupidité ? Stérilité ? Sénilité ? Ou serait-ce *par peur* ?

C'est par peur. J'ai appartenu à la « nomenklatura » de mon pays, et je sais ce qu'on a dans le ventre, là-bas, lorsque « ça bouge ». Même si l'on sympathise avec « ça » !

Les intéressés, les coïntéressés, ce n'est pas seulement la « nomenklatura ». Ce sont : l'appareil du parti, les fonctionnaires depuis le conseil des ministres et jusqu'au dernier maire de village, directeur d'usine, gérant de magasin ou de restaurant, ou président de kolkhoze ; les officiers et la troupe de l'armée de sécurité et de la « milice » (police) ; les officiers et sous-officiers de l'armée ; les intellectuels « acquis au peuple ». Et les familles de tous ces gens. Deux pour cent de la population. Ceux qui, en cas de renversement du régime, perdraient leurs privilèges, leur standing, certains peut-être leur vie.

L'unique tort de Solidarité, comme tous de tous les dissidents et critiques du régime, russes, tchèques, est-allemands, et surtout polonais, c'est de n'avoir jamais proposé dés améliorations qui soient acceptables pour ces gens-là. Alors, ces gens-là réagissent par la guerre civile de haut en bas.

Il faut qu'ils ne réagissent plus ainsi. Donc il faut qu'ils n'aient rien à craindre. *Rien !* Et c'est à eux, dans leur intérêt bien compris, qu'il faut adresser notre revendication : *« Accomplissez les améliorations indispensables, urgentes, celles qui sont possibles, celles qui ne vous mettent pas en danger, au contraire, celles qui stabiliseront votre société. Qu'attendez-vous ? »*

J'invite le lecteur à faire du philosoviétisme éclairé, actif et raisonné. A savoir : exiger des dirigeants de l'Est qu'ils accomplissent les améliorations indispensables, faisables et sans danger pour eux. Je propose à tous les hommes et femmes de bonne volonté de faire pression, chacun selon ses moyens, sur les dirigeants soviétiques. Directement et indirectement. Par lettres à nos représentants élus, à nos gouvernements, à nos journaux. Par des articles dans la presse et dans les médias. Par des livres, des contributions aux colloques et aux congrès nationaux et internationaux. Et par des conversations amicales là où l'occasion s'en offre.

Disons leur : *« On ne vous demande pas de renoncer à votre identité. Ni d'imiter l'Occident. Encore moins de vous suicider politiquement. Rendez productive votre agriculture en offrant des stimulants matériels aux paysans. Rendez productive votre industrie en offrant des stimulants matériels à l'ouvrier et une marge d'initiative accrue au chef d'entreprise. Rendez à tous les travailleurs l'envie de travailler en leur offrant la stimulation d'un bien-être réel, grâce au développement de votre industrie des biens de consommation, actuellement lamentable. Respectez la légalité socialiste selon vos propres lois, le fédéralisme soviétique selon votre propre Constitution. Faites de vos élections ubuesques un choix réel, même si c'est entre candidats approuvés par le parti. Et coopérez avec nous au développement du tiers-monde, développement dont on prélèvera les frais sur nos budgets militaires et sur les vôtres. »*

Qui, dans la gauche occidentale tient ce langage ?

La gauche occidentale a approuvé Staline, le goulag, les fusées nucléaires et une partie a approuvé l'invasion de l'Afghanistan. Ne voudrait-elle pas aider pour une fois, pour changer, les peuples de l'Est ? Et aider *à la survie des régimes actuels,* du système actuel, amélioré, rendu vivable et viable ?

Et le tiers-monde ?

Le tiers-monde ne semble pas avoir compris que seule la détente réelle, la paix, la coopération pacifique entre l'Occident et un Est stabilisé par un peu de bien-être et un peu de liberté sauraient libérer l'énorme potentiel financier dont l'hémisphère Sud a un besoin vital. Ignorance ? Obsession de l'ancien colonisateur, à qui l'on veut faire rendre gorge ? Ni Africains, ni Asiatiques, pas même les Hindous, ni Sud-Américains progressistes ne font pression sur l'Est pour l'amener à cette amélioration indispensable.

Un projet chrétien pour le monde marxiste.

Restent alors les chrétiens. Je le sais par expérience : exilé, ma vie brisée, je le veux bien de l'U.R.S.S., à laquelle je dois le malheur de mon pays, celui des miens et le mien propre. Malgré cela, aider, encourager, créer, c'est plus amusant que de haïr. Haïr, c'est morne.

Le chrétien proposera toujours un projet acceptable pour son concitoyen incroyant aussi. Il ne lui demandera pas de prier Dieu, mais d'aimer son prochain, c'est-à-dire de s'identifier à celui-ci. Cela ne devrait pas être inacceptable pour des sociétés réputées sans classes (ô état de siège !...).

Tu aimeras ton prochain comme toi-même, substance de l'Evangile : nous voulons le bien de nos frères humains de l'Est. Non pas un bien abstrait, ou irréalisable, ou risqué, ou payé trop cher. Le bien possible, accessible, qui n'a pas besoin de moyens violents, donc infamants.

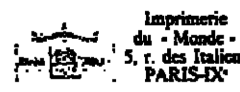
Le sabbat a été fait pour l'homme, et non pour le sabbat. A l'Est comme à l'Ouest, le sabbat, c'est le système. Il ne s'agit pas de le détruire, mais de lui rappeler qu'il n'est pas une fin en soi. Sa seule justification, c'est de servir l'homme.

Rendez à César..., ainsi que Romains, 13, 1-7, I, Timothée, 2, 1-2, Tite, 2, 9-10 et 3, 1. César, c'est le parti communiste. Les supérieurs et autorités dont parle saint Paul, ce sont le parti et l'Etat. Le chrétien ne visera pas leur renversement, il respectera les structures actuelles, mais proposera aux dirigeants de leur faire rendre tout leur potentiel d'amélioration. Citoyen de l'Est, le chrétien les y aidera. Citoyen de l'Occident, il les y encouragera, il exigera qu'ils agissent enfin !

Qu'attendons-nous ?

(*) Ecrivain roumain en exil.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 437

هكذا من الأصل

... un blocus économique

Paix roumaine ?

LA « NORMALISATION » EN POLOGNE

APRÈS LA FIN DE LA GRÈVE DES MINEURS DE PIAST

Les autorités veulent donner l'impression que la situation se stabilise

Alors que l'on continue à tout ignorer des négociations qui peuvent être en cours entre les autorités militaires et l'Église, et qu'au Vatican on espère recevoir une réponse écrite du général Jaruzelski au message du pape, en ce dix-septième jour de l'instauration de l'état de guerre, les autorités polonaises veulent à tout pris donner l'impression que la situation se stabilise. Moscou et Prague font chorus. La radio tchécoslovaque, se félicitant de la « *normalisation* » (terme sinistre quand on se souvient de sa signification depuis douze ans en Tchécoslovaquie même), relève qu'elle est marquée par l'« *accroissement de la productivité et l'amélioration de la discipline du travail dans différentes usines de plusieurs régions du pays. Les travailleurs polonais manifestent par leur travail et leur refus des provocations qu'ils veulent décider par eux-mêmes de leur avenir et de celui de la Pologne, sans manipulations d'agents et extrémistes payés par les centrales occidentales.* »

A Moscou, l'agence Tass affirme que « *la majorité écrasante* » des travailleurs polonais a « *réagi positivement* » au discours de Noël du général Jaruzelski et que l'opinion polonaise a accueilli « *avec indignation* » celui du président Reagan.

Elle affirme que des « *commissions spécialisées dans les questions sociales* » se forment actuellement en Pologne à l'initiative des comités d'entreprises du parti ouvrier unifié (POUP) et de l'Union socialiste de la jeunesse « *afin de parer aux besoins sociaux et matériels les plus urgents des travailleurs* ». Tass précise encore que « *des détachements de militants existent aujourd'hui dans toutes les organisations de la voïvodie de Katowice, qui coopèrent avec l'armée et la milice et les aident à maintenir l'ordre dans les rues et les entreprises* ». Et Tass d'ajouter que de « *grands efforts sont actuellement déployés en Pologne pour donner du travail aux anciens permanents des syndicats, y compris à ceux de Solidarité, qui se sont trouvés en marge de la production matérielle* ». On leur explique qu'« *ils peuvent revenir à leurs anciens postes de travail* ».

L'organe du parti communiste soviétique est plus nuancé. La *Pravda* écrit bien que « *la majorité des travailleurs a accueilli avec compréhension les mesures prises contre les ennemis du socialisme* » ou que « *la normalisation est en cours* », mais elle reconnait aussi qu'il « *ne faut pas sous-estimer les difficultés* » qui attendent le général Jaruzelski.

« *Le processus de normalisation exige du temps et il se déroule dans un contexte économique délicat, notamment en raison du manque de matières premières* », dit la *Pravda*. Les grèves ont fait sombrer la Pologne dans « *le chaos et l'anarchie.* (...) *Nombreux sont ceux qui ont cédé à l'agitation démagogique* (de Solidarité), *à sa pression psychologique et à sa terreur* ».

Les résultats de cette fronde polonaise « *se font sentir à chaque pas* », constate le journal, plus de deux semaines après l'instauration de l'état de siège à Varsovie. Il s'inquiète aussi de la faiblesse du parti ouvrier polonais face à cette situation difficile : « *Les répercussions* (de la crise) *se ressentent au sein même du parti. Certains de ses membres et certaines organisations n'ont pas surmonté le malaise politique. Le parti doit résoudre plusieurs problèmes, tels que sa capacité offensive ou son influence dans les entreprises (...). Il n'y a plus de place en Pologne pour le chaos et l'anarchie, pour les petits rois de Solidarité, pour les grèves qui asphyxient l'économie et la société.* »

Il semble bien que, pour Moscou, comme l'a dit un analyste soviétique à l'A.F.P., « *le général Jaruzelski contrôle assez bien la situation, mais il ne faut pas desserrer l'étau ni envisager la reprise d'un dialogue sur les mêmes bases* ».

Ne pas desserrer l'étau

Radio-Varsovie a affirmé, lundi 28 décembre, que les mineurs de la mine de Piast, en Silésie, avaient mis fin à leur mouvement de grève, qui durait depuis deux semaines. Selon la radio, un membre du Comité de protestation de Piast a informé, à 18 h. 30, la direction de la mine par téléphone qu'il venait de se dissoudre et que les grévistes allaient remonter. Une équipe de médecins a examiné à leur sortie les neuf cent trente-neuf mineurs qui avaient passé deux semaines à 500 mètres sous terre, et qui ont reçu « *des repas adaptés à leur état d'épuisement* ». Aucun n'a du être hospitalisé. Ils ont été priés de venir travailler dès mardi. L'agence Tass a fait écho aussitôt dans une dépêche urgente disant que « *tous les mineurs qui étaient maintenus de force sous terre par les extrémistes de Solidarité sont remontés à la surface* ». La mine de Piast était le dernier foyer de résistance ouvrière à l' « état de guerre » mentionné officiellement.

La radio signale lundi que la situation était normale à Lublin, Poznan et Bielsko-Biala, que les aciéries Lénine de Cracovie ont travaillé « *presque normalement* » pendant les fêtes de Noël, « *certains ateliers dépassant même les niveaux normaux de production* ». Mais le coke manque pour alimenter les hauts fourneaux et il y a pénurie de wagons de marchandises.

Le « *travail normal* » a repris, selon la radio, « *dans de nombreux chantiers navals de Gdansk et de Gdynia* », notamment au chantier des Héros de Westerplatte et à celui de la Commune de Paris de Ddynia où le personnel s'est présenté à 80 %. A Szczecin, aux chantiers navals de Warski le travail ne doit reprendre que le 4 janvier, comme dans « *plusieurs ateliers* » des chantiers navals Lénine de Gdansk qui ont été évacués de force le 16 décembre. Pendant les semaines de bataille pour l'obtention des samedis libres, les autorités avaient déjà utilisé la méthode de « *la fermeture provisoire* » des entreprises pour ne pas perdre la face.

La justice expéditive

Les verdicts prononcés par les tribunaux frappent sévèrement des militants de Solidarité accusés d'avoir organisé des grèves après le coup de force du 13 décembre. Ces verdicts, rapportés par Radio-Varsovie, donnent également quelques indications sur l'ampleur des actions de protestation le lendemain de la proclamation de l'état de siège. Rappelant que les verdicts sont sans appel, la radio a annoncé lundi que le tribunal de Koszalin (Nord) a condamné M. Zdzislaw Beltkiewicz à trois ans et demi d'emprisonnement, et trois de ses camarades, MM. Henryk Podsiadlo, Makary et Pawel Szumski à trois ans de prison, pour « *avoir poursuivi, le 14 décembre, leurs activités syndicales, organisé et dirigé une grève d'occupation dans les usines Unitra Uniteks, à Bialogard* » (matériel électronique).

Le tribunal de Nowy Sacz (Sud) a condamné à six mois de prison, sans recourir à la procédure d'urgence, le président de Solidarité du centre de réhabilitation et d'orthopédie infantile, pour « *poursuite d'activités syndicales, organisation d'action de protestation, et appel à la grève au moyen d'affiches* ».

Plusieurs procès ont lieu ce mardi à Krosno (Sud-Est), celui du président de Solidarité des usines d'amortisseurs automobiles Polmo, accusé d'avoir organisé et dirigé une grève le 16 décembre. Les mêmes accusations ont été formulées contre son homologue des usines de pneumatiques Stomil à Sanok (Sud-Est). De même, deux militants de Solidarité, à qui il est reproché d'avoir organisé une réunion et appelé à une action de protestation à l'Institut d'arboriculture de l'Académie polonaise des sciences à Kornik, près de Poznan, doivent comparaître devant le tribunal de cette dernière ville (à 300 kilomètres à l'ouest de Varsovie).

Enfin, un homme accusé d'avoir attaqué, en état d'ébriété, le chef d'une patrouille militaire dans la ville d'Inowroclaw, dans la nuit du 21 au 22 décembre, est jugé à Bydgoszcz.

La B.B.C. affirme, d'autre part, que M. Walesa a arrêté une grève de la faim qu'il aurait commencée avant Noël.

Treize arrestations ont été annoncées le lundi 28 décembre. Sept personnes ont été accusées d'avoir organisé une grève dans l'aciérie de Katowice, empêché le travail normal des ouvriers, et endommagé une partie du matériel. Le procureur militaire a aussi ordonné l'arrestation de deux représentants du syndicat Solidarité de la mine de Wujek, où ont eu lieu des incidents qui ont officiellement coûté la vie à sept personnes le 16 décembre dernier. Ils sont accusés d'avoir organisé le mouvement de grève ainsi qu'« *une active opposition aux forces de l'ordre* ». Enfin, quatre membres de Solidarité, accusés d'être les organisateurs de l'occupation de la mine de Ziemowit (où la grève s'est arrêtée à la veille de Noël), et, pour l'un d'entre eux, d'avoir saboté les moyens d'accès au puits, ont également été arrêtés.

Le comité économique du conseil des ministres polonais a approuvé les nouveaux principes économiques, fondés sur l'autofinancement des entreprises, établis le 30 novembre dernier par le conseil des ministres, et qui entrent ainsi en vigueur, malgré l'instauration de la loi martiale en Pologne, a annoncé, ce mardi, Radio-Varsovie.

Il a étudié aussi la proposition du gouvernement de rendre le travail obligatoire tant que la loi martiale est en vigueur. Il a notamment estimé que cette mesure doit être limitée aux hommes âgés de 18 à 45 ans, qui ne travaillent ni n'étudient actuellement, et en particulier à ceux dont les sources de revenus sont incertaines.

Enfin, le ministre de l'intérieur polonais, tenant compte « *des progrès dans la stabilisation de la discipline sociale* », a décidé de reconduire les allégements exceptionnels apportés le 22 décembre dernier à la circulation des personnes.

Plusieurs appareils de la Lot devaient quitter Varsovie — toujours interdit au trafic international aérien — ce mardi pour Montréal (départ de Varsovie à 9 heures G.M.T.) ; mercredi, pour Londres (7 heures) et Kiev (20 heures) ; jeudi, pour Paris (7 h 35) Malte (8 heures), Zurich (8 h 30), Montréal (9 heures), Tripoli (10 h 35), Moscou (15 h 25) et Dames (21 heures).

Purges au sein du parti ?

Le gouvernement a démenti, lundi, l'existence de purges au sein du parti ouvrier unifié polonais (POUP). Le service de presse a précisé néanmoins qu'« *il est et sera nécessaire de contrôler tous les cadres sur la base de leurs tâches actuelles, des besoins inhérents à l'état de guerre et de la situation économique difficile du pays* ».

Cependant, la B.B.C., citant des « *sources dignes de foi* », précise qu'il existe d' « *importantes divergences entre civils et militaires ainsi qu'au sein de l'armée et des forces de sécurité* ». Deux semaines après l'instauration de la loi martiale, aucun signe d'une prochaine réunion du comité central du POUP n'est encore visible, conclut la B.B.C.

En attendant, la télévision polonaise signale des réunions locales du parti, car « *il est nécessaire de combattre avec persistance en faveur des travailleurs (...). Le temps est finalement venu d'agir pour les organisations du parti, comme un tout — et pas simplement au niveau des militants* ».

LE DÉLIT D'INTENTION SELON LA LOI MARTIALE

« *Il n'est pas nécessaire de commettre un délit pour être interné.* » C'est ce qu'explique Trybuna *Ludu*, le quotidien du parti ouvrier unifié polonais dans son édition du 17 décembre, la première qui soit parvenue à Paris depuis l'instauration de l'état de siège. Contrairement à l' « *arrestation provisoire* » qui vise les personnes « *suspectes ou accusées d'un délit* », précise le quotidien, l' « *internement* » vise celles qui « *en raison de leur attitude, sont à juste titre soupçonnées de ne pas respecter l'ordre public ou de mener une activité dangereuse pour les intérêts de l'État si elles sont maintenues en liberté (...). Le seul fait de présenter le danger de commettre un délit suffit pour être interné* ».

Trybuna Ludu explique que la juridiction d'exception, en vigueur depuis le 13 décembre, est appliquée par des tribunaux de Voïvodie composés de trois magistrats. L'acte d'accusation n'a pas besoin d'être motivé, et les sentences sont sans appel. Les peines vont de trois à vingt-cinq ans de prison, et, pour les « *délits graves* », jusqu'à la peine de mort. Parmi les quatre-vingt-sept types de délits visés par la loi martiale sont cités notamment les atteintes « *aux intérêts politiques et économiques* » du pays, les assassinats politiques et agressions contre des fonctionnaires, les pots-de-vin et le marché noir, l'organisation d'une grève, etc. — (*A.F.P.*)

● *Un appel du Comité de coordination des membres et dirigeants de Solidarité en France.* Le Comité voudrait recueillir toutes les informations possibles concernant les personnes arrêtées en Pologne, leurs conditions de détention et la situation de leurs familles ainsi que tous autres renseignements relatifs à la situation interne de la Pologne. Le Comité demande à toutes personnes se trouvant en possession de telles informations de bien vouloir les transmettre, de 10 à 16 heures, à son bureau spécialisé, 26, rue de l'Étoile, 75017 Paris, métro Charles-de-Gaulle - Étoile. Tél. 380-35-30.

UN APPEL DE MM. KOLAKOWSKI ET SMOLAR

« Les fusils qui opèrent en Pologne se tournent contre l'espoir d'une Europe sans guerre »

Le philosophe polonais Leszek Kolakowski et M. Aleksander Smolar, économiste au C.N.R.S., adressent aux membres du présidium de l'Internationale socialiste le texte suivant :

« Les soussignés avaient été autorisés par le Comité d'autodéfense sociale KOR de le représenter dans les contacts avec l'Internationale socialiste. Il est vrai que KOR a, en septembre 1981, décidé de se dissoudre puisque ses objectifs pouvaient être réalisés plus efficacement dans Solidarité. Toutefois, dans la situation présente, alors que les membres du KOR, ainsi que des milliers de militants de Solidarité sont en prison, nous nous sentons autorisés à vous envoyer ce message qui, nous le croyons, serait approuvé par nos amis condamnés au silence par la violence policière.

» Nous sommes témoins de la guerre menée par la junte polonaise contre une population sans défense. Nous espérons que, face à cette guerre, la voix de l'Internationale socialiste résonnera fort. Les événements en Pologne peuvent être envisagés, premièrement, du point de vue moral, deuxièmement, dans les catégories de *Realpolitik* européenne et mondiale, et, troisièmement, dans la perspective spécifique du socialisme démocratique. Nous sommes d'avis que ces trois perspectives convergent parfaitement et qu'elles ne sont pas en fait en conflit.

» Du point de vue moral, la situation est claire et sans ambiguïté. C'est l'attaque brutale des forces de sécurité contre les gens qui, par des moyens purement pacifiques et sans la moindre violence, ont essayé d'affirmer le droit de la société polonaise à s'organiser dans des buts syndicaux ou culturels et d'établir, au milieu d'un système totalitaire du pouvoir, une certaine marge de libertés civiques.

» La réaction s'exprime sous la forme de la soi-disant loi martiale, ce qui signifie l'absence de toute loi et l'arbitraire policier nu. D'après les informations fiables qui nous sont parvenues, les prisonniers sont souvent tenus dans des conditions inhumaines, privés de chauffage et presque privés de nourriture, soumis aux brutalités des gardiens.

» Deux de nos amis, intellectuels polonais bien connus, Jacek Kuron et Adam Michnik, auraient été, après leur arrestation, sauvagement battus par les gorilles de la junte au point de n'être plus reconnaissables. Nous ne savons pas combien sont ceux qui ont subi le même sort dans les mains de bourreaux. Nous ne savons pas non plus combien de personnes ont été assassinées au cours des attaques multiples contre les ouvriers dans les usines, les chantiers et les mines. Le communisme, tout en étant désastreusement inefficace dans tous les autres domaines, est bien efficace lorsqu'il s'agit d'assommer les gens, de cacher les cadavres et de mentir.

« Ce n'est pas une affaire interne »

» Au regard de la *Realpolitik* de sécurité européenne et mondiale la situation paraît claire également. Evidemment, il ne s'agit pas d'une affaire interne polonaise et il serait même ridicule de le prétendre. La junte polonaise fait la sale besogne pour les Soviétiques qui préfèrent, bien sûr, que le viol de la Pologne soit accompli, si possible, par des Polonais, sans qu'eux, les Soviétiques, doivent envoyer leurs troupes. Personne ne peut être crédule au point d'imaginer que l'opération ait pu être menée sans l'approbation et la coopération, sinon sur les ordres directs, du Kremlin.

» Vu que l'impérialisme soviétique constitue maintenant le facteur le plus puissant d'une guerre mondiale possible, l'espoir d'un ordre pacifique en Europe et dans le monde dépend de la perspective d'une évolution non-violente de cet empire colonial et totalitaire vers des formes moins oppressives et non expansionnistes. L'évolution de la Pologne dans les dernières années a ouvert des possibilités dans ce sens. L'écrasement brutal de la société polonaise serait aussi la fin de l'espoir, la course accélérée aux armements, la tension accrue avec tous les dangers que ceci comporte pour la paix mondiale. Les fusils qui opèrent en Pologne en ce moment se tournent non seulement contre les ouvriers polonais mais aussi contre l'espoir d'une Europe sans guerre, sans oppression, sans colonialisme.

» Dans la prespective spécifique du socialisme démocratique il s'agit, en Pologne, d'une tentative d'étouffer par la force le grand mouvement ouvrier qui s'efforçait, dans des conditions extrêmement difficiles, incompables même à celles que l'Europe avait connues vers 1848, d'affirmer les droits des travailleurs à s'organiser, à défendre leurs intérêts et à contrôler, au moins partiellement, le système de la production. Un socialisme démocratique qui refuserait de s'identifier à ce mouvement prouverait sa propre non-existence.

» Voilà les raisons pour lesquelles nous croyons que ces trois perspectives qui coulent respectivement des pirncipes moraux, de la politique européenne de sécurité et des idées du socialisme démocratique sont en accord dans le cas polonais.

» Nous nous rendons compte, bien sûr, que la mesure qui s'impose dans la situation actuelle, à savoir le boycott politique et économique de la Pologne officielle et de l'Union soviétique, créerait des difficultés en Europe ainsi qu'aux États-Unis et que les milieux du business s'y opposent. Le prix à payer est pourtant insignifiant comparé à celui que tout le monde devrait payer si la politique de l'apaisement l'emportait.

» Nous attendons la voie non ambiguë de l'Internationale socialiste. »

TÉMOIGNAGE

Pour Drawicz et les autres

par GEORGES NIVAT (*)

Andrzej Drawicz, Wiktor Woroszylski (avec sa femme et sa fille), le vieux Seweryn Pollak, tous trois écrivains et russisants, et puis tant d'autres écrivains : Bochenski, Konwicki, Kijowski, Karpinski, Marek Nowakowski, le vénérable Andrzejewski : on se passe les listes des arrêtés. Où sont-ils ? Presqu'île de Hel ou encore hospitalité carcérale d'un pays *frère* ?

Dans ces listes, je découvre le nom d'Andrzej Drawicz. Je revois sa haute stature, son crâne chauve de bonze ; j'entends sa parole chaude, charismatique sous les lambris de la Fabbrica Nuova à Venise, lors de la Biennale consacrée à la dissidence en tant que phénomène de culture ; c'était en décembre 1977. Dans ce vaste rassemblement, qui a pu parfois ressembler à un caravansérail, Drawicz était, je crois, le seul à ne pas être du tout un émigré. C'était un vrai Polonais de Pologne, et de sa haute voix chaleureuse il racontait la révolution des petits pas, la victoire sur la terreur intériorisée, la joie de se sentir chaque jour plus libre qu'hier. « Le statu quo, disait-il, *paralyse la volonté*, *enferme dans un mur d'indifférence élevé par la conviction de la normalité de ce qui est et paraît indestructible.* » Calmement, sans lever la voix, il disait : « *Pour le redressement du monde, pas d'autre moyen que celui-ci : commencer par soi. Sortir du rang. Pendant un instant la peur l'empoigne. Ensuite il s'avère que le rang s'est fissuré à un autre endroit également, puis à un autre.* »

***

Je revois également Drawicz à un colloque de Genève, où il nous enthousiasma par sa lecture du *Maître et Marguerite*, de Mikhaïl Boulgakov. Le recours au *diabolus minor*, qui veut le mal en faisant éternellement le bien peut seul nous sauver, disait-il, du *diabolus major*, qui veut peut-être le bien, mais fait éternellement le mal... Et lorsque Drawicz répétait les paroles du « diable mineur » : « *Ne vous inquiétez pas, Marguerite ! Tout sera juste, le monde est bâti là-dessus* », il insufflait au texte une foi vibrante que le réprouvé Boulgakov aurait accueillie avec des larmes de reconnaissance.

Drawicz est un essayiste, un écrivain, ce n'est pas un universitaire. Jusqu'en 1976, il a pu publier dans son pays articles de revues et livres sur la littérature russe : le dernier en date était *l'Invitation au voyage*, essais *sur la littérature russe au vingtième siècle*, paru à Cracovie en 1974. Ensuite, comme tant d'autres intellectuels polonais, il s'engagea dans le mouvement de résistance, dont la conjonction avec les grandes grèves de Gdansk devait aboutir au long « été polonais ». Il a participé aux activités du KOR, à l'Association des cours scientifiques, qui reprit la tradition des cours clandestins, celle des « Philarètes » du temps de Mickiewicz et celle des « Komplety » sous l'occupation nazie. Il fut un des fondateurs de la revue indépendante *Zapis*, il publia aux éditions indépendantes Nowa et Krag. Comme des milliers de Polonais, il n'avait en somme qu'une simple règle de conduite : faire comme si l'on était libre ; et l'on découvrait que l'on était libre.

Son dernier livre a paru en mai aux éditions Krag, dont les brochures sont vendues par « colportage » et comportant sous le copyright cette mention touchante : « *Ne spécule pas !* » Le titre en est *Questions sur la Russie*. La littérature russe, y écrit Drawicz, nous intéresse au plus haut point, moins pour le *comment* c'est écrit que pour le *quoi* ; nous attendons sans fin les signaux d'un changement, nous répétons sans fin, à la suite de Gogol, « *Russie, où vales-tu ? Réponds !* » Il n'est pas fortuit qu'un russisant comme Drawicz ait joué un rôle aussi notable dans l'accompagnement intellectuel de l'émancipation polonaise.

Plusieurs ouvrages de russistes polonais ont été d'ailleurs traduits par le « samizdat » russe, comme, par exemple, l'ouvrage de Wiktor Woroszylski sur Saltykov-Chtchedrine *Songes sous la neige*. C'est que les russistes polonais forment aujourd'hui un petit groupe d'essayistes particulièrement doués, scrutant avec un flair et une sensibilité exceptionnels les réponses russes à la question angoissée de Gogol. De plus, ils bénéficient d'un public particulièrement réceptif (alors qu'on l'imaginerait plutôt hostile).

***

« *Combien possible me paraissait alors un contact désintéressé, quelle facilité d'interpénétration des deux cultures, quelle possibilité de se communiquer la poésie, le son des vers et jusqu'aux moindres nuances, d'une langue à l'autre* », écrivait, en 1949, Joseph Czapski dans son inoubliable *Terre inhumaine*, que nous devons rouvrir à chaque fois que l'on réassassine la Pologne. Et, de fait, les analyses et diagnostics de Drawicz me semblent les plus affinés dont nous disposions : analysant la littérature néostalinienne, ou les auteurs soviétiques de la résistance spirituelle, comme Trifonov, ou encore le bouillonnement de la troisième émigration, il fournit des diagnostics pleins de sensibilité et aussi de sympathie.

Pollak, Woroszylski, Drawicz, précisément parce qu'ils sont à la fois écrivains et russistes, sont aujourd'hui particulièrement exposés. Drawicz aime à citer ce passage de Camus, dans *Jonas ou l'artiste au travail*, où le héros laisse après lui une toile blanche avec cette minuscule inscription, que l'on peut déchiffrer de deux façons : « solitaire » ou « solidaire ». Du choix entre ce « t » ou ce « d » dépend le destin d'une ou deux générations de Polonais.

N.-B. — La revue grenobloise *Silex* a publié dans son numéro 10 de janvier 1977, numéro consacré aux « Territoires de la terreur », un article de Drawicz intitulé : « Une mini-terreur qui a cessé de fonctionner (de quelques expériences polonaises dans l'exercice d'une opposition). »

(*) Professeur de russe à l'Université de Genève.

(Publicité)

APPEL POUR LES LIBERTÉS EN POLOGNE

Pour que nul ne prenne son parti de la normalisation en Pologne, nous publions à nouveau notre appel.

Nous appelons le peuple français à manifester sa solidarité avec le peuple polonais en s'associant aux initiatives de soutien organisées dans toute la France par les forces démocratiques.

En Pologne, le coup de force militaire, la loi martiale, l'interdiction de toute vie démocratique, la répression massive et déjà sanglante, ne peuvent qu'être vigoureusement condamnés par les hommes et les femmes épris de liberté.

L'évolution démocratique voulue et engagée par le peuple polonais, au travers de son syndicat Solidarité, a suscité un immense espoir en Pologne et dans l'Europe entière, notamment auprès de tous ceux qui se réclament du socialisme dans la liberté. Ceux qui tentent de briser ce grand mouvement populaire portent une écrasante responsabilité devant l'histoire.

Nous affirmons notre soutien au peuple polonais dans sa lutte pour la défense de ses libertés et de ses récentes conquêtes sociales. Nous exigeons la libération des personnes arrêtées et la fin de toute répression.

Les signataires de ce texte, qui participent à la défense des libertés collectives ou individuelles sans exception, partout où elles sont bafouées, appellent les travailleurs et le peuple français à manifester leur solidarité avec les travailleurs et le peuple polonais.

PREMIERS SIGNATAIRES

JOSPIN Lionel, premier secrétaire du Parti socialiste ; **MAIRE** Edmond, secrétaire général de la C.F.D.T. ; **POMMATAU** Jacques, secrétaire général de la FEN ; **SCHWARTZENBERG**, président du M.R.G. ; **BOUCHARDEAU** Huguette, secrétaire général du P.S.U.

DEBARGE Marcel, secrétaire national P.S. ; **MERMAZ** Louis, président de l'Assemblée nationale ; **POPEREN** Jean, secrétaire national P.S. ; **QUILES** Paul, secrétaire national P.S. ;

CHEREQUE Jacques, secrétaire général adjoint C.F.D.T. ; **HUREAU** Pierre, membre de la commission exécutive C.F.D.T. ; **MERCIER** Albert, membre de la commission exécutive C.F.D.T. ; **ROLANT** Michel, membre de la commission exécutive C.F.D.T. ;

ARNOL Jacques, secrétaire national P.S.U. ; **DEPAQUIT** Serge, secrétaire national P.S.U. ; **MABILAT** Jacques, secrétaire national P.S.U. ; **RAVENEL** Bernard, secrétaire national P.S.U. ;

BAYLET Jean-Michel, vice-président M.R.G., député du Tarn-et-Garonne ; **BERANGER** Jean, vice-président M.R.G., sénateur des Yvelines ; **LUCHAIRE** François, vice-président M.R.G., ancien membre du Conseil constitutionnel ; **RIGAL** Jean, vice-président M.R.G., député de l'Aveyron ;

ASTRE Louis, FEN, Conseil économique et social ; **CHARPENTIER** Michel, bureau FEN ; **GEORGES** Guy, secrétaire général SNI-P.E.G.C. ; **LE NEOUANNIC** Guy, bureau FEN ;

ADLER Alexandre, universitaire ; **AIDENBAUM** Pierre, vice-président de « Socialisme et Judaïsme » ; **AIGUEPERSE** Henri, ancien secrétaire général SNI ; **ALLEGRE** Claude, directeur de l'Institut de physique du Globe de Paris ; **ASCOT** Roger, écrivain ; **BARTOLI** Henri, universitaire ; **BELLOT** Jean-Michel, athlète ; **BERCIS** Pierre, président du club socialiste des Droits de l'Homme ; **BOIS** Roby, pasteur, secrétaire de la CIMADE ; **BONETY** René, ancien membre de la commission exécutive C.F.D.T., membre du Comité économique et social européen ; **BOUCHAREISSAS** Michel, secrétaire général SG/CNAL ; **BOTAZZI** Menoti, responsable d'associations de solidarité avec le tiers-monde ; **BROSSOLETTE** Gilberte, ancienne résistante ; **BULAWKO** Henri, vice-président du cercle Bernard-Lazare ; **CARTAN** Henry, professeur au Collège de France ; **CHEVALIER** Pierre, président MGEN ; **CHINTRON** Jean, ancien préfet de la Libération ; **DALIDA**, artiste interprète ; **DAVEZAC** Georges, secrétaire général de la Ligue de l'Enseignement ; **DESCAMPS** Eugène, ancien secrétaire général de la C.F.D.T. ; **DESVALLOIS**, ancien secrétaire général du SNI ; **DETRAZ** Albert, ancien membre de la commission exécutive C.F.D.T. ; **DRUILLET** Philippe, dessinateur bandes dessinées ; **DUPEREY** Annie, comédienne ;

FAJARDIE Roger, secrétaire national P.S. ; **FARINE** Philippe, président de Solidarités internationales ; de la **FOURNIERE** Michel, secrétaire national P.S. ; **GALLO** Max, écrivain, député ; **GAUME** Gérard, militant C.G.T. ; **GELIN** Daniel, comédien ; **GERMAIN** Jean, président MAIF ; **GIRAUDEAU** Jean, comédien ; **GROS** François ; **GUINGOUIN** Georges, compagnon de la Libération ; **HESSEL** Stéphane, ambassadeur de France ; **HOURDIN** Georges, écrivain ; **HUNTZINGER** Jacques, secrétaire national adjoint P.S. ; **JAQUET** Gérard, président du Groupe P.S. à l'Assemblée européenne ; **JACKEZ-HELIAS** Pierre, écrivain ; **JAVOY** Marc, professeur université Paris VII ; **JEANSON** André, ancien président C.F.D.T. ; **JOXE** Pierre, président du groupe P.S. Assemblée nationale ; **KAST** Pierre, cinéaste ; **KRIEGEL-VALRIMONT** Maurice, ancien dirigeant résistant militaire sous l'occupation ; **LACOUTURE** Jean et Simone, écrivains ; **LAURE** Georges, ancien secrétaire général de la FEN ; **LONDON** Arthur, écrivain ; **LONDON** Lise, ancienne déportée ; **LERAY** Roger, ancien grand maître du Grand Orient de France ; **LWOFF** André, prix nobel ; **MATTOUER** Maurice, professeur université de Montpellier ; **MARANGE** Jame, ancien secrétaire général de la FEN ; **MARCILLACY** Pierre, sénateur honoraire ; **MATHIEU** Jean-Paul, physicien ; **MEMMI** Albert, écrivain ; **MENAGER** Jacques, archevêque de Reims ; **MILLIEZ** Paul, professeur de médecine ; **MAYER** Daniel, président de la Ligue internationale des Droits de l'Homme ; **MERIC** André, président du groupe P.S. Sénat ; **MITTERRAND** Jacques, ancien grand maître du Grand Orient de France ;

MOATTI Serge, cinéaste ; **MOTCHANE** Didier, secrétaire national P.S. ; **MOYNOT** Jean-Louis, militant C.G.T. ; **MONTARON** Georges, directeur de « Témoignagne Chrétien » ; **MOULOUDJI** Marcel, comédien ; **OGIER** Bulle, comédienne ; **OLLIVENSTEIN** Claude, professeur de médecine ; **OULIAC** André, ancien secrétaire général du S.N.I. ; **PANNEQUIN** Roger, ancien commandant F.T.P. ; **PARMELIN** Hélène, écrivain ; **PECKER** J.-C., professeur au Collège de France ; **PELLAT** René, maître de conférence Ecole polytechnique ; **PETIT** Michel, directeur scientifique au C.N.R.S. ; **PICCOLI** Michel, comédien, **PIERRARD** André, parlementaire honoraire ; **PIERRE-BLOCH** Jean, ancien ministre ; **PIETTE** Jacques, compagnon de la Libération ; **PIGNON** Edouard, peintre ; **POLIAKOV**, professeur ; **PORTELLI** Hugues, universitaire ; **PRONTEAU** Jean, secrétaire national du P.S. ; **REBEYROLLES** Paul, peintre ; **RINOL** Frédérique, ancien déporté ; **ROBRIEUX** Philippe, historien ; **ROUCAUTE** Yves, chercheur ; **SANGUINETTI** Antoine, vice-amiral ; **SAUVAGE** Catherine, artiste-interprète ; **SCHWARTZ** Laurent, mathématicien ; **SELIGMANN** François, vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme ; **TILLON** Charles, ancien commandant en chef F.T.P. ; **TOULAT** Pierre, prêtre ; **VANECK** Pierre, comédien ; **VELAY** Pierre, médecin ; **VERCORS**, écrivain ; **VERNANT** Jean-Pierre, professeur au Collège de France ; **VIGNAULT** Paul, universitaire, ancien responsable C.F.D.T. ; **SPIRE** Antoine, écrivain ; **HADJENBERG** Henri, avocat.

APPEL POUR LES LIBERTÉS EN POLOGNE
B.P. 600 - 75326 PARIS CEDEX 07

LA « NORMALISATION »

LES RÉACTIONS A L'ÉTRANGER

Washington s'apprêterait à prendre des sanctions contre l'U.R.S.S.

De notre correspondant

Washington. — *Au risque de se distinguer un peu plus de leurs alliés européens, les Etats-Unis pourraient franchir un nouveau pas dans la condamnation de la loi martiale polonaise. Ils s'apprêteraient en effet à allonger la liste de leurs sanctions ; celles-ci toucheraient désormais l'Union soviétique, après s'être limitées au gouvernement de Varsovie.*

M. Reagan a pris connaissance lundi 28 décembre d'une liste d'options établie par ses conseillers. On lui suggérerait, entre autres, d'imposer des restrictions aux avions et navires soviétiques aux Etats-Unis et d'interdire certaines exportations vers l'U.R.S.S. comme la « haute technologie » et les équipements nécessaires à la construction du gazoduc sibérien. Il ne serait pas question, en revanche, d'un nouvel embargo sur les céréales ; Washington réserverait cette carte — d'ailleurs bien difficile à jouer — pour une étape ultérieure de sa « riposte graduée ». Quant à la dénonciation des accords d'Helsinki, elle est catégoriquement repoussée dans les milieux officiels. On affirme ici qu'aucune décision ne sera prise avant « consultation » des alliés européens. M. Reagan consulte en effet, à défaut de pouvoir coordonner. Les Etats-Unis risquent de faire cavalier seul une nouvelle fois.

L' « attitude passive de l'Ouest »

Une certaine impatience commence à se manifester à Washington. Lundi, un responsable gouvernemental qui réclame l'anonymat affirmait à des journalistes européens : « *Nous comprenons des différences de perspectives entre les alliés dues à des différences géographiques et d'intérêts. Mais il est très difficile d'expliquer au peuple américain une attitude passive de l'Ouest devant une répression à grande échelle qui viole les accords d'Helsinki.* » Il n'y a pas de temps à perdre, poursuivait ce responsable. « *Contrairement à ce qu'on entend dire, le général Jaruzelski n'a pas gagné le premier round en Pologne. D'autre part, l'espoir d'une réconciliation entre Polonais n'est pas perdu. Mais chaque jour supplémentaire de loi martiale la rend plus difficile.* »

Selon Washington, l'Europe de l'Ouest peut et doit jouer un rôle. « *Nous ne pensons pas* — ajoutait notre interlocuteur — *que la Pologne soit comparable à la Tchécoslovaquie de 1968 ou à la Hongrie de 1956. Car, pendant dix-huit mois, les dirigeants de Moscou et de Varsovie ont été contraints d'accepter un processus de libéralisation. Ces contraintes existent toujours. Et, cette fois, l'U.R.S.S. est dans une situation différente : à cause de ses troupes mobilisées en Afghanistan et en raison de ses rapports avec l'Europe de l'Ouest. Des pressions ouest-européennes peuvent avoir de l'influence aussi bien sur les Polonais que sur les Soviétiques.* »

Si l'administration Reagan accuse ses alliés de mollesse, elle est elle-même critiquée aux Etats-Unis. On lui reproche surtout une incohérence : comment peut-elle rendre Moscou directement responsable des événements de Pologne et ne punir que Varsovie ? C'est notamment pour mettre fin à cet illogisme que des sanctions contre l'U.R.S.S. sont envisagées.

Une recette radicale a été suggérée lundi par M. Zdzislaw Rurarz, ex-ambassadeur de Pologne à Tokyo, qui vient d'obtenir — comme son collègue de Washington — l'asile aux Etats-Unis. Selon lui, il faut couper tout lien économique avec Varsovie et Moscou. « *Ni commerce, ni aide alimentaire, ni crédits, tant que notre patrie bien-aimée ne sera pas libre* », a demandé ce diplomate en rupture de ban, qui était entendu par une commission du Congrès. « *S'il vous plaît* — a-t-il ajouté — *ne donnez pas le moindre sou à la perfide junte polonaise.* » M. Rurarz n'a pas mâché ses mots : le général Jaruzelski est un « *traître* », la loi martiale est une « *déclaration de guerre* » contre le peuple, le véritable metteur en scène du drame polonais se trouve « *derrière le mur du Kremlin* ». L'ancien ambassadeur affirme avoir reçu à Tokyo le 27 mars dernier un câble l'informant de l'instauration prochaine de l'état d'urgence en Pologne. Le choix du mois de décembre aurait été lié à des raisons climatiques : les autorités polonaises pensaient que l'hiver rendrait plus difficile un mouvement de résistance.

Pendant l'audition de M. Rurarz, une bougie était allumée dans cette salle du Congrès. Elle avait été apportée par un membre de la Chambre des représentants, républicain de Pennsylvanie, M. Don Ritter, et fixée à un chandelier centenaire venu de Pologne dans les valises d'une réfugiée.

ROBERT SOLÉ.

L'INTERNATIONALE SOCIALISTE TENTE D'APLANIR SES DIVERGENCES

(Suite de la première page.)

M. Kreisky semble notamment souhaiter le succès de « *cette dictature militaire polonaise portant des accents nationaux* », car dans l'hypothèse inverse on assisterait à une « *intervention de l'extérieur* ».

L'une des questions sur lesquelles le présidium de l'Internationale socialiste devait se prononcer ce mardi est celle de l'aide économique à accorder ou non à la Pologne militarisée. Là encore, deux thèses s'affrontent.

Plusieurs grands partis socialistes, dont le P.S. français, sont tentés de penser que la dépendance économique et financière de Varsovie, vis-à-vis de l'Ouest, devrait permettre de peser pacifiquement sur le nouveau régime dans le sens d'une libéralisation et du respect (ou d'une moindre violation...) des accords d'Helsinki. Mais le S.P.D. se souvient que l'Allemagne fédérale est le premier partenaire économique commercial de la Pologne en Occident, l'un de ses plus gros créanciers aussi, et qu'elle n'a certes pas intérêt à ce que son débiteur soit mis en état de cessation de paiements. Cette façon de retourner l'argument revient évidemment à poser sur le terrain économique une des questions-clés d'un débat qui n'est pas seulement allemand : qui a le plus gagné à la détente ?

BERNARD BRIGOULEIX

Moscou se félicite de la « prudence » des Européens

L'Union soviétique concentre désormais ses attaques sur les Etats-Unis, accusés d'avoir contribué à la contre-révolution en Pologne et de tenter — comme l'écrivait Tass lundi 28 décembre — « *de faire de la Pologne un foyer permanent de tension en Europe* ». Selon l'agence officielle soviétique, la Maison Blanche a pris des mesures de rétorsion contre la Pologne parce que « *les autorités tentent d'y rétablir la loi et l'ordre qui ont été désorganisés avec le concours de la C.I.A.* ».

Les commentateurs soviétiques se félicitent, en revanche, que les Européens « *ne suivent pas Washington et que chez eux, la modération l'emporte* ». L'agence Tass écrit : « *Les tentatives de l'administration américaine d'entraîner les Etats ouest-européens dans la politique de chantage et d'ingérence grossière dans les affaires intérieures de la Pologne se heurtent à une énergique opposition de ces pays.* »

L'agence soviétique ne mentionne pas l'attitude de la France, mais insiste sur la prudence de l'Allemagne fédérale. « *Une pression particulièrement violente s'est exercée sur l'Allemagne de l'Ouest pour qu'elle approuve les sanctions économiques américaines contre Varsovie*, écrit Tass. *Mais c'est à Bonn que les Américains ont été les plus déçus.* »

Les milieux officieux soviétiques soulignent eux aussi l'importance de la « *prudence européenne* ». Ils critiquent cependant la presse occidentale qui aurait « *dramatisé à l'excès la situation polonaise* ». Lundi, les *Izvestia*, organe du gouvernement soviétique, affirmait que tel a été notamment le cas en Italie.

Tollé au Canada

● AU CANADA, la position du premier ministre a soulevé un véritable tollé. Le 18 décembre, en déclarant que « *tout ce qui empêche la guerre civile est positif* », en refusant de condamner le régime militaire polonais et la législation d'exception, M. Trudeau avait provoqué la colère des Canadiens d'origine polonaise. En réaffirmant sa position dimanche à la télévision et en indiquant que « *Solidarité était allé trop loin* » (*le Monde* du 29 décembre), le premier ministre a uni dans une même protestation les opposants politiques, les dirigeants syndicaux et ecclésiastiques et un nombre croissant de Canadiens, d'origine polonaise ou non.

Selon Mme MacDonald, ancien ministre (conservateur) des affaires étrangères, M. Trudeau « *porte secours au forces de répression* » ; pour M. McDermott, président du C.T.C., la plus importante centrale syndicale, il « *n'a pas la moindre idée de ce dont il parle* ». Mgr Proulx, évêque de Hull (Québec), a déclaré : « *Je suis extrêmement surpris de voir les hommes d'Etat préconiser l'application de la loi martiale.* »

● A BRUXELLES, les représentants permanents de l'Europe des Dix, qui avaient confirmé, la semaine dernière, un don de 8 000 tonnes de viande de bœuf aux Polonais, se sont de nouveau réunis lundi pour rechercher les moyens d'obtenir que ce don parvienne intégralement aux civils. Ils sont convenus qu'au moment de la signature des contrats, avant le 31 décembre, l'ambassadeur de Pologne à Bruxelles devra préciser à la Commission européenne les ports d'embarquement et de débarquement, les lieux de vente et de stockage et les populations auxquelles la viande sera distribuée.

● AU DANEMARK, les dockers du port d'Aarhus, qui, la veille de Noël, avaient refusé de décharger le *Wila*, un cargo polonais transportant de la ferraille, pour se solidariser avec leurs camarades de Gdansk (qui — ils affirmaient le savoir de source sûre — auraient été contraints de le charger mitraillette au dos), sont revenus lundi sur leur décision. Ils ont expliqué que ce recul ne devait pas être attribué à un changement d'attitude mais simplement au fait que, appartenant à un petit syndicat aux moyens financiers limités, il leur serait impossible de pouvoir payer de lourdes amendes si leur débrayage se poursuivait. Ils ont exprimé leur déception que les dirigeants de la puissante centrale L.O. et les syndicats plus riches n'aient pas soutenu leur action.

Des divergences se font jour au sein des syndicats ouest-allemands

De notre correspondant

Bonn. — La fédération des syndicats (D.G.B.) se défend — assez mollement — contre le reproche que lui a adressé la semaine dernière l'écrivain Heinrich Böll de ne pas s'engager assez ouvertement pour les droits des travailleurs polonais. Le prix Nobel de littérature avait d'ailleurs regretté d'une façon beaucoup plus générale que la société ouest-allemande ne fasse pas suffisamment preuve de solidarité à l'égard d'un peuple qui, plus encore que d'autres, a été victime du nazisme.

Dans ce débat le contraste est frappant entre deux prix Nobel : M. Willy Brandt (prix Nobel de la paix) et M. Heinrich Böll. Alors que l'ancien chancelier se fait le champion de la prudence pour ne pas ruiner de façon définitive la détente, l'écrivain estime le moment venu d'élever la voix.

Les porte-parole de la fédération des syndicats disent que les reproches d'Heinrich Böll sont injustifiés. L'écrivain avait demandé que le Bureau international du travail envoie une commission d'enquête dans les camps d'internement et les prisons de Pologne. Le D.G.B. affirme qu'il s'était prononcé en ce sens dès le lendemain du putsch. Si tel est le cas, il faut remarquer que la démarche des syndicats ouest-allemands a été si discrète qu'elle n'a pas provoqué le moindre écho.

Le D.G.B. peut dire qu'il s'est élevé contre la proclamation de l'« état de guerre » à Varsovie et qu'il a réclamé la libération de tous les détenus. Mais il s'agissait d'une démarche de caractère plus diplomatique que public, puisque le point de vue de la fédération a été exprimé dans une lettre adressée à la mission militaire polonaise à Berlin-Ouest qui a d'ailleurs refusé de la recevoir.

Il reste que les syndicats ouest-allemands ont plus que d'autres peut-être accordé depuis un certain temps déjà une aide matérielle à Solidarité. Le programme d'assistance alimentaire et médicale mis au point fin octobre et qui s'élève à 500 000 marks (1 250 000 francs) est maintenu.

Les reproches visant la direction du D.G.B. ne sont pas tous justifiés, néanmoins, comme l'écrit la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, les chefs syndicaux ne veulent pas choquer l'extrême gauche au sein de leur organisation. En même temps, ils ne tiennent pas à prendre leurs distances envers la politique gouvernementale, qui fait preuve elle aussi de beaucoup de réserve et de prudence face à des événements susceptibles de remettre en cause aussi bien les rapports avec le Kremlin que les relations de la R.F.A. avec la R.D.A.

Il n'empêche que des divergences sérieuses se manifestent au sein même de la fédération syndicale. L'organe des mineurs notamment a cru bon de rappeler que déjà en juin M. Brejnev demandait aux responsables polonais de « *renverser le courant* ». Cela permet au journal du syndicat de constater qu'aujourd'hui le général Jaruzelszi exécute les ordres du Kremlin. Ce n'est pas là le langage de la direction.

JEAN WETZ.

● *M. Blanchard, directeur général du Bureau international du travail*, a rencontré, lundi 28 décembre, l'ambassadeur de Pologne auprès des Nations unies à Genève. L'ambassadeur lui a déclaré que le moment n'était pas opportun, tant que durerait la loi martiale, d'envoyer une mission du B.I.T. en Pologne, mais que plus tard, si la situation se normalisait, la question serait étudiée. M. Blanchard a insisté et a réaffirmé son désir de se rendre lui-même à la tête d'une mission à Varsovie, afin de réunir des informations sur la situation syndicale. Le projet du B.I.T. d'envoyer une mission en Pologne avait reçu l'appui du gouvernement français. — (*Corresp.*)

Selon le « Times »

LE VATICAN SOUHAITERAIT QUE LES EUROPÉENS AIENT UNE ATTITUDE ASSEZ SOUPLE

M. Peter Nichols, correspondant du *Times* à Rome, fait état d'une opinion assez répandue dans les milieux du Vatican selon lesquels le général Jaruzelski pourrait être une sorte de Tito plutôt qu'une marionnette des Soviétiques. Dans ces milieux, on souhaite que les Européens aient une position moins dure que celle des Américains et que l'aide économique à la Pologne soit maintenue.

On n'écarte pas au Vatican la possibilité que le général Jaruzelski ait agi de sa propre initiative. Après la visite à Varsovie de Mgr Poggi, ajoute M. Peter Nichols, on a l'impression que les troupes du général ont usé de violence mais en respectant certaines limites et que la répression n'est pas comparable à ce qu'elle aurait été en cas d'invasion.

● *Cent cinquante mille exemplaires de l'édition mensuelle de « l'Osservatore Romano »* en polonais ont quitté Rome il y a quelques jours pour la Pologne par camion, comme d'habitude, à la suite des accords passés entre le Saint-Siège et la Pologne, apprend-on à la Cité du Vatican. « *Ils ne sont pas revenus à Rome* », a simplement indiqué le directeur de la publication polonaise, le Père Adam Boniecki, à qui l'on demandait si la cargaison était bien parvenue à destination. La seule allusion aux événements de Pologne dans cette édition était la déclaration de Jean-Paul II du 13 décembre, jour de la déclaration de l'état de siège. Le pape lançait un appel pour que « *le sang polonais ne soit pas de nouveau versé* ». — (*A.F.P.*)

EN POLOGNE ET EN FRANCE

ABSTINENCE

Noël, le Jour de l'an, deux dates pour se réjouir. Manger et boire sont de rigueur. Cette année, plusieurs personnes sensibles à la situation en Pologne ont décidé de transformer ces journées de fête en journées de protestation, ces heures de « gueuleton » en heures d'abstinence.

A Paris, M. Lillo Salpetro et Mlle Ayin Béothy, jeûnent ainsi depuis le 23 décembre et continueront jusqu'au 1er janvier. Entre-temps, ils organisent une veillée, toujours en faveur des Polonais, mercredi 30 décembre, à 20 heures, autour d'un feu de bois sur l'esplanade de Beaubourg. M. René Pawlowski, lui, jeûnera devant l'ambassade d'U.R.S.S. à Paris, le 31 décembre et le 1er janvier, et projette de passer la nuit sur place.

Mlle Béothy connaît la signification des grèves de la faim. Ancienne détenue, elle avait, en février et mars 1979, fait une grève de la faim de soixante et un jours à la maison centrale de Rennes, pour protester contre les conditions de vie des détenues soumises à l'isolement (le Monde du *22 mars 1979).*

Condamnée en 1976 à quatorze ans d'emprisonnement pour le meurtre, en 1972, de son ancien amant, petit pourvoyeur de drogue, drogué lui-même, qu'elle accusait d'avoir provoqué la mort par « overdose » d'un autre jeune homme, Mlle Béothy bénéficie, depuis le 6 avril 1981, d'une liberté conditionnelle, et cela jusqu'à la fin de sa peine, en octobre 1986. Artiste peintre, elle s'occupe d'une association, Antarès créée ce mois-ci pour promouvoir l'art et l'artisanat des détenus et anciens détenus.

Ch. Ch.

UN NUMÉRO SPÉCIAL DE LA REVUE « LE CRI DES HOMMES »

Le Cri des hommes, journal de la Fédération internationale des droits de l'homme, vient de consacrer un numéro spécial à la Pologne, abondamment illustré de dessins originaux. On y trouve notamment un appel de Solidarité et la déclaration, faite dès le 13 décembre, par M. Daniel Mayer, président de la F.I.D.H., et qui se termine ainsi : « *En matière de droits de l'homme, c'est toujours d'un devoir d'ingérence qu'il s'agit.* »

La rédaction de la revue précise que chaque numéro est vendu 10 francs, mais que 5 francs seront reversés au profit de l'antenne du syndicat Solidarité en France.

★ F.I.D.H., 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris. Tél. 707-56-35.

ENVIRON DEUX CENTS POLONAIS ONT DEMANDÉ L'ASILE POLITIQUE A LA FRANCE DEPUIS LE 15 DÉCEMBRE

Trois marins polonais, dont un officier, qui désirent garder l'anonymat, ont profité d'une escale du cargo *Swietlik* à Saint-Brieuc pour demander, lundi 28 décembre, l'asile politique à la France. La préfecture des Côtes-du-Nord leur a aussitôt délivré un sauf-conduit de trois mois.

Ils étaient soixante-dix en septembre, deux cents en novembre. Ils seront probablement quatre cents Polonais à avoir demandé l'asile politique entre le 13 et le 31 décembre. Mais, comme le souligne M. Georges Fieschi, ministre plénipotentiaire, directeur de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (O.F.P.R.A.), ce ne sont pas des personnes qui ont quitté le territoire polonais depuis l'état de guerre. Ces personnes, jeunes en général (entre trente et trente-cinq ans), sont souvent des couples qui disposaient d'un visa de touriste et sont restés en France en attendant la suite des événements.

Il faut environ une quinzaine de jours pour que les demandes déposées dans les préfectures remontent jusqu'à l'O.F.P.R.A. et un mois environ pour que les requêtes auprès des ambassades parviennent à l'Office à Paris. Ce ne sera donc qu'au début de janvier que l'Office pourra donner une évaluation précise des demandes. Comme le fait remarquer M. Fieschi, les réfugiés actuels sont, pour la plupart, des personnes bénéficiant d'un point de chute ou d'attaches en France et en général d'un niveau d'éducation assez élevé.

Point de vue

Complices historiques

par PHILIPPE DE SAINT-ROBERT

AU cours de ces dernières années, on a bien souvent donné, à des Français supposés chauvins et repliés sur eux-mêmes, la nouvelle Allemagne pour exemple : sa passion de l'Europe, son souci tout neuf et d'autant plus exigeant de la démocratie, sa fidélité au grand Occident qui réaliserait, cela allait de soi, l'une et l'autre...

Aujourd'hui, les apologistes sont sur tous ces points beaucoup plus discrets. A peine passée la vague des interdictions professionnelles, qu'une autre s'étend : celle du national-neutralisme. Des slogans apparaissent, d'une grande élévation morale : « Plutôt rouge que mort », etc. En effet, pourquoi pas ? Rouge ou noir, rouge et noir.

Ces dernières semaines, il est remarquable, et il a été remarqué, que nos chers cousins germains faisaient preuve, à l'endroit des événements de Pologne, de la plus grande réserve. Cette rare discrétion vient même de leur valoir, de la part des *Izvestia*, un hommage non moins remarqué et remarquable : « *La République fédérale d'Allemagne,* constate tique, *a mis l'accent sur une non-ingérence stricte dans les affaires polonaises.* »

L'Allemagne, insinueront quelques esprits mal intentionnés, pense à sa réunification : elle ne saurait avoir lieu qu'au prix de la liberté de toute l'Europe centrale, du reste accoutumée de longue date à ce genre de traitement.

Et, en effet, pour ne jamais s'ingérer dans les affaires polonaises, il n'y a pas deux pays en Europe comme l'Allemagne et la Russie. Il est donc bien rassurant de voir, au-delà de toutes querelles idéologiques (inutiles superstructures de l'histoire), ces deux vieilles complices de tous les écrasements et de tous les démantèlements de la Pologne se retrouver d'accord sur l'essentiel, qui chez elles ne fait qu'un avec l'existentiel.

« Esclave de la méthode »

Ainsi, l'inoubliabel Walter Schubart avait bien raison, qui écrivait en 1938 que « l'âme des Allemands est aussi tourmentée et changeante que le paysage qui les entoure », et que, depuis la révolution d'octobre, le Russe est devenu l' « esclave de la méthode ». Ce qui ne change pas, c'est la tenaille que, à travers la feinte métamorphose de l'un et le fixisme apparent de l'autre, deux peuples ne relâchent pas d'exercer sur la liberté de toute l'Europe.

● *Pour le bureau exécutif du Mouvement des démocrates, que préside M. Michel Jobert*, ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur : « *La censure et la désinformation sur la répression en Pologne ne doivent pas conduire l'opinion à se satisfaire d'une « normalisation » évidemment conçue et imposée de l'extérieur. L'apparence de l'ordre à Varsovie, si elle se confirme, dispense moins que jamais d'une pression constante de l'opinion publique telle qu'elle modérera l'Union soviétique et ramènera celle-ci au strict respect des accords d'Helsinki.* »

● *La Ligue communiste révolutionnaire* se déclarant « *totalement solidaire de la lutte du peuple polonais et de son syndicat Solidarité* », apporte son soutien aux initiatives organisées le 31 décembre par le comité Solidarité avec Solidarnosc, de 17 heures à 20 heures, devant l'ambassade de Pologne à Paris.

● *M. Didier Bariani*, président du parti radical, a estimé, lundi 28 décembre, que « *le président de la République a tenu un langage digne en condamnant très fermement l'intervention soviétique, sans essayer d'abuser les Français par des faux-semblants* », tandis que « *le parti socialiste s'est hâté d'afficher un sectarisme déplacé en contestant le bon droit et le bien-fondé de l'opposition à exprimer sa condamnation* ». Il a ajouté : « *Au moment où le parti communiste se coupe de plus en plus de la communauté nationale, il importe au contraire que toutes les forces démocratiques du pays puissent trouver des expressions communes, au moins convergentes, pour souligner les méfaits du neutralisme et appeler à une solidarité mieux vécue des pays du monde libre contre les menaces et les abus des Soviétiques.* »

● *Le conseil général de l'Orne* a accordé une garantie à l'emprunt de 6 millions de francs contracté par l'établissement public régional de Basse-Normandie pour le redémarrage de la SFAR (Société des fonderies et ateliers de Rondonnai). La politique protectionniste américaine et les difficultés de l'industrie du poids lourd en France avaient mis la SFAR dans une situation difficile : elle avait ramené ses effectifs de sept cent cinquante employés en 1977 à quatre cent dix. Parmi ses deux principaux clients américains, Ford Motor Company et International Harvester, le premier s'est engagé pour trois ans avec des commandes de 35 000 tonnes de produits par an. — *(Corr.)*

● *Une cinquantaine d'artistes et d'intellectuels d'origine hongroise* ont signé, à Paris, un communiqué dans lequel ils « *élèvent la plus vigoureuse protestation contre la répression brutale déclenchée, le 13 décembre* », en Pologne. « *Ils se prononcent fermement pour la libération immédiate de tous les prisonniers politiques. Le retour à l'évolution démocratique amorcée par la société polonaise est le seul moyen qui permette d'éviter l'engrenage, national et international, de la violence. Pas de Budapest de 1956 à Varsovie !* »

Parmi les signataires figurent : Mme C. Arnothy, MM. A. Koestler, P. Eötvös, G. Ligeti, F. Fetjtö, S. Hantai, A. Trauner, A. Karasz, E. Moczar, P. Wiener.

● *Jérôme Savary, les comédiens du Magic Circus, les techniciens, la direction et le personnel du TEP organisent,* le lundi 4 janvier à 20 h. 30, une représentation supplémentaire du *Bourgeois gentilhomme* au profit de Solidarité. Prix unique : 46 F.

● PRECISION. — M. Daniel Tollet, membre du P.C.F., chercheur en histoire au centre interuniversitaire d'études polonaises (Paris-IV Sorbonne, signataire du texte annonçant la création d'Initiative communiste pour la Pologne (*le Monde* du 24 décembre, page 4), nous précise que l'objectif de ce groupe « *n'est pas de polémiquer avec la direction du P.C.F. ni de participer au concert de ceux qui souhaitent le départ des ministres communistes du gouvernement, ni même de pratiquer un antisoviétisme primaire* ». Les signataires entendent « *dans un esprit d'internationalisme prolétarien se regrouper pour affirmer leur solidarité matérielle et politique aux Polonais qui, dans leur masse, souhaitent construire un socialisme autogestionnaire et à visage humain* ».

DANS LA PRESSE HEBDOMADAIRE

Quelle est la vraie question ?

Dans *L'EXPRESS* qui consacre un numéro spécial à la Pologne, Raymond Aron pose la question suivante : « *Comment mobiliser l'opinion française contre l'écrasement de Solidarité par les chars avec le concours de Charles Fiterman ?* » Mais Raymond Aron ne répond pas explicitement à cette question. Il en réduit même la portée en soulignant que tous les gouvernements occidentaux se sont précipités « *sur l'alibi* » de la non-intervention militaire soviétique ; trop heureux d'accepter « *passivement* » la normalisation polonaise. Ce « *lâche soulagement de l'Occident* » est l'objet d'une analyse de Bernard Ullmann et Jérôme Dumoulin qui relèvent que « *seule à l'Ouest, la France socialiste donne de la voix* ».

Pour Marie-France Garaud, qui exprime son « opinion » dans ce même numéro de *l'Express*, la vraie question est la suivante : M. Mitterrand (et les Dix) seront-ils capables « *de faire comprendre à leurs concitoyens que la paix en Europe dépend pour une grande part, de l'automaticité de l'engagement américain et donc de la présence de fusées Pershing dans les pays relevant de l'OTAN ?* » Marie-France Garaud ne répond pas, non plus, à cette question. Majorité et opposition sont renvoyées dos à dos par elle. « *Dans cette France,* écrit-elle en conclusion, *qui se veut nouvelle, avec un changement de majorité qui a bouleversé les habitudes, avec un gouvernement qui parle à plusieurs voix, avec un chef de l'Etat qui tient dans une main le réalisme et dans l'autre l'idéologie, notre espoir hésite.*

» *Beaucoup souhaitaient plus de vérité et plus de rigueur. Nous voyons plus d'habileté, et sans doute plus de générosité. Mais combien de temps faudra-t-il encore pour qu'on s'aperçoive que le sectarisme n'est pas à la hauteur de l'exigence de l'heure et qu'aucune idéologie n'aura jamais l'ampleur de l'amour de la Patrie ?*

» *L'Etat a le souffle un peu court.*

» *Quant aux hommes de l'opposition qui cherchent comme des derviches tourneurs à trouver, par le mouvement incessant, à la fois l'équilibre et le dépassement, ils feraient mieux de s'ancrer solidement sur l'essentiel.* »

La présence de ministres communistes pose, pour Jean Daniel dans *LE NOUVEL OBSERVATEUR*, « *un problème qu'on ne peut plus occulter en dénonçant ceux qui, à droite, prétendent l'évoquer* ». Le directeur de l'hebdomadaire reconnaît néanmoins que « *la France, comme nation d'abord, comme Etat ensuite, est de très loin la plus engagée dans cette solidarité que nous préconisons* ».

Pour Etienne Borne, dans *DEMOCRATIE MODERNE*, hebdomadaire centriste, la gauche commet un acte de sectarisme en refusant à ceux de l'autre bord, et spécialement aux centristes, le droit de protester contre le coup de force de Varsovie tout en restant « *pure d'arrière-pensées* ». Mais Etienne Borne, nous semble-t-il, enlève quelque poids à sa démonstration en soulignant, sous le même titre « Une affaire intérieures française », à propos du drame polonais : « *Révélation soudaine de capitales divergences que nos socialistes, engagés dans une œuvre édifiante de conversion démocratique au bénéfice de leurs partenaires communistes croyaient avoir exorcisées par la vertu magique du verbe : la gauche, indivisible ciment religieux, ne pouvait qu'être la gauche une fois et à jamais. La voici, hélas ! cassée en deux morceaux.* »

M. Raymond Bourgine, directeur de *VALEURS ACTUELLES*, reconnaît à M. François Mitterrand un mérite, celui de sa politique étrangère, ou plutôt, écrit-il, « *de la partie essentielle de cette politique, qui se situe en Europe et au Moyen-Orient, car au Salvador c'est autre chose. Sur ce point, ce ne sont pas les socialistes qui voient la politique en rose et se sont laissé duper sur la réalité soviétique.* »

M. Giscard d'Estaing, lui, « *voyait la politique en rose* », estime-t-il, qui professait « *à la suite de Samuel Pisar que la rationalité économique finissant par pénétrer la pensée soviétique conduirait à une convergence des systèmes : d'un communisme de plus en plus libéral vers un capitalisme de plus en plus dirigé, avec comme plate-forme commune la maximilisation des niveaux de vie. Helsinki a été le produit de cette illusion.* »

Autre illusion, que dénonce cette fois *LE POINT* : celle qui veut que le partage du monde ait été opéré à Yalta. Pour étayer la thèse selon laquelle les accords de Yalta prévoyaient que, dans les pays libérés par l'armée rouge, des élections libres détermineraient la nature des régimes politiques, *LE POINT* a interrogé un ami de Franklin Roosevelt, l'ancien ambassadeur américain Averell Harriman.

LE POINT publie également un important dossier consacré au « goulag polonais » et regrette que l'Occident « *ne soit pas parvenu à sortir de ses hésitations* ». L'Occident « *s'est montré pris au piège que les Soviétiques lui ont tendu en faisant intervenir à Varsovie non pas leurs généraux, mais l'état-major polonais.* »

L'« Occident » a bien mauvaise presse dans la plupart des hebdomadaires, mais ceux-ci n'apportent aucune réponse à leurs nombreuses interrogations.

● *Dispensaire à Paris pour les réfugiés polonais.* — Sous l'égide de Solidarité médicale et de la mairie de Paris, un groupe de médecins français d'origine polonaise a organisé un dispensaire où tous les malades polonais peuvent être reçus gratuitement par ces médecins parlant leur langue. Le dispensaire fonctionnera à partir du 4 janvier 1982, de 9 heures à 12 heures, 25, rue Bobillot, 75013 Paris, métro place d'Italie, téléphone 581-86-65. Les organisateurs du dispensaire appellent leurs confrères parlant polonais à se faire connaître, téléphone : 623-33-88.

AMÉRIQUES

Les Panaméens accusent les États-Unis de violer l'esprit des traités Torrijos-Carter sur la zone du canal

Panama *(Reuter)*. — Les Panaméens sont mécontents de la façon dont sont appliqués les accords sur la zone du canal dont la signature, il y a quatre ans, par M. Carter et le dirigeant panaméen de l'époque, le général Omar Torrijos, avait marqué l'amélioration des relations avec les Etats-Unis. Aux termes de ces accords, aboutissement de quatorze années de laborieuses négociations, les Etats-Unis se sont engagés à reconnaître la souveraineté de Panama sur la zone du canal à la fin du siècle. La voie d'eau interocéanique voit passer tous les ans une quinzaine de milliers de navires, tandis qu'une partie de la zone a déjà été transférée aux autorités panaméennes.

Mais, deux ans après la mise en application des accords Torrijos-Carter, la satisfaction des Panaméens s'est muée en ressentiment. Ils accusent les Etats-Unis de violer l'esprit, sinon la lettre, des accords. C'est ainsi qu'une loi américaine a confié l'administration du canal à une commission binationale dans laquelle les Etats-Unis ont une représentation majoritaire et qui a remplacé l'ancienne compagnie du canal de Panama.

Mais, selon les responsables panaméens, la législation américaine se moque de la commission et des traités. Le président panaméen, Aristides Royo, a lui-même déclaré devant les Nations unies : « *Au lieu de créer une base pour la mise en application des traités, la loi les met de côté.* »

Le vice-administrateur du canal, M. Fernando Manfredo, considère que cette loi illustre l'état d'esprit d'un Congrès américain vindicatif, qui a toujours été opposé aux traités. Il affirme que « *les parlementaires américains recherchent la moindre lacune dans les traités, et ils imposent leurs propres interprétations. Le résultat c'est que le concept binational de la commission s'est dissous et que le rôle du Panama a été réduit à rien* ».

Le budget du canal, qui s'est élevé cette année à 450 millions de dollars, doit maintenant être approuvé par quatre commissions parlementaires du Congrès, bien que le canal perçoive ses propres revenus et qu'il ne reçoive rien du Trésor américain. « *C'est une situation impossible pour une entreprise commerciale* », estime M. Manfredo.

Le Panama n'apprécie pas davantage l'installation sur son territoire d'organes administratifs américains tels que l'autorité fédérale des relations du travail, qui établit les échelles de salaires des huit mille travailleurs du canal, pour la plupart des Panaméens, et qui est habilitée à arbitrer les conflits du travail. Les responsables panaméens considèrent que cette situation aggrave la discrimination envers les employés panaméens. Ils affirment également que certains membres du personnel américain, hostiles aux traités, entravent délibérément leur application.

Le Panama fait aussi grief à Washington de ne pas tenir ses engagements d'entretenir les installations du canal, tandis que le manque de ressources de la commission en retarde la modernisation. Les autorités panaméennes se demandent dans quelle mesure les Etats-Unis soutiendront une voie d'eau à laquelle ils devront sans doute renoncer dans moins de vingt ans, et ils craignent que le président Reagan ne se sente moins lié par les traités que ne l'était son prédécesseur. Ces doutes coïncident également avec une incertitude croissante sur l'avenir du canal à l'ère des pétroliers géants.

BIBLIOGRAPHIE

Un dossier Argentine dans « les Temps modernes »

« *Et si nous, les « vaincus », n'étions qu'un ramassis d'amants rêveurs éconduits par notre Argentine bien-aimée, peut-être différente de ce que nous croyions... ?* » La méditation des exilés argentins, qui ont participé à ce dossier des *Temps modernes* sur l'Argentine, ressemble à celle des Espagnols émigrés pendant la période triomphante du franquisme. Même douleur, mêmes regrets et même incertitude. Et si les « vainqueurs » devaient finalement avoir raison ?

Un certain nombre de personnalités argentines, parmi lesquelles David Vinas, Cesar Fernandez Moreno, le dirigeant radical Hipolito Solari Irygoyen, l'écrivain Julio Cortazar — maintenant Français, — se penchent sur les quinze dernières années de l'histoire argentine. Mais c'est un survol depuis le début du siècle qui est tenté, depuis l'apparition du radicalisme et la croissance de l'autoritarisme militaire parallèle à la crise d'une nation qui, selon un mot célèbre, « *devait déjà être bien riche* » pour se permettre de gaspiller ses chances politiques.

« *L'Argentine,* disait José Luis Borges, *devrait rechercher son emblème dans le gaucho et non dans le militaire.* » Gaucho et macho comme le dictateur Rosas l'était au dix-neuvième siècle, Juan Domingo Peron a joué un rôle essentiel dans cette histoire. Le péronisme, c'est comme la langue d'Esope : on y trouve le meilleur et le pire. Le péronisme « *a suscité une grande excitation populiste, mais il n'a pas été suivi d'une catharsis qui aurait pu être socialiste.* » Tout est dans cette formule.

Le général Lanusse, qui a favorisé le retour de Peron, espérait que l'ancien leader des *descamisados* gouvernerait en « conservateur ». Les *montoneros*, de leur côté, et la gauche en général, ont voulu croire que Peron agirait en « socialiste ». Utopie dissipée dans le carnage qui a fait deux cents morts à Ezeiza, le *jour même* du retour de Peron.

L'Argentine ne s'est pas encore remise de ce malentendu. Peron mort en juillet 1974, la « minuscule » Isabel, pâle copie d'Evita, est vite dépassée. Le temps pour les militaires de reprendre le pouvoir, en mars 1976, au soulagement presque général. On connaît la suite : offensive révolutionnaire lancée par ceux qui croyaient au Peron « de gauche », répression féroce organisée par ceux qui voulaient un Peron « de droite ».

L'heure est à l' « ouverture ». Est-elle possible ? Ce dossier, qui met l'accent sur le « culturel » au détriment du « politique », ne peut répondre à cette question, mais il apporte un éclairage puissant sur un pays riche de toutes les virtualités, mais difficile à appréhender malgré son caractère européen — M. N.

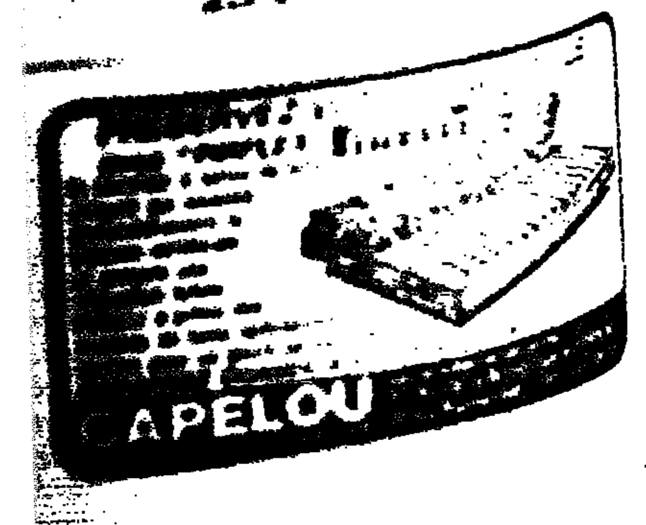
Émeute dans un camp de détention d'immigrants illégaux haïtiens à Miami

Miami *(A.F.P., U.P.I.)*. — Une centaine d'immigrants illégaux haïtiens, détenus dans un camp près de Miami, en Floride, ont pris la fuite le dimanche 27 décembre, à l'occasion d'une manifestation de soutien organisée par environ cinq cents de leurs compatriotes déjà installés en Floride et qui a tourné à l'émeute. Mais la plupart des fuyards ont été rapidement repris.

Les manifestants ont tenté, sans succès, de forcer l'entrée du camp puis ont allumé des feux de broussailles à proximité. Des heurts assez violents ont eu lieu avec la police, mais, selon les autorités, il n'y aurait eu que des blessés légers et trois arrestations. Les Haïtiens internés qui ont réussi à s'échapper ont profité de la confusion pour franchir un grillage barbelé.

Il reste six cent un immigrants (dont cinquante et une femmes) dans ce centre. Ceux-ci ont mis fin lundi à la grève de la faim qu'ils observaient depuis la nuit de Noël, après avoir reçu l'assurance qu'il n'y aurait pas de sanctions après les événements de ces derniers jours.

[Depuis la décision de l'administration Reagan, le 30 septembre (« le Monde » du 2 octobre), de porter un coup d'arrêt à l'immigration clandestine en Floride des Haïtiens venus sur des embarcations de fortune, beaucoup d'entre eux ont été arrêtés en haute mer ou près des côtes américaines et refoulés en Haïti. D'autres, qui avaient pu gagner le rivage ont été internés dans des camps comme celui de Miami. Certains attendent depuis plusieurs mois dans ces camps, sans savoir si les autorités décideront finalement de les expulser ou de leur accorder un permis de résident. De nombreuses organisations religieuses et humanitaires américaines ont protesté contre ce traitement peu compatible avec l'image des Etats-Unis « terre de liberté ».]



EUROPE

Yougoslavie

Un nouveau livre de M. Dedijer sur Tito suscite de vives polémiques

Belgrade. — Un comité de coordination de l'Alliance socialiste chargé de veiller au contenu des publications consacrées à la vie et à l'œuvre de Tito (plus de quatre cents ont paru depuis sa mort) vient de critiquer M. Vladimir Dedijer pour son second livre *Nouveaux compléments à la biographie de Josip Broz Tito*. Précédé d'une importante publicité, ce livre de près de mille trois cents pages connaît un grand succès de librairie. Il provoque aussi de vives réactions d'anciens partisans, et non des moindres, qui lui reprochent une présentation « tendancieuse » des faits, le non-respect de la loi sur les archives, voire des « abus » de déclarations faites à son auteur par plusieurs dirigeants, dont M. Miatovitch, membre de la direction collégiale de l'Etat.

Professeur d'histoire à l'université de Belgrade et membre de l'Académie des arts et des sciences de Serbie, M. Dedijer est un communiste de vieille date. Il a participé dès le début à la guerre de libération nationale. Proche collaborateur de M. Djilas lorsque celui-ci dirigeait les services « de propagande et d'agitation », il l'avait défendu en 1954 contre les accusations de « déviationnisme ». Il fut exclu

De notre correspondant

du comité central et du parti yougoslave en même temps que son chef, qu'il critique d'ailleurs rudement dans son livre pour son comportement pendant la guerre.

Parce que, dit-on, Tito avait un faible pour lui, il fut réhabilité progressivement sans être pour autant réintégré formellement dans le parti. A l'étranger, M. Dedijer est connu comme membre du « Tribunal Russel » et, surtout, comme biographe de Tito. Son premier livre, publié en 1953, fut traduit en une vingtaine de langues étrangères, dont le français, et contribua pour une large part à la popularisation, dans le monde, de la personne de l'ancien chef de l'Etat. Depuis il a travaillé sans relâche à le compléter grâce à des documents nouveaux obtenus pour une part, affirme-t-il, de Tito personnellement, qui, en les lui remettant, lui aurait dit : *« Ecris la vérité. »*

Les négociations de 1943 avec les Allemands

A-t-il écrit la vérité ? Non, affirment dans la presse des dirigeants qui voient dans ces *Nouveaux compléments* une tentative de *« révision »* de l'histoire du parti et de la guerre visant à porter « préjudice » à Tito. En attendant les résultats du débat en cours, ce qui prendra du temps, on peut constater que nombre de documents, témoignages et affirmations de M. Dedijer contredisent les versions officielles de tel ou tel événement et constituent parfois de véritables révélations pour le public.

M. Dedijer donne par exemple des informations inédites sur les deux postes de radio installés clandestinement à Zagreb par le parti communiste avant l'invasion allemande de 1941. Le premier de ces postes fut, durant toute l'occupation, en liaison permanente avec le Komintern à Moscou et avec des centres du Komintern dans huit autres pays qui ne sont pas nommés. Il était dirigé par un certain Josip Kopinitch, personnage puissant, dont l'existence n'est connue que d'un cercle très restreint d'initiés. Le second poste était, lui, en liaison avec les services de renseignements militaires soviétiques. Sur son chef, Ivan Antonov, tombé en février 1942, M. Dedijer donne peu de précisions mais affirme qu'il disposait d'un vaste réseau d'informateurs et que pour son compte travaillaient *« avec le consentement de Tito »* plusieurs dirigeants du parti.

Pour la première fois le public obtient, grâce au livre, des détails sur les négociations en 1943 entre les partisans et les Allemands (négociations à l'égard desquelles l'historiographie officielle n'a jamais fait preuve d'un excès de curiosité, ainsi que sur les querelles entre les dirigeants s'accusant réciproquement de trahison et de sectarisme, sur les exécutions sommaires des adversaires mais aussi des membres du parti, etc. Il est question aussi de l'aide financière accordée par le Komintern au parti yougoslave et des exécutions en Espagne de communistes yougoslaves combattants de l'armée républicaine par des agents du N.K.V.D.

Une abondante documentation est fournie sur les rapports entre les partisans et les tchetniks (nationalistes serbes) du général Mihailovitch (condamné à mort après la guerre pour « collaboration » avec l'ennemi), qui, écrit Tito, sont *« nos principaux adversaires dans le présent et dans l'avenir »*. Plusieurs documents font état de reproches adressés par Tito aux commandants de diverses unités pour la mauvaise conduite de leurs hommes avec la population ou pour avoir mal organisé des opérations et causé de ce fait trop de victimes.

D'autres documents concernent la vie privée de Tito, y compris sa liaison pendant la guerre avec sa secrétaire Davorjanka. Un thème qui était considéré jusqu'à présent comme tabou. De ses rapports avec sa dernière épouse, Jovanka, il n'est que peu question (*« J'en parle dans le troisième tome »* a dit M. Dedijer). Quelques détails cependant ne manquent pas de piquant. Le procès-verbal de la réunion en 1966 du comité central pendant laquelle fut limogé le chef de la police, M. Rankovitch. D'autres documents furent encore découverts après la mort de Tito *« dans la machine à laver de son épouse Jovanka »*, qui en outre avait remis à une femme *« haut fonctionnaire d'un pays asiatique »* son journal intime pour le sortir de Yougoslavie et le conserver en attendant le moment de sa publication...

Le livre de M. Dedijer suscite sans cesse de nouvelles protestations. L'auteur reçoit des coups de téléphone et des lettres anonymes de menaces.

Le comité de coordination de l'Alliance socialiste ayant estimé que les éditeurs des *Nouveaux compléments* n'avaient pas respecté la procédure prévue pour ce genre de publications, les tomes III et IV déjà sous presse seront soumis à un *« contrôle social »*. Comme ils contiennent eux aussi des documents inédits, ce contrôle prendra du temps, et il est difficile de dire quand ils obtiendront le visa de sortie.

PAUL YANKOVITCH.

Italie

LE GÉNÉRAL DOZIER ET SES RAVISSEURS DEMEURENT INTROUVABLES

Rome (A.F.P.). — Tandis que les recherches continuent pour tenter de retrouver le général Dozier et ses ravisseurs, trois suspects ont été arrêtés le 28 décembre dans la région d'Aoste, alors qu'ils s'apprêtaient à passer en France. Des documents des Brigades rouges auraient été saisis sur eux.

Le doute s'accroît d'autre part sur l'authenticité de la photo représentant le général américain tenant dans ses mains un manifeste des Brigades rouges. Plusieurs arguments amènent à penser qu'il s'agit d'un montage.

Un communiqué relatif à cette affaire a été transmis au bureau de Beyrouth de l'agence Ansa. Il posait trois conditions pour la libération du général Dozier. La première devait être rendue publique en Italie avant minuit, le 28 décembre, mais ne l'a apparemment pas été. La seconde concernait la libération de trois membres des Brigades rouges, et la troisième la remise aux agences de presse pour publication du dossier de l'affaire de l'enlèvement de l'imam Moussa Sadr, chef spirituel des chiites libanais, disparu en août 1978.

Union soviétique

Depuis une semaine

M. ANDRÉ SAKHAROV A EU DEUX ALERTES CARDIAQUES

Moscou (*A.F.P.*). — L'académicien André Sakharov a regagné son domicile de Gorki le 24 décembre, après vingt jours d'hospitalisation à la suite de la grève de la faim qu'il avait entamée le 22 novembre dernier, a indiqué, lundi, son épouse Elena Bonner. Celle-ci a ajouté que son mari avait eu, les 22 et 26 décembre, des alertes cardiaques semblables à des micro-infarctus. Elle a précisé que les médecins qui ont suivi M. Sakharov n'ont donné aucune indication sur le traitement pour le cœur qu'il conviendrait d'administrer à l'académicien.

Mme Bonner a lancé un appel aux collègues occidentaux de son mari pour qu'ils interviennent auprès des autorités soviétiques afin que M. Sakharov soit placé sous surveillance médicale.

Mme Bonner a indiqué d'autre part que M. Sakharov était intervenu, dans un télégramme, auprès du premier secrétaire du parti communiste géorgien, M. Edouard Chevarnadze, en faveur de la libération du dissident Mirab Kostava, condamné le 15 décembre dernier à cinq ans de camp et trois ans de relégation, alors qu'il était assigné à résidence en Iakoutie. Mirab Kostava, quarante-trois ans, membre du groupe géorgien de surveillance des accords d'Helsinki avait été arrêté en 1977 et condamné une première fois en 1978 à trois ans de camp et deux ans d'assignation à résidence pour « propagande anti-soviétique ».

CRÉATION D'UN COMITÉ POUR LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE

Plusieurs organisations et personnalités ont constitué un comité pour le désarmement nucléaire en Europe (CODENE). Cette organisation réunit, notamment des formations de gauche ou d'extrême gauche, comme le P.S.U., les Comités communistes pour l'autogestion et l'Organisation communiste des travailleurs ; des mouvements écologistes (le MEP et les Amis de la Terre) ; des mouvements neutralistes ou pacifistes, comme le Mouvement pour une alternative non violente, le Mouvement du Larzac et le Mouvement pour le désarmement, la paix et la liberté (M.D.P.L.) ; des personnalités, dont MM. Théodore Monod, Georges Casalis, Jean Toulat, Claude Bourdet, Alfred Kastler, Alain Joxe et M. Paul Duraffour, député (radical de gauche) de Saône-et-Loire.

DIPLOMATIE

LE VOYAGE DE M. CHEYSSON A ATHÈNES

La France et la Grèce veulent « précipiter l'avènement de la paix » au Proche-Orient

déclare le ministre des relations extérieures

Athènes (*A.F.P.*). — M. Cheysson, ministre des relations extérieures, arrivé lundi 28 décembre à Athènes, devait être reçu, ce mardi, par le président Caramanlis et le premier ministre grec, M. Papandréou (socialiste).

Au cours de l'entretien de trois heures et demie qu'ont eu M. Cheysson et son collègue grec, M. Haralambopoulos, ont été plus particulièrement évoquées, indique-t-on de source grecque, la situation au Proche-Orient et en Pologne, les questions budgétaires de la Communauté européenne et les relations bilatérales (notamment le problème des investissements français en Grèce).

A son arrivée, le ministre français avait déclaré que la Grèce et la France, face aux problèmes du monde arabe, étaient décidées à *« précipiter l'avènement de la paix dans le respect de tous les peuples et de tous les Etats »*.

Toujours à propos du Proche-Orient, le gouvernement socialiste grec avait accordé à la mi-décembre un accueil d'une chaleur sans précédent au président de l'O.L.P., M. Arafat, considéré à Athènes comme seul représentant du peuple palestinien. La Grèce est le seul pays de la Communauté à ne pas reconnaître *de jure* Israël. En ce qui concerne la Pologne, le gouvernement de M. Papandréou a fait montre de la plus grande réserve et a souhaité qu'intervienne un règlement entre Polonais.

Les entretiens de lundi ont porté également sur la politique grecque de coopération interbalkanique, inaugurée il y a une dizaine d'années par M. Caramanlis.

Le secrétaire d'Etat grec à la défense, M. Petsos (le portefeuille de la défense étant tenu par le premier ministre), se rendra en France les 19 et 23 janvier.

M. Cheysson quittera Athènes mercredi pour Addis-Abeba, où il s'entretiendra avec le colonel Mengistu, chef de l'Etat. Il se rendra les 2 et 3 janvier au Caire. Enfin, bien que l'information ne soit pas encore officielle, le ministre des relations extérieures devrait se rendre le 9 ou 10 janvier au Koweït.

L'ENTRETIEN DE M. GROMYKO AVEC L'AMBASSADEUR DE FRANCE : AUCUNE OUVERTURE SUR LES GRANDS PROBLÈMES ABORDÉS

La situation en Pologne et en Afghanistan et les grands problèmes stratégiques ont été évoqués au cours de l'entretien que M. Froment-Meurice, ambassadeur de France nommé à Bonn, a eu lundi 28 décembre à Moscou avec M. Gromyko, ministre soviétique des affaires étrangères, pour lui faire ses adieux.

La conversation, apprend-on de bonne source, n'a apporté aucun élément nouveau et n'a fait apparaître aucune ouverture sur tous les sujets discutés.

L'agence soviétique Tass indique pour sa part que certains problèmes internationaux ont été évoqués, ainsi que les questions *« liées à l'état actuel et au développement des relations franco-soviétiques »*. Selon l'agence, M. Gromyko a réaffirmé que *« l'U.R.S.S. se prononce pour la sauvegarde de l'équilibre dans les armements en Europe qui existe actuellement entre l'OTAN et le pacte de Varsovie »*. Après avoir dénoncé le *« danger »* que représente la politique américaine visant à *« rompre cet équilibre »*, M. Gromyko a ajouté que Moscou était en faveur *« de la réduction des armements nucléaires et, par conséquent, en faveur de la diminution du danger que représente la course aux armements »*.

PROCHE-ORIENT

Israël

Un climat insurrectionnel règne à Yamit (Sinaï)

Yamit (*A.F.P.*). — La population de Yamit (mille cinq cents habitants) se préparait au pire, le lundi 28 décembre, en raison de son conflit persistant avec le gouvernement israélien à propos des indemnités qui lui sont dues, selon elle, à titre de compensation pour son évacuation prévue le 25 avril 1982 au plus tard. Les colons exigent quelque 250 000 dollars par famille installée à Yamit. Des sacs de sable et des pneus ont été amoncelés à l'entrée de la localité surplombée par un mirador entouré de fils de fer barbelés. Des tranchées ont même été creusées en vue d'affrontements éventuels avec l'armée israélienne.

Même si ces dispositions sont dérisoires, l'insurrection est dans les esprits. *« Nous avons des armes et, le cas échéant, nous saurons nous en servir »*, affirme Avinoam, un colon originaire d'Argentine, qui ne peut se résoudre à voir s'évanouir ses rêves de prospérité dans le Sinaï et sept ans d'efforts personnels. Cette détermination est à l'image de celle des activistes du Mouvement contre le retrait du Sinaï, appuyé à la fois par les extrémistes du Goush Emounim (annexionniste) et par le parti nationaliste d'extrême droite Tehya (trois députés au Parlement), qui s'efforcent de recueillir un million de voix, pour une pétition contre la restitution du Sinaï à l'Egypte.

Les esprits pourraient s'échauffer davantage encore, la coalition gouvernementale israélienne ayant décidé lundi de couper court aux négociations avec les colons. Les officiels israéliens envisagent, en effet, de soumettre au Parlement un projet de loi sur les compensations qui s'appliqueraient aussi bien aux Bédouins du Sinaï qu'aux colons dans la région.

Le quotidien *Haaretz* rapporte que le ministre de la défense, M. Ariel Sharon, a déclaré dimanche au conseil des ministres : *« Je n'ai pas d'hommes disponibles pour rétablir l'ordre à Yamit. (...) Il est bon que l'Egypte et les Etats-Unis sachent qu'ils n'ont pas l'évacuation définitive du secteur dans leur poche. »*

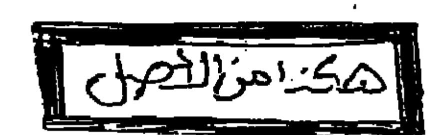
Le chef de la diplomatie, M. Yitzhak Shamir, a déclaré, pour sa part, aux députés de son parti : *« La tragédie de Yamit démontre la grandeur du sacrifice que fait Israël pour obtenir la paix. »* Le ministre a ajouté qu'Israël *« se pose bien des questions »* et ne se sent pas *« encouragé à poursuivre le processus de paix »*. Il a critiqué à ce propos ceux *« dans le monde arabe et surtout en Egypte qui se sont attelés à la tâche d'approfondir les divergences entre Israël et les Etats-Unis »*.

Le ton menaçant de M. Shamir tranche avec le message du premier ministre israélien au président égyptien, M. Moubarak, transmis le même jour, l'invitant à se rendre en Israël en février prochain, tout en l'assurant que le Sinaï sera évacué à la date prévue.

● *Un protocole de coopération militaire entre l'Egypte et le Soudan* a été signé le lundi 28 décembre dans le cadre de l'accord de défense liant les deux pays. Le même jour, à l'issue d'un entretien avec le président Moubarak, le général Abdel Magid Khalil, vice-président et ministre de la défense soudanais, a affirmé que *« les manœuvres militaires égypto-soudanaises se poursuivent et ne s'arrêteront pas »*. — (*A.F.P.*)

● *Le nouvel ambassadeur de France au Liban*, M. Paul-Marc Henry, a présenté le lundi 28 décembre ses eltres de créance au chef de l'Etat libanais, M. Elias Sarkis. M. Paul-Marc Henry était arrivé au Liban au mois de novembre en remplacement de Louis Delamare, assassiné à Beyrouth près de sa résidence début septembre. — (*A.F.P.*)





Espagne

TRIBUNE INTERNATIONALE

Mon étrange exclusion du comité central du P.C.E.

par MANUEL AZCARATE (*)

DES événements graves se sont récemment produits au sein du parti communiste d'Espagne : exclusion du comité central de six de ses membres (1) ; dissolution de divers comités provinciaux ; expulsion du parti de cinq conseillers municipaux de Madrid... J'imagine la surprise de beaucoup de nos amis : comment un parti si courageux dans ses définitions « eurocommunistes » peut-il revenir à de telles pratiques ?

Au mois de juillet dernier, le X[e] congrès du P.C.E. démontra deux choses importantes : a) La défaite écrasante des tendances dogmatiques (souvent qualifiées de « prosoviétiques ») : par exemple, la thèse internationale, que je défendis devant le congrès, obtint plus de 90 % des voix ; b) L'existence d'un secteur nombreux de délégués (environ le tiers), qualifiés de « rénovateurs ») qui manifestaient leur volonté « eurocommuniste » jusqu'à introduire des changements dans le système intérieur du parti. Non pas pour légaliser les fractions, mais afin de rendre plus effective la démocratie, de promouvoir un débat libre, public, susceptible d'élargir les zones d'influence du communisme en Espagne.

Avec une politique d'intégration et de synthèse, dans le cadre de l'eurocommunisme, le X[e] congrès aurait permis au P.C.E. de relancer son rôle dans la gauche en Espagne.

Mais la réaction de Santiago Carillo, et du groupe dont il s'entoure au secrétariat du parti, fut tout autre : pas d'intégration, pas de synthèse. Les réflexes typiques du parti traditionnel resurgirent. L'accusation de « travail fractionnel » fut lancée contre les « rénovateurs ». On les élimina de leurs responsabilités (2). « Remettre de l'ordre dans le parti avant la fin de 1981 » fut l'idée exprimée par Carrillo durant le comité central d'octobre dernier.

La méthode même employée pour notre exclusion a été symptomatique : « coupables » d'avoir participé à l'organisation d'une conférence de deux dirigeants basques à Madrid, on nous demande une rétractation. Notre refus d'une procédure si anachronique entraîna le vote de notre exclusion.

La politique de sanctions que réalise actuellement le Secrétariat du P.C.E. détériore sérieusement l'image des communistes auprès de l'opinion ; cela peut provoquer non seulement une diminution de nos suffrages mais encore une augmentation des abstentions ; les conséquences pour la démocratie espagnole sont sans aucun doute négatives.

JE crois que le problème de fond n'est pas exclusivement espagnol. L'eurocommunisme signifie la recherche d'une troisième voie, qui ne soit ni celle du communisme traditionnel centré sur le « modèle soviétique », ni celle de la social-démocratie. Cela suppose sans doute une réflexion théorique, encore insuffisante. Mais je dirais surtout que cela implique des partis adaptés aux conditions contemporaines ; des communistes capables d'agir avec des méthodes modernes face aux contradictions, anciennes et nouvelles, de la société capitaliste de la fin du XX[e] siècle.

L'exemple espagnol illustre la résistance des vieilles structures, d'organisation et de pensée ; et sans doute aussi les limites de la personnalité de Santiago Carrillo ; sans diminuer en rien son rôle essentiel dans la longue lutte clandestine, la valeur et le courage de ses positions « eurocommunistes », les faits montrent que sa conception étroite du parti, sa pratique de direction personnelle, sont incompatibles avec un progrès réel du P.C.E.

Les questions internationales ont été absentes du débat sur notre exclusion ; mais je ne peux cacher ma crainte que la prédominance des tendances dures et traditionnelles ne conduise à un affaiblissement, pour le moins, des nettes positions qui ont marqué, je crois, la période pendant laquelle j'ai été, depuis 1970, responsable des relations internationales du P.C.E.

e veux finir avec un espoir. Peut-être le trait le plus important de la situation actuelle du P.C.E., c'est qu'un tiers du comité central a refusé de voter notre exclusion ; que certains des principaux dirigeants, comme Marcelino Camacho, secrétaire général des commissions ouvrières, Nicolas Sartorius, secrétaire général adjoint du parti, et d'autres se soient prononcés contre la dynamique des sanctions et pour la recherche de solutions politiques ; enfin que de nombreuses organisations du parti ont élevé des protestations qui vont dans le même sens...

(*) Ancien responsable des relations internationales du P.C.E. ; était aussi membre du comité exécutif.

(1) Manuel Azcarate, Pilar Brabo, député d'Alicante ; Carlos Alonso Zaldivar ; Julio Segura, professeur de l'université de Madrid ; Jaime Sartorius, avocat et défenseur de nombreux dirigeants ouvriers ; Pilar Arroyo, dirigeante du syndicat des fonctionnaires.

(2) Zaldivar a été éliminé du secrétariat du parti et de son poste de responsable du travail municipal ; Pilar Brabo a été éliminée du secrétariat et du comité exécutif ; Manuel Azcarate de la direction de la revue théorique *Nuestra Bandera*.

La Turquie sur la voie d'une « démocratie autoritaire »

II. — Tandis que l'Europe s'éloigne...

De notre envoyée spéciale CLAIRE TRÉAN

Après le rétablissement de l'ordre public, le régime du général Evren, au pouvoir en Turquie depuis le 12 septembre 1980, a entrepris cet automne la réforme des institutions, préalable au retour à un gouvernement civil (*le Monde* du 29 décembre). Les violations des droits de l'homme dont s'accompagne ce processus compromettent les relations de la Turquie avec l'Europe, sinon avec les États-Unis.

Ankara. — Un peu plus d'un an après la prise du pouvoir par les militaires, les paris restent ouverts sur la stabilité de la Turquie. La politique économique actuelle permettra-t-elle de sortir le pays du marasme et de résoudre les disparités sociales qui avaient contribué à l'anarchie ? C'est l'inconnue.

S'ils avaient des options à proposer dans le domaine institutionnel, les généraux n'avaient pas en revanche de politique économique ; ils n'ont fait que reprendre à leur compte le programme monétariste lancé le 24 janvier 1980 par M. Turgut Ozal, ministre de l'économie dans le cabinet Demirel, devenu vice-premier ministre de l'actuel gouvernement. Complété depuis, et soutenu par l'O.C.D.E. et le Fonds monétaire international, ce programme marque un tournant libéral radical : libération des prix, des taux d'intérêt, contrôle des salaires, réduction des subventions et réajustement des prix du secteur public (qui, héritage de l'interventionnisme d'Atatürk, représente 50 % de la production manufacturière et de services), encouragement aux importations et aux investissements étrangers.

Le secrétaire général du patronat turc, M. Rafet Ibrahimoglu, énumère les motifs de satisfaction : l'inflation sera en 1981 de 40 % environ, contre 120 % en 1980. Les exportations atteindront 4 milliards de dollars, soit 55 % de plus que l'année précédente. Le déficit de la balance des paiements sera quelque peu réduit, grâce notamment aux 2,5 milliards de dollars rapatriés cette année par les travailleurs turcs à l'étranger. « *On en a fini,* affirme M. Ibrahimoglu, *avec les problèmes d'approvisionnement en matières premières et en énergie qui perturbaient l'activité industrielle. L'interdiction des grèves a joué dans le même sens. Toutes les difficultés ne sont pas résolues, mais les premiers résultats sont encourageants et il faut poursuivre dans cette voie.* »

Un tel optimisme, un peu prématuré, laisse dans l'ombre les raisons artificielles qui sont en partie à l'origine des améliorations constatées. La diminution de la demande intérieure a favorisé à la fois le ralentissement de la hausse des prix et l'accroissement des exportations. Les importations continuent d'augmenter, la cherté de l'argent compromet les investissements et les capitaux étrangers ne semblent pas encore très séduits par ce marché de quarante-cinq millions d'habitants, en dépit des assouplissements de la législation et des appels réitérés du général Evren.

Mais surtout, quels que soient ses succès dans le rétablissement des équilibres fondamentaux, cette politique ne peut faire office de stratégie à long terme dans un pays en voie de développement, où l'accroissement démographique est de 2,5 % par an. Aucune des grandes réformes indispensables n'a encore été amorcée : celle du secteur public improductif ; celle des infrastructures portuaires et des voies de communication ; celle de l'agriculture dont on ne peut plus attendre d'augmentation de la production ; celle de la politique de l'énergie qui doit être orientée vers une meilleure utilisations des ressources propres de la Turquie, en lignite notamment.

La seule grande réforme de fond adoptée jusqu'ici est celle de la fiscalité qu'aucun gouvernement n'avait été en mesure d'imposer. Elle réduit les injustices d'un système qui pesait de façon disproportionnée sur les salariés. Mais suffira-t-elle à compenser l'âpreté, pour la population, de la politique d'austérité ? Cette politique, essentiellement orientée vers la lutte contre l'inflation et l'augmentation des exportations, ignore le problème du chômage qui touche 20 % de la population active. Elle implique une réduction de la demande intérieure, un contrôle sévère des salaires et une « paix sociale » pour le moins factice puisque les grèves sont interdites et le syndicalisme étouffé.

Un sentiment de rejet

Cette politique, qui n'a de chance d'être poursuivie que par un régime autoritaire, s'est développée dans le cadre d'un nouvel équilibre des relations extérieures. L'augmentation des exportations s'est faite au profit des pays du Proche-Orient et aux dépens de la Communauté européenne. Les premiers, vers lesquels 15 % seulement des exportations de la Turquie allaient en 1979 (contre 50 % à la C.E.E.), sont devenus ses plus gros clients. La part de l'Irak s'est fortement accrue, celle de la Libye a doublé, grâce essentiellement aux contrats signés par des entreprises de construction. Le Proche-Orient, où cent dix mille Turcs travaillent actuellement, offre d'autre part un nouveau débouché pour l'excédent de main-d'œuvre, au moment où les portes se ferment en Europe occidentale, tout particulièrement en République fédérale. Parallèlement, l'objectif d'intégration à la C.E.E., dont la Turquie est membre associé depuis 1963, a été relégué au rang des hypothèses très lointaines.

Le « club » européen, comme on l'appelle avec dépit à Ankara, boude. Les incidents se sont multipliés. Il y eut l'interdiction faite aux représentants turcs de siéger au Conseil européen. Il y eut le report de toute décision concernant l'aide financière supplémentaire de la C.E.E., tant que ne seraient pas fournies les garanties d'une évolution démocratique du régime. Il y eut, après l'entrée de la Grèce dans la Communauté, la répugnance des Européens à envisager celle de la Turquie dans un avenir prévisible, puis le rapport de Mme Fourcade sur les nouvelles frontières douanières de la C.E.E. : il prévoit la délimitation des eaux territoriales à 12 milles marins, ce qui, dit-on à Ankara, « *aboutirait pratiquement, étant donné l'éparpillement des îles grecques, à priver la Turquie d'accès à la Méditerranée* » ! Il y eut enfin les délégations de parlementaires de Strasbourg, remettant systématiquement à l'issue de leurs missions des rapports très sévères sur les violations des droits de l'homme en Turquie.

Ces escarmouches se sont ajoutées aux difficultés antérieures dans les relations bilatérales avec certaines capitales. Ainsi le rétablissement de l'obligation de visa pour les travailleurs turcs par la France et la R.F.A. Ainsi la façon dont Paris traite la question arménienne, considérée en Turquie comme « *un encouragement au terrorisme* » et qui provoque une déception mêlée de ressentiment.

De plus en plus l'impression de rejet prévaut à Ankara. La position européenne, sous l'influence des gouvernements et partis de gauche, a été jusqu'à présent de maintenir une certaine pression, sans toutefois formuler de critiques trop ouvertes qui, dans l'état d'esprit actuel, risqueraient d'entraîner la rupture et un rapprochement encore plus étroit avec les Etats-Unis. Le projet de Mustapha Kemal de détacher la Turquie d'un monde islamique, à l'époque aux abois, pour lui donner sa place au sein des nations européennes, serait alors renié par ceux-là mêmes qui se veulent ses héritiers.

L'ami américain

La compréhension manifestée par Washington au régime du général Evren — qui lui en sait gré — contraste avec la grogne européenne. Pour la Maison Blanche, informée à l'avance du coup d'Etat militaire (le commandant en chef de l'armée de l'air avait séjourné à Washington peu avant et des manœuvres de l'OTAN se déroulaient sur le territoire turc le jour du coup d'Etat), il n'était pas question, étant donné l'état de désintégration dans lequel se trouvait le pays, de perdre le poste le plus avancé de la défense atlantique, frontalier avec l'U.R.S.S., « *pour sauver un Parlement* ». Les Etats-Unis souhaitent, surtout depuis la chute de la monarchie iranienne, trouver dans une Turquie stable et dont la politique étrangère serait plus proche-orientale qu'européenne, des assises solides pour la défense du Golfe. Le renforcement des relations avec les Etats arabes modérés, voulu par un pays qui fut longtemps considéré par ses voisins comme ayant rompu ses liens avec l'Islam, va tout à fait dans ce sens. La politique économique de M. Ozal repose, quant à elle, dans une large mesure sur l'ouverture aux capitaux américains et l'aide de Washington. Cette aide, de 450 millions de dollars en 1981 (250 millions d'aide militaire et 200 millions d'aide économique dont les deux tiers sous forme de dons), sera portée à plus de 700 millions en 1982.

Ce rapprochement était amorcé avant le coup d'Etat et le régime du général Evren n'a fait que l'accélérer. Un accord de défense américano-turc avait mis fin, en janvier 1980, à la dégradation continue depuis cinq ans des relations entre les deux pays. En 1974, après l'invasion turque à Chypre, Washington avait décrété l'embargo sur les livraisons d'armes à la Turquie, laquelle avait riposté en plaçant sous son commandement les bases américaines situées sur son territoire. L'accord de 1980, restituant notamment trois bases particulièrement importantes parce qu'elles constituent des postes d'observation électronique, était resté ambigu sur l'utilisation de ces installations : uniquement au service de l'OTAN, disait Ankara ; pour permettre un emploi plus souple des forces américaines dans le Golfe, demandait Washington.

On s'en tient toujours, au ministère des affaires étrangères, à la version officielle d'alors, la seule possible si la Turquie ne veut pas compromettre les relations qu'elle est en train de nouer avec ses voisins arabes. La récente visite à Ankara de M. Weinberger, les promesses d'intensification de la coopération militaire et de l'aide financière, laissent toutefois penser que les dirigeants turcs n'excluent pas les entorses à cette position de principe.

La politique conciliante menée à l'égard de la Grèce est, elle aussi, d'inspiration atlantiste. En février 1980, Ankara avait levé les limitations imposées à la circulation aérienne au-dessus de la mer Egée, sans demander de contrepartie. En octobre 1980, le régime du général Evren, au pouvoir depuis quelques semaines seulement, est allé plus loin, en acceptant sans contrepartie le retour de la Grèce dans le commandement intégré de l'OTAN, avant même que soit réglée la question délicate de la répartition des compétences entre les deux états-majors en mer Egée. Le raidissement du nouveau gouvernement grec risque de compromettre cette politique de conciliation, mais il renforce en revanche la position stratégique de la Turquie dans l'OTAN. Quant à Chypre, ceux qui avaient vaguement espéré en septembre 1980 que le changement de régime à Ankara permettrait peut-être de sauver de l'enlisement les négociations intercommunautaires sur le statut de l'île ont été déçus. Ils risquent de le rester aussi longtemps que cette question ne sera pas considérée comme une priorité au plan international.

La double nécessité dans laquelle se trouve la Turquie d'apparaître comme un pays stable pour attirer les indispensables capitaux étrangers, et comme un pays libre — ou sur le point de le redevenir — pour ne pas définitivement compromettre ses liens avec l'Europe, paraît plus que jamais contradictoire. En dépit des efforts encore déployés par les généraux pour tenter, verbalement au moins, de concilier l'inconciliable, les choix ont été faits, sans ambiguïté. Reste à savoir si, dans cette région du monde, la force peut suffire à garantir durablement la stabilité.

FIN







ASIE

Taiwan

RÉALISME POLITIQUE ET IMPÉRATIFS ÉCONOMIQUES

Les relations commerciales avec la C.E.E. se développent rapidement

Les Etats-Unis ont décidé de vendre à Taiwan des pièces détachées pour du matériel militaire d'origine américaine, a indiqué, lundi 28 décembre, le département d'Etat.

Ce projet de vente, qui, selon M. Dean Fischer, porte-parole du département d'Etat, porte sur « plus de 25 millions de dollars », et selon d'autres sources bien informées sur 97 millions de dollars, sera soumis prochainement à l'approbation du Congrès.

M. Fischer a ajouté que Washington n'avait toujours pas pris de décision au sujet d'une éventuelle vente à Taiwan d'un nouvel avion de combat. Selon le Pentagone, cet avion pourrait être un F-5 G ou un F-16-79, une version moins puissante du F-16 en service dans l'armée de l'air américaine.

De notre envoyé spécial

Taipeh. — Ce n'est pas tous les jours que l'on entend vanter l' « agressivité » commerciale des Français sur les marchés asiatiques. L'expression est pourtant employée par des responsables de Taiwan et par certains concurrents européens. La France, ou pour respecter ici l'absence de toutes formes diplomatiques, les milieux d'affaires français, manifestent pour l' « autre Chine » un intérêt qui n'a d'égal que celui que les dirigeants taiwanais manifestent à la France et, de façon plus générale, à l'Europe. Cet état de choses est récent et, s'empresse-t-on d'ajouter, « *strictement commercial et privé* ». En l'absence de relations diplomatiques il se fonde, en effet, sur le réalisme politique et sur les impératifs économiques. Du côté de Taiwan, à la suite du « lâchage » des Etats-Unis, il a paru urgent, sous peine d'isolement accru, de compenser par le biais du commerce le terrain perdu sur le plan diplomatique au profit de Pékin.

Cela s'est traduit par une offensive — car c'est d'abord Taiwan qui a su faire preuve d' « *agressivité* » — visant à la diversification des liens commerciaux à l'échelle internationale. Taiwan ne peut plus se permettre, en effet, de dépendre quasi exclusivement de Washington et de Tokyo : de leurs investissements, de leurs technologies, de leurs marchés. Ni même d'être tributaire des Etats-Unis pour toutes ses fournitures d'armements, alors que l'opposition de Pékin et les atermoiements de l'administration Reagan rendent l'avenir incertain.

Du côté d'une Europe aux économies déprimées, la nécessité non moins vitale d'exporter et de conquérir de nouveaux marchés a dicté la politique. Taiwan a beau être devenue un paria diplomatique, elle offre en matière de coopération industrielle et commerciale des avantages que ne possède toujours pas la Chine populaire. L'île peut également apparaître comme une plate-forme judicieusement placée pour des entreprises visant des marchés asiatiques en pleine croissance. « *Les Européens pensaient que notre économie était sous le contrôle américain, qu'il n'y avait pas de place pour eux* », nous dit M. Raymond Hoo, chargé des questions européennes au ministère des affaires étrangères.

Les sous-marins néerlandais

« *Après la rupture diplomatique, ils se sont retrouvés sur des positions similaires, compétitives. Nos revers diplomatiques n'ont pas aboli les liens. Ceux-ci n'ont pas de caractère officiel, mais ils se sont, en fait, renforcés* », ajoute-t-il. La forme a changé, plus que le fond. Taiwan entretient des relations commerciales avec cent quarante pays et territoires, y compris avec la Chine populaire, par l'entremise de Hongkong. « *Les Européens savent qu'il y a ici beaucoup d'argent à gagner. Nous avons de grands projets d'infrastructure à financer. Les premiers arrivés seront les premiers servis* », précise M. Hoo. « *Taiwan, c'est la base idéale pour l'élargissement de nos activités en Asie, c'est dans cette région la meilleure chance pour la France. Au Japon, nous n'obtiendrons jamais que des miettes.* » nous déclarait un homme d'affaires français. Joignant les actes aux offres, les autorités de l'île ont donné l'autorisation, en 1980, à six banques européennes (dont deux françaises : la Société générale et Paribas) de venir s'installer à Taipeh pour amorcer la pompe des affaires.

Les résultats n'ont pas tardé. L'an dernier, la C.E.E. avait remplacé le Japon comme second marché d'exportation taiwanais avec un accroissement annuel supérieur à 30 %. Pour des échanges avoisinant les 5 milliards de dollars, Taiwan enregistrait un excédent supérieur à 1 milliard. Cependant, pour éviter une ouverture à sens unique et des frictions commerciales, Taiwan achetait quatre Airbus, levait l'interdit frappant les importations d'automobiles européennes, signait divers contrats — dont l'achat d'équipements sidérurgiques en France, — octroyait l'étude du projet de métro de Taipeh aux Britanniques. Mais le « coup » le plus spectaculaire, et le plus lourd de conséquences politiques, était sans conteste l'achat aux Pays-Bas de deux sous-marins, pour une valeur de 500 millions de dollars. La République populaire avait alors réagi en réduisant la représentation diplomatique néerlandaise à Pékin au niveau d'un chargé d'affaires. Inversement, pour exprimer leur satisfaction, les Taiwanais signaient pour quelque 100 millions de dollars de contrats supplémentaires avec des entreprises des Pays-Bas. Il y a là, bien sûr, de quoi exciter l'imagination de bien des concurrents, voire de les pousser à prendre des risques.

Intérêt pour la France

Mais, si les Hollandais ont de quoi se réjouir, les Français ne devraient pas être en reste. « *Taiwan a pour la France, pour ses spécialités nucléaires et militaires, bien des égards et les Français peuvent casser les prix grâce à leur système de crédits aux exportations* », remarquait amèrement un concurrent européen. Les Français, dont la présence ici reste bien inférieure à celle des Britanniques, des Allemands de l'Ouest et des Hollandais, ont, en effet, de gros espoirs. Guère implantés, à l'exception de Rhône-Poulenc, avant 1980, ils possèdent désormais, comme la plupart de leurs partenaires, une association de promotion du commerce — qui n'a, officiellement, rien d'officiel. Les missions se succèdent et, outre les deux banques nationales, de grandes firmes : Michelin, Creusot-Loire, les Chargeurs réunis, viennent d'ouvrir des bureaux à Taipeh. D'autres, comme Pechiney et Thompson, seraient intéressés. Peugeot et Renault, pour la 505 et la R-9, ont des accords techniques et commerciaux avec des constructeurs locaux. Le mouvement paraît bien amorcé.

Mais la grosse affaire, comme hier en Corée du Sud, c'est le nucléaire, sous la forme de deux centrales d'une valeur supérieure au milliard de dollars. Les Taiwanais, qui ont déjà six unités installées, souhaitent ne plus dépendre exclusivement de fournisseurs américains. Pour les réacteurs sept et huit du programme, Framatome est la compagnie la mieux placée, affirme-t-on du côté français. Ses concurrents sont trois firmes américaines et une ouest-allemande. Ici, comme à Séoul, au souci de diversification s'ajoutent des considérations financières, de transferts de technologie et de contrôles internationaux. Mais l'affaire n'est pas encore faite et les Américains se battent pour conserver leur monopole de fait.

A ceux qui s'inquiètent des conséquences d'une telle coopération sur les relations avec Pékin et, d'autre part, des risques que posent à terme les transferts de technologie, un homme d'affaires français répond : « *Ceux qui croient aux représailles se trompent. Pékin ne dit rien alors qu'il aurait pu protester depuis longtemps. Il n'est pas rare que des entreprises étrangères travaillent à la fois en Chine populaire et à Taiwan sans problèmes particuliers.* »

Sans doute cela est-il vrai jusqu'à un certain point. L'affaire des sous-marins hier, celle des fournitures éventuelles de nouveaux avions de combats à Taiwan par les Etats-Unis aujourd'hui, semblent marquer les limites de ce que la Chine populaire est disposée à tolérer.

Ces interdits n'empêchent pas les dirigeants de Taiwan d'espérer, tout en donnant l'impression de ne pas trop y croire, que le gouvernement français pourrait, premièrement, accorder à la compagnie China Airlines (Taiwan) un droit d'escale à Paris, et, deuxièmement, à l'instar du gouvernement de La Haye, autoriser la vente de certains armements. « *Si le gouvernement français le permettait, nous serions les premiers à commander des Mirage* », nous a-t-on affirmé.

R.-P. PARINGAUX.

Chine

Pékin répond de façon dilatoire à l'offre soviétique de négociations sur la question frontalière

De notre correspondant

Pékin. — Le gouvernement chinois vient de répondre de façon dilatoire à la proposition soviétique, transmise en septembre, de reprendre les conversations bilatérales sur la question frontalière. La position de Pékin aurait été communiquée la semaine dernière à l'ambassadeur soviétique en Chine, M. Tcherbakov. Sans pouvoir être assimilée à un refus pur et simple, la réponse chinoise ne dénote non plus aucun empressement à renouer des pourparlers dont l'origine remonte à 1964, et qui n'ont à ce jour, comme le rappelle Pékin, donné aucun résultat.

Englobées dans les négociations plus générales engagées en 1979 par les deux pays en vue d'une normalisation de leurs relations, ces conversations sont en suspens depuis l'interruption en janvier 1980 de ces échanges de vues diplomatiques par suite de l'intervention soviétique en Afghanistan. Par une manœuvre plutôt habile, Moscou avait soumis à l'automne dernier à Pékin un projet visant à la reprise des seuls entretiens frontaliers. Notant la tension grandissante dans les rapports sino-américains en raison de la question de Taiwan, et prenant acte de la réaffirmation par Pékin de sa position de principe en faveur d'un règlement du différend frontalier par la voie de négociations (*le Monde* du 19 juin), Moscou accomplissait là une démarche qui ne lui coûtait pas beaucoup et risquait en même temps de mettre la Chine dans un certain embarras. Le fait que Pékin ait attendu trois bons mois avant de donner sa réponse tendrait à accréditer l'idée qu'il en a bien été ainsi.

Indiquant une fois de plus qu'il est favorable par principe à une négociation, le gouvernement chinois estime toutefois qu'il convient, avant de s'engager dans un tel processus, de « *s'y préparer de façon adéquate* ». Aucune précision n'est fournie sur la nature de ces préparatifs, et en particulier s'ils doivent être de caractère technique ou politique. Pékin, malgré tout, tient à laisser la porte ouverte à une reprise des pourparlers puisque la note du ministère chinois des affaires étrangères précise que la date des futures conversations devra être fixée par les deux parties par la voie diplomatique.

En fait, les positions de fond des Chinois comme des Russes ne s'étant pas sensiblement modifiées ces derniers temps, aucune des deux capitales ne paraît vraiment désireuse de relancer une négociation qui risquerait fort, sitôt recommencée, de s'enliser de nouveau. Mais un certain nombre de facteurs extérieurs — les fardeaux qui pèsent sur la diplomatie soviétique d'une part, les rapports actuellement difficiles de Pékin avec Washington d'autre part — les poussent en même temps à donner le sentiment que la situation pourrait prochainement se débloquer. Dans ces conditions, il est évident que l'intérêt de ces manœuvres est, pour le moment, d'ordre surtout tactique.

MANUEL LUCBERT.

AFRIQUE

Zimbabwe

Des Nord-Coréens forment et équipent une brigade autonome

M. Mugabe a accusé, le 27 décembre, des membres de l'armée et de la police du Zimbabwe de complicité dans le récent attentat contre les locaux de son parti, à Salisbury (« le Monde » daté 20-21 décembre). Le premier ministre a également préconisé, dans un entretien télévisé, le « renforcement » de l'armée et la création d'une milice. L'un des éléments-clés de la réorganisation des forces de sécurité zimbabwéennes serait la formation, par des Nord-Coréens, dans l'est du pays, d'une brigade autonome, comme le rapporte ci-dessous notre envoyé spécial.

De notre envoyé spécial

Inyanga. — Près de la frontière mozambicaine, à Inyanga, le plus beau camp de l'ex-armée rhodésienne accueille aujourd'hui cent six instructeurs nord-coréens, dont quelques-uns font office d'interprètes. Commandés par un général et quatre colonels, ils ont pour mission d'aider à la formation de la « cinquième brigade ». Pourquoi des Nord-Coréens ?

Il y a un an, M. Mugabe séjournait à Pyongyang. Après ce voyage officiel, le président Kim Il Sung fit don au Zimbabwe de 16 millions de dollars en vue de financer l'équipement et l'entraînement d'une unité blindée de cinq mille hommes. Difficile de refuser pareil « cadeau ». Les conseillers sont arrivés en août à Inyanga. Le matériel, de fabrication soviétique — tanks, pièces d'artillerie, armes légères, — débarqué à Beira, est en cours d'acheminement. Il s'agit du plus important programme nord-coréen d'aide militaire actuellement mené à l'étranger. Il devrait s'étaler sur neuf à douze mois.

L'affaire a suscité quelque émotion à Salisbury. M. Nkomo, pris au dépourvu — il n'avait pas été consulté, — passa de la surprise à l'inquiétude en découvrant que les cinq mille combattants affectés à la brigade seraient tous d'anciens guérilleros de la Zanla, l'armée de libération de M. Mugabe. Pour la première fois, le gouvernement viole le principe de la mixité — Zanla-Zipra (ancienne armée de libération de M. Nkomo), qui a présidé, jusqu'à présent, à la mise sur pied de la nouvelle armée.

La « cinquième brigade » ressemble étrangement à une garde prétorienne au service du seul premier ministre. « *C'est l'armée de la ZANU-P.F.*, accuse M. Nkomo. *Elle servira, le cas échéant, à imposer le parti unique* », dit-il. « *Pas du tout*, réplique M. Mugabe, *la brigade ne sera utilisée que si des troubles éclatent.* » Cette réponse peu explicite ne paraît guère avoir rassuré le chef du Front patriotique.

Dans les chancelleries occidentales, on ne manifeste pas trop d'émoi. Après tout, en vertu du non-alignement qui lui tient tant à cœur, M. Mugabe est en droit, estime-t-on, de faire appel à des instructeurs communistes dans un pays où servent déjà cent soixante conseillers militaires britanniques. D'un point de vue stratégique, l'affaire ne constitue pas un précédent. Une douzaine de pays du tiers-monde — dont le Zaïre de M. Mobutu et Madagascar — ont abrité ou abritent encore des missions nord-coréennes. De l'avis des experts, il est en outre fort improbable que la « cinquième brigade » soit amenée, comme certains l'imaginaient, à intervenir en territoire mozambicain contre les rebelles anti-gouvernementaux.

M. Smith et ses amis ont critiqué le fait — apparemment non prévu à l'origine — que le gouvernement ait pu prendre à sa charge le versement des salaires aux Nord-Coréens. Ceux-ci, a précisé M. Mugabe, ne toucheront ni plus ni moins que leurs homologues zimbabwéens. Les visiteurs asiatiques, qui ont laissé de lourdes ardoises dans un hôtel de luxe d'Inyanga, seront les derniers à se plaindre de cette stricte parité. Leur solde, dit-on, équivaut à dix fois celle qu'ils percevraient dans leur propre pays...

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

République d'Afrique du Sud

Pretoria lance une deuxième chaîne de télévision pour le public noir

De notre correspondant

Johannesburg. — « *Ce sera un service de qualité, adapté à la compréhension et à l'expérience de ceux à qui il est destiné* », annonce joliment le prospectus distribué par la South African Broadcasting Corporation (S.A.B.C.). Pas de télévision au rabais donc, mais, comme dans le commerce, l'éducation et la plupart des aspects de la vie quotidienne en Afrique du Sud, le « *développement séparé* » régentera la seconde chaîne de télévision lancée le 31 décembre à l'intention de la population noire.

Les quarante-deux heures de programmation hebdomadaire de la première chaîne, la « blanche », créée il y a cinq ans, sont toujours divisées, pour moitié, entre l'afrikaans et l'anglais. Dans un premier temps, les vingt-sept heures de diffusion de la « chaîne noire » seront également partagées entre le nguni, accessible aux Xhosas et aux Zoulous, et le sotho, compréhensible par les Sothos et les Tswanas. Par souci de réalisme et d'économie, les fameuses différences profondes censées exister entre les ethnies, et au nom desquelles, notamment, se poursuit la balkanisation du pays, sont en partie ignorées. C'est, avec la création de cinq cents emplois réservés aux Noirs, l'un des aspects positifs de l'expérience. Il y en a d'autres. Ainsi, le parc de récepteurs de télévision étant réduit chez les Noirs à deux cent cinq mille, certains espèrent que les annonceurs commerciaux — qui auront accès à 8 % du temps d'antenne, contre 6,5 % sur l'autre chaîne — pousseront le gouvernement à accélérer le programme d'électrification des « town-ships » africaines (les deux tiers de Soweto, la plus grande du pays, n'en bénéficient toujours pas). De fait, si elles souhaitent atteindre le plus grand nombre, les autorités y auront également intérêt. On parlera cependant peu politique sur la deuxième chaîne, une enquête de marketing ayant révélé que les téléspectateurs potentiels aimaient surtout « *le sport et la musique* ». C'est ce qu'on leur servira en priorité.

« Ces gens ne sont pas des marionnettes »

Ils seront néanmoins tenus au courant des nouvelles du monde et « *de leurs régions* » avec la diffusion de deux journaux quotidiens (trente minutes au total). Tous les présentateurs, tous les journalistes seront noirs et s'exprimeront en nguni ou en sotho. Ils réaliseront eux-mêmes leurs émissions sous le regard attentif, évidemment, des responsables de la chaîne, tous blancs...

« *Ne vous y trompez pas*, nous a dit le chargé des relations publiques (blanc lui aussi), *ces gens ne sont pas des marionnettes. Ils veulent concurrencer la première chaîne et ils y parviendront.* » On veut bien l'admettre. Malheureusement, les Blancs, dont la plupart ne comprennent pas un traître mot de nguni ou de sotho, seront bien incapables d'arbitrer.

« *Les langues et les traditions ethniques seront mieux préservées* », assure-t-on encore à la S.A.B.C. Sans doute, mais ce n'est pas la création d'une chaîne intégralement africaine qui aidera à combler le fossé de communication grandissant entre Noirs et Blancs sud-africains. Le sous-titrage, en anglais ou en afrikaans, n'est pas même envisagé.

Il est difficile de dire pour l'instant ce qu'en pensent les principaux intéressés. La plupart des intellectuels interrogés sont contre. « *C'est au moyen de ce média qu'on vole l'esprit de mon peuple* », écrivait l'auteur africain Mtutuzela Matshoba, à propos des quatre radios en langues africaines également contrôlées par la S.A.B.C.

Quant aux Blancs, ils sont souvent sincèrement ravis pour leurs compatriotes noirs. En Afrique du Sud, plus qu'ailleurs, la règle du « *chacun chez soi et tout le monde sera content* » est une religion d'Etat. Trop peu osent encore la contester. « *Nous ne pouvons pas diffuser le moindre doute à l'égard des dirigeants de ce pays* », admettait récemment M. Douglas Fuchs, ancien directeur général de la S.A.B.C., avant de poursuivre : « *Nous sommes en guerre (...). Nous devons rapporter les réalisations positives (...). c'est une question de survie.* » Comme ses prédécesseurs et tous ceux qui occupent les plus hauts postes, M. Fuchs est membre du Broaderbond, cette organisation plus ou moins secrète qui compte dans ses rangs bon nombre de ministres (dont le premier d'entre eux) et dont « *la survie et la promotion de la nation afrikaner* » constitue toujours le leitmotiv.

PATRICE CLAUDE.

Algérie

Nouvel ambassadeur de France

M. GEORGY A PRÉSENTÉ SES LETTRES DE CRÉANCE

(De notre correspondant)

Alger. — M. Guy Georgy, nouvel ambassadeur de France à Alger, où il est arrivé le 26 décembre, a présenté lundi 28 décembre ses lettres de créance au président Chadli Bendjedid, avec lequel il a eu un court entretien « particulièrement chaleureux » en présence du ministre algérien des affaires étrangères, M. Benyahia.

A sa sortie de la présidence, M. Georgy a déclaré : « *La récente visite en Algérie du président Mitterrand a montré que la confiance entre les deux pays était rétablie. Il nous faut traduire dans les faits l'esprit nouveau qui préside à nos rapports.* »

A TRAVERS LE MONDE

Cuba

● **M. FIDEL CASTRO** a été réélu à la tête du Conseil d'Etat cubain, lundi 28 décembre, par la nouvelle Assemblée nationale, dont le président, M. Blas Roca, et le vice-président, M. Paul Roa, n'ont pas été réélus. Ils sont remplacés respectivement par MM. Flavio Bravo et Jorge Lezcano. — *(A.F.P.)*

Cap-Vert

● **M. GUY PENNE**, conseiller à l'Elysée pour les affaires africaines et malgaches, a été reçu, lundi 28 décembre, à Praia, par M. Pereira, président du Cap-Vert. Il devait regagner Paris ce mardi, via Dakar. — *(A.F.P.)*

Mozambique

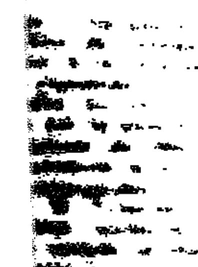
● **UN PORTE-PAROLE DU MOUVEMENT DE RESISTANCE NATIONALE (M.N.R.)** du Mozambique a déclaré, lundi 28 décembre à Lisbonne, que l'organisation rebelle avait l'intention de relâcher les deux enseignants étrangers enlevés le 17 décembre dans le parc national de Gorongoa (*le Monde* du 29 décembre).

Pakistan

● **UN COMMANDO DE L'ORGANISATION TERRORISTE AL ZULFIKAR** a tué un policier et blessé trois autres personnes au cours d'un contrôle routier dans la nuit du 27 au 28 décembre à Rawalpindi, apprend-on de source informée à Islamabad. Deux des membres du commando qui arrivaient de Kaboul, où se trouve le quartier général d'Al Zulfikar dirigé par les deux fils de l'ancien premier ministre Ali Bhutto, ont réussi à prendre la fuite. Selon des sources pakistanaises, les deux hommes, connus sous les noms d'Idris Beg et Ousman, étaient en route pour Lahore où ils avaient reçu pour mission d'assassiner d'« importantes personnalités ». Un complice, domicilié au Pakistan, Mohammad Idris, a été capturé après la fusillade. L'organisation Al Zulfikar, qui a revendiqué le détournement d'un Boeing de la compagnie aérienne pakistanaise Pakistan Airlines en mars dernier et qui serait également l'instigatrice de l'assassinat de l'ancien ministre pakistanais, Chandry Zahoor Elahi, à Lahore au début du mois d'octobre, aurait récemment dressé une liste d'adversaires politiques à éliminer. — *(A.F.P.)*

Salvador

● **LA JUNTE DE GOUVERNEMENT SALVADORIENNE** a prorogé, lundi 28 décembre, pour trente jours, l'état de siège en vigueur dans le pays depuis le 6 mars 1980. L'état de siège affecte principalement la liberté d'expression, la libre circulation des personnes et l'inviolabilité de la correspondance. Cependant, il a été précisé que cette mesure n'affecte pas la liberté des partis politiques salvadoriens « *qui peuvent utiliser tous les moyens pour leur campagne* » en vue des élections générales, qui doivent avoir lieu le 28 mars 1982. — *(A.F.P.)*



Le Monde

politique

A propos de la « toilette de la Constitution »

L'article de M. Jacques Robert publié dans le Monde *du 4 novembre 1981 intitulé* « Pour une toilette de la Constitution » *a suscité un certain nombre de réactions de nos lecteurs. Nous donnons ci-dessous les extraits les plus significatifs des lettres reçues.*

Une remise en cause ?

M. R. Max Aubert, de Paris, exprime ainsi son opinion :

M. Jacques Robert écrit : « La » réduction à cinq ans (du » mandat présidentiel)... aurait » l'avantage d'aller dans le sens » d'une coïncidence entre l'élec- » tion présidentielle et les élec- » tions législatives... » S'il s'agit d'une simple coïncidence dans le temps, le mérite de la mesure apparaîtrait singulièrement limité. Mais il semble que M. Robert sous-entende une coïncidence plus profonde puisqu'il évoque ensuite l'hypothèse d'un « contrat entre le président et les Chambres ».

Le terme « coïncidence » pourrait alors suggérer une concordance dans les résultats politiques des deux élections. Or, rien ne prouve que l'identité des votes est inéluctable.

Dans ces conditions, quelle pourrait être la nature du « contrat » entre l'exécutif et le législatif ? Ce contrat constaterait, selon les cas, ou bien l'harmonie entre majorité présidentielle et majorité législative, ou bien la nécessité d'un *modus vivendi* liant un président et une Assemblée de tendances adverses. Ceci expliquerait la dernière éventualité avancée par M. Robert sur ce sujet : « Tous deux seraient » tenus d'aller de concert » jusqu'au terme, comme aux » Etats-Unis le président et le » Congrès. » Alors le propos s'éclaire et l'intention apparaît. Chacun sait que la Constitution de 1958 a fondé un régime mixte à mi-chemin entre système parlementaire et système présidentiel, que ce régime a restauré l'autorité de l'exécutif, mais qu'il a, parallèlement, maintenu une certaine responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale, contrebalancée par le pouvoir de dissolution accordé au président de la République. Au détour d'une phrase apparemment anodine, l'auteur n'hésite pas à remettre en cause la nature même de notre Constitution, en envisageant la suppression du droit de dissolution et l'instauration d'un régime présidentiel à l'américaine.

Que la question soit posée, rien de plus normal. Mais qu'elle soit tranchée à travers l'artifice d'un mandat présidentiel de cinq ans, est-ce vraiment l'objet d'une « toilette » de la Constitution ?

L'exemple américain

M. Gérard Lacroix, de Paris, nous écrit :

M. Robert prône la réduction du mandat présidentiel à cinq ans, ce qui ferait coïncider celui-ci avec le mandat parlementaire, renforçant de cette manière la notion de contrat entre les deux pouvoirs. Ainsi, selon notre auteur, le président et les Chambres seraient « tenus d'aller » de concert jusqu'au terme, » comme aux Etats-Unis le pré- » sident et le Congrès ».

Cependant, il paraît excessif de parler de coïncidence entre les mandats du Congrès et du président américain. Ce dernier est élu pour un contrat de quatre ans, une fois renouvelable.

Le mandat d'un membre de la Chambre des représentants ne dure que deux ans. Le Sénat est renouvelé par tiers tous les deux ans, chaque sénateur étant élu pour six ans. Donc tous les deux ans, le président verra changer la composition du Congrès ; tous les mandats des représentants, un tiers des mandats du Sénat prenant fin à cette date. Ces modifications peuvent même entraîner un basculement de majorité. Ainsi en 1946, la majorité républicaine au législatif à laquelle a dû faire face le président Truman, démocrate, fut remplacée par une majorité démocrate en 1948. Par contre, le président Eisenhoewr, conforté par une majorité républicaine en 1952, vit le parti démocrate prendre une majorité de sièges au Congrès en 1954.

C'est à mon sens dans l'aménagement même des pouvoirs aux Etats-Unis qu'il faut chercher pourquoi les deux pouvoirs sont « tenus d'aller de concert ». Le président et le Congrès s'accommodent l'un de l'autre non par « contrat » ou par coïncidence de période électorale mais par nécessité. Aux Etats-Unis, un président mécontent ne peut dissoudre la Chambre basse comme en France. Inversement, le Congrès ne peut renverser le gouvernement comme a fait l'Assemblée nationale en votant une motion de censure contre le gouvernement de M. Pompidou en 1962. (L'*impeachment*, qui permet de juger et de condamner le chef de l'Etat est une procédure pénale, pas une remise en cause politique.) Puisque aucun ne peut renverser l'autre, les deux pouvoirs sont condamnés à une coexistence forcée et à la pratique d'une politique de compromis...

Le point de vue de M. Pierre Marcilhacy

M. Pierre Marcilhacy, ancien sénateur, nous écrit :

Il me semblerait absurde, s'agissant de nationalisations (par ailleurs justifiées dans le préambule), d'en remettre le pouvoir au seul pouvoir exécutif. Sur ce point donc je rejoins, avec peut-être d'autres arguments, la position du professeur Jacques Robert. Je pense avec lui également que l'on devrait faire disparaître le titre XII « de la Communauté » auquel j'avais beaucoup travaillé, avec notamment le professeur Teitgen, mais il me paraîtrait souhaitable de le remplacer par une structure d'accueil très souple pour les pays qui librement souhaiteraient nouer avec la France des relations internationales privilégiées. La dénomination de Communauté dont j'ai quelque peu la paternité visait à s'inspirer du terme britannique de Commonwealth. L'idée pourrait être reprise, mais sous une autre forme.

Quant aux modifications des articles 5, 20 et 21, relatifs aux pouvoirs respectifs du président de la République et du gouvernement, j'ai dit et écrit que leur interprétation littérale contredisait la pratique des différents présidents de la Vᵉ République, mais j'ai dit aussi que la nation, par divers votes au plan national, avait validé cette pratique.

On peut, on doit même peut-être transcrire dans la lettre du texte ce qui est admis dans les faits. Encore faudrait-il être prudents et ne pas s'enfermer dans des formulations trop strictes, car nous n'avons pas encore — et c'est peut-être heureux — expérimenté un président de la République ne disposant pas d'une majorité politique à l'Assemblée nationale. Cette distorsion n'apparaît aujourd'hui qu'au niveau du Sénat. Elle gêne, elle n'est pas un obstacle...

Par contre, je m'éloigne des idées du professeur Jacques Robert en ce qui concerne le vote bloqué (en réalité vote de confiance), car, en en limitant le nombre par session, on risque de se priver d'un moyen de gouverner assorti d'un contrôle politique de l'Assemblée nationale. Or c'est l'essence même du régime démocratique

Je pense aussi très fermement que la procédure de la commission mixte paritaire entre l'Assemblée nationale et le Sénat a donné dans la pratique de bons résultats et qu'elle n'alourdit pas les débats. J'en ai vu s'organiser d'heure en heure et clarifier singulièrement les textes. Et puis si l'on pense, comme moi, que le bicamérisme est un élément de la stabilité démocratique et du bon travail législatif, la rencontre entre sénateurs et députés, à égalité autour d'une table, évite de laisser se creuser un fossé entre deux catégories indispensables d'élus nationaux.

Enfin, je suis d'accord avec tout ce qui réalisera une plus grande indépendance de la justice et je continue de penser que le garde des sceaux devrait être nommé directement par le président de la République, qui (art. 64) « *est garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire* ».

Cela m'amène à regretter que la « toilette » de la Constitution envisagée par le professeur Jacques Robert fasse l'impasse sur des manques aujourd'hui fondamentaux.

Il nous faut une Cour suprême ayant une compétence plus large que l'actuel Conseil constitutionnel et qui puisse régler des conflits entre les deux Assemblées du Parlement, voire entre le Parlement et l'exécutif, et ce dans les limites strictement fixées. La Cour suprême est le complément indispensable d'un système présidentiel et, puisque nous y sommes ou presque, il conviendrait de disposer de cet organe qui, lui — en certains cas, — jugerait, donc arbitrerait. Qui donc, par hypothèse absurde, trancherait un conflit né du refus opposé à un ministre par le président d'une Assemblée de monter à la tribune ?

En second lieu, et toujours dans l'optique présidentielle, pourquoi ne pas faire élire un vice-président ? Le président a le droit d'être malade. Il peut, comme tout le monde, être victime d'un accident ou d'un attentat. Pourquoi, en ce cas, faudrait-il recourir à une consultation nationale dans la confusion ? Chaque commune de France a au moins un maire adjoint. Pourquoi en priver l'Etat ?

Je suis, par ailleurs, toujours convaincu de la nécessité de séparé le mandat parlementaire de la fonction ministérielle, car le cumul rend trop aisée la valse des ministres, donc des crises ministérielles sans causes politiques profondes. Mais le système des suppléants est absurde, et il vaudrait mieux, après un délai de six mois par exemple, procéder à des élections partielles. Pendant six mois, le ministre déléguerait son droit de vote à l'un de ses collègues comme le prévoit le règlement des deux Assemblées.

Enfin, je regrette que nul ne paraisse songer à donner aux syndicats une existence constitutionnelle, alors que l'article 4 actuel, pour la première fois de notre histoire, a reconnu les partis et groupements politiques comme concourant à « *l'expression du suffrage* »...

— LIBRES OPINIONS —

La discrétion du militaire

par CLAUDE LEBORGNE (*)

Le ministre de la défense souhaite que les militaires fassent un plus large usage du droit d'expression que la loi leur reconnaît. Ce souhait reste dans la ligne que M. Hernu s'était fixée, lorsqu'il était dans l'opposition. *Le Monde* du 4 décembre, publiant cette information, fait allusion à un article par lequel j'incitais mes camarades à écrire et donne ainsi à penser que je m'associe à cette campagne. Je m'y associe, en effet, mais je précise que l'article en cause est paru dans la revue *Armées d'aujourd'hui* au mois de mars, donc, comme chacun le voit, antérieurement au 10 mai.

Dans le débat sur la liberté d'expression des militaires, l'objectivité n'est pas fréquente. Selon l'opinion courante, et même dans l'armée, les militaires sont contraints au silence par abus d'autorité. Je m'inscris en faux contre cette idée reçue. Ce n'est point un autoritarisme abusif qui bride, aujourd'hui, la pensée militaire. Le statut général adopté en 1972 fonde ses restrictions sur le seul devoir de réserve, clause de conscience dont l'intéressé est le premier juge.

Il est de bon ton de tenir cette loi pour hypocrisie et d'y voir un piège à gogos : « *Il ne m'auront pas, je préfère me taire !* » Il me semble, tout au contraire, qu'à une époque où le Français se plaint souvent de n'être pas traité en adulte, rendre le militaire responsable de sa plume est une marque de considération. Et tout citoyen de bon sens et de bonne foi voit clairement les limites que se fixera à lui-même le soldat plumitif : celles qui résultent de la discipline spécifique du métier des armes comme celles qu'imposent les stratégies modernes, essentiellement dissuasives. Les premières, souples, ne sont qu'une politesse rendue à la hiérarchie. Les secondes sont plus strictes : il suffit, pour s'en persuader, de mesurer le poids des responsabilités qu'assume le chef d'un Etat détenteur de la bombe et de comprendre que la dissuasion repose sur l'idée que s'en fait l'agresseur potentiel. On ne saurait parler à la légère des éventualités apocalyptiques sur quoi repose notre défense.

Ces limites perçues, restent de vastes champs pour l'exercice de la pensée et pour son expression : l'observation du milieu militaire, si anachronique dans nos sociétés telles qu'elles sont ; la perception de ce que serait l'affrontement de corps de bataille hautement techniques ; la méditation quasi philosophique sur la place de la violence dans le monde de demain.

Mais, après tout, la discrétion du militaire n'a pas que de mauvaises raisons. On peut même se réjouir de la saine prévention qu'ont toujours nourrie les soldats à l'égard de l'intellectualisme et qui retient les plus solides d'entre eux au seuil de l'écriture. En dire un peu moins que ce qu'on fait, en faire un peu plus que ce qu'on dit, voilà une règle d'or qui, appliquée largement, ferait régner sur la communauté un silence reposant et probablement efficace.

(*) Général du cadre de réserve. — (*N.D.L.R.*)

POLICE

Dans une lettre aux cent huit mille policiers

M. Defferre souligne les efforts consentis en matière de sécurité

M. Gaston Defferre a adressé à l'occasion des fêtes de fin d'année une lettre personnelle aux cent huit mille fonctionnaires de police. M. Defferre rappelle « *la forte augmentation des crédits de la police (+ 19,7 %)* » pour 1982. Le ministre insiste aussi sur la création des six mille emplois supplémentaires qui s'ajoutent aux mille emplois administratifs obtenus pour la fin de 1981. « *La police en tenue*, souligne-t-il, *bénéficiera en 1982 de cinq mille emplois sur six mille.*

Le ministre énumère les moyens en armements « *afin de donner aux policiers les moyens de leur action, d'améliorer leur propre sécurité : 10 000 revolvers Manurhin commandés en 1982 contre 7 000 en 1981, 1 000 gilets pare-balles contre 650 en 1981, et 1 500 postes radio portatifs contre 500 en 1981* ». Au sujet de l'armement, M. Defferre précise d'autre part : « *J'ai demandé que soit étudié le remplacement du pistolet mitrailleur par une arme à la fois plus efficace et plus sûre : le fusil de chasse de police.* »

Le ministre insiste aussi sur les mesures qu'il a obtenues du gouvernement, ainsi que le président de la République s'y était engagé : « *Intégration de l'indemnisation de sujétion spéciale dans les bases de calcul des pensions de retraite, avancement satisfaisant, meilleur encadrement, revalorisation de l'indemnité spécifique ainsi que des primes horaires pour travail intensif de nuit, extension de l'indemnité des dimanches et jours fériés aux personnels administratifs.* » M. Defferre précise en conclusion qu'il a demandé « *pour les veuves des policiers décédés en service, la fixation à 100 % du taux de la pension et l'amélioration du régime de retraite pour les agents de surveillance de la voie publique et de la police de l'air et des frontières* ».

[La police américaine est depuis les années 30 dotée de fusils de chasse de police baptisés aux Etats-Unis « riot guns » (riot = émeute ; gun = fusil) et « fusils à pompe » en France. Il s'agit d'armes rustiques à verrouillage, basculant ou pivotant selon les marques dont toutes les pièces sont interchangeables entre modèles comparables. L'introduction de la munition dans la chambre, puis son éjection après percussion, s'opèrent par glissement du sous-garde Les avantages de cette arme à répétition manuelle sont essentiellement les suivants : fiabilité, grande facilité de fabrication, sûreté totale, efficacité du tir à courte et moyenne distance et grande capacité de chargement (jusqu'à sept cartouches). Avec des munitions à chevrotines, le fusil peut être redoutable, la dispersion des plombs au-delà des 30 mètres permettant un « arrosage » meurtrier.

Aux Etats-Unis, Remington, Ithaca, Mossberg, Winchester entre autres fabriquent ce type d'armes. En France, la firme Manufrance avait conçu le « Rapid » sur le même principe.

L'adoption par la police de fusils à répétition manuelle marquerait l'abandon des armes automatiques tirant par rafales, telles que les pistolets-mitrailleurs, souvent responsables de bavures et qui viennent de faire la « une » des journaux dans l'affaire du dépôt d'armes de Foix.]

CARNET

Naissances

— M. Patrick BOMPOINT et Mme, née Marie-Odile Gensbittel, ont la joie d'annoncer la naissance d'une nouvelle sœur pour Mathieu, Mélanie, Clarisse :

Juliette,

le 24 décembre 1981.
103, avenue Paul-Firino Martell, 16100 Cognac.

— M. Joël GUILLOU et Mme, née Camille Farchy, ont la grande joie de faire part de la naissance de

Alice,

le 16 décembre 1981.
9, rue Ernest-Cresson, Paris 75014.

Décès

LE PRINCE FRANÇOIS DE POLIGNAC

Nous apprenons la mort du prince

François de POLIGNAC,

décédé le 26 décembre 1981, à Melun, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Ses obsèques seront célébrées le mercredi 30 décembre, à 15 h. 45, en la chapelle des Sœurs de Picpus (35, rue de Picpus, Paris-12ᵉ).

[Le prince François de Polignac était né le 4 octobre 1887 à Paris. Député du Maine-et-Loire de 1928 à 1942, il avait commencé une carrière politique au lendemain de la première guerre mondiale — où il avait courageusement combattu — en devenant maire de La-Jumellière en 1919, puis, en 1922, conseiller général de Chemillé. Le 22 avril 1928, il est élu au premier tour député dans la première circonscription de Cholet. A la Chambre des députés, où il est réélu en 1932 et 1936, le prince de Polignac siège au groupe de l'Union républicaine et démocratique, présidé par Louis Marin. Il s'intéresse particulièrement aux questions agricoles et militaires. Il sera le rapporteur d'une proposition invitant le gouvernement à faire connaître, lors de chaque incorporation, la composition des contingents de conscrits.

François de Polignac ne prit pas part au vote du 10 juillet 1940 accordant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.]

— Le professeur et Mme Baruj Benacerraf,
Le professeur Paul Benacerraf,
Les docteurs Peter et Beryl Libby,
M. Marc Benacerraf,
Miles Tania et Andréa Benacerraf,
M. Oliver Benacerraf-Libby,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Henriette BENACERRAF,
née Lasry,

leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,
survenu à Paris, le 24 décembre 1981, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 21 décembre 1981, de

Mme Lucile BLONCOURT,
née Gérard,
veuve de
Mᵉ Max Clainville-Bloncourt,
avocat honoraire
à la cour d'appel de Paris.

— Mme Cédric Chatelin, sa femme,
M. et Mme Patrick Chatelin, ses parents,
Dominique Chatelin et Véronique Roux,
Eric et Sabine Lavalou-Chatelin,
Olivier, Vincent et Caroline Chatelin, ses frères et sœurs,
M. et Mme Jean Coblentz, Yves Coblentz, Mme Georges Coblentz, sa belle-famille,
Mme Philippe Chatelin, M. et Mme Louis Pichevin, ses grands-parents,
Les familles Chatelin, Pichevin, Coblentz, Carabin,
font part du rappel à Dieu de

Cédric CHATELIN,

décédé accidentellement le 27 décembre 1981, à l'âge de vingt-six ans.
Il a été inhumé dans l'intimité, à Saint-Léger-de-la-Martinière.

Priez pour lui.

Cet avis tient lieu de faire-part.
Angers, 18, rue Roger-Graizeleau.
Saint-Léger-de-la-Martinière, 79500 Melle.
Niort, 180, quai Maurice-Métayer.

— Le président et les administrateurs de la Société Cochery ont le regret de faire part du décès de

M. Albert COCHERY,
président d'honneur
et
fondateur de la Société Cochery,
commandeur
de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
médaille militaire.

Les obsèques auront lieu le jeudi 31 décembre 1981, à 11 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Neuilly (avenue du Général-de-Gaulle, anciennement avenue de Neuilly).

[Né le 5 juillet 1898 à Marly-lès-Valenciennes (Nord), Albert Cochery a été nommé en 1926 président-directeur général, puis en 1969, administrateur à vie et président d'honneur fondateur de la S.A. des Entreprises Albert Cochery. Administrateur de plusieurs autres sociétés, il a également présidé différentes associations professionnelles, dont l'Association technique de la route et la Caisse de retraite des ingénieurs, cadres et assimilés (CIRCA).]

— Le président,
Les membres du conseil d'administration,
Et le directeur général de la Caisse de retraites par répartition des ingénieurs, cadres et assimilés (CRICA),
ont le regret de faire part du décès de

M. Albert COCHERY,
président fondateur
de cette institution,

survenu le 28 décembre 1981.
Les obsèques auront lieu le jeudi 31 décembre 1981, à 11 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Neuilly (avenue du Général-de-Gaulle, anciennement avenue de Neuilly).

— Après trois ans de maladie,
Marie-Laure MOUSEL-BORDES,
agrégée de l'Université,
professeur honoraire
au
lycée Albert-Camus à Bois-Colombes,
a retrouvé la plénitude de son être dans la paix du Seigneur, le 28 décembre 1981.
De la part de :
Jean Mousel, son mari,
Michel et Françoise Mousel-Laporte,
Marie-Françoise Mousel,
Pierre et Françoise Mousel-Labaye,
Marie-Laurence Mousel,
ses enfants,
et de
M. et Mme Marcel Bordes et leurs enfants,
M. et Mme Antoine Schram et leurs enfants,
M. et Mme Jean Crozet,
ses frère, sœur, beaux-frères et belles-sœurs.
Ses obsèques auront lieu en l'église de la Chapelle-de-Guinchay (71570), le jeudi 31 décembre 1981, à 14 h. 30.
Ni fleurs ni couronnes.
Une messe de souvenir sera célébrée en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul de Colombes, le samedi 9 janvier 1982, à 11 h. 30.
23, rue de la Paix,
92700 Colombes.
11, villa P.-Ginier,
75018 Paris.
18, rue Mozart,
92700 Colombes.
81, rue Gabriel-Péri,
92700 Colombes.
4, rue de la Petite-Pierre,
75011 Paris.

Andrée, Marie-Paule, Mélitta-Stéphane, Guilhem-André et Marie Nicolaï, ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de vous faire part du décès de

Mélitta NICOLAI.

« Seigneur, prends maintenant mes mains et conduis-moi. »
Les obsèques ont lieu dans la plus stricte intimité.

— M. Luc Becker, son petit-fils,
La famille,
Ses voisins et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mireille NOUET,

survenu le 24 décembre 1981, en son domicile, munie des sacrements de l'Eglise.
Elle repose désormais au cimetière de Vernon, au milieu des siens.
Nous tenons à remercier tous ceux qui, par leur compétence, leur dévouement et leur affection, ont su l'aider à arriver au terme de sa vie.
Il n'a pas été envoyé de faire-part.
3, rue des Ecoles,
Saint-Marcel,
27200 Vernon.

— M. et Mme Albert Robin et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Rochat de la Vallée et leurs enfants,
ont le chagrin de faire part du rappel à Dieu de

Mme Marcel ROBIN,
née Jeanne Raycourt,

décédée le 27 décembre 1981, munie des sacrements de l'Eglise, dans sa quatre-vingt-onzième année.
La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 30 décembre 1981, à 8 h. 30, en l'église Sainte-Odile (2, avenue Stéphane-Mallarmé, Paris-17ᵉ).
Cet avis tient lieu de faire-part.
2, rue Albert-Samain,
75017 Paris.
34, avenue du Général-Leclerc,
58500 Clamecy.

— Lyon.

On nous prie d'annoncer le décès de

M. Fernand SIMON,
inspecteur pédagogique
régional honoraire,

survenu à Lyon, le 23 décembre 1981.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

De la part de :
Son épouse,
Ses enfants,
Ses proches parents.

— Mme René Smadja,
M. et Mme Moïse Jean-Claude Smadja, Carole, Thierry et David,
M. et Mme Pierre Opman, Laurent et Patrick,
M. et Mme Patrick Balkany, Vanessa et Alexandre,
Mme Sam Brull et ses enfants,
Docteur et Mme Sion Benmussa et leurs enfants,
Mme Lucien Smadja et Jean-Marc Smadja,
Mme Charles Smadja,
M. Henri Gillet,
ont la douleur de faire part du décès de

René Salomon SMADJA.

Les obsèques ont eu lieu au cimetière de Passy.
Cet avis tient lieu de faire-part.
12, rue Adolphe-Yvon,
75116 Paris.

Anniversaires

— Mme Pierre Weiner demande à ceux qui ont connu et aimé

M. Pierre WEINER

une pensée amicale à l'occasion du dixième anniversaire de sa mort, le 30 décembre 1971.

Le Monde

société

A Paris

La mort d'un vagabond, roué de coups par des vigiles du Forum des Halles

Sept vigiles sous les verrous... Le cadavre d'un vagabond infirme, découvert dans un escalier de secours... Un autre clochard vagabond, roué de coups, laissé pour mort... Tel est le résumé d'un fait divers, survenu le 23 décembre au Forum des Halles à Paris, et dont la conclusion provisoire est intervenue les 27 et 28 décembre avec inculpation de coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner de sept salariés de la société de gardiennage Compagnie force intervention internationale (C.F.I.I.).

Le corps de M. Pierre Lemaître, cinquante et un ans, reposait à côté de l'une de ses cannes orthopédiques, brisée. Son compagnon, M. Pierre Bozec, quarante-huit ans, a été admis à l'Hôtel-Dieu. Il est dans le coma. Le suspect numéro un de ces violences est M. Gilles Gérouville, vingt-trois ans, colosse spécialiste en arts martiaux. Les autres inculpés sont MM. Patrice et Noël Scasso, vingt-huit ans et vingt-quatre ans ; Nicolas Demianoff, vingt-neuf ans ; Fradith Sananikone, vingt-cinq ans ; Mustapha N'Doye, vingt-deux ans, et Chay Som, vingt-deux ans. Plusieurs de ces vigiles étaient connus de la police, et notamment M. Gilles Gérouville, pour violences.

LES « GROS BRAS »

Loubards contre vigiles. Vigiles contre loubards (dans des grands magasins), ouvriers (dans certaines usines en grève) ou... vagabonds. C'est le temps des vigiles, appelés tantôt agents de surveillance, de protection ou encore « gros bras ». Ils sont aux coins des rues, dans les sous-sols des parcs de stationnement, sur le seuil des établissements bancaires. Le 23 décembre, ils étaient là, veillant sur les deux cents magasins, six cinémas et autres restaurants du Forum des Halles. Une mission comme une autre pour un lieu pas comme les autres.

Bâti sur trois sous-sols, le Forum est un quartier souterrain ouvert la nuit. Un quartier très isolé au cœur de Paris. Un lieu privé d'habitants. Le Forum s'épanouit sous terre au long d'un kilomètre et demi de « rues ». Paradoxe ? Anomalie ? Ces « rues » sont toutes considérées comme la voierie parisienne normale. La police est « normalement compétente ». Le 23 décembre, la police était cependant « aidée » par les vigiles.

Comme d'habitude, des vagabonds somnolent dans le Forum. Ceux-ci sont expulsés par les vigiles. Cette fois, le « vidage » se passe mal, très mal, dans des lieux interdits au public. Un vagabond meurt, un autre perd connaissance. L'instruction, conduite par Mme Françoise Canivet-Beuzit, devra établir comment, pourquoi. En attendant, M. Laroque, directeur technique du Forum des Halles, déclare à propos de la surveillance : « *D'habitude, les sept pompiers et les gardiens de la paix du poste de police du Forum s'acquittent de cette tâche, mais en période de fête l'affluence est trop importante.* » Et M. Laroque précise, concernant le suspect numéro un : « *J'ai dû, à la fin de novembre, me séparer de Gérouville. Il ne faisait pas l'affaire. Il a alors été remplacé par un autre vigile de la même compagnie.* »

Rançon du modernisme, le temps des vigiles ne va donc pas sans bavures. Sur le papier, ils ont cependant toutes les qualités, pas de défauts. Leur nombre grandissant, les sociétés de gardiennage se multipliant (plus de cent entreprises en France), les garanties se sont néanmoins dévaluées.

En fait, les vigiles, dans tous les sens de l'expression, sont des citoyens comme les autres. Leurs fonctions sont régies par les règles de droit commun. Une circulaire du 24 février 1967 précise simplement le minimum (*le Monde* du 9 mai 1979). Résumons : les agents de surveillance ne doivent pas jouer aux policiers. Ni leurs cartes professionnelles ni leurs uniformes ne doivent faire illusion. Ils ont obligation de porter un insigne qui les identifie clairement.

C'est peu, volontairement. Les pouvoirs publics ont toujours refusé, en établissant une réglementation particulière, de transformer les vigiles en auxiliaires de la police. Deuxième point-clef de la circulaire de 1967 : les vigiles doivent être au-dessus de tout soupçon. Il est suggéré aux employeurs d'embaucher d'anciens gendarmes ou des militaires en retraite.

Ces vigiles, en théorie, n'ont pas le droit de procéder à des fouilles ni de contrôler les identités. Les quelques affaires que l'on peut avoir en mémoire indiquent pourtant que ces droits sont souvent pris par les vigiles. Rares sont les sociétés de surveillance qui se contentent d'un rôle de prévention. Les entreprises et les grandes surfaces qui font appel à leurs services ne le comprendraient peut-être pas.

Ainsi les vigiles opèrent-ils dans une zone de droit « flou ». Ils sont demandés, acceptés, sans autre précaution. La formation est inexistante, le recrutement laisse à désirer : tel est le constat. Ces hommes, parfois, sont armés. Au Forum des Halles, les vigiles ne l'étaient pas. Ils ont attaqué à mains nus, utilisant le karaté.

Des vigiles d'origine africaine et asiatique de la même société avaient fait déjà parler d'eux au centre commercial des Quatre Temps à la Défense. Le 18 novembre, une soixantaine de jeunes âgés de dix à dix-huit ans, maghrébins pour la plupart, armés de haches et de couteaux, organisaient une expédition punitive contre les vigiles de ce magasin (*le Monde* du 21 novembre). Deux jours auparavant, l'un d'eux, âgé de quinze ans, avait été frappé par un agent de protection armé d'un tournevis, alors qu'il portait se cours à une fille surprise par les vigiles en train de voler.

[Nous n'avons pu joindre, ce mardi 29 décembre, aucun responsable de la compagnie Force intervention internationale. Cette entreprise, domiciliée 38, rue Servan, à Paris (11e), possède des bureaux dans les locaux de la société Location immobilière vacances (LIV), au capital de 20 000 francs.]

DES « BAVURES »

Des incidents ont opposé fréquemment, ces dernières années, des vigiles à des jeunes des grandes cités, voire à des ouvriers dans les usines. Parmi les affrontements les plus violents depuis quatre ans, on peut citer les faits suivants :

— Le 30 octobre 1977, un jeune lycéen d'origine guadeloupéenne, Lucien Melyon, est tué, lors d'un concert de pop music à l'hippodrome de Paris, par Marcel Auvré, membre du service d'ordre du concert, condamné à douze ans de réclusion.

— Le 8 janvier 1979, trois jeunes sont attaqués dans des circonstances mal définies dans le hall de l'Olympic Cinéma (Paris-14e), par cinq vigiles. Un des jeunes est victime d'un enfoncement cranien et d'une hémiplégie.

— Le 20 février 1979, les vigiles du centre commercial de Boissy-Saint-Léger (Val-de-Marne) « corrigent » sérieusement un Maghrébin qui avait brisé une vitrine de cette grande surface.

— Le 16 octobre 1979, M. Marcel Marceau, ajusteur, est roué de coups à l'Euromarché de Boussy-Saint-Antoine (Essonne).

— Le 25 juin 1980, un groupe de vigiles intervient avec des chiens contre deux cents ouvriers en grève de l'usine Gerlach de Bouzonville (Moselle). Trois ouvriers sont blessés gravement.

— Le 24 décembre 1980, deux jeunes Marocains sont expulsés brutalement de la patinoire de Lille : l'un d'eux, animateur bénévole, est légèrement blessé.

FAITS ET JUGEMENTS

12 000 francs d'indemnisation pour un innocent détenu.

Douze mille francs ont été alloués par la commission d'indemnisation siégeant à la Cour de cassation, sous la présidence de M. Henry Paiché, à M. Mohamed M'Barki, détenu deux ans cinq mois et deux jours sous l'inculpation d'homicide volontaire sur la personne de sa femme avant d'être acquitté, le 10 novembre 1978, par la cour d'assises du Rhône.

Assisté de Me Joannes Ambre, cet homme n'avait pas cessé de protester de son innocence depuis sa mise sous mandat de dépôt, le 8 juin 1976, qui pouvait se justifier à l'époque en raison d'un certain nombre d'éléments troublants de nature à laisser penser qu'il avait pu égorger la victime.

Si une indemnité a néanmoins été accordée, c'est, semble-t-il, parce que l'instruction a traîné en longueur sans audition de l'inculpé pendant plus de six mois et sans que des recherches indispensables, telles que l'analyse du groupe sanguin des deux époux, aient été ordonnées en temps utile, ce qui a prolongé anormalement la détention.

Des sanctions contre l'inobservation de la loi sur les fichiers.

Ceux qui s'opposeront à l'exercice du droit d'accès aux fichiers prévu par la loi « informatique et libertés » sont désormais passibles des peines prévues pour les contraventions de cinquième classe. Un décret paru au *Journal officiel*, daté 25 et 26 décembre, précise que ces peines s'appliquent aussi à ceux qui auront « *entravé l'action de la commission nationale de l'informatique et des libertés* » ou se seront opposés à l'exercice du droit de rectification dont disposent les personnes fichées illégalement ou de manière inexacte. La même sanction est prévue contre ceux qui auront recueilli des informations nominatives sans avertir les personnes concernées de l'existence du droit d'accès et de rectification.

Les contraventions de cinquième classe sont punies de dix à trente jours d'emprisonnement et de 1 200 à 3 000 F d'amende ou d'une de ces deux peines seulement. Le décret paru au *Journal officiel* comble l'une des lacunes de la loi du 6 janvier 1978 « *relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés* ». Cette loi a institué un contrôle des fichés sur les ficheurs mais ne prévoyait jusqu'à présent aucune sanction. La peine reste faible puisque l'entrave au droit d'accès est assimilé à une contravention et non à un délit.

D'autre part, l'Assemblée nationale a élu un nouveau représentant à la commission « informatique et libertés ». Il s'agit de M. Philippe Marchand, député (P.S.) de Charente-Maritime, qui remplace M. Alain Madelin, député (U.D.F.) d'Ille-et-Vilaine.

Trois trafiquants de drogue inculpés.

Trois Français détenus à Palerme (Sicile) dans une affaire de drogue ont été inculpés de trafic de stupéfiants, le 15 décembre, par M. Robert Pages, doyen des juges d'instruction de Marseille, a révélé, lundi 28 décembre à Marseille, l'un de leurs avocats. Les autorités françaises n'ont pas encore demandé à l'Italie leur extradition.

Ces trois hommes, M. André Bousquet, quarante ans, dit « le docteur », Daniel Bozzi et Claude Ramen, avaient été entendus comme témoins à Palerme par le juge Pierre Michel — assassiné le 21 octobre à Marseille — chargé d'importantes affaires de trafic de drogue.

Après le démantèlement, en 1973 de la « french connection », la filière sicilienne — celle de la Mafia — avait « récupéré » des « chimistes » du milieu marseillais, dont André Bousquet, qui fut arrêté en août 1980 avec d'autres Français après la découverte de deux laboratoires en Sicile (*le Monde* daté 25-26 octobre).

L'ACCUEIL DES STAGIAIRES ET ÉTUDIANTS ÉTRANGERS AU CAVILAM

Le français « à la carte » au centre audiovisuel de Vichy

L'accueil des étudiants étrangers en France est, pour une part, subordonné à une connaissance minimale de la langue française. Un nouveau décret, dont la publication est imminente, va préciser les modalités de ce contrôle linguistique pour étudiants non francophones.

Outre les universités, qui s'efforcent de mettre en place des structures d'accueil et, parfois, des cours de langue ou de civilisation françaises dispensés pendant l'été, il existe plusieurs centres ou instituts spécialisés dans l'enseignement du français langue étrangère. Les plus connus sont l'Alliance française de Paris, le Centre de linguistique appliquée de Besançon (CLAB), le Centre audiovisuel de Royan pour l'étude des langues (CAREL), lié à l'université de Poitiers, et le Centre audiovisuel de langues modernes de Vichy (CAVILAM), lié à l'université de Clermont-Ferrand. Ce dernier centre s'est fait une spécialité de l'accueil « à la carte » de tout étranger désireux de maîtriser le français, quel que soit son niveau de départ.

De notre envoyé spécial

Vichy. — Ce n'est un secret pour personne : le CAVILAM a été créé par la ville de Vichy pour remplir ses hôtels. L'accès à l'indépendance des Etats d'Afrique noire puis de l'Algérie menaçait la prospérité de la ville : on n'allait plus voir les fonctionnaires coloniaux venir traditionnellement soigner leur foie à l'eau de Vichy. C'est alors que l'idée d'un centre d'apprentissage du français pour étrangers a pris corps. En 1964, le CAVILAM accueillait ses premiers stagiaires. Dix-sept ans plus tard, il en accueille entre trois cents et huit cents selon la période de l'année — avec des « pointes » proches du millier, certains jours d'été. Les stagiaires du CAVILAM ont permis à plusieurs hôtels de rester ouverts toute l'année.

Mais si l'initiative du centre revient à la municipalité, soucieuse de soutenir l'activité économique de la ville, le CAVILAM n'en est pas moins devenu un établissement autonome, à la fois prestataire de services pour nombre d'organismes publics et lieu d'innovation en matière d'enseignement du français langue étrangère.

Constitué en association sans but lucratif (loi de 1901), le centre est géré par la ville de Vichy et placé sous le contrôle pédagogique des universités de Clermont-Ferrand. Le conseil de perfectionnement du CAVILAM vient de reconduire à sa tête M. René Chiroux, doyen de la faculté de droit et de science politique de l'université de Clermont-I. La direction des enseignements et de la recherche est assurée par un ancien assistant de Clermont, agrégé d'anglais, M. Max Dany, « chargé de mission des universités de Clermont-Ferrand ». L'estampille universitaire est là : si le CAVILAM est un établissement privé, il ne recherche pas le profit pour lui-même.

Trois quarts de boursiers

Autre garantie : les trois quarts des stagiaires sont dirigés sur Vichy par des organismes publics. En 1981, 43 % des étrangers envoyés dans la ville d'eau avant leur stage technique ou leurs études universitaires ont été des boursiers du gouvernement français, « gérés » soit par le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS), soit par le Centre international des étudiants et stagiaires (C.I.E.S.) ou l'Institut international d'administration publique (I.I.A.P.), liés au ministère de la coopération et du développement, soit encore « gérés » directement par le ministère des relations représentés au sein du conseil de perfectionnement du CAVILAM. Un quart des stagiaires (24 % en 1981) sont boursiers de leur gouvernement et 7 % boursiers de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ).

Le quart restant (26 % cette année) se répartit entre stagiaires payés par leur entreprise et « individuels » finançant leur stage par leurs moyens propres (pr fesseurs de français en recyclage personnel, médecins ou architectes désireux d'acquérir le français de leur spécialité, étrangers vouland étendre leur entreprise en terre francophone, etc.). Les tarifs pratiqués à Vichy sont, en effet, abordables par des particuliers (520 F par semaine pour vingt-cinq heures à trente heures de cours « intensifs »), au moins pour de courtes périodes — la durée des stages varie de trois semaines à neuf mois. Pour les stagiaires « longue durée », presque toujours boursiers, le CAVILAM offre des formules d'hébergement relativement économiques (75 F par jour la pension complète avec hôtel et restaurant conventionné), et suggère même... le camping. La formule a été appréciée cet été par une groupe de professeurs irlandais venus avec leurs familles.

La grande force du centre de Vichy est sa souplesse de fonctionnement. « *Nous devons pouvoir accueillir n'importe quel stagiaire n'importe quand, quel que soit son niveau* », résume M. Jean Laubépin, responsable du département « français langue étrangère » (1). Que l'on annonce un groupe de trente Irakiens ou d'un Népalais isolé, l'arrivée de professeurs de français en recyclage ou de médecins ignorant la langue, le CAVILAM les prend en charge dès leur descente d'avion ou du train et les intègre aussitôt dans un groupe (le centre compte en permanence entre quinze et vingt groupes de niveaux différents). Les cours pour débutants commencent en principe tous les quinze jours, aussi n'est-il pas rare que de extérieures — tous organismes nouveaux arrivants, totalement non francophones, reçoivent un enseignement particulier pendant quelques jours, le temps qu'un groupe de débutants soit formé.

L'autre force du centre de Vichy est son programme culturel intégré. Pour compenser la rareté des ressources culturelles de la station thermale, le CAVILAM propose chaque jour, à ses stagiaires des activités annexes qui prolongent l'apprentissage du français ou de la civilisation de l'Hexagone (concert, théâtre, ciné-club, sport, sorties en Bourbonnais, etc.). « *Nos stagiaires nous disent tous : « On ne s'est pas ennuyé à Vichy »*, reconnaît un responsable de l'I.I.A.P. Et tous constatent que l'intégration dans une ville moyenne comme Vichy est beaucoup plus facile que dans une grande ville universitaire. « *Ce n'est pas à Vichy qu'ils souffrent d'isolement, mais ensuite, à Paris ou à Marseille* », observe un professeur.

Le CAVILAM, milieu protégé où l'on ne refuse pas de « materner » les étrangers déracinés, sert de sas entre le pays d'origine et le lieu de stage. C'est exactement le genre de structure qui manque à la plupart des universités pour accueillir dans de bonnes conditions leurs étudiants étrangers.

« *Les universités n'ont pas la souplesse du CAVILAM* », constate le représentant local du CNOUS. « *Nous n'avons pas ses moyens* », ajoute M. Bellot-Anthony, représentant le service commun des étudiants étrangers de Clermont-Ferrand. « *Les universités n'ont pas de professeurs de français langue étrangère*, note pour sa part le représentant du C.I.E.S., M. Brisson. *Un professeur de littérature comparée ne peut pas enseigner le français à des débutants* ». Tous le disent : des centre d'apprentissage de langues comme le CAVILAM (ou le CAREL, ou le CLAB, etc.) sont devenus indispensables à l'heure où la France veut étendre la coopération Nord-Sud et, en même temps, tenir son rang de pays producteur de savoir.

ROGER CANS.

(1) Le centre de Vichy organise aussi des cours de langue pour stagiaires français et des cours d'été de civilisation ; 80 % des stagiaires étudient le français langue étrangère.

TOUS LES PROFILS

Vichy. — Un pointage effectué sur la période de janvier à septembre 1981 montre que la moitié des stagiaires passés par Vichy sont des étudiants (49 % exactement). Les autres sont professeurs (22 %), ingénieurs ou chercheurs scientifiques (9,5 %), médecins ou « paramédicaux » (6 %), techniciens (5 %), fonctionnaires d'administration (4 %) ou cadres d'entreprise (1,6 %).

Dans un même groupe de niveau, on rencontre aussi bien le professeur allemand venu « rafraîchir » son français que des universitaires des Caraïbes (Trinidad-et-Tobago, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, la Barbarde, etc.), cherchant à saisir « in situ » la réalité française du pays profond ; à côté d'un journaliste américain de Detroit, on trouve un technicien de la télévision nigériane et un Japonais dont le stage est payé par son entreprise « pour vendre des voitures japonaises en Afrique », comme il le dit lui-même avec un sourire.

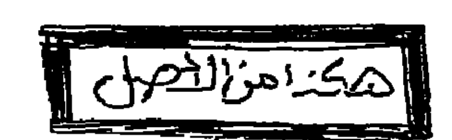
Le plus gros contingent de stagiaires est originaire du Proche ou du Moyen-Orient (26 %), grâce aux pétrodollars. Viennent ensuite l'Europe (24 %), l'Extrême-Orient (18 %), l'Afrique (14 %), l'Amérique latine (13 %) et, enfin, l'Amérique du Nord (5 %). Depuis 1980, le nombre des stagiaires a tendance à baisser au Centre audiovisuel de langues modernes (CAVILAM) de Vichy, d'une part, en raison de la crise mondiale et des crises locales (Iran, Irak); d'autre part, du fait de la politique de formation sur place encouragée par les gouvernements — français et étrangers. De plus en plus, les enseignants du CAVILAM partent en mission à l'étranger pour y organiser l'enseignement du français ou préparer des « pré-stages ». Ces missions peuvent les conduire indifféremment au Mozambique ou en Afrique du Sud (pour la formation des techniciens de la centrale nucléaire de Koeberg), en Yougoslavie ou en Albanie (pour la formation de professeurs de français), en Equateur ou en Irak (pour la formation de professeurs d'instituts universitaires de technologie). Le Centre de Vichy accepte toutes les missions, y compris celles qui l'obligent à mettre sur pied de nouveaux programmes et de nouvelles méthodes. — R. C.

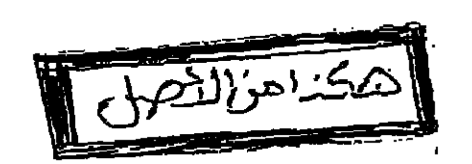
Médecine en groupe

Vichy. — Ils sont treize médecins ou étudiants en médecine, venus de onze pays aussi différents que le Japon, la Namibie, le Liban ou Cuba, sans compter un pédagogue hongois présent en tant qu'observateur. Au pupitre du « maître », un étudiant paraguayen en cardiologie fait un exposé à partir d'un article de presse sur l'euthanasie. Le professeur, une Française aussi experte en biologie qu'en diction, n'interrompt que pour des corrections « *utiles au groupe* » ou pour poser des questions du fond de la classe. L'exposé du Paraguayen sera en fait prétexte à un débat sur l'euthanasie, l'eugénisme et l'« acharnement thérapeutique » — une des rares expressions qui devront être écrites au tableau pendant la séance.

Incontestablement, le sujet intéresse tous les stagiaires, invités tour à tour — mais dans le désordre — à donner leur point de vue. L'étudiant yougoslave en immunologie s'enflamme contre l'euthanasie. La pédiatre namibienne, au prix de quelques anglicismes « autocorrigés » (ils « curent » pour ils « soignent »), place l'intérêt du pays au-dessus des intérêts particuliers, cependant que l'ophtalmologiste cubaine défend les droits de la femme. Seul l'étudiant chinois en immunologie ne dit rien. Mais ce n'est pas par impossibilité de communiquer en français : il répugne seulement à donner son avis personnel sur ce genre de sujet. Les stagiaires ont aussi le droit de ne pas parler.

S'il est nécessaire de trouver des sujets où les stagiaires puissent s'« impliquer » personnellement pour oublier le « cours de langue », il ne faut pas aller trop loin. Une règle non écrite du Centre audio-visuel de langues modernes (CAVILAM) de Vichy veut qu'un professeur évite toujours soigneusement de mettre un pays en accusation. « *On peut critiquer la politique française, mais jamais celle d'un Etat étranger* », dit un professeur Un autre précise : « *Aborder l'Islam, oui, mais pas la guerre entre l'Iran et l'Irak.* » La dynamique de groupe, qui suppose un minimum de convivialité, condamne à la fois les exercices factices et les sujets « pommes de discorde ». Malgré le climat apaisant de la station thermale, il faut beaucoup de doigté aux professeurs pour animer sans enflammer... — R. C.





Le Monde

MEDECINE

La féminisation du corps médical

L'idée même qu'une femme puisse exercer le métier de médecin apparaissait comme sacrilège jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle. Connaître les secrets des corps, dévoiler leur nudité, en déceler les misères ou les tares, en régulariser les fonctions au nom d'un savoir ou d'un pouvoir proprement inconcevables, était tenu jusqu'à des temps récents comme incompatible avec la misérable condition féminine. Le mot « doctoresse » n'apparaît dans la langue française qu'au quinzième siècle, et encore sur le ton de la dérision.

C'est en 1875 qu'une femme conquiert en France, pour la première fois, le titre de docteur en médecine ; mais Madeleine Brès ne peut exercer que des fonctions sociales... Trois femmes seulement seront reçues internes des hôpitaux, médecins à part entière, de 1887 à 1906. En 1930, encore, une étudiante en médecine qui se marie ne peut continuer ses études qu'avec l'accord écrit de son mari, accord obligatoirement renouvelé chaque année. Jusqu'en 1945, sur cent médecins de chaque promotion, cinq à dix seulement sont des femmes.

Quarante ans plus tard, en 1975, un médecin sur trois exerçant en France sera une femme. Au train où vont les choses et selon l'analyse du Conseil national de l'ordre, près de la moitié du corps médical sera féminisé à l'aube du troisième millénaire.

Il est plus que vraisemblable que cette féminisation aura des conséquences majeures sur la structure et la conception du système de santé, conséquences liées à la nature même du type d'exercice médical — salarié — qui a les faveurs des femmes et dont l'orientation est, dès à présent, perceptible.

L'importance nationale de ce fait de société n'avait pas échappé aux responsables de l'Académie de médecine et de l'ordre des médecins qui, bien que leurs dignes institutions ne comptent qu'une seule femme pour la première et aucune pour le second, ont suivi attentivement le récent congrès (1) organisé au Centre national de la recherche scientifique à Paris par l'Institut des sciences de la santé, sous leur patronage, en présence d'une foule considérable et de toutes les représentantes femmes du système universitaire ou professionnel de santé, comme de nombreux ministres ou anciens ministres.

(1) Les actes de ce congrès seront publiés par l'Institut des sciences de la santé que dirige le Dr Occelli, 86, rue du Bac, Paris (7e).

Un attrait particulier pour des activités salariées

LA progression de la féminisation du corps médical se traduit par un graphique frappant qui montre une hausse continue, linéaire, depuis quatre décennies : si le nombre des femmes médecins a doublé en vingt ans, il aura plus que quadruplé à la fin de ce millénaire.

Or si rien ne permet de distinguer le comportement des étudiants en médecine, garçons ou filles, et si ces dernières réussissent brillamment les concours les plus difficiles (27 % des internes des hôpitaux sont des filles), leur mode d'exercice ultérieur, leur comportement professionnel, est cependant différent de celui de leurs confrères.

En effet, comme l'ont indiqué le docteur Lefebvre-Paul, inspectrice générale des affaires sanitaires et sociales au ministère de la solidarité nationale, et le professeur Liliane Dusserre (Dijon), les femmes sont peu attirées, et de moins en moins, par l'exercice libéral de la médecine. Elles constituent le tiers de la population des médecins salariés, mais le dixième seulement des médecins libéraux.

Organisées

La moitié des médecins scolaires, le tiers des médecins du travail, sont des femmes ; celles qui exercent des activités proprement cliniques préfèrent les spécialités deux fois plus souvent que la médecine générale, et elles pratiquent huit fois sur dix dans une communauté professionnelle où elles sont salariées ou vacataires plutôt que d'exercer à leurs risques et périls une activité libérale individuelle.

Les deux enquêtes récentes du Conseil national de l'ordre des médecins, conduites par l'Association nationale des femmes médecins (juillet 1980 - novembre 1981), montrent que les motifs de cet attrait pour la médecine salariée tient largement aux conditions propres à la féminité et notamment, au moment le plus difficile de l'installation et de la constitution d'une clientèle, aux grossesses et aux problèmes de garde des enfants.

Les femmes médecins travaillent plus de soixante heures par semaine et, paradoxalement, celles qui ont la plus lourde charge de travail (généralistes pratiquant en clientèle privée) signalent dans l'enquête du mois dernier moins de difficultés pour résoudre les problèmes d'enfants que les autres.

« On en vient à se demander si, en fin de compte, ce n'est pas l'aptitude à s'organiser qui détermine l'orientation des femmes vers des activités professionnelles accaparantes », constate l'enquête. A moins, comme le montre une récente étude anglo-américaine, que les femmes qui arrivent à des postes de responsabilité ou de commandement n'aient hérité d'emblée d'une santé physique et psychique exceptionnelle.

Pionnières ou copieuses ?

Si la féminisation du corps médical est nettement moins accentuée aux Etats-Unis (où elles représentent 10 % des médecins) qu'en France, elle l'est beaucoup plus encore dans la plupart des pays socialistes. Trois médecins sur quatre sont des femmes en U.R.S.S., en Pologne ou en Chine, là où la profession connaît une dévalorisation et une fonctionnarisation notoires, là où elles ne furent des « pionnières » qu'en s'engageant après les hommes dans ces professions qui leur étaient jusqu'alors réservées, comme l'a souligné Mme Evelyne Sullerot, membre du Conseil économique et social. L'histoire de l'obstétrique et de la gynécologie, telle que l'a rappelée la sociologue, est à ce titre exemplaire. Jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle, les accouchements sont conduits de la façon la plus artisanale qui soit par des sages-femmes. Vers 1870, les hommes prennent le relais, les femmes sont écartées de l'assistance à l'accouchement et une véritable science (l'obstétrique) naît. C'est à cette époque que paraît en France le premier traité majeur d'obstétrique et de gynécologie, écrit naturellement par un homme, le fameux Mauriceau.

Il fallut attendre près d'un siècle pour que les femmes entrent, enfin, dans la profession d'accoucheur ou de gynécologue à part entière.

Au fond, dit Mme Evelyne Sullerot, *« une pionnière est une femme qui fait pour la première fois ce que des hommes ont déjà fait »*. Et la féminisation du corps médical répond bien aux aspirations des petites filles, telles que les révèle une enquête conduite dans douze pays sur la profession qu'elles souhaiteraient exercer. 75 % répondent : « *Eduquer ou soigner* ». Ce qui est assez conforme à la vision millénaire qu'ont eu les hommes de la fonction féminine essentiellement « nourricière », vision qui explique peut-être leur présence massive dans l'agriculture, les industries agro-alimentaires ou les secteurs à faible productivité.

La liberté biologique

« La révolution biologique, la dissociation de la sexualité et de la procréation pourraient, beaucoup plus qu'une quelconque volonté politique, modifier cette situation. »

Me Anne-Marie Dourlen-Rollier a rappelé, à ce propos, que, si l'espérance de vie des femmes est aujourd'hui de dix ans supérieure à celle des hommes dans tous les pays occidentaux, il n'en était pas de même il y a moins d'un siècle, lorsque, vers trente ans, et en raison des dangers des maternités, mouraient 12 % plus de femmes que d'hommes.

L'augmentation rapide de la durée de vie des femmes (trente-cinq ans depuis le début du siècle), la diminution de la mortalité infantile permettant d'éviter d'innombrables grossesses, la maîtrise de la procréation ont donné aux femmes une liberté biologique dont les conséquences commencent seulement à se faire sentir.

Les mariages sont beaucoup plus tardifs, les cohabitations fréquentes, et les divorces ont passé de 10 % à 26,6 % des mariages en une décennie (1969-1979). 70 % de ces divorces se font à Paris par consentement mutuel (42 % pour la France entière) et il n'est pas rare que les enfants naissent hors mariage. 52 % des femmes vivant en cohabitation sont mères en Suède, pour 10 % en France, proportion qui ne cesse d'augmenter.

Cette conception nouvelle du mariage d'inclination auquel on met fin pour des raisons de convenances, les progrès médicaux qui font que les années de maternité n'occupent plus que 7 % de la vie des femmes, laquelle s'est considérablement allongée, expliquent la possibilité qui leur est à présent donnée d'accéder à des fonctions de responsabilité, impliquant une emprise importante sur la vie familiale et l'allégement des charges dites domestiques.

Encore faudrait-il que les hommes, qui détiennent — en médecine notamment — tous les postes de commandement, ne barrent pas systématiquement la route aux femmes et qu'ils acceptent de les voir occuper les fonctions qu'elles méritent.

Le barrage

Le Conseil national de l'ordre connaît mieux que quiconque l'importance de la féminisation médicale, dans la mesure où il a conduit l'enquête à ce sujet.

Son instance nationale ne compte néanmoins aucune femme membre, mais deux auditrices seulement.

Une seule femme (sur cent trente membres) siège à l'Académie de médecine : Mme Bertrand-Fontaine, qui, en 1930, fut le premier médecin des hôpitaux du sexe dit faible.

Sur les quatre cent dix membres du comité consultatif des universités, six seulement sont des femmes, dont trois ont été imposées par le ministre, comme le permet la règle.

Si le tiers des assistants-chefs de clinique ou internes des hôpitaux et des facultés sont des femmes, elles ne représentent que 5,4 % des maîtres de conférences et 1,4 % des professeurs titulaires de chaires (onze pour toute la France, dont trois à Paris). Partout où peut s'exercer le barrage de l'ambition, du copinage et du mandarinat, ce sont les hommes qui défendent farouchement leurs avantages et leurs privilèges, et l'accession d'une femme aux postes de responsabilité devient ainsi, en médecine, un véritable parcours du combattant.

La France n'a pas l'apanage de cette situation, et la bataille est restée mémorable que mena, en 1882, un certain professeur Abbott, pour qu'une femme médecin éminent, directrice de l'hôpital pour femmes et enfants du New-England, diplômée des facultés de Zurich et de Caroline du Nord, puisse être admise à la Société médicale du Massachusetts. *« Cette intrusion détruira à jamais l'harmonie de notre académie »*, déclarait une pétition signée par l'unanimité de ses membres.

Après sept ans d'efforts, M. Edward Kennedy, sénateur du même Etat du Massachusetts, avait obtenu en 1980 du gouvernement américain un programme spécial de bourses et de chaires de professeurs associés pour ouvrir d'autorité les carrières médicales et scientifiques aux femmes, programme inspiré des mesures adoptées dans le cadre de la lutte contre les inégalités raciales.

Ce programme vient d'être annulé par le gouvernement de M. Reagan et les femmes professeurs dans les facultés de médecine resteront donc... cinquante-sept en tout et pour tout, dont aucun doyen.

An 2000 : le retour au matriarcat ?

Si l'on en croit la vision futuriste du professeur Jean Bernard, toutes ces iniquités, toutes ces anomalies appartiendront bientôt au passé.

En décembre de l'an 2080, époque à laquelle il situe son analyse, la fonction de reproduction est nationalisée, la grossesse n'existe plus, puisque la technique du bébé-éprouvette s'est généralisée, la femme est libérée de ses servitudes hormonales et elle joue, en médecine, un rôle majeur.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

(Lire la suite page 12.)

Les hôpitaux « à l'occidentale » dans les pays du tiers-monde

Il y a trois ans, l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.) et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) organisaient à Alma-Ata, en Union soviétique, une conférence d'où devait naître une révolution sanitaire à usage du tiers-monde : la médecine occidentale, avaient conclu les délégués, a failli à sa tâche dans l'ensemble des pays non industrialisés, l'état de santé et la situation nutritionnelle n'y ont jamais été aussi désastreux, et l'immense majorité des populations n'y a accès à aucun système de soins. Parmi les principaux accusés de ce constat figuraient les hôpitaux « à l'occidentale », ruineux pour des budgets sanitaires déjà squelettiques, inefficaces pour les masses et incompatibles avec les « soins de santé primaires » qu'il s'agit de développer.

A l'aube de 1982, cette théorie, ces constatations ont-elles évolué ? Telle est la question qu'ont voulu poser les délégués réunis dernièrement à Karachi, au Pakistan, sur l'initiative de l'O.M.S., de la Fondation Aga-Khan et de l'Agence canadienne pour le développement (A.C.D.I.), sur le thème « le rôle des hôpitaux dans les soins de santé primaires ». Faut-il assécher les finances des vastes établissements qui existent, au profit de structures légères implantées auprès des populations ? Faut-il renoncer à en construire de nouveaux ? Il y a là plus qu'un conflit de doctrine : une interrogation cruciale chez les responsables politiques du tiers-monde, conscients des ravages que continuent d'exercer les maladies transmissibles et la malnutrition, malgré la présence dans leurs pays d'hôpitaux dont le simple entretien est parfois rendu impossible par la crise économique mondiale.

A la recherche d'un système de santé mieux adapté

KARACHI. — Cinq millions d'habitants — c'est d'abord un bidonville immense où s'entassent, à perte de vue, les travailleurs du port, ceux du coton, ceux du ciment, des réfugiés, des myriades d'enfants, des foules énormes. Ni égouts ni eau — sauf celle des flaques —, ni écoles, ni centres de santé : un désert sanitaire où seul l'UNICEF construit des latrines pour les « indigents », mais où prospèrent quelques centres de soins dont les flambantes affiches s'étalent sur la tôle ondulée des cahutes avoisinantes.

A quelques dizaines de kilomètres de ce bidonville, qu'il faut des heures pour traverser, se construit un gigantesque hôpital, dont les autorités font visiter le chantier : déjà, l'école d'infirmières est sortie de terre : le reste de l'hôpital, qui sera une université jumelée notamment avec celle de Harvard, aux Etats-Unis, sera achevé en 1984. L'établissement, l'un des plus modernes du monde, comptera plus de sept cents lits, et les équipements les plus sophistiqués de la médecine moderne y seront disponibles. Il formera chaque année cent médecins et cent dix infirmières. Le tout sera en outre, d'après l'aspect de la tranche déjà construite — l'école d'infirmières, — une œuvre d'art. Cette œuvre est, et sera entièrement subventionnée par la fondation Aga Khan.

Cette situation, ce contraste, symbolisent très précisément le dilemme auquel sont confrontés les pays les plus pauvres du monde. Les leçons du passé récent montrent à l'évidence que l'hospitalo-centrisme, déjà critiquable dans les sociétés industrielles, risque d'être mortel pour les systèmes de soins du tiers-monde. Mais les nécessités d'une « structure d'appel » nationale et, surtout, les exigences de la formation des personnels de santé imposaient, sans doute, aussi la présence de structures hospitalières. Une seule réponse s'impose à de telles interrogations : s'il faut maintenir l'existence d'établissements hospitaliers, il est indispensable aussi de les transformer radicalement.

L'état de santé des populations du tiers-monde montre, en effet, la faillite de systèmes calqués sur ceux de l'Occident, lorsqu'ils n'ont fait l'objet que d'un pur mimétisme. A l'heure actuelle, l'espérance de vie, qui dépasse soixante-dix ans dans les sociétés industrielles, reste inférieure à cinquante ans dans les pays les moins avancés (Afrique noire, Asie du Sud). 97 % des décès d'enfants surviennent dans le tiers-monde, où naissent 95 % d'entre eux.

Selon les dernières statistiques fournies par l'O.M.S., l'incidence des maladies infectieuses et parasitaires reste constante, alors que les populations augmentent. Ainsi, plus d'un milliard d'êtres humains vivent aujourd'hui dans des zones totalement ou partiellement impaludées, et, pour certaines d'entre elles, dénuées de toute couverture prophylactique.

Les exemples de ce type pourraient être multipliés : l'Organisation mondiale de la santé estime à deux cent millions le nombre de malades atteints de bilharziose, à six cents millions celui des personnes porteuses du trachome, première cause mondiale de cécité. Les maladies diarrhéiques, les affections véhiculées par l'eau restent à l'heure actuelle totalement non maîtrisées. Sur ce point, l'O.M.S. estime qu'un tiers seulement des populations les plus pauvres bénéficient d'un approvisionnement en eau salubre et d'installations sanitaires même rudimentaires.

La malnutrition, de son côté, n'a guère régressé non plus puisque, estime l'O.M.S., elle frappe directement un quart de la population des pays les moins développées. La couverture vaccinale, enfin, ne marque que des progrès insuffisants, puisque seulement 10 % des enfants du tiers-monde sont immunisés contre les six maladies les plus communes et les plus meurtrières.

Dans de telles conditions, on conçoit que le système pyramidal, hiérarchisé, coiffé par l'hôpital, sur lequel reposent les structures de santé occidentales, ait été radicalement remis en cause, tant pour ce qui concerne la distribution des soins proprement dits, que pour la formation de personnels de santé adaptés.

En effet, alors que la population des pays du tiers-monde reste — pour le moment — à très forte prédominance rurale, l'immense majorité des personnels de santé et des structures de soins demeurent concentrés dans les villes, en général dans les capitales où un hôpital universitaire et une faculté de médecine jouent le rôle efficace de pôle d'attraction.

D'où des distorsions considérables entre pays et à l'intérieur même des Etats, que cachent les statistiques nationales. Ainsi, les pays développés comptent-ils, en moyenne, un médecin pour cinq à six cents habitants et l'Ethiopie un pour soixante-dix mille. Ce dernier chiffre ne reflète en fait qu'une approximation car, dans certaines zones rurales du tiers-monde, la proportion n'atteint qu'un médecin pour cent cinquante mille, voire deux cent mille habitants.

D'autre part, les personnels de santé formés dans ces structures marquent, dans un deuxième temps, une tendance constante à déserter les zones rurales d'abord, voire le pays lui-même. Ainsi, les plus gros « *exportateurs* » de médecins sont-ils pourtant eux-mêmes des Etats fortement démunis, tels que l'Inde, les Philippines, le Pakistan, le Bangladesh, la Jamaïque, la Thaïlande. En revanche, les premiers importateurs sont des pays où les besoins pourraient être aisément comblés par des nationaux : Etats-Unis, Royaume-Uni, Canada, Allemagne fédérale et Australie.

S'ajoute à cela le fait que les enseignements dispensés dans les hôpitaux universitaires du tiers-monde restent calqués sur les programmes des facultés européennes ou nord-américaines, dans lesquels la médecine tropicale n'occupe qu'une faible part, où la prévention reste la parente pauvre et où l'hygiène du milieu, l'assainissement ne sont guère considérés comme des disciplines médicales.

CLAIRE BRISSET.

(Lire la suite page 12.)

La Fondation Aga Khan

EN 1967, le prince Karim Aga Khan crée une fondation qui portera son nom et développera des activités philanthropiques dans quatre secteurs principaux : l'éducation, le logement, l'architecture et la santé. La Fondation (1), dont le financement repose sur les contributions volontaires des membres de la communauté ismaélienne répartis dans le monde et sur les donations propres de l'Aga Khan, a créé plusieurs branches nationales : au Pakistan, en Inde, au Bangladesh, au Kenya, en Grande-Bretagne et au Canada. Sont en voie de constitution, deux nouvelles branches : l'une américaine, l'autre portugaise.

En matière sanitaire, la Fondation s'est développée sur un ou plusieurs plans : d'abord, en ouvrant des centres de santé de base, dans les campagnes comme en zones urbaines. Ainsi, au Pakistan, la Fondation gère-t-elle cent dix unités sanitaires, dont de nombreuses maternités et des centres de soins infantiles. D'autre part, la Fondation gère des établissements hospitaliers, notamment en Afrique de l'Est et en Inde. La Fondation a développé des actions en collaboration, notamment, avec l'UNICEF, la Banque mondiale et les autorités des pays où elle est implantée, consacrées notamment à la réhydratation orale, au choléra, à la préparation du lait destiné aux enfants, etc.

La Fondation, qui a dépensé au total, pour l'ensemble de ses activités, 17,8 milliards de dollars en 1980, aura doublé ses dépenses en 1981. Elle vit au rythme de la communauté ismaélienne, dynamique et commerçante : la personne de l'Aga Khan y fait l'objet d'un culte qui stimule le volontariat, base du fonctionnement de l'institution.

Les activités de la Fondation, cependant, ne reposent pas sur une base communautaire : point n'est besoin d'être musulman, chiite ni ismaélien pour en bénéficier.

Les bases de cette action avaient été jetées par le grand-père de l'actuel Aga Khan, avant même la création de la Fondation. La mémoire de ce dernier, considéré comme l'un des pères de l'idée même de la création du Pakistan ainsi que l'un des piliers de l'émigration des ismaéliens en Afrique de l'est, continue, elle aussi, de faire l'objet d'une vénération qui soude la communauté.

(1) Le siège de la Fondation est installé à Genève, 7, rue Versonnex.

Après l'arrêt du fonctionnement du BIBIAM

Qui doit financer l'information sur les médicaments ?

Dans quelques jours, le Syndicat national de l'industrie pharmaceutique (SNIP) cessera de financer le Bureau d'information de la banque d'information automatisée sur les médicaments (BIBIAM). Depuis 1977, cette structure permettait aux médecins et aux pharmaciens de disposer d'une information scientifique complète, détaillée et actualisée sur tous les médicaments mis sur le marché. A l'usage le BIBIAM s'était révélé un outil particulièrement précieux pour les prescripteurs désireux de savoir si les troubles observés chez leurs patients pouvaient être mis en relation avec leur thérapeutique médicamenteuse. Ils pouvaient, en effet, être en contact par simple appel téléphonique avec une équipe médicale elle-même en relation avec la BIAM, laquelle possédait, classée dans sa mémoire, la majeure partie des données scientifiques internationales de pharmacovigilance.

EN fermant ses portes, le BIBIAM ne fait pas la preuve de son échec, bien au contraire. Tout le monde s'accorde en effet pour reconnaître les qualités et l'intérêt de cette structure originale, sans doute unique au monde. Pour le SNIP, le BIBIAM « *a répondu à la demande* » et pour M. Pierre Joly, président de ce syndicat, « *le test ainsi réalisé est totalement positif* ».

A la direction de la pharmacie et du médicament du ministère de la santé, on reconnaît qu'il s'agit là « *d'une bonne idée* ». On souligne aussi le caractère positif de la collaboration établie à cette occasion entre l'industrie et l'Université (1). Les utilisateurs, eux non plus, ne se plaignent pas. En dépit d'une absence presque totale de publicité, le BIBIAM a enregistré environ trente mille appels en quatre ans et ce malgré une réduction récente des heures de fonctionnement (2). Pour 60 % d'entre eux, ils émanaient de pharmaciens et de médecins.

En vérité, l'existence du BIBIAM — que certains disaient être la « *bonne conscience* » de l'industrie pharmaceutique — a toujours été précaire et ambiguë. Précaire parce que ne devant constituer dans l'esprit de ses responsables qu'un test d'utilisation de la BIAM. Ambiguë car le Syndicat national de l'industrie pharmaceutique, qui assurait le financement de l'ensemble, savait qu'une audience accrue augmenterait ses charges. Il estimait, d'autre part, que la diffusion du système ne devait pas lui incomber. De ce déséquilibre une polémique était née l'an dernier, qui s'était traduite par le départ des membres de la direction scientifique (*le Monde* du 8 juillet 1980).

Dans quelques jours, le BIBIAM ne répondra plus. Les responsables du SNIP trouvent en effet aujourd'hui que le coût est trop élevé par rapport au rendement et qu'il convient donc « d'optimiser » le système. La BIAM, en revanche, n'est pas abandonnée. Les contacts ont même déjà été pris pour l'implantation, grâce à la télématique, de terminaux dans des cabinets médicaux de généralistes (Bordeaux) ou dans les pharmacies hospitalières (Lyon). Il est vraisemblable que le service ainsi fourni ne sera plus gracieux.

Au SNIP, on ne fait pas mystère d'être à la recherche de partenaires, et certains titres de la presse médicale seraient, semble-t-il, intéressés. Pour sa part, M. Joly regrette vivement que la puissance publique hésite tant à investir dans un tel système. « *Nous avons jusqu'à présent œuvré avec beaucoup de désintéressement et investi des sommes considérables — 20 millions de francs environ — pour construire un outil unique au monde. La bonne volonté ne s'est manifestée que d'un seul côté. C'est navrant.* »

Il semble effectivement que le relais ne sera pas assuré par le ministère de la santé. A la direction de la pharmacie et du médicament où depuis quelque temps on lance et finance diverses actions d'information, on pense que le BIBIAM ne constitue pas véritablement un maillon dans la chaîne de soins. On souligne aussi le défaut qu'est l'extrême centralisation du système.

« *Nous préférerions*, indique M. Jean Weber, directeur de la pharmacie et du médicament, *que tout médecin, en face d'une difficulté qu'il soupçonne d'être liée au médicament, prenne l'habitude de consulter un spécialiste hospitalier de pharmacologie clinique.* »

Les choses en sont là. Et le problème de fond est à nouveau posé : qui doit financer l'information médicale sur les médicaments puisqu'elle n'est pas à la charge du prescripteur ? Longtemps assurée sous forme de publicité par l'industrie, cette information est, depuis peu, prise en charge par les pouvoirs publics en des termes plus objectifs. Le BIBIAM offrait la possibilité d'une passerelle entre les deux camps. Or, d'un côté, on déclare qu'il ne faut pas accorder d'importance à un système qui ne délivre « *que quelques informations par an* ». De l'autre, on regrette vivement les atermoiements excessifs des milieux officiels. La passerelle reste déserte.

JEAN-YVES NAU.

(1) Créée officiellement en 1971, la BIAM est une réalisation conjointe de la commission d'informatique de la faculté de médecine de Necker, à Paris, et du SNIP. Le BIBIAM était installé dans des locaux de la Salpêtrière.

(2) Ouvert seulement de 9 heures à 13 heures, le BIBIAM recevait ces derniers temps une trentaine d'appels quotidiens.

Les hôpitaux « à l'occidentale » dans les pays du tiers-monde

(Suite de la page 11.)

De toute façon, en valeur absolue, le rythme actuel mondial de « *production* » de médecins est le même que le taux d'augmentation des populations du tiers-monde : en moyenne 2,5 % par an.

Enfin, le poids financier des hôpitaux, universitaires ou non, est tel qu'il paraît incompatible avec la mise en place d'un système de soins décentralisé. Dans certains pays du tiers-monde, le fonctionnement de l'hôpital central de la capitale absorbe jusqu'à la moitié du budget sanitaire total du pays.

Quatre objectifs

L'O.M.S. et l'UNICEF, pour prendre le contre-pied des tendances hospitalo-centriques affirmées depuis des décennies, ont élaboré une stratégie qui vise à inverser la pyramide actuelle et fait reposer les systèmes de santé sur les soins de base distribués par des non-professionnels, des agents sanitaires formés aux techniques élémentaires et à l'assainissement du milieu. Les objectifs ainsi définis comportent en particulier les quatre points suivants :

— mettre à la disposition de la population des soins de santé primaires comportant l'accès à l'eau potable à moins de quinze minutes de marche ; la vaccination contre six maladies « cibles » (diphtérie, tétanos, coqueluche, tuberculose, rougeole, poliomyélite) ; l'accès à des soins élémentaires et à vingt médicaments essentiels à moins d'une heure de marche ou de voyage ; la présence d'une accoucheuse avertie des notions élémentaires de l'asepsie ;

— améliorer l'état nutritionnel des mères et des enfants, de telle sorte que 90 % de ces derniers pèsent au moins 2,500 kg à leur naissance et conservent un poids correspondant à leur âge ;

— réduire la mortalité infantile en dessous de cinquante pour mille ;

— porter l'espérance de vie à la naissance à plus de soixante ans.

Les experts ne nient pas la nécessité, d'autre part, de maintenir dans les villes d'importance moyenne, des établissements mieux équipés que les postes de santé primaires, et dans les capitales, des hôpitaux éventuellement universitaires capables de dispenser à la fois des soins d'« appel » dans les cas les plus difficiles et un enseignement pour les médecins et pour les infirmières, adapté aux nécessités du pays.

En ce sens, l'expérience développée par la Fondation Aga-Khan au Pakistan est-elle le résultat d'une erreur majeure d'orientation ? Les responsables de la Fondation, et l'Aga Khan lui-même, ne nient pas que ce projet, conçu il y a près de vingt ans, reste marqué des conceptions qui prévalaient à l'époque, à un moment où la partition du pays avec l'Inde était relativement récente et rendait le Pakistan désireux de s'équiper de tous les attributs symboliques d'une nation à part entière, y compris un hôpital universitaire.

D'autre part, il est possible que l'exode massif des médecins pakistanais, notamment vers la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, soit en partie contrebalancé par les possibilités techniques considérables qu'offrira l'hôpital Aga-Khan. Enfin, symboliquement, la construction de cet établissement participera sans doute à la lutte contre l'idée selon laquelle la théorie des soins de santé primaires prône une médecine bon marché pour des citoyens de seconde zone.

La construction de cette gigantesque réalisation est un pari : il faudra, pour qu'il soit tenu, que son fonctionnement n'absorbe pas une partie excessive du budget sanitaire du pays. Il est prévu, en ce sens, d'une part, un financement par la Fondation elle-même et, d'autre part, une participation financière importante des malades « privés » de l'hôpital.

Deuxième élément de ce pari : il faudra que le curriculum des études — des médecins et des infirmières — soit radicalement modifié ; que l'hôpital devienne non pas le lieu de la technique sophistiquée mais le centre de diffusion de la théorie des soins de santé primaires, de la prévention, de l'assainissement du milieu. Selon l'Aga Khan et les responsables de la Fondation, tel est précisément le schéma prévu.

Si ce double pari est réalisé, il pourra alors s'agir d'une réalisation exemplaire et symbolique. Sinon, cette université Aga-Khan des sciences de la santé rejoindra la cohorte des établissements de luxe dédiés au service d'une minorité urbaine qui n'est pas décidée à se laisser oublier.

CLAIRE BRISSET.

LA FÉMINISATION DU CORPS MÉDICAL

(Suite de la page 11.)

« *Dans le cours de ce vingt et unième siècle, les hommes ont reconnu, les uns avec bonne grâce, les autres avec moins de bonne grâce, des faits irréfutables.* »

« *L'égalité vraie des sexes n'est plus contestée et c'est à l'éloge de la différence qu'il convient à présent de se livrer* », estime-t-il.

La chirurgie n'est plus, pour le professeur Jean Bernard, que moléculaire. Les femmes excellent en chimie, elles règnent en maître sur cette discipline. Leurs qualités propres sont, selon l'académicien, le refus des systèmes trop dogmatiques et, donc, l'audace et l'initiative pour orienter les évolutions nécessaires.

« *L'alliance heureuse du spirituel, du concret et de l'affectif* » qui les caractérise marque non seulement l'organisation des systèmes de santé nationaux mais les rapports entre les peuples et les nations.

« *Ce sont les femmes*, dit le professeur Jean Bernard, *qui vers l'an 2040 ont fait valoir le caractère scandaleux et inacceptable des inégalités devant la maladie et la mort des peuples du Sud et du Nord. Ce sont elles qui ont obtenu, vers l'an 2081, la disparition des famines, des carences alimentaires, des parasitoses.* »

Au-delà de la médecine, l'académicien prévoit pour la fin du vingt et unième siècle deux issues possibles.

Au minimum, le maintien de l'égalité si difficilement conquise entre hommes et femmes. Mais peut-être aussi un retour aux sociétés matriarcales qui caractérisaient toutes les communautés humaines des temps jadis.

« *Si cette dernière hypothèse se confirme*, a-t-il conclu, *la domination masculine n'aura représenté qu'un court intermède, quelques dizaines de milliers d'années, entre le matriarcat du passé et le matriarcat de l'avenir.* »

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

AVEC L'« ORDINATEUR DE CINQUIÈME GÉNÉRATION »

L'intelligence artificielle nouvel enjeu du défi japonais

(Suite de la première page.)

Mais le projet qui intrigue, et même inquiète, le plus les experts des autres pays occidentaux est celui que le MITI a baptisé assez curieusement — ou à des fins publicitaires ? — l' « *ordinateur de cinquième génération* »... Alors qu'il n'en existe pas encore de quatrième. Plusieurs dizaines d'entre eux ont ainsi participé, en octobre dernier, à Tokyo, à une conférence scientifique inhabituelle : ils étaient invités, non pas, comme c'est l'habitude, par une société savante, mais par le MITI lui-même, qui voulait présenter ce projet et recueillir leurs avis.

La procédure, en elle-même, était curieuse : les Japonais sont habituellement, dans ces domaines, assez discrets. La raison de cette démarche, selon certains experts qui ont participé à la conférence, pourrait être que le MITI cherchait une caution internationale pour « faire passer » son projet à la Diète (le Parlement japonais) et pour achever d'écarter un projet un peu concurrent élaboré par Nippon Telegraph and Telephone. Certains spécialistes ont d'ailleurs, un temps, hésité à se rendre à Tokyo, dans la crainte que le Japon ne soit encore, une nouvelle fois, en train de tenter de « copier » les bonnes idées des autres.

Cette crainte, en fait, était vaine : le projet « *ordinateur de cinquième génération* » est, comme le disait le document cité plus haut, profondément original. Il semble aux experts non japonais à la fois extravagant et inquiétant.

Extravagant, ce projet semble l'être dans ses objectifs, affichés pour 1990 : les ordinateurs de cinquième génération (encore que la notion d' « ordinateurs » semble ici dépassée) ne seraient plus des « machines à traiter des données » (*data processing*), mais des « machines à traiter des connaissances » (*knowledge processing*) pourvues de capacités de raisonnement.

Il existe déjà, dans des domaines ponctuels, ce que les informaticiens appellent des « systèmes experts », capables de raisonner par inférence et, par exemple, de poser un diagnostic médical, ou de manipuler des formules mathématiques pour résoudre des équations ou calculer des intégrales.

Les Japonais visent en fait la mise au point de « systèmes multi-experts » capables de travailler sur des domaines d'activité extrêmement variés : ces systèmes pourraient ingurgiter les données de base et les règles de construction, pour la conception de circuits électroniques intégrés, affronter un très honnête joueur de go, assister un ingénieur en génie civil. Surtout, contrairement aux « systèmes experts » actuels, pour lesquels les règles de raisonnement n'apparaissent que dans la manière dont sont rédigés les programmes, par des humains, les « ordinateurs de cinquième génération » pourraient directement utiliser ces règles. Comme le dit un expert français, « *il s'agit de considérer comme des données, les compétences que l'on trouve aujourd'hui dans les logiciels* ».

« Des extrapolations hardies »

Utilisant, par l'intermédiaire de réseaux de communication — dont certaines mailles seraient ultra-rapides, — de gigantesques banques de données, les ordinateurs seraient « conviviaux » : ils pourraient dialoguer avec les humains en langage naturel — japonais et anglais, — par le texte écrit et la voix, ou par l'image. De machines à faire des calculs ou traiter des données, ils deviendraient ainsi des machines à résoudre des problèmes. Ce n'est plus le spécialiste des circuits intégrés qui, devant son écran de « *conception assistée par ordinateur* », dessinera un composant à partir des désirs de l'utilisateur, comme c'est le cas aujourd'hui : l'utilisateur lui-même — fabricant de jouets, de montres, d'ordinateurs... — n'aura qu'à dire à la machine quels sont ses besoins, et celle-ci, « experte », dessinera le ou les composants adaptés.

Extravagant, ce projet peut le paraître aussi dans ses spécifications techniques. Plongé dans le gros document remis aux participants de la réunion de Tokyo, l'expert ne peut que sourire — ou trembler — à la lecture des objectifs affichés : suivant les cas, les capacités de traitement, de stockage, les vitesses de communication, sont, par rapport aux technologies actuelles, multipliées par dix, plus souvent par cent ou mille !

« *Les Japonais*, souligne un Français qui a participé à la conférence, *font l'hypothèse toute technocratique qu'ils ne rencontreront aucune difficulté fondamentale en travers de leur chemin et semblent avoir fait, sur certains points, des extrapolations quelque peu hardies.* » Cela semble particulièrement le cas dans le domaine linguistique : une chose est de donner à la machine la capacité de reconnaître, comme elle peut le faire aujourd'hui, quelques centaines de mots *isolés*. C'en est une autre qu'elle puisse reconnaître *n'importe quelle phrase*, prononcée par *n'importe quel locuteur*. Quant à comprendre la signification éventuellement opératoire de cette phrase...

Un peu d'utopie

Le projet japonais n'est pas moins inquiétant à plus d'un titre : si les objectifs à l'horizon 1990 paraissent pour partie utopiques, la plupart de ceux que fixe une étape intermédiaire, prévue pour 1985, semblent à bien des experts sinon à portée de la main, du moins « possibles ». Ils sont déjà impressionnants et, s'ils sont atteints, ils pourraient fort bien donner à l'industrie japonaise des avantages stratégiques de tout premier ordre. Celle-ci (et, d'une manière générale, la société japonaise) pourrait en effet, avant ses concurrentes, procéder à une information poussée de toutes ses activités tertiaires et être la première à cueillir les fruits d'une « *intelligence artificielle* » généralisée.

Mais, surtout, le projet japonais, qui dispose aujourd'hui de 250 millions de francs pour les trois prochaines années (trois cents personnes devraient y travailler à plein temps vers 1984), et qui semble avoir maintenant convaincu les industriels, à l'origine assez réservés, signifie que ce pays est désormais décidé à faire un effort considérable dans le domaine du logiciel, où il n'a pas, jusqu'à présent, spécialement brillé. Ayant désormais acquis une compétence incontestable dans le domaine du matériel — dans certaines gammes d'ordinateurs, et pour certaines familles de composants électroniques (tout particulièrement les mémoires), ils sont nettement en tête, — les Japonais ont effectivement décidé de « mettre le paquet » pour être les premiers.

L'offensive n'est certainement pas imparable, et, là comme ailleurs, il ne faut pas exagérer le péril et se laisser hypnotiser par le mythe japonais. Mais le train est désormais sur les rails. Si un responsable de la compagnie I.B.M. a pu affirmer au journal américain *Electronics* qu'il ne croyait pas que les Japonais « *dépasseraient I.B.M.* », un universitaire du MIT (Massachusetts Institute of Technology) a préféré faire, au même journal, l'aveu que les compétiteurs du Japon « *ont de bonnes raisons d'être très, très préoccupés* ».

Le projet japonais a bien évidemment des aspects « relations publiques ». La recherche d'un grand impact psychologique en est un élément. Son nom de baptême le prouve : les concepts d'ordinateurs de première génération (à lampes), de deuxième génération (à transistors), de troisième génération (avec des circuits intégrés) correspondaient à chaque fois, à une technologie de base différente ; ce qui ne devrait pas être le cas pour cette « *cinquième génération* ».

Les précédents montrent bien, d'autre part, l'habitude qu'ont les Japonais de concevoir des projets partiellement utopiques, mais suffisamment mobilisateurs pour qu'ils se traduisent tout de même par des retombées commerciales significatives. C'est ce que doivent penser les experts français, trop conscients du défi ainsi lancé à leur pays, qui possède la deuxième industrie mondiale du logiciel et a une compétence fort honorable en intelligence artificielle. De retour de Tokyo, la délégation française a, en effet, proposé que la communauté informatique française se dote d'une structure de dialogue destinée à permettre aux chercheurs et aux industriels français d'agir ensemble pour garder leur place dans le développement de ce que, en France, on préfère aujourd'hui appeler des « *systèmes informatiques de la connaissance* ».

XAVIER WEEGER.

A 2 600 MÈTRES DE PROFONDEUR

La pêche miraculeuse de l'« Alvin »

Pour la première fois ont été capturés trois spécimens de poissons vivant à proximité des sorties d'eau très chaude (jusqu'à 350 °C) jaillissant de la zone axiale de la dorsale (1) du Pacifique oriental, à 220 kilomètres au large de la presqu'île de Californie, sous des profondeurs d'eau de 2 600 mètres (*le Monde* du 19 juillet 1978 et du 5 juin 1979). A dire vrai, cette « pêche » a été fortuite : un puis deux de ces poissons se sont coincés dans les superstructures de l'*Alvin*, un petit sous-marin américain de recherche, et ils y ont été découverts lorsque l'*Alvin* est remonté en surface. Congelés aussitôt, les poissons sont arrivés, le 1er décembre, à la Scripps Institution of Oceanography (San-Diego, Californie), où ils seront étudiés. Pour le moment, tout ce que l'on sait, c'est que la taille des trois poissons est comprise entre 20 et 30 centimètres et que leur couleur est blanche. Des poissons avaient été aperçus lors des campagnes de plongée précédentes, mais il était impossible d'en capturer un.

Outre cette pêche miraculeuse, la National Science Foundation a annoncé qu'au cours de la nouvelle campagne, qui a eu lieu du 10 au 23 novembre, et qui a compté cinquante-cinq plongées de l'*Alvin* et à laquelle participaient des chercheurs américains, français, canadiens, japonais, sud-coréens, mexicains et britanniques, on avait pu prélever « à la source » des échantillons des fluides jaillissant des sources hydrothermales. Des bouteilles en titane avaient été construites spécialement pour faire ces prélèvements. De premières analyses ont montré que ces fluides contenaient du méthane, de l'éthane, du propane et du butane qui semblent tous avoir une origine non organique.

L'*Alvin* a revisité trois des sites de sorties hydrothermales découverts en 1979. Il semble que la vie extraordinaire qui se développe autour des sources d'eau chaude soit moins active maintenant qu'il y a deux ans. En revanche, les cheminées de concrétions minérales par où sort l'eau chaude ont grandi d'une trentaine de centimètres. L'*Alvin* a aussi découvert, lors de ces récentes plongées, un nouveau site de sources hydrothermales, « *le plus spectaculaire de tous ceux qui avaient été découverts précédemment* », a précisé le docteur Harmon Craig, chef scientifique de l'expédition.

Y. R.

(1) Les dorsales sub-océaniques sont une chaîne de montagnes longue de quelque 60 000 kilomètres qui serpente sous tous les océans. Dans leur zone axiale se met en place, sous forme d'émissions de laves basaltiques, le matériau constitutif de la croûte océanique.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. — SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

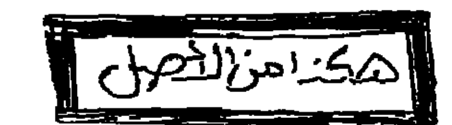
Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



DANSE

Le ballet de l'Opéra de Paris au Palais des congrès

« Giselle » toujours recommencée

Le ballet de l'Opéra, pour cette fin d'année, danse *Gisèle* au Palais des congrès. Cinq distributions différentes permettent d'applaudir des étoiles consacrées, comme Ghislaine Thesmar et son partenaire d'élection Michaël Denard, un couple d'invités prestigieux, Natalia Bessmertnova et Alexandre Bogatyriev du Bolchoï. Elisabeth Platel et Françoise Legrée abordent pour la première fois un rôle redoutable, pierre de touche de toute carrière, tandis que Patrick Dupond, entre une rêverie sur Nijinsky (*Waslav*) et une performance dans *Don Quichotte*, se lance comme un cheval fougueux dans l'interprétation d'Albert.

Giselle a près de cent quarante ans, et l'on peut s'interroger sur la fascination qu'elle exerce encore aujourd'hui, jusque chez les tenants de la danse moderne : « J'adore ce ballet, affirme Viola Farber, ex-danseuse chez Cunningham, *en raison de l'économie de son vocabulaire et de la rigueur de ses parcours.* »

« *Ce qui m'enchante*, dit de son côté Jean-Christophe Paré, du groupe de recherches chorégraphiques de l'Opéra, *c'est que dans l'« acte blanc », Albert et Giselle ne se regardent jamais ; leur grand pas de deux devient un rapport de lignes à l'état pur.* »

Gisèle a même été l'objet d'une création collective présentée par un groupe de jeunes danseurs de l'Opéra, voilà deux ans, à la Maison des arts de Créteil. Il s'agissait d'une sorte de mise en pièce, un puzzle des temps forts du ballet, à la fois tendre et irrévérencieux.

Pour le mois de juin prochain, la Maison de la danse de Lyon a programmé une trilogie, avec une représentation traditionnelle par le Ballet de Houston, une pochade surréaliste de Grazziala Martinez, *Giselle Tomorrow*, et une tentative de réécriture du chorégraphe Michel Hallet sur un nouveau livret, avec une nouvelle musique de Jean-François Estager : « Giselle est le seul grand ballet, explique Hallet, *où le thème est la danse pure ; il existe en chacun de nous une quantité de personnages potentiels, tous sont inscrits dans* Giselle. *Giselle est le personnage le plus important que l'on peut rencontrer en soi-même. Chaque fois que l'on danse, la femme est Giselle, l'homme est Albert.* »

Différente avec chaque interprète, toujours recommencée, *Giselle* a su vaincre le caractère éphémère attaché à l'art de la danse pour prendre valeur de mythe.

Montée en juin 1841, à l'Opéra de Paris de la rue Le Peletier, par Carlotta Grisi — dans une chorégraphie conçue par Jules Perrot et signée par Coralli, responsable des danses d'ensembles — *Giselle* est bien reçue : le ballet correspond à la sensibilité du moment. Moins sophistiquée que *la Sylphide* — créée dix ans plus tôt par la Taglioni, — où un être immatériel tombait amoureux d'un mortel, *Giselle*, inspirée à Théophile Gautier par une légende de Heine, inverse le processus : cette fois, c'est une adolescente, folle de danse, qui est transformée en Wili après sa mort et condamnée à danser dans un cruel sabbat nocturne.

Tous les clichés romantiques sont réunis : la paysannerie à la Rousseau, le seigneur déguisé pour séduire, la scène de folie, très prisée à l'époque, et dont une ébauche, *Nina ou la Folle par amour*, remonte à 1813. Très romantique est l'opposition entre le premier acte, haut en couleur, usant largement de la pantomime, et l'« acte blanc », lunaire, fantastique, où Giselle effleure à peine le sol de ses pointes, se déploie en arabesques, vole en sissones et grands jetés, et tente de sauver son fiancé, condamné à mourir d'épuisement, en ralentissant sa danse jusqu'à l'apparition du jour.

Par un coup de génie, Jules Perrot, lui-même danseur (« Perrot l'aérien »...), a composé une chorégraphie qui exprime pleinement le développement de cette idylle transcendée par la mort. Rien qui ne soit gratuit, pas un geste qui n'ait un sens. Le pas de deux entre Giselle et Albert est réglé comme un rituel. Contrairement à ce que l'on s'imagine souvent, *Giselle* n'est pas une œuvre de virtuosité : pas de fouettés, de grands manèges. C'est ce qui explique la désaffection du public à la fin du XIXe siècle : il préfère les grandes machines à danser, suites de divertissements où brille la « ballerine assoluta ». Le danseur mâle a pratiquement disparu de scène.

L'amour, la mort

Giselle quitte l'affiche de l'Opéra en 1868 ; elle y réapparaitra en 1924. Aujourd'hui, pas une grande compagnie dans le monde qui ne l'ait à son répertoire. On oscille entre la reconstitution façon chromo et le naturalisme, mais le style s'est épuré ; la pantomime du premier acte est gommée au maximum et le second acte normalisé avec sa diagonale impeccable des Wilis. Sur le plan technique, la marge d'interprétation est étroite. Tous les mouvements s'enchaînent dans une logique rigoureuse et un agencement complexe. Le personnage de Giselle est devenu une sorte de médium reflétant l'idée que chaque époque se fait de l'amour et de la mort.

Les plus grandes danseuses ont travaillé toute leur vie à ciseler le rôle. Anna Pavlova, qui l'interprèta au cours de ses nombreuses tournées, lui donna un caractère mystique. Olga Spessitvera, qui le dansa lors de la reprise de l'Opéra de Paris en 1924, puis ensuite avec Serge Lifar dans le rôle d'Albert en 1932, y laissait percer une angoisse qui devait la conduire jusqu'à l'internement. Yvette Chauviré fut une Giselle élégiaque, habitée, dont s'inspirent aujourd'hui nombre de néophytes, à moins qu'elles ne cherchent à imiter la Soviétique Galina Oulanova qui réussit, par son expressivité et sa précision gestuelle, à mettre en évidence les motivations psychologiques du personnage.

Etre choisie pour danser Giselle suppose la reconnaissance chez une jeune ballerine de qualités exceptionnelles. C'est le cas d'Elisabeth Platel qui vient de prendre le rôle au Palais des congrès. Un peu énigmatique, elle possède une belle ligne, elle domine sa technique (équilibres impeccables, arabesques bien dessinées, sens du ralenti dans les dégagés) ; on la sent vibrante, mais elle ne parvient pas encore à faire partager son émotion au public. Elle est pour l'instant une belle promesse de Giselle.

Provoquer l'émotion par la justesse et le lié du mouvement suppose un long travail de mûrissement, de réflexion, dont fait preuve Natalia Bessmertnova. La manière dont elle prolonge chaque mouvement, sa façon de précéder légèrement l'orchestre, lui donnent une amplitude et une harmonie bouleversantes. Chez elle, le moindre saut de chat paraît une nécessité. Son partenaire, Alexandre Bogatyriev, semble d'abord un peu mièvre, mais leur accord est total, leurs gestes se répondent et restituent au pas de deux son caractère magique, aérien.

MARCELLE MICHEL.

★ Palais des congrès, jusqu'au 2 janvier, à 20 h 30. Patrick Dupond prend le rôle d'Albert le mardi 29 décembre.

Le maire d'Orange désapprouve l'organisation des Chorégies

M. Gilbert Ricci, maire (P.C.) d'Orange, désapprouve l'organisation des Chorégies pour 1982 et considère comme nuls les nouveaux statuts du conseil d'administration, où devraient entrer, outre les représentants de l'Etat, de la municipalité, du conseil général, des représentants de la région et de l'Association des chorégies.

M. Gilbert Ricci ne s'est pas rendu à la réunion du 5 décembre, au cours de laquelle l'association, présidée par son adjoint, M. Max Ferri (P.S.), délégué aux affaires culturelles, a entériné la nomination de M. Henri Duffaut, fils de M. Raymond Duffaut, maire (P.S.) d'Avignon et directeur du Théâtre municipal de cette ville, à la tête des Chorégies, en remplacement de MM. Jacques Bourgeois et Jean Darnel.

M. Ricci indique qu'il n'a pas été informé des changements survenus dans l'organisation ni des modifications de statuts qui, cependant, stipulent : « *Tout changement dans les textes ne peut être valable qu'après l'approbation du maire et du ministre de la culture.* » La nomination de M. Raymond Duffaut avait été décidée le 28 septembre (*le Monde* du 30 septembre), mais les représentants de l'Etat s'étaient abstenus, et le ministère de la culture annonçait dans un communiqué (*le Monde* du 6 octobre) qu'il déterminerait sa participation aux Chorégies en fonction du programme qui lui serait présenté.

UN LIVRE DE CYRIL MANGO

De Ravenne à Zoravor

Dernier né d'une collection, « L'histoire mondiale de l'architecture », dont Pier Luigi Nervi eut la responsabilité initiale, et qui est éditée en Italie par Electa, en France par Berger-Levrault, le volume consacré à l'*Architecture* byzantine est dû à un excellent spécialiste, Cyril Mango, qui, né à Istanbul, enseigne aujourd'hui à Oxford. L'étude aborde de façon très claire et exhaustive l'ensemble de la question depuis les origines, Ravenne et Justinien, jusqu'à la diffusion des modèles byzantins à Venise, en Russie et dans les Balkans.

Une très grande attention est portée aux matériaux et à tous les problèmes de construction. L'illustration est ce qu'elle doit être, c'est-à-dire qu'elle ne vise pas à l'esbrouffe, comme c'est si souvent le cas dans les livres d'art, mais à la précision de l'information historique et archéologique. A notre sens, le meilleur livre (et de loin) de la série, auquel on fera un seul reproche : l'absence de cartes. Même si l'on dispose d'une culture géographique moyenne, on a un peu de mal à localiser immédiatement Chalki, Zoravor et Strumica !

ANDRÉ FERMIGIER.

★ *Architecture byzantine*, par Cyril Mango ; 383 pages, 391 illustrations, 350 francs. Éditions Berger-Levrault.

ARTS

Deux disparitions

LA MORT DE BRAM VAN VELDE

(Suite de la première page.)

Il est très indécis, ce paysage (où on trouve du Van Gogh et du Van Dongen), lorsqu'on sait ce qui, plus tard, va sortir. Lorsqu'on sait comment tout cela va se décanter, quitter l'image et accomplir la synthèse de l'abstraction et de l'expression. Mais, dès l'origine, c'est la même matière qui coule, chavire, part à la dérive. Pour Bram Van Velde, l'essentiel est le drame, latent dans sa peinture, où Beckett voit l'affrontement « sans complaisance des angoisses de notre temps ».

Comme Van Gogh, comme Van Dongen, et comme son propre frère Geer, voici Bram Van Velde à Paris en 1924. La lumière de l'Ile-de-France a changé le ton de sa couleur. Elle devient plus claire, et le tableau plus construit. Les paysages, les personnages, les natures mortes, ont cette amabilité rose, jaune et bleue, qui a toujours doublé le tragique fondamental de son œuvre. On y trouve des accents de joie, le bonheur peut-être. Bram Van Velde sort de la nuit et emprunte les courants de l'art moderne.

En ces années à Paris où il expose au Salon des indépendants, l'abstraction se bat contre le réalisme. Certains peignent dur et net, d'autres s'éloignent de la réalité, lui n'esquisse que des lignes et des ombres colorées tandis que joue une écume légère sur les choses placées devant et l'espace qui est derrière.

Figuration et non-figuration se mêlent désormais dans un langage semblable à nul autre. Mais la condition ordinaire de Van Velde, c'est la misère physique et morale. Il va séjourner en Corse, puis à Majorque, au milieu d'une communauté d'artistes qui sont là parce que la vie est moins chère.

De retour à Paris, au moment où éclate la guerre d'Espagne, Bram Van Velde n'a toujours pas exposé, n'a toujours pas d'amateur. Quatre ans après, sa misère est si envahissante qu'il cesse de peindre. Pendant l'occupation, en désespoir de cause, il s'adresse à Samuel Beckett : celui-ci découvre un artiste pour qui l'échec, l'échec recommencé, est une manière d'être peintre, pour qui peindre c'est vivre, même s'il ignore ce qu'il vit sur son tableau.

Grâce à l'amitié de Beckett, Bram Van Velde a sa première exposition en 1945, Galerie Mai, organisée par Pierre Loeb. A partir de ce moment s'effectue plus résolument la lente condensation de la réalité dans cette écriture abstraite, ces couleurs charnelles, sans référence ni à ce que font les autres ni au monde visible. Il a finalement trouvé preneur, notamment Galerie Maeght et auprès d'actifs amateurs qui ont fait en sorte que l'échec devienne une manière de réussite : quelques années de quiétude matérielle passées sous le soleil de Grimaud pour l'homme qui a pathétiquement, comme il le disait, peint « le drame de sa vie ».

JACQUES MICHEL.

PROWELLER, la redécouverte des images

Le peintre Proweller vient de mourir à Paris. Il était âgé de soixante-trois ans.

Né en 1918 à Lwow (Pologne), Proweller est arrivé à Paris en 1948. Il avait fait quelques études d'architecture après avoir connu les horreurs d'Auschwitz et semblait vouloir tout effacer par une abstraction géométrique de cercles et de carrés sur fond blanc. Dans les années 50, il change. En Ardèche, il peint près des marronniers dans un bonheur de vivre retrouvé. Les cercles et les carrés s'organisent dans un paysage fait de couleurs en aplats, légers et aériens.

Bientôt la gaucherie initiale cède à une habileté élégante et épurée du dessin, à une simplification de la représentation par des lignes que la couleur délimite mais où le cerne disparaît.

Naturellement, on parle de Matisse, et Proweller lorgne de ce côté. Sa peinture se rapproche de l'esthétique des découpages, d'ombres chinoises en couleurs. Il en donne la mesure dans de grandes fresques murales réalisées en 1976 pour la ville nouvelle de Vaudreuil, puis pour un ensemble scolaire de Reims.

Les sources de Proweller sont multiples, et les intuitions de sa figuration post-abstraite annoncent l'esthétique *Pop'*, avant la lettre. On peut même parler d'une ligne décorative, très « art nouveau », à la Beardsley. Mais, dans son cas comme dans celui de tous les artistes, mieux vaut ne pas chercher à savoir de quoi l'œuvre est le double. — J. M.

CINÉMA

« Quand tu seras débloqué... » et « Si ma gueule vous plaît... »

LA NOUVELLE PERMISSIVITÉ

Ces titres emberlificotés avec, déjà, force points de suspension : *Quand tu seras débloqué... fais-moi signe* de François Leterrier et *Si ma gueule vous plaît...* de Michel Caputo, laissent prévoir quelque chose d'autre : le refus de s'en laisser conter, le rire télécommandé, la réalité comme mise entre parenthèses pour mieux oublier l'angoisse des temps. Des films qui s'annoncent, se veulent « faciles » et n'arriveront jamais à vraiment surmonter ce handicap initial. Que l'un soit honorable, l'autre exécrable, ne change rien à l'affaire. Le ver est dans le fruit, les cinéastes se réfugient frileusement dans le faux-semblant, l'évasion complaisante.

François Leterrier adapte avec les auteurs (également interprètes du film) Philippe Bruneau et Martine Lamotte un thème non conformiste : jeune cadre en rodage du côté de Manosque, (Christian Clavier) échoue dans une communauté post-soixante huitarde, le temps d'un week-end, pour les beaux yeux d'Aline (Marie-Anne Chazel). A son retour à Paris, rabroué par sa femme, il repart trouver le bonheur, chez ces hippies prolongés, déjà trentenaires. Il découvre les mêmes passions, sautes d'humeur, jalousies, dont il pourrait supposer, comme le spectateur, ses hôtes libérés une fois pour toutes.

Quand tu seras débloqué..., commandité par le producteur olé, olé du cinéma français, Yves Rousset Rouard (on lui doit les trois *Emmanuelle*), amuse à plus d'un moment, ne se perd pas en psychologie inutile : on ne pense qu'à ça, on le fait du matin au soir, on se retrouve aussi vulnérable qu'à l'époque de Marivaux et de Musset. Une conclusion laborieuse, totalement rapportée, trahit l'immoralité profonde de l'aventure. Antoine a regagné le foyer sécurisant, la routine quotidienne, mais les anciens copains débarquent un jour avec un régiment de chèvres et la preuve que tout peut arriver par la baguette du Saint-Esprit. Rien ne tire à conséquence, tout vaut tout : les quatre auteurs du film ne volent pas très haut.

Mais *Quand tu seras débloquée...* est un chef-d'œuvre comparé à *Si ma gueule vous plaît...* Michel Caputo, qui a dû apprendre son métier dans le cinéma publicitaire, se contente de déshabiller Valérie Mairesse du début à la fin du film, aux accents ininterrompus d'une musique de pseudo-rock français. Le montage est fragmenté à plaisir, un rythme « allègre », sans rime, ni raison, nous signale qu'il faut rire. Les responsables de la promotion de ce produit synthétique en ont merveilleusement résumé l'esprit, ils méritent d'être cités : *« Que faire lorsqu'on a de jolis seins, des fesses bien rondes, et qu'on s'ennuie au lit ? »* Valérie Mairesse vient du café-théâtre, comme plusieurs des interprètes de François Leterrier : cela ne suffit pas à transformer en or le vil plomb du scénario.

LOUIS MARCORELLES.

★ *Quand tu seras débloqué...* : voir les exclusivités.

★ *Si ma gueule vous plaît...* : voir les films nouveaux.

PETITES NOUVELLES

■ La Bulgarie fête ses mille trois cents ans et pour la première fois invite un metteur en scène français qui doit monter au Théâtre national de Sofia « Theophano » de Radko Radkov. Il s'agit de Pierre Della Torre, directeur du Théâtre du Val de Marne. (*Corresp.*)

■ Le Grand Prix du cinéma français Louis-Lumière a été décerné à « Garde à vue », de Claude Miller, également récompensé cette année par le prix Jean Leduc. En 1980, le prix Louis-Lumière était allé à « Mon oncle d'Amérique », d'Alain Resnais.

■ L'oscar de la chanson française décerné par l'Union nationale des auteurs et compositeurs (UNAC) a été décerné pour 1981 à la chanson *Pour le plaisir* de Vline Buggy, Carmone et Julien Lepers interprétée par Herbert Léonard.

■ Le prix du premier livre photo 1981, décerné par la Ville de Paris, a été attribué à Gilles Peress (Magnum) pour un projet sur la révolution iranienne.



SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 20 h 30 : Ballet Don Quichotte.
Théâtre des Champs-Elysées (Opéra), (723-47-77) : le Barbier de Séville.
Salle Favart (296-12-20), 20 h 30 : Brasil Tropical.
Comédie-Française (296-10-20), 20 h 30 : la Dame de chez Maxim's.
Chaillot (727-81-15), Grand Théâtre, 20 h 30 : Tombeau pour 500 000 soldats.
Odéon (325-70-32), 20 h 30 : Les Cenci.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h 30 : Dorval et moi.
TEP (797-96-06), 20 h 30 : Le grand Magic Circus (Le Bourgeois Gentilhomme).
Carré Silvia-Monfort (531-28-34), 20 h 30 : Duchesse d'Amalfi.
Théâtre de la Ville (274-22-77), 18 h 30 : Jacques Villeret.
Théâtre musical de Paris (261-19-83), 20 h 30 : West Side Story.

Les autres salles

Antoine (208-77-71), 20 h 30 : Potiche.
Arts-Hébertot (387-23-23), 20 h 45 : Princesse Baraka.
Atelier (606-49-24), 21 h : le Nombril.
Athénée (742-67-27), 20 h 30 : la Bête dans la jungle.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h 30 : la Tragédie de Carmen.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h, Diable d'homme.
Cartoucherie, Epée de Bois (808-39-74), 20 h 30 : Ecrits contre la Commune.
Centre d'art celtique (258-97-62), 20 h 35 : Pinok et Matho.
Comédie-Caumartin (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
Comédie des Champs-Elysées (720-08-24), 20 h 45 : le Jardin d'Eponine.
Comédie italienne (321-22-22), 20 h 30 : la Servante amoureuse.
Comédie de Paris (281-00-11), 21 h 30 : Un p'tit rêve dans l'nez.
Daunou (261-69-14), 21 h : La vie est trop courte.
Espace-Gaîté (327-95-94), 20 h 30 : D. Lavanant ; 21 h 45 : Tranches de vie.
Espace Marais (271-10-19), 22 h 30 : Motus et Paillasse.
Essaïon (278-46-42), salle I, 20 h : la Princesse de Babylone ; 21 h 30 : Attention copyright ; salle II, 18 h 30 : Spectacle Guillevic ; 20 h 30 : Monsieur, Monsieur, Monsieur ; 22 h : Cheese ou la vie en rond.
Fontaine (874-74-40), 20 h 35 : Les trois Jeanne ; 22 h : La tour de la Défense.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h 15 : Ça fait mal quand je touche ? 22 h : Est-ce que les fous jouent-ils ?
Galerie 55 (326-63-51), 20 h 30 : Zoo story ; 22 h : Sundance.
Huchette (326-38-99), 18 h 30 : André Frère ; 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h 30 : la Leçon.
Jardin d'Hiver (262-59-49), 19 h : Partage.
La Bruyère (874-76-99), 21 h : le Divan.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir, 20 h 30 : Anatole ; 22 h 15 : Elle lui dirait dans l'île ; Théâtre Rouge, 18 h 30 : Ladyablogues ; 20 h 30 : Milosz ; 22 h 15 : Lève-toi et rêve. – Petite salle, 18 h 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h 45 : Du vent dans les branches de sassafras.
Marie Stuart (508-17-80), 22 h 15 : Pourquoi la robe d'Anna... ?
Marigny (256-04-41), 21 h : Domino ; salle Gabriel (225-20-74), 21 h : le Garçon d'appartement.
Mathurins (265-90-00), 18 h 30 : le Grain de sable ; 21 h : Jacques et son maître.
Michel (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
Moderne (280-09-30), 20 h 30 ; le Journal d'une femme de chambre.
Montparnasse (320-89-90), 21 h : l'Evangile selon saint Marc. - Petite salle, 20 h 30 : Oratorio pour une vie ; 22 h : Ecoute Israël.
Nouveautés (770-52-76) : 21 h : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre.
Œuvre (874-42-52), 20 h 30 : Orties... chaud.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h 45 : Joyeuses Pâques.
PLazza (633-08-80), 20 h 30 : Ecoute le vent sur la lande.
Poche (544-50-21), 21 h : Interviouve.
Roquette (805-71-51), 22 h : le Fétichiste. - Petite salle : 20 h 30, Il était trois fois ; 21 h 45, le Combat de la mouche.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h 45 : le Charimari.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h 45 : le Cœur sur la main.
TAI - Théâtre d'Essai (278-19-79), 20 h 30 : l'Ecume des jours.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire ; 23 h 15 : Vinci avait raison.
Théâtre en rond (387-88-14), 20 h 30 : Méli-mélomane ; 22 h : Rosine Favey.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h 30 : Henri IV.
Théâtre Paris 12 (343-10-01), 20 h 45 : les Mentons Bleus.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h 30 : le Grand Bilan.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (633-01-21), 20 h 30 et 22 h 30 : Christophe Colomb.
Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 20 h 30 : Oh ! les beaux jours ! - Petite salle, 20 h 30 : Virginia.
Théâtre 18 (226-47-47), 22 h : Gaspard.
Tristan Bernard (522-08-40), 21 h : Une heure à tuer.
Variétés (233-09-92), 20 h 45 : l'Intoxe.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 20 h 15 : Tohu Bahut ; 21 h 15 : le Grand Ecart ; 22 h 30 : le Président.

Mardi 29 décembre 1981

Blancs-Manteaux (887-15-84), I, 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : Des bulles dans l'encrier ; II, 20 h 15 : Jeannot Ribochon arrive ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 23 h 30 : Attachez vos ceintures.
Café d'Edgar (322-85-11), I, 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 45 : Mangeuses d'hommes ; 23 h 15 : Demain, j'enlève le noir. – II, 20 h 30 : les Moines en folie ; 21 h 45 : C'était ça ou le chômage.
Café de la Gare (278-52-51), 22 h : Qu'est-ce qu'il y a dedans ? ; 22 h 15 : le Chasseur d'ombre.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h 30 : Le Petit Prince ; 22 h : Feydeau, Courteline, Labiche.
L'Ecume (542-71-16), 20 h 30 : P. Despert.
Fanal (233-91-17), 20 h : Un ouvrage de dames ; 21 h 15 : F. Blanche.
Petit Casino (278-36-50), I, 21 h : Douby... be good ; 22 h 15 : T'as pas vu mes bananes ?
Point-Virgule (278-67-03), 20 h 15 : Ça alors ; 21 h 30 : les Demoiselles de Rochechouart ; 22 h 30 : Du rouron sur les blinis.
Splendid Saint-Martin (208-21-93), 20 h 30 : Enfin seul ; 22 h : Papy fait de la résistance.
Le tintamarre (887-33-82), 19 h : Destressan, C. Epinal ; 20 h 30 : Phèdre.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h 15 : Connaissez-vous cet escabeau ? ; 21 h 30 : Il en est... de la police ; 22 h 30 : Teleny.
Petit Forum (297-53-47), 20 h 30 : Tchouck Tchouk, Tchouk ; 22 h 30 : M. Jolivet.
Potinière (261-44-16), 20 h 45 : Alex Métayer.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h 30 : Catherine Le Forestier.
Trottoirs de Buenos-Aires (260-44-41), 21 h : R. Juarez.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h 45 : Nazaré Pereira.
Eldorado (208-18-76), 20 h 30 : Brel en cent chansons.
Salle Gaveau (563-20-30), 21 h : Hit-Parade des années 30.
Gymnase (246-79-79), 20 h 30 : le Grand Orchestre du Splendid.
Lucernaire (544-57-34), 20 h 30 : La fête à Boris.
Olympia (742-25-49), 21 h : Yves Montand.
Palais des Glaces (607-49-93), Petite salle, 22 h 15 : J.-P. Farré.
Palais des Sports (828-40-90), 20 h 30 : Sylvie Vartan.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h : Achetez François.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h : C'est pas tout rose.

La danse

Espace Marais (271-10-19), 20 h 30 : Graziella Martinez.
Palais des congrès (758-27-78), 20 h 30 : Giselle.
Théâtre de Paris (280-09-30), 20 h 30 : l'Ensemble de Pékin.

Les comédies musicales

Michodière (742-95-22), 20 h 30 : Ah !... ces années 30.

Jazz, pop, rock, folk

Bofinger (272-87-82), 21 h : Happy feet.
Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h 30 : Hal Singer, J.-P. Sasson.
Chapelle des Lombards (357-24-24), 22 h : Pakatak, Salsa Unit.
Cirque d'Hiver (503-47-59), 21 h. : Jacques Higelin.
Dreher (233-48-44), 21 h : Hansa Music Big Band, R. Raux, S. Kessler.
L'Ecume (542-71-16), 22 h : L'N'Guyen.
Jazz Unité (776-44-26), 21 h 30 : J. Moody.
New Morning (523-51-41), 21 h : Claude Nougaro.
Petit Journal (326-28-59), 21 h 30 : Alligator Jazz Band.
Petit Opportun (236-01-36), 23 h. : P. Artero, Cl. Tissendier, J.-P. Asseline, A. Cullaz, D. Brigogne.
Rose Bonbon (268-05-20), 21 h : Suspect.
Scala (261-64-00), 22 h 30 : Gibson Brothers.
Slow Club (233-84-30) : R. Franc.
Théâtre Noir (797-85-15), 20 h 30 : Ganja.

Les concerts

Salle Albert le Grand, 20 h 45 : M. Wladkowski (Debussy, Barber, Chopin, Szymanowski).

En région parisienne

Boulogne, T.B.B., (603-60-44), 20 h 30 : Les Frères Jacques.
Gennevilliers, Théâtre (793-63-12), 20 h 45 : la Chute de l'Égoïste Johann Fatzer.



cinémas

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : le Cap de l'espérance, de R. Bernard ; 19 h : Hommage à Michel Deville : Le voyage en douce ; 21 h : Hommage à Sidney Lumet : Serpico.

BEAUBOURG (278-35-57)

Relâche.

LES FILMS NOUVEAUX

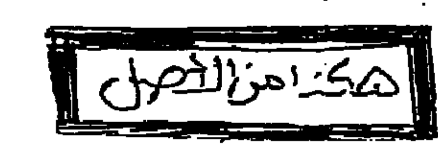
L'HIVER LE PLUS FROID A PÉKIN, film chinois de Pai Shing Jui, v.o., Ciné-Seine, 5e (325-95-99).
SI MA GUEULE VOUS PLAIT... (*), film français de Michel Caputo. UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ;
SOLIDARNOSC, film polonais de Serge Poljinsky, v.o. : Banque de l'image, 5e (326-12-39).
UNE ETRANGE AFFAIRE, film français de Pierre Granier-Deferre. Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount - Marivaux, 2e (296-80-40) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Publicis - Saint - Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Bastille, 12e (357-90-81) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

Les exclusivités

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
L'AMOUR NU (Fr.) : Français, 9e (770-33-88).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Ambassade, (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Richelieu, 2e, (233-56-70) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) : Nation, 12e (343-04-67) : Fauvette, 13e (331-60-74).
CARMEN JONES (A., v.o.) Georges-V, 8e (562-41-46).
LA CHEVRE (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-27-78) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
CONDORMAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount-Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Mont- parnasse, 14e (329-90-10).
CROQUE LA VIE (Fr.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), sous-titres anglais.
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
EAUX PROFONDES (Fr.), Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
EXCALIBUR (A., v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A., v.o.) (*) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Champs-Elysées, 8e (359-12-15). V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-52) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LA FEMME D'A COTE (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
LA FILLE OFFERTE (All., v.o. (**) : Marais, 4e (278-47-86).
LES FILLES DE GRENOBLE (Fr.) (*) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
FRANCESCA (Port., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33) ; Olympic, 14e (542-67-42).
GARDE A VUE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA GRANDE ESCROQUERIE DU ROCK'N ROLL (A., v.o.) : Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
LA GUERRE DU FEU (Fr.-Can.) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; ABC, 2e (236-55-54) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Ambassade, 8e (359-19-08). – (V.f.) : Impérial, 2e (742-72-52).
HOTEL DES AMÉRIQUES (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE JARDINIER (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE (All., muet) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Pagode, 7e (705-12-15).
LOLA, UNE FEMME ALLEMANDE (All., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42) : 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LE MAITRE D'ÉCOLE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
MALEVIL (Fr.) : Studio-Raspail, 14e (320-38-98) ; Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).
MÉPHISTO (Hong., v.o.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Elysée-Lincoln, 8e (359-16-14) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (822-42-27).
METAL HURLANT (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Quintette, 5e (633-79-38) : – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
LA MORT AU LARGE (*) (A., v.f.) : Maxéville, 2e (770-72-86).
NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
L'OMBRE ROUGE (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71).
PASSION D'AMOUR (It., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62).
LA PEAU (It. v.o.) (*) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36). – V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Hollywood-Bd, 9e (770-10-41) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
POPEYE (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), Cluny-Palace, 5e (354-07-76), Ermitage, 8e (359-15-71). Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03). Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91). Magic-Convention, 15e (828-20-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) (*) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) : Colisée, 8e (359-29-46) : Gaumont-Sud, 14e (327-84-50), ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
PRUNE DES BOIS (Fr.) : Rivoli, 4e (272-63-32) ; Banque de l'Image, 5e (326-12-39) ; Grand-Pavois, 15e (554-46-85).
QUAND TU SERAS DEBLOQUE FAIS-MOI SIGNE (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23). Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (359-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ;
REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LA REVANCHE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-34) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 12e (206-71-33).
RIEN QUE POUR VOS YEUX (Ang., v.f.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Colisée, 8e (359-29-46).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (359-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
SALUT L'AMI, ADIEU LE TRÉSOR (It., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46), Paramount City, 8e (562-45-76). – (V.f.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31), Paramount Bastille, 12e (343-79-17), Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) : Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
SANGLANTES CONFESSIONS (A., v.o.) (*) : Marignan, 8e (359-92-82).
LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (296-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-52-43) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Nation, 12e (343-04-67) : Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Bienvenüe-Montparnasse, 14e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
STALKER (Sov., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Cosmos, 6e (544-28-80).
SURVIVANCE (A., v.f.) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
TOTO APOTRE ET MARTYR (It., v.o.) Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).
TOTO LE MOKO (It., v.o.) Forum, 1er (297-53-74) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
UNE AFFAIRE D'HOMMES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
VOTRE ENFANT M'INTÉRESSE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.f.) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paris-Ciné, 10e (770-21-71).

Les festivals

TEX AVERY (v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-50-22).
BUSTER KEATON : Marais, 4e (278-47-86), les Trois Ages.
DOUGLAS FAIRBANKS : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), le Signe de Zorro ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83), le Pirate noir ; Marais, 4e (278-47-86), le Signe de Zorro.
MARX BROTHERS (v.o.) : Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07), Un jour aux courses.
SEPT GRANDS WESTERNS (v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), le Vent de la plaine.
WIM WENDERS (v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (323-58-00), l'Angoisse du gardien de but.
CARY GRANT (v.o.) : Action-La Fayette, 9e (878-80-50), Mon épouse favorite.
ALFRED HITCHCOCK (v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39), le Procès Paradine ; Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), Rebecca.
LUIS MARIANO : Escurial, 13e (707-28-04), Violettes impériales.
UNE HISTOIRE DU FILM NOIR (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), Têtes vides cherchent coffres pleins.
LOUIS JOUVET : Studio 43, 9e (770-63-40), Un revenant ; entre 11 h et minuit, Hôtel du Nord.
JEAN RENOIR : Escurial, 13e (707-28-04), le Testament du docteur Cordelier.



RADIO-TÉLÉVISION

Les grandes reprises

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (633-22-13) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.f.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
LES AVENTURES DE ROBIN DES BOIS (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*) : Elysée-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Ranelagh, 16e (288-64-44).
BUTCH CASSIDY ET LE KID (A., v.o.) : Epée-de-bois, 5e (337-57-47). H. sp.
CHERCHEUSE D'OR (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
DÉLIVRANCE (A. v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (354-72-71).
LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
DEUX LOUSTICS EN BORDÉE (It., v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Images, 18e (522-47-94).
LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.f.) : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
DUELLISTES (A. v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
ECRIT SUR DU VENT (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
ET LA TENDRESSE, BORDEL ! (Fr.) : Opéra-Night, 9e (296-62-56).
FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82)
FREAKS (A., v.o.) : Olympic-Halles, 4e (278-34-15).
GENDARMES ET VOLEURS (It., v.o.) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
GIMME SHELTER (A., v.o.) ; Vidéostone, 6e (325-60-34).
LE GRAND FRISSON (A., v.o) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; (v.f.) : U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Caméo, 9e (246-66-44).
LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (633-22-13).
LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).
IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.f.) : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
IVANHOE (A.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07) ; Action Lafayette, 9e (878-80-50).
JOUR DE FETE (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).
JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : La Banque de l'Image, 5e (326-12-39).
LABYRINTHE (procédé Pancrama) (Fr).) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).
LABYRINTH MAN (A., v.o.) : (*) : Rivoli Cinéma, 4e (272-63-32).
LA LETTRE (THE LETTER) (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20).
MAYA (A., v.o) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
LE MEPRIS (Fr.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
MIDNIGHT EXPRESS (A.) (**) (v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69).
MISTER SKEFFINGTON (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77)
MON ONCLE (Fr.), Cinéma Présent, 19e (203-02-55).
MONTHY PYTHON (SACRE GRAAL et LA VIE DE BRIAN) (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
ORANGE MECANIQUE (A.) (**) : (v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69).
OUVRIERS 80 (Pol., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
PANDORA (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42)
LE PARRAIN (I et II) (A., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).
PLAY-TIME (Fr.) (70 mm) : Templiers, 3e (272-94-56).
LE PROCES (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
LA SCANDALEUSE DE BERLIN (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (633-22-13).
LE SEPTIEME SCEAU (Suéd., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).
STROMBOLI (It., v.o.), Epée de Bois, 5e (337-57-47).
TAXI DRIVER (A., v.f.) (*) : Opéra-Night, 9e (296-62-56).
THE ROCKY HORROR PICTURES SHOW (A., v.o.) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Studio Galande, 5e (354-72-71).
THE YELLOW SUBMARINE (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
VIVRE SA VIE (Fr.) : Noctambules, 5e (354-42-24).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).
WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
YOYO (Fr.) : Forum 1er (297-53-74) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

Les séances spéciales

AGATHA ET ET LES LECTURES ILLIMITÉES (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 12 h 15, 18 h 30.
AFFREUX, SALES ET MECHANTS, (It., v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 20 h 30.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.
ET DIEU CRÉA LA FEMME (Fr.) Olympic, 14e (542-67-42), 24 h.
EXTRANEUS (Fr.) : Espace-Gaîté, 14e (542-67-42), 18 h 45.
LA FEMME DE L'AVIATEUR (Fr.) Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.
GIM SHELTER (A.) (v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34), 16 h 30, 22 h 30.
JOHN LENNON FOR PRESIDENT (A.) (v.o.) ; Vidéostone, 6e (325-60-34), 19 h 30.
LA NUIT ENSOLEILLÉE : Espace Gaîté, 14e (327-95-94) 17 h.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Cinoches-St-Germain, 6e (633-10-82) 19 h, 20 h 40, 22 h 20.
LE SANG DU FLAMBOYANT (Fr.) Espace Gaîté, 14e (327-95-94) 20 h et 22 h 15.
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (It., v.o.) (**), Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82), 19 h 45, 21 h 50.
SCARFACE (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.
SOUPÇONS (A., v.o.) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h, 24 h.

A Voir

Raimondi selon Béjart

Ruggero Raimondi, bardé de cuir noir, fonce sur sa moto pètaradante dans la rue de Rivoli en lançant l'air du champagne de *Don Giovanni*... Ainsi commence *Six personnages en quête de chanteur*, que Maurice Béjart et Yvon Gérault offrent aux spectateurs d'Antenne 2 le 29 décembre, une fantaisie onirique sur l'opéra et la vie d'un grand chanteur, qu'il faut se garder de prendre trop au sérieux.

« Quelle est donc cette femme ? » L'énigmatique danseuse (Kyra Kharkevitch), croisée à plusieurs reprises à la réception du Grand Hôtel, coud de fil blanc les divers épisodes de ce récital en costumes dans des lieux inhabituels: le credo de Iago (*Otello* de Verdi) au milieu du vent fou qui disperse les dossiers du Grand Conseil de Venise ; la sérénade de Méphisto (Berlioz) qui mène Marguerite du confessionnal au lit... où Raimondi se retrouve seul au petit matin, essayant une voix encore pâteuse ; la mort de Don Quichotte (Massenet) au milieu d'une forêt de jambes, celles des gentilles pleureuses du Ballet du vingtième siècle dont on ne voit guère la raison d'être dans cette séquence tarabiscotée ; la formidable rencontre de Don Giovanni et du Commandeur dans le cimetière... de voitures, où Raimondi est à la fois l'un et l'autre, plus Leporello (auquel Béjart donne corps et visage), rencontre qui s'achève par une hallucinante poursuite où les grues métalliques tentent d'écraser les impies sous les autos jetées à la casse ; et encore, après le tonitruant Escamillo, la mort de Boris Godounov au milieu des vieux avions et vieilles voitures, dans l'église du musée des Arts et Métiers !

Superbes performances d'un chanteur-acteur doué d'un talent de récréation peu commun ; mais derrière ces visages violemment éclairés par la scène, on décèle l'humanité, la sensibilité de l'homme à la voix profonde toute en ondes chaleureuses, que Sergio Segalini, dans un album récent et fort subtil (1), décrit comme *« un homme timide effacé dans la vie »*, observant judicieusement qu' *« en le rendant particulièrement attentif aux autres, sa timidité lui permet de saisir les composantes émotives des personnages qu'il affronte »*. La vérité d'un personnage, n'est-ce pas d'abord la vérité d'un homme ?

JACQUES LONCHAMPT.

*** Antenne 2, mardi 29 décembre, 20 h. 30. Les airs chantés dans le film ont été gravés dans un disque qui porte le même titre (Erato, 71434) ; il y manque malheureusement la prodigieuse scène du cimetière de *Don Giovanni*.**

(1) Sergio Segalini, *Ruggero Raimondi*, coll. « Images du chant », Ed. Fayard, 96 p., 22 × 28, avec 83 photos en noir.

Vu

La nouvelle dimension de « Peer Gynt »

Journée exceptionnelle, journée importante le 28 décembre sur la deuxième chaîne, où ont été diffusées les deux parties *Peer Gynt* dans la mise en scène de Patrice Chéreau, avec Gérard Desarthe, Maria Casarès, Catherine Rétoré, Nada Strancar, Henri Virlojeux, Roland Bertin, Didier Sandre... Le spectacle, enregistré en continuité pendant les représentations à Villeurbanne, est venu ensuite au Théâtre de la Ville, où il vient de se terminer. Il n'ira pas en tournée, mais les innombrables spectateurs potentiels qui n'ont pas pu trouver de place, n'auront pas trop attendu.

La « mise en images » est de Bernard Sobel : *« Tourner un spectacle de Chéreau,* disait-il, *c'est filmer le merveilleux. Chéreau est un admirable conteur d'histoires. Celle de* Peer Gynt *est simple, elle est comme un feuilleton, un voyage à la Jules Verne »*. Un voyage dans le théâtre à la suite d'un adolescent coureur, menteur, ivrogne. Il rencontre une voix mystérieuse qui se nomme « le Grand Courbe » et qui lui conseille de ne pas foncer droit. Sa mère meurt, il part en Orient, y fait fortune et la perd, toujours à la recherche de lui-même, revient au pays, s'y heurte à des fantômes et, pareil à Faust, est sauvé de la malédiction par l'amour de Solveig.

Bernard Sobel a filmé sa vision de *Peer Gynt*. Sans la réduire, il lui a donné les dimensions du petit écran. Le spectacle est différent de ce qu'il a été sur scène, les proportions sont modifiées, et les rapports des personnages avec l'espace, avec les plages de vide. Les mouvements des décors de Peduzzi, au lieu de fabriquer une sorte de jeu de boîtes à multiples fonds — manière de souligner la théâtralité — deviennent les rappels de l'endroit où réellement l'histoire se passe, des éléments d'une distanciation, d'une ambiguïté secrète, comme dans les films de Syberberg.

Le regard de Sobel montre le théâtre, passe de la réalité théâtrale au réalisme, rejette la scène hors du champ en isolant les personnages, en scrutant des attitudes, des visages. Sur ces visages, on découvre une multitude de vérités qui avaient échappé parce qu'on n'était pas si près, parce qu'on était absorbé par l'ensemble du spectacle et sa fabuleuse beauté. Ou plutôt, on avait enregistré des vérités que Bernard Sobel ramène à la conscience, et en même temps il restitue l'étrange lumière pâle, les brumes, les paysages artificiels, la respiration des grandes toiles qui s'enroulent et s'envolent.

Son regard prend appui sur les acteurs, se fixe sur Gérard Desarthe. On ne peut se détacher de son Peer Gynt, de ce fabulateur nerveux, aventurier minable, déchirant, odieux, ce perdant magnifique. On ne peut oublier le couple étroit qu'il forme avec Maria Casarès (sa mère) et leurs retrouvailles quand elle s'anéantit dans le grand voyage de la mort. Gérard Desarthe, adolescent, porte en lui toutes les inquiétudes, dévide les fils emmêlés d'une vie qui cherche en vain une certitude. L'inquiétude fait place à l'avidité, à la satisfaction aigre, au cynisme, au désarroi. L'homme se transforme, s'épaissit, courbe les épaules, se creuse de l'intérieur et résiste au cancer de l'amertume. Les gestes s'amenuisent, les regards se font précautionneux, la voix graillonne, et, dans ce corps vieilli, de plus en plus solitaire, demeure une énergie indestructible, une boule d'angoisse que seuls, les derniers mots de Solveig apaisent...

Gérard Desarthe est prodigieux à l'écran autant que sur scène, et le film *Peer Gynt* est aussi riche, aussi envoûtant que le spectacle. Un grand bonheur. Et, comme un bonheur ne vient jamais seul, il y avait entre les deux parties une émission d'archives un peu longue mais agréable « Paris du bout des lèvres », des actualités déviées vers les mythologies du rétro.

COLETTE GODARD.

Inquiétude des radios libres du Nord

La Coordination régionale des radios libres du Nord, proche de la F.N.R.L. vient d'adopter un texte « *demandant instamment aux pouvoirs publics une réponse immédiate aux problèmes de financement* » des radios libres, faute de quoi celles-ci seraient conduites « *à chercher les moyens de leur développement hors cadre de juridique actuel* ».

« *Depuis huit mois*, explique-t-elle dans un communiqué, *les radios libres du nord de la France ont été un exemple de cohésion et de cohabitation sur la bande FM* (...) *La Coordination régionale a soutenu le projet de loi de M. Fillioud. Ce soutien était lié à l'espoir de l'instauration de moyens originaux de financement pour les radios locales libres.* » L'association énumère alors quelques-unes des initiatives attendues : avances sur de futures subventions d'Etat par des organismes publics, facilités juridiques permettant le dégrèvement des cartes d'auditeurs du revenu imposable, création d'emplois d'initiative locale, etc. « *Si la coordination continue à soutenir le projet de loi dans son esprit* », elle condamne « *le blocage actuel des positions gouvernementales* », et revendique « *une nouvelle conception du service public qui avance un statut réel de financement, hors du contrôle direct de l'Etat, en liaison avec les instances démocratiques régionales.* »

Cette attitude et la menace de se placer volontairement dans l'illégalité (en diffusant notamment de la publicité), sont en fait révélatrices de l'état d'esprit actuel des responsables de radios. Ceux du Nord-Pas-de-Calais (la région de M. Mauroy) avaient pourtant fait preuve jusqu'à présent d'un réel soutien et d'une grande discipline à l'égard des positions du gouvernement. L'impatience des radios libres grandit alors que le gouvernement tarde à faire connaître ses propositions de financement, et la F.N.R.L., la seule des trois grandes associations à avoir soutenu le projet de loi, exige désormais que le problème des ressources soit considéré comme prioritaire. Une rencontre autour de ce thème devait avoir lieu le 28 décembre au ministère de la communication.

Mardi 29 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Téléfilm : Sans famille.
D'après l'œuvre de H. Malot, réal. J. Ertaud. *Deuxième partie : Rémi, évadé et sans abri, rencontre le saltimbanque Vitalis.*

22 h 5 Cinéma : « Education de prince » (cycle Jouvet).
Film français d'A. Esway (1938), avec E. Popesco, L. Jouvet, Alerme, R. Lynen, J. Day (N. rediffusion).
Un jeune prince d'Europe centrale, en exil avec sa mère, reçoit en vue de sa restauration une éducation mondaine et protocolaire.
Adaptation modernisée d'une pièce « Belle Epoque » de Maurice Donnay. L'humour, l'élégance, la désinvolture de Louis Jouvet, la fantaisie d'Elvire Popesco.

23 h 35 Un Noël, une vie : Monica Vitti.

23 h 50 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 30 D'accord pas d'accord.

RUGGERO RAIMONDI
ERATO
"SIX PERSONNAGES EN QUÊTE DE CHANTEUR"

20 h 40 Variétés : Six personnages en quête de chanteur.
Maurice Béjart et Ruggero Raimondi.

21 h 40 Cinéma : « l'Ami américain ».
Film allemand de W. Wenders (1977), avec B. Ganz, D. Hopper, L. Kreuzer, G. Blain, N. Ray, S. Fuller, L. Castel, A. Dedecke.
Un artisan encadreur de Hambourg atteint d'une maladie qui semble mortelle accepte de commettre un meurtre bien payé. Un mystérieux Américain à chapeau texan lui vient en aide.
L'univers d'un roman de Patricia Highsmith reconsidéré dans un style cinématographique évoquant Fritz Lang, par un jeune cinéaste allemand peintre de l'angoisse et du fantastique social d'aujourd'hui.

23 h 40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Cinéma : « la Folie des grandeurs ».
Film français de G. Oury (1971), avec L. de Funès, Y. Montand, A. Mendoza, K. Schubert, G. Tinti, A. Sapritch. (Rediffusion.)
Un grand d'Espagne, ministre en disgrâce sur l'ordre de la reine, cherche à se venger de celle-ci en introduisant à la cour, sous le nom de son cousin, son valet, secrètement épris de la souveraine.
Une parodie très réussie (gags bien au point, reconstitution historique fastueuse) de « Ruy Blas », de Victor Hugo. Opposition pittoresque de Louis de Funès et Yves Montand.

22 h 20 Journal.

22 h 50 Mon meilleur Noël : Un contre temps inoubliable.
Des intellectuels riches s'apprêtent à réveillonner quand leurs enfants ramènent deux Maghrébins blessés.

23 h 15 Mes meilleurs vœux.

FRANCE CULTURE

19 h 30, **Sciences** : La grande aventure de l'uranium.
20 h, **Dialogues** : le poète et la ville, avec D. Gascoyne et E. Guillevic.
21 h 15, **Musiques de notre temps** : P. Jubard.
22 h 30, **Nuits magnétiques** : Nuits tropicales.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, **Concert** (en direct du Ranelagh) : Fantaisie pour clavecin solo, Cinq psaumes, Suite de variations pour clavecin solo, de J.-P. Sweelinck. Cinq concerts spirituels, de H. Schütz. Deux préludes et fugues du clavier bien tempéré, Suite pour violoncelle seul, de J.-S. Bach ; Concerto choral, de D. Buxtehude, par le collegium de Versailles, dir. F. Langlois, N. Spieth, clavecin, D. Simpson, violoncelle.
22 h 30, **La tradition du quatuor** : Haydn et Mozart (Quatuor Kölisch, Quatuor de Budapest, Wiener Konzerthaus).
0 h 30, **Envoi** : Bach.

Mercredi 30 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.

12 h 25 Une minute pour les femmes.
Répondeurs automatiques et autres gadgets téléphoniques.

12 h 30 Midi première.

13 h Journal.

13 h 35 Téléfilm : Quand souffle le vent du Nord.
de J. et S. Raffill.

15 h 30 Les visiteurs de Noël.

16 h 55 Cinéma : Monsieur Joe.
Film américain d'E. B. Schoedsack (1949), avec T. Moore, B. Johnson, R. Armstrong, F. McHugh (N. rediffusion).
Une petite fille vivant dans une plantation du Congo élève un bébé gorille. Douze ans plus tard, un imprésario découvre la bête, devenue gigantesque, et la ramène à Hollywood pour l'exhiber dans un music-hall.
Un descendant de « King Kong » bien moins impressionnant dans un film qui reprend certains épisodes du premier scénario. On n'en retient que les effets spéciaux.

18 h 25 L'île aux enfants.

18 h 50 Avis de recherche.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Bonsoir Fernand.

19 h 53 Tirage du Loto.

20 h Journal.

20 h 35 Téléfilm : Sans famille.
D'après l'œuvre de Hector Malot, réal. J. Ertaud. *Troisième partie : Rémi retrouve la trace de Lise et devient mineur de fond.*

22 h Cinéma : (cycle Jouvet) Entre onze heures et minuit.
Film français de H. Decoin (1948), avec L. Jouvet, M. Robinson, J. Meyer, M. Mélinand, G. Casadesus, R. Arnoux (N.).
Un inspecteur de police, sosie d'un trafiquant assassiné, endosse l'identité de celui-ci pour les besoins de son enquête. Après Copie conforme, *déjà construit sur le thème du sosie. Louis Jouvet tient le rôle psychologiquement plus complexe dans un film policier de tradition bien française.*

23 h 35 Un Noël, une vie : Le professeur Minkovski.

23 h 50 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez-donc me voir.
12 h 30 Série : Les amours des années grises.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Les mercredis d'aujourd'hui madame.
15 h Aux plaisirs de l'œil : les 60 000 fusils.
De Beaumarchais, réal. M. Bluwal (redif.).
16 h 50 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : Le bonheur des tristes.
De C. Huppert, d'après L. Dietrich.
Les chagrins et la solitude d'un petit enfant séparé de sa mère malade.
22 h 10 Document : Charles Vanel. Les sillons de la vie.
De Y. Collart, réal. M. Lefèvre.
23 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

15 h Pour les jeunes.

18 h 55 Tribune libre.
Vivre debout.

19 h 10 Journal.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.

20 h Les petits papiers de Noël. (Angers.)

20 h 35 Divertissement : Fille d'amour.
Jeanne Moreau chante Norge.
Une émission de P. Gérard et J.-C. Averty.

21 h 30 Mon meilleur Noël : La gloire de Samba.
Un Africain homme à tout faire dans une brasserie à Paris rêve d'être boxeur. Par D. Karlin.

22 h Journal.

22 h 10 Cinéma : Le déjeuner sur l'herbe.
Film français de J. Renoir (1959), avec P. Meurisse, C. Rouvel, J. Morane, F. Sardou, I. Nordine, J.-P. Granval, C. Blavette, J. Claudio.
A la faveur d'un déjeuner sur l'herbe, un biologiste renommé, adepte de la fécondation artificielle, redécouvre la joie de vivre et de l'amour physique tel qu'il se pratique depuis toujours. Tourné selon la technique de la télévision, ce film pèche par un scénario didactique et des idées fumeuses sur le progrès scientifique. On y retrouve le style et l'esprit de Renoir dans des images de natures sensuelles et poétiques.

23 h 40 Mes meilleurs vœux.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, **Matinales** : Le secteur privé dans les hôpitaux : Miracle et misère ; Le cirque.
8 h, **Les chemins de la connaissance** : Les grands navigateurs portugais de la Renaissance (que nous ont apporté leurs grandes expéditions ?) : à 8 h 32, Le bestiaire de l'hiver : L'âne.
8 h 50, **Echec au hasard.**
9 h 7, **Matinée des sciences et des techniques** : Le tyran boiteux, d'Œdipe à Périandre : Reconnaissance des formes et intelligence artificielle.
10 h 45, **Le livre, ouverture sur la vie** : La Belle Lisse Poire du prince de Motordu, avec Pef.
11 h 2, **Ella Fitzgerald** (et à 17 h 32).
12 h 5, **Agora** : L'Extrême-Orient.
12 h 45, **Panorama** : Livres et expositions de photographie.
13 h 30, **Magazine des Jeunesses musicales de France.**
14 h, **Sons** : Ripailles.
14 h 5, **Un livre, des voix** : « Les Sept Fous », de R. Arlt.
14 h 47, **L'école des parents et des éducateurs** : L'enfant et le droit au mensonge.
15 h 2, **Le monde au singulier** : L'actualité selon un grand chef cuisinier.
15 h 45, **Archimedia** : La télévision.
15 h 45, **Contact.**
17 h, **Roue libre** : Sept manières de perdre son âme (l'orgueil et l'avarice).
18 h 15, **L'Odyssée,** d'après Homère.
19 h 25, **Jazz à l'ancienne.**
19 h 30, **La science en marche** : Promenade au jardin des sciences.
20 h, **La musique et les hommes** : « Instantanés », à la Péniche-Théâtre.
22 h 30, **Nuits magnétiques** : Nuits tropicales.

FRANCE-MUSIQUE

MUSIQUE ET POÉSIE

6 h, Œuvres de Gervaise, Beethoven, Soler et Fauré ; 7 h 2, Œuvres de Corrette, Beethoven et Stravinski.
8 h 10, **Œuvres de Haendel, Mozart et Kreisler.**
8 h 45, **Music joy of youth** : Œuvres de Haydn, Michaelides, Marcou.
9 h 2, **Quand musique et doulce poésie s'accordent** : « Shakespeare parolier » : Morley, Jones, Anonymes, Dowland.
10 h 15, **Goethe** : Haendel, Mozart, Reichardt, Zelter, Beethoven, Schumann, Berlioz, Malher et Bach.
12 h 5, **Concert** : Verlaine (en direct du Studio 119) : Œuvres de Debussy, Fauré, Hahn, Chausson et Trenet ; 13 h 5, Ezra Pound (le jazz des Beatnicks) : 14 h, Musique et poésie galante anciennes.
15 h, **De la poésie précieuse à la tragédie grecque,** œuvres de Malleville, Voiture, Godeau, Lambert, Moulinié, Molière - Lully, Quinault - Lully.
16 h, **Expressionnisme allemand** : Deux poètes « expressionnistes » : Mahler et Berg.
17 h, **Mallarmé et la musique** : Œuvres de Debussy, Ravel, Hindemith, Boulez.
18 h 5, **Franz Liszt** : Dante-Symphonie.
19 h, **Conteurs africains** ; 19 h 30, Lavelle (en direct du Studio 113).
20 h 30, **Concert** (en direct du Ranelagh) : Hommage à Henry Purcell : Œuvres de Purcell, Williams et Blow, par M. Deller, counter-tenor : J. Bowman, counter-tenor ; J. Turner, recorder ; D. Pugsley, recorder ; P. Vel, viole de gambe : H. Lester, harpsichord.
22 h 15, **Les songs américains** : « Autour de Billie Holiday ».
23 h 35, **Une journée particulière** : « Le 16 juin 1904 à Dublin », extraits de Mozart, Flotow et Rossini.
0 h 30, **Boby Lapointe,** par J. Diéval.

RECTIFICATIF. — Dans l'article de notre correspondant Claude Francillon sur la reprise des émissions de Radio Mont-Blanc (*le Monde* daté 27-28 décembre), une erreur de transmission est à l'origine d'une contrevérité. Il fallait lire : M. Gérard Stuffel *dément* (et non *demande*) que des négociations soient engagées avec la SOFIRAD...

● *Hommage à Georges Brassens* France-Inter rediffusera le 1er janvier la « Radioscopie » du chanteur récemment décédé.

● Une trentaine d'étudiants pro-israéliens ont occupé, dans la soirée du 28 décembre, les studios de la troisième chaîne de télévision au centre Devèze, rue François-Ier, à Paris, à la suite d'une émission de FR 3 diffusée le soir de Noël, et à laquelle participait le représentant de l'O.L.P., M. Ibrahim Sousse. Dans un communiqué, les étudiants qui appartenaient à l'Association des étudiants amis d'Israël et à l'Union des étudiants juifs de France, ont indiqué qu'ils entendaient ainsi protester contre l'organisation de l'émission du chanteur Guy Béart, dont un « montage » aurait laissé croire, selon eux, « *que le rabbin Fahri accepterait d'être sur le même plateau qu'Ibrahim Sousse* ».

● A la suite du vote positif du conseil municipal de la Dordogne, Radio-France annonce la création prochaine de Radio-Dordogne, l'une des radios décentralisées du service public qui, avec celle de Châteauroux, entreront en service dès le printemps 1982 (*le Monde* du 16 décembre).

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40

OFFRES D'EMPLOIS   OFFRES D'EMPLOIS   OFFRES D'EMPLOIS   OFFRES D'EMPLOIS

TITN
Société d'engineering
en informatique
Filiale **THOMSON CSF INFORMATIQUE**

Notre expansion rapide dans les domaines de la téléinformatique, de la gestion interactive temps réel et des microprocesseurs, nous conduit à renforcer largement nos équipes techniques et à rechercher :

Ingénieurs Chefs de Projets

GRANDE ECOLE, pour la conception et la réalisation de systèmes (téléinformatique, base de données). (Réf. 1 M)

Ingénieurs Système

GRANDE ECOLE, expérimentés sur mini ou micro-ordinateur. (Réf. 2 M)

Envoyez C.V., photo et prétentions en précisant la référence choisie à **T.I.T.N** - 1 à 5 rue Gustave Eiffel - 91420 MORANGIS.

MEDIA PA

URGENT P.M.E. 8 personnes conseil et assistance aux entreprises, recherche DIRECTEUR ADMINISTRATIF et CIAL, bonnes connaissances droit des sociétés dynamique efficace. Sal. déb. 6.000 F. Ecrire ou se présent. (ap.-midi seul) ASPAC, 36, rue de Constantinople, 75008 PARIS.

LE CENTRE HOSPITALIER D'ORSAY recherche INFIRMIERS (E) de secteur psychiatrique. Tél. 907-78-38, poste 1115.

Syndicat professionnel recherche pour assister son secrétaire général, F. 30-40 ans environ, bonne culture génér., bon niveau (DEUG droit, Lettres, Eco...), sténodactylo souhaitée. Expér. exigée. Disponible immédiat. Adr. C.V., lettre manuscrite, prét. s/nº 7.544 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Ingénieur
TP-Ponts-ESTP
ou ESSEC, ESC-débutant
pour diriger un centre de profits

UN GRAND GROUPE FRANÇAIS, recherche un **jeune diplômé** d'une grande Ecole de Commerce ou d'Ingénieurs pour lui confier la responsabilité d'un Centre de Profits (production - vente - gestion - 50 personnes).

Ce poste conviendrait à un candidat ayant une personnalité affirmée, un dynamisme marqué, un sens aigu des responsabilités, de solides qualités commerciales.

Larges perspectives d'évolution ultérieure dans le groupe.

Poste : ville Côte d'Azur

Ecrire sous réf. MU 286 AM



4.rue Massenet 75016 Paris

TRAVAUX NEUFS
Ingénieur électricien débutant - haut niveau chef de projets.

UN GRAND GROUPE INDUSTRIEL DU SECTEUR INDUSTRIE LOURDE recherche un **Ingénieur** ESE, IEG ou équivalent.

Rattaché au Siège à Paris, il assumera d'importantes responsabilités d'études et de réalisations d'installations pour les nombreuses usines du groupe, qui sont modernes et fortement automatisées.

Ce poste conviendrait à un candidat ayant des connaissances techniques solides et polyvalentes et des qualités d'homme "d'études" et de "réalisateur" sur le terrain.

Ecrire sous réf. KS284 AM.

efap — 4.rue Massenet 75016 Paris

emplois régionaux

QUAKER FRANCE

recrute

UN RESPONSABLE du service entretien
UN ADJOINT DU RESPONSABLE service entretien

pour son unité bretonne de produits alimentaires en conserves.

Le service compte plus de 30 personnes.

Les responsabilités qu'ils auront à se partager couvrent tous les domaines techniques en particulier les automatismes, l'entretien des bâtiments, l'entretien des lignes de production, les problèmes de chauffe.

Le choix se portera sur des candidats jeunes, de formation ingénieurs Centrale, Arts et Métiers, ICAM, ECAM.

Le responsable devra avoir une expérience terrain d'au moins 3 ans dans un service entretien, le sens du commandement, l'esprit d'initiative et d'entreprise.

Son adjoint peut être un débutant passionné par les problèmes techniques, de mécanique et d'électro-mécanique.

Tous deux parlent couramment l'anglais.

La rémunération tiendra autant compte de la personnalité que de l'expérience.

Adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf. RE 3 MO à :

QUAKER FRANCE
40 Boulevard de Dunkerque
13002 - MARSEILLE

Ingénieur chimiste haut niveau - débutant

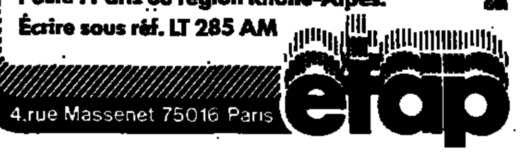
UN GRAND GROUPE FRANÇAIS, DU SECTEUR INDUSTRIE DES MATÉRIAUX, recherche un **Ingénieur Chimiste** de premier plan, diplômé d'une grande école (PC - ENSIC - Chimie Paris - Chimie Strasbourg...).

Il sera formé aux techniques du groupe et assurera des responsabilités importantes et diversifiées :
- assistance aux usines sur le plan des process et des produits : amélioration, information, qualité, méthodes contrôle...
- participation aux instances internationales concernant la profession : congrès, comités de normalisation...

Poste actif et varié impliquant goût marqué pour la technique et grandes capacités relationnelles.

Poste : Paris ou région Rhône-Alpes.

Écrire sous réf. LT 285 AM



Directeur d'une carrière souterraine moderne

UN GRAND GROUPE FRANÇAIS DU SECTEUR MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION recherche un **Ingénieur des mines** d'Alès, ayant un minimum de 5 ans d'expérience professionnelle dans le secteur mines ou carrières.

Il dirigera avec autonomie un établissement de 50 personnes, doté d'un parc de matériel très moderne.

Des qualités d'organisateur et d'animateur sont indispensables.

Poste : Sud-Est France

Rémunération : 150 000 F +

Écrire sous réf. PX 289 AM

efap — 4.rue Massenet 75016 Paris

TP-PONTS-ESTP ou HEC-ESSEC-ESC
responsable commercial fort potentiel

UN GRAND GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS, du secteur matériaux de construction, recherche un **Responsable Commercial** ayant l'entregent, le rayonnement, les qualités de négociateur, lui permettant d'être l'interlocuteur apprécié d'une grande clientèle, dans la région "Bourgogne".

Poste important et évolutif pour un candidat débutant désireux de faire carrière dans un Groupe performant.

Écrire sous réf. NQ 287 AM

efap — 4.rue Massenet 75016 Paris

A VALENCE

Crouzet

Division « Aérospatial »
pour son département Spatial-Engins
recherche

INGÉNIEURS Grandes Ecoles
Débutants ou expérimentés
pour postes en étude et développement.

INGÉNIEUR MÉCANICIEN
Objet : mécanismes et conditionnement mécanique de matériels aérospatiaux.
Compétences : calcul de structure - modélisation thermique.
Référence nº 231.

INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS (E.S.E., ENSERG)
Objet : conception de matériel embarqué.
Compétences :
POSTE 1 - électronique analogique et de puissance pour éléments de systèmes de conversion d'énergie embarqués.
Référence nº 232.
POSTE 2 - traitement de l'information pour équipements numériques avec calculateur ou microprocesseur.
Référence nº 233.

INGÉNIEUR LOGICIEL
Objet : logiciel temps réel ou microprocesseur.
Référence nº 234.

Pour tous ces postes
la connaissance de l'anglais est indispensable.
Adresser C.V., photo, références et prétentions en précisant la référence du poste choisi à :

CROUZET S.A. - 26027 VALENCE Cedex.

Société industrielle connue sur le marché
recherche
AGENTS RÉGIONAUX
Secteur : Est de la France, Champagne, Lorraine, Alsace, Franche-Comté, Rhône-Alpes, Bourgogne. Haute et Basse-Normandie, Centre.
Mission : Etudes d'implantation et ventes de containers pour la collecte mécanisée des ordures ménagères. Activité en constante expansion.
Contacts avec élus locaux et techniciens.
Env. C.V. détaillé s/nº 562 à : AGENCE HAVAS, 28, Grandes-Arcades, 67081 Strasbourg Cedex.

A.D.S.E.A. Isère recrute :
UN (e) DIRECTEUR (trice)
niveau 3
pour Service AEMO, TUTELLES, ENQUETES.
Il (Elle) devra avoir une expérience professionnelle dans le domaine social.
Une recherche personnelle approfondie.
Env. C.V., 30, rue Gay-Lussac, 38100 Grenoble.

ASSOCIATION recherche EMPLOYÉE ADMINISTRATIVE MI-TEMPS
PROGRAMME ACCUEIL
JEUNES ÉTRANGERS
Poste évolutif vers plein-temps et larges responsabilités. ANGLAIS COURANT. 40 ans min., 2.200 F. mensuel. Avantages sociaux. Disponible immédiatement. Env. lettre manuscrite + C.V. à A.F.S., 69, r. Rochechouart, 9e.

SOCIÉTÉ PARA-PUBLIQUE (Est Parisien)
recherche
CADRE
Pour gestion administrative des marchés de travaux VRD et ingénierie. Pratique marchés publics indispensable.
Ecrire sous le nº T 030602 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

PÉRIODIQUE TEXTILE HABILLEMENT, LEADER DANS SON SECTEUR : recherche
COMMERCIAL (E)
EXPÉRIMENTÉ (E) bien introduit (te) dans agences publicités. Rémunération : fonction capacité.
Env. C.V. manuscrit et prét. à : M. FERRONI, 21, impasse Truillot, Paris-11e.

Municipalité, 50 km Sud de Paris, recrute
RESPONSABLE
CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION POUR LA JEUNESSE
chargé d'interventions dans secteurs : emploi, formation logement, loisirs des jeunes, expér. néces. emploi contractuel. Adr. C.V. s/nº 114.409 M, à RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Pour création d'un département Société recherche
CADRE COMMERCIAL
ayant plusieurs années de réf. de la dom. du GARDIENNAGE. Il devra créer une clientèle, assurer la mise en place du personnel et sa gestion. Env. C.V. + prét. à Sté M.T.S., 32, rue Laugier, Paris 17e. Réponse assurée.

CHANTIER NAVAL SUD-OUEST
recherche
SON RESPONSABLE DÉPARTEMENT OFFSHORE
Le candidat devra être ing. grandes écoles, justifier une expérience production et engineering, offshore. Anglais courant.
C.V. et prétentions sous nº 7. 597 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75427 Paris 9e.

capitaux propositions commerciales

PARTICULIER RECHERCHE 300.000 F pr TRAITER AFFAIRE Somme(s) disponible(s) immédi. Remboursement prévu sur 5 à 7 ans. Faire parvenir propositions, sous nº 31228M, RÉGIE-PRESSE 85bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

propositions diverses

Emplois outre-mer, étranger MIGRATIONS Chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

Emplois et carrières de la Fonction publique FRANCE-CARRIÈRES Chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

travaux à façon

ENTREPRISE, sér. réf., effectue rapidement travaux peinture, menuiserie, décorat. Coordinat. tous corps d'état. Devis gratuit. Tél. : 368-47-84 - 893-30-02.

DEMANDES D'EMPLOIS

J. F., 23 ans, ex. références, très bonne présentation, cherche emploi réceptionniste, hôtesse. Téléphone : 261-12-59, après 18 h 30.

J. H., maîtrise Droit des affaires, diplôme sup. arabe littéraire, bonnes connaissances anglais et comptabilité cherche stage conseil juridique et fiscal. Téléphone : 251-53-79.

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

Vend, cause décès, TOYOTA Celica coupé, 9 CV, type TA 40 ZLMZ (année mai 81), 14.000 km. Prix Argus. Tél. : 820-18-62 et au 823-70-86 après 18 h.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

l'agenda du Monde

Artisans

RÉNOVATION bureaux, appts, magasins, tous corps d'état. devis gratuit. 822-48-71.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole. 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR - ARGENT. Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Bijoux anciens et occasions Or, argent, plaqué or anciens. Vente - Achat - Échange. AU DIAMANT ROSE 84, av. d'Italie, Paris. Mº Tolbiac.

ACHATS DIAMANTS
Beaux bijoux anciens et modernes. Argenterie MAEGHT, 37, av. Victor-Hugo, Etoile (Ventes - occasions).

ACHATS BRILLANTS
Toutes pierres précieuses, bijoux or, etc., argenterie. PERRONO-JOAILLIERS - ORFÈVRES à l'Opéra, 4, Chaussée-d'Antin Vente en occasion. Echange.

Cours

L'Allemand à MUNICH. Cours rapides intensifs de 3 semaines (ou 6, 9, 12 semaines, etc.). 1.650 F. Avec hébergement au centre de la ville : 2.400 F. Renseignements : ORBIS Internationales Spracheninstitut Rosental 5, 8000 MUNICH 2 - R.F.A.

Instruments de musique

PIANOS DROITS et à QUEUE. NEUFS et OCCASIONS. Sélection des meilleures marques européennes, équipées de mécanique Renner. Agence : BOSENDORFER, IBACH, FEURICH, EUTERPE, SCHIEDMAYER, PLEYEL, GROTRIAN - STEINWEG, SCHIMMEL, SEILER. Occasions : Steinweg, Bechstein, Blüthner, Pleyel, etc. 10 ans de garantie ts modèles S.A.V. et livraisons assurés. France et Outre-mer.

PIANOS MAGNE
Centre Musical Bösendorfer, 17, av. Raymond-Poincaré, 75116 Paris. Tél. : 553-20-60.
REMISE 5 % paiement comptant.

Mode

30 % MOINS CHER
Direct usines. COSTUMES TOP COLLECTIONS. 5, av. de Villiers 17e. Mº Villiers.

Moquettes

INCROYABLE
30.000 m²
DE MOQUETTE
en stock. A liquider pure laine et synthétique. Prix de gros assuré. Renseignements : 757-19-19

fonds de commerce

Bar pur centre . . .	160.000 F
Bar PMU, 7 ch. . .	270.000 F
Bar-hôtel TOURS	350.000 F
Bar Jeux 1.700 F	700.000 F
Journaux-librairie	420.000 F
H. 1*NN, 14 ch.	470.000 F
H. 2**NN Centre	1.200.000 F

Etude gratuite de prêts C.E.I.I.
108, boul. Beranger, 37000 TOURS. Tél. : (47) 20-23-71.

immeubles

Près Arc-de-Triomphe
imm. forte maçonnerie 19e s., caves, s/sol, parkings, 5e étage, 14 appts, libres, 19.000.000 F. Exclusivité Cab. SMADJA 18, r. Daunou, 2e, 261-68-62.

propriétés

LOIRET-SOLOGNE vends jolie PROPRIÉTÉ 80 ha, 130 km Paris. A7. lib. ste. MAISON gd stdg, 11 p., dép., FERME luxueuse, ÉTANG, par ext. loc. poss. chasse + 140 ha. En totalité ou par lots. Ecr. s/nº 7.532 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

domaines

Achète
GRAND DOMAINE
à vocation forestière et chasse. Préférence départements : 45-41-18-89-58. Écrire Havas Paris nº 200907.

viagers

F. CRUZ. 266-19-00.
8, rue La Boétie, Paris-8e. Px rentes indexées garanties. Etude gratuite, discrète.

L'immobilier

appartements ventes

2e arrdt

OPÉRA
dans immeuble réhabilité à neuf par ARCHITECTE SPÉCIALISÉ, STUDIOS 2 P., à partir de 350.000 F. Livrables de suite sur place tous les jours : 1, R. MONTSIGNY, 10 h./18 h. 261-15-15 ou 522-66-20.

3e arrdt

SQUARE DU TEMPLE
LIVING + CHBRE TT CONFT de CARACTÈRE, poutres refait neuf. A saisir. 325-75-42.

7e arrdt

UNIVERSITÉ BELLECHASSE dans très bel hôtel réhabilité entre cour et jardins, 400 m², dble hauteur s/plafond- boiseries. Tél. : 261-16-50.

16e arrdt

TROCADÉRO splendide appart. 150 m², vaste récept., 2 chbres, chambre service, parking. GARBI. 567-22-88.

94 Val-de-Marne

VITRY. LIMITE VILLEJUIF Appartement 3 pièces, tout confort, 63 m², cave, parking, état impec. (donnant sur square). Métro à 500 m : 420.000 F. Tél. : 594-17-72, le matin et/ou 678-88-38, le soir.

Province

CANNES
Bord de mer, devant la plage. Vue exceptionnelle. Splendides appartements Très bon rapport qualité-prix. CANNES MIDI. Boul. du Midi, 06150 CANNES. Téléphone : (93) 47-00-55.

Etranger

NEW YORK CITY
Très belle zone résidentielle. Réfection condominium de luxe. Libre printemps 1982.
Appartements de 3 (1 chambre) à 10 pièces (6 chambres) et toutes tailles intermédiaires. Quelques duplex penthouses avec vue panoramique. Prix d'achat : 330.000 à 3.500.000 dollars.
Pour plus d'information appeler :
JERRY KIERUS COMPANY
19-1 (212) 888-01-04 ou écrire : P.O. Box 4220 Grand Central Station New York NY 10017 U.S.A.

appartements achats

ACHÈTE 3-4 PIECES comptant Paris Bon quartier. URGENT. Mme LEULIER : 261-39-78 ou le soir : 900-84-25.

locations non meublées demandes

Paris

URGENT, J. H. cherche 2 pièces confort, sur Paris. Arrondissement indifférent. Loyer raisonnable. Tél. à Serge. 239-03-00, de 12 à 14 h. et 668-67-05, de 21 à 24 h.

locations meublées offres

Paris

Particulier à particulier loue petit studio équipé. Place d'Italie. 1.650 F par mois. Téléphone : 580-39-33.

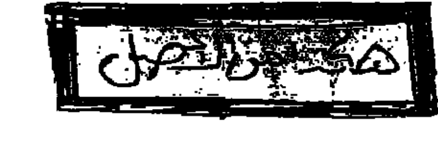
bureaux

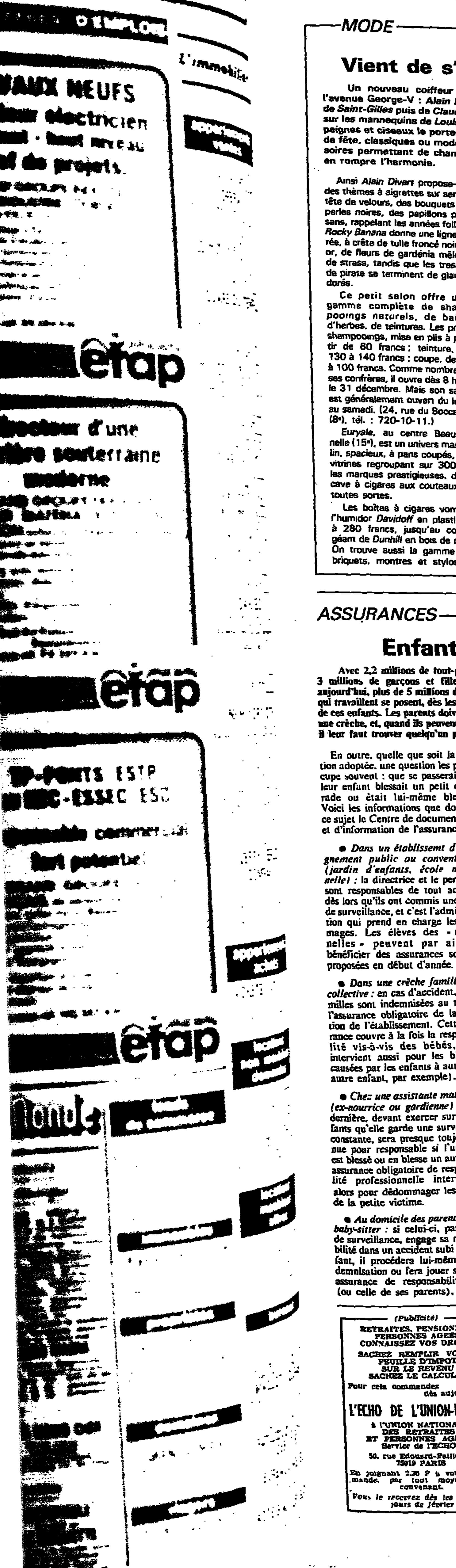
Locations

1 à 10 BUREAUX ts quartiers, depuis 550 F par mois.
MAILLOT - 293-45-55
Spécialiste Bur. depuis 1951.

VOTRE SIÈGE SOCIAL S.A.R.L. - R.C. - R.M. Constitution de Sociétés Démarches et tous services Permanence téléphonique.
355-17-50.

BUREAUX MEUBLÉS
Sièges de Stés av. secrétariat. Tél. télex toutes démarches pour création d'entreprise.
ACTE S.A. - 261-80-88 +
BORDEAUX (56) 81-95-80 TOULOUSE (61) 42-14-40.





INFORMATIONS « SERVICES »

MODE

Vient de s'ouvrir à Paris

Un nouveau coiffeur s'installe dans le périmètre de l'avenue George-V : *Alain Divert*. Ancien directeur artistique de *Saint-Gilles* puis de *Claude Maxime*, son talent s'est exercé sur les mannequins de *Louis Féraud, Lanvin* et *Per Spook*. Ses peignes et ciseaux le portent aux coiffures habillées d'un soir de fête, classiques ou modernes, avec toutes sortes d'accessoires permettant de changer le volume d'une coiffure sans en rompre l'harmonie.

Ainsi *Alain Divert* propose-t-il des thèmes à aigrettes sur serre-tête de velours, des bouquets de perles noires, des papillons persans, rappelant les années folles. *Rocky Banana* donne une ligne tirée, à crête de tulle froncé noir et or, de fleurs de gardénia mêlées de strass, tandis que les tresses de pirate se terminent de glands dorés.

Ce petit salon offre une gamme complète de shampooings naturels, de bains d'herbes, de teintures. Les prix : shampooings, mise en plis à partir de 60 francs ; teinture, de 130 à 140 francs ; coupe, de 70 à 100 francs. Comme nombre de ses confrères, il ouvre dès 8 h 30 le 31 décembre. Mais son salon est généralement ouvert du lundi au samedi. (24, rue du Boccador (8e), tél. : 720-10-11.)

Euryale, au centre Beaugrenelle (15e), est un univers masculin, spacieux, à pans coupés, aux vitrines regroupant sur 300 m² les marques prestigieuses, de la cave à cigares aux couteaux de toutes sortes.

Les boîtes à cigares vont de l'humidor *Davidoff* en plastique, à 280 francs, jusqu'au coffret géant de *Dunhill* en bois de rose. On trouve aussi la gamme des briquets, montres et stylos de *D.S. Dupont*, en laque poudre d'or. Stylos et billes sont d'une élégance cylindrique (à partir de 1 650 francs). Les nouveaux briquets *Dunhill* se parent d'un habillage de laque en tons de pierres dures, lapis-lazuli, œil de tigre, corail ou malachite (à partir de 1 370 francs). Les bagages comprennent les *must*. Les porte-habits *Lark* pour la cabine d'avion, *Cassegrain, Lancel, Longchamp* et *Mistra*.

Les cannes « surprise » révèlent un matériel de pêche ou une flasque de whisky. Le couteau pêcheur fait office de balance romaine pour la prise (210 francs), l'*opinel* géant tranche le jambon, tandis que le dépanneur de voiture dégage une pince ou un tournevis.

Côté parfums, *Euryale* offre le *Santos* de *Cartier* en flacon ovale rechargeable gainé d'acier brossé à lunettes dorées (à partir de 390 francs). *Antaeus* de *Chanel* se présente en rouge ou noir, selon les produits. Le nombre de trousses de toilette est impressionnant : d'*Aramis* (à partir de 165 francs) à *l'eau sauvage* de *Christian Dior*, *Kourou* d'*Yves Saint-Laurent* et *Equipage* d'*Hermès*.

NATHALIE MONT-SERVAN.

ASSURANCES

Enfants en garde

Avec 2,2 millions de tout-petits âgés de moins de trois ans et quelque 3 millions de garçons et filles de trois à six ans, la France compte, aujourd'hui, plus de 5 millions d'enfants en bas âge. Aux pères et aux mères qui travaillent se posent, dès les vacances terminées, le problème de la garde de ces enfants. Les parents doivent confier les plus petits à une nourrice ou à une crèche, et, quand ils peuvent envoyer les plus grands à l'école maternelle, il leur faut trouver quelqu'un pour venir les chercher à la sortie.

En outre, quelle que soit la solution adoptée, une question les préoccupe souvent : que se passerait-il si leur enfant blessait un petit camarade ou était lui-même blessé ? Voici les informations que donne à ce sujet le Centre de documentation et d'information de l'assurance.

● *Dans un établissemt d'enseignement public ou conventionné (jardin d'enfants, école maternelle) :* la directrice et le personnel sont responsables de tout accident dès lors qu'ils ont commis une faute de surveillance, et c'est l'administration qui prend en charge les dommages. Les élèves des « maternelles » peuvent par ailleurs bénéficier des assurances scolaires proposées en début d'année.

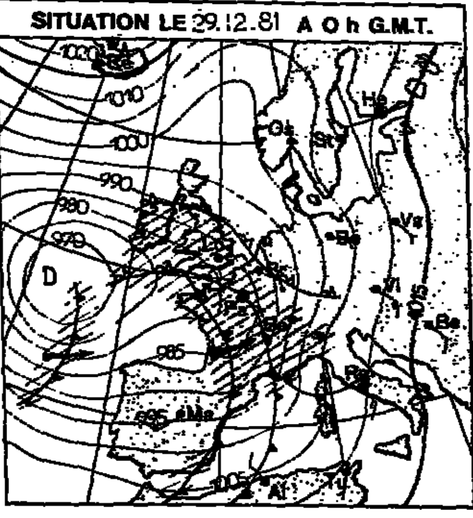
● *Dans une crèche familiale ou collective :* en cas d'accident, les familles sont indemnisées au titre de l'assurance obligatoire de la direction de l'établissement. Cette assurance couvre à la fois la responsabilité vis-à-vis des bébés, mais intervient aussi pour les blessures causées par les enfants à autrui (un autre enfant, par exemple).

● *Chez une assistante maternelle (ex-nourrice ou gardienne) :* cette dernière, devant exercer sur les enfants qu'elle garde une surveillance constante, sera presque toujours tenue pour responsable si l'un d'eux est blessé ou en blesse un autre. Son assurance obligatoire de responsabilité professionnelle interviendra alors pour dédommager les parents de la petite victime.

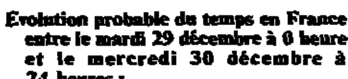
● *Au domicile des parents par un baby-sitter :* si celui-ci, par défaut de surveillance, engage sa responsabilité dans un accident subi par l'enfant, il procédera lui-même à l'indemnisation ou fera jouer sa propre assurance de responsabilité civile (ou celle de ses parents), à condition que le contrat prévoie la garde d'enfants à titre onéreux. A noter que les jeunes mis en relation avec une famille par l'intermédiaire d'une organisation de baby-sitting bénéficient généralement de l'assurance souscrite pour eux par cet organisme. En revanche, si l'enfant cause lui-même un dommage à autrui, sa famille pourra faire jouer son assurance de responsabilité civile.

● *Au domicile d'un membre de la famille (tante, grand-mère...) :* si celui-ci est reconnu responsable d'un accident causé par l'enfant, l'assurance de responsabilité civile familiale de ses parents s'applique à condition qu'elle comprenne une « extension » spéciale prévoyant la garde des enfants à titre gracieux. Attention : descendants et ascendants ne sont pas considérés comme tiers entre eux, et si un enfant blesse sa grand-mère ou si celle-ci porte la responsabilité d'un accident subi par lui, leurs assurances respectives de responsabilité civile ne pourront pas intervenir.

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 30.12.81 DÉBUT DE MATINÉE



Evolution probable du temps en France entre le mardi 29 décembre à 0 heure et le mercredi 30 décembre à 24 heures :

Le flux instable qui s'établit sur la France s'atténuera progressivement par le sud-ouest à l'avant d'une nouvelle perturbation.

Mercredi, établissement d'un temps variable avec averses plus nombreuses du nord de la Loire aux frontières du nord et de l'est, ainsi que des Alpes à la Corse où elles seront encore orageuses. Neige au-dessus de 1 500 m. En cours d'après-midi, une nouvelle aggravation nuageuse débutera du Bassin aquitain au Midi méditerranéen avec des pluies, plus marquées sur les Cévennes et le sud des Alpes, pour s'étendre en soirée au sud d'une ligne Saint-Malo - Genève.

Les vents de sud-ouest modérés à assez forts, forts près de l'Atlantiue et en Manche, s'orienteront progressivement au sud. Les températures resteront supérieures aux normales.

Le 29 décembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 977,7 millibars, soit 733,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 28 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 28 au 29 décembre) : Ajaccio, 15 et 10 degrés ; Biarritz, 15 et 8 ; Bordeaux, 10 et 6 ; Bourges, 9 et 6 ; Brest, 9 et 6 ; Caen, 7 et 6 ; Cherbourg, 4 et 6 ; Clermont-Ferrand, 9 et 6 ; Dijon, 3 et 2 ; Grenoble, 4 et 2 ; Lille, 5 et 2 ; Lyon, 8 et 4 ; Marseille, 11 et 9 ; Nancy, 4 et 1 ; Nantes, 10 et 5 ; Nice, 9 et 7 ; Paris-Le Bourget, 8 et 5 ; Pau, 16 et 3 ; Perpignan, 13 et 6 ; Rennes, 8 et 6 ; Strasbourg, 0 et – 3 ; Tours, 9 et 7 ; Toulouse, 12 et 4 ; Pointe-à-Pitre, 26 et 23 degrés.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 21 et 14 degrés ; Amsterdam, 2 et 1 ; Athènes, 14 et 14 ; Berlin, – 3 et – 7 ; Bonn, 2 et 0 ; Bruxelles, 5 et 2 ; Le Caire, 20 et 9 ; îles Canaries, 24 et 16 ; Copenhague, – 1 et – 3 ; Dakar, 27 et 21 ; Genève, 1 et – 1 ; Jérusalem, 12 et 6 ; Lisbonne, 13 et 7 ; Londres, 5 et 4 ; Madrid, 10 et 5 ; Moscou, – 5 et – 7 ; Nairobi, 27 et 13 ; New-York, 8 et 5 ; Palma-de-Majorque, 18 et 13 ; Rome, 13 et 11 ; Stockholm, – 7 et – 16.

PRÉVISIONS POUR LE 30 DÉCEMBRE, A 0 HEURE (G.M.T.)

PRÉVISIONS DU MERCREDI 30 DÉCEMBRE 1981 AU SAMEDI 2 JANVIER 1982

Persistance du temps doux et humide, rafraîchissement à partir du 1er janvier

Mercredi 30 décembre. – Temps variable avec de nombreuses averses sur la moitié est du pays, éclaircies plus larges sur l'ouest, vent de secteur sud-ouest à ouest modéré et irrégulier s'orientant à sud près de l'Atlantique. Températures minimales 3 à 5 degrés à l'intérieur, 6 à 8 degrés sur les côtes, maximales 6 à 10 degrés, atteignant 12 degrés dans le Midi.

Jeudi 31 décembre. – Temps un peu plus frais le matin, après une courte amélioration le ciel se couvrira rapidement par le sud-ouest avec l'arrivée de nouvelles pluies et des vents forts de secteur sud. Températures maximales sans grands changements, au-dessus de la normale saisonnière.

Vendredi 1er janvier. – Résidus pluvieux le matin de l'Alsace aux Alpes et à la Corse. Sur le reste du pays, averses sur les versants nord des massifs montagneux, vent de secteur nord avec établissement du mistral et de la tramontane.

Samedi 2 janvier. – Temps plus froid le matin avec gelées dans l'intérieur. Belles éclaircies matinales, puis nouvelle aggravation pluvieuse s'étendant aux régions de l'ouest avec renforcement des vents. Beau temps persistant sur les régions méridionales et les Alpes.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des lundi 28 et mardi 29 décembre 1981 :

UN DÉCRET

● Modifiant le décret du 22 décembre 1958 fixant la composition des tribunaux de grande instance, d'instance et des cours d'appel.

UNE LISTE

● Des candidats déclarés aptes à l'emploi d'élève ingénieur des travaux de la météorologie.

UN TABLEAU

● Des éléments retenus pour le calcul des bénéfices agricoles forfaitaires imposables au titre de l'année 1980 (revenus de 1980).

PARIS EN VISITE

JEUDI 31 DÉCEMBRE

« La Conciergerie et la Sainte-Chapelle », 14 h 45, 1, quai de l'Horloge (Mme Legrégeois.)

« Ancienne école de médecine », 15 h, métro Maubert, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« Fastes du gothique », 14 h 45, Grand Palais (Mme Angot).

« Trésors des musées de Liège », 11 h, Petit Palais (Arcus).

« Présence du Moyen-Age », 15 h 30, église Saint-Séverin (Histoire et archéologie).

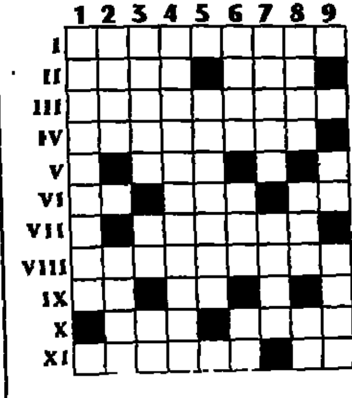
« Les chefs-d'œuvre du Musée », 10 h, Musée du Louvre.

« Hôtels de l'île-Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie (Résurrection du passé).

« Les Gobelins », 14 h 30, 42, avenue des Gobelins (Tourisme culturel).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3092



HORIZONTALEMENT

I. Chanteur d'avenir. – II. Distraite. Dans l'Ain on y prêche ; dans l'autre on y pêche. – III. Ses farces ne sont pas plus appréciées que ses boulettes. – IV. Il ne s'agit pas de faire la sourde oreille, pas plus que de s'écouter pour s'en débarrasser. – V. Se montre peu coopérant. – VI. Son ou lumière. A bercé Moïse dans sa plus tendre enfance. Découvert. – VII. Mère accueillante. – VIII. Vols de grues. – IX. Forme d'avoir pour un dépossédé. Article. – X. Couvre les côtes et découvre les torses. Danois que Charlemagne traita comme un chien. – XI. Laissent poindre certains jours précurseurs de la fin des temps. Note.

VERTICALEMENT

1. Verbe actif, rarement réfléchi. – 2. Assure le commandement quand il précède le major. On est ravi d'y être porté et stupéfait d'en descendre. – 3. Nom en qui Racine voyait une cruelle injure. Copulative. Personnel. – 4. Subir l'effet de certaines lois attractives. – 5. On ne la prête généralement pas sans intérêt. – 6. Des chiffres et des lettres. « Moitié » de la Bible. Stoppe tout avancement quand il se déplace. – 7. Sujet ne s'accordant pas avec la troisième personne du Verbe. Consacré mais non cautionné par la Princesse. – 8. Maître d'école qui considérait les bavards. Qui a fait l'objet d'une pénible sortie. Fourvoyé. – 9. Adverbe. Se jette quand il est mauvais.

Solution du problème n° 3091

Horizontalement

I. Diminutif. – II. Enucléer. – III. Bort. Laon. – IV. Ou. Erne. – V. Risse. Oie. – VI. Dev. Clos. – VII. Périmée. – VIII. Mu. Gag. – IX. Etrennés. – X. Na. Etal. – XI. Thons. Ecu.

Verticalement

1. Débordement. – 2. Inouïe. Utah. – 3. Mur. S.V.P. – 4. Ictus. Egéen. – 5. N.L. Écran. – 6. Uélé. Ligne. – 7. Tea-room. Été. – 8. Ironise. Sac. – 9. Née. Et. Lu.

GUY BROUTY.

FORMATION PERMANENTE

L'INSTITUT D'ÉDUCATION POPULAIRE. – L'Institut national d'éducation populaire organise des stages de formation s'adressant à des formateurs et des animateurs : du 9 au 10 janvier 1982, Peinture et imagination, pratique de la peinture ; du 11 au 15 janvier, Initiation au langage plastique ; du 18 au 23 janvier, Peinture et imagination, Pratique de la peinture ; du 28 janvier au 5 février, Les activités d'expression corporelle comme technique d'animation : connaissance de l'expression corporelle ; du 4 au 5 février, l'éducation populaire en 1982 ; du 6 au 7 février, Peinture et imagination, Pratique de la peinture ; du 8 au 13 février, Grosses têtes et marionnettes de carnaval, construction et manipulation de formes animées ; du 8 au 13 février, Le langage théâtral, Théâtre et écriture ; du 13 au 20 février, Cinéma pays minier, Prise de vues, Photo ; du 15 au 19 février, Le corps et son espace dans la peinture, introduction à la figure ; du 22 au 26 février, Environnement social de l'animation, Analyse des systèmes politiques ; du 23 au 25 février, Conduite de réunion, Perfectionnement.

★ **11, rue Willy-Blumenthal, 78160 MARLY-LE-ROI, tél. : 958-84-18.**

PRESSE

FUSION ET COMPRESSIONS DANS LA PRESSE DE L'AUTOMOBILE

La fusion des titres *Auto-Moto* et la *Revue de la Prévention routière* (dont le premier numéro paraîtra en janvier) donne lieu à une restructuration de l'équipe rédactionnelle. Seize journalistes sont concernés par les mesures de compressions qui en découlent.

Ils collaboraient à la *Revue de la Prévention routière*, dont le directeur a annoncé qu'il ne renouvellerait pas en 1982 le contrat le liant à la société qui l'éditait depuis quatorze ans, dirigée par M. Philippe Chancerel. Celui-ci, perdant son meilleur client, a demandé et obtenu de l'inspection du travail le licenciement, pour cause économique, d'une partie de son personnel. Tout en précisant qu'il n'était nullement engagé vis-à-vis des rédacteurs, dessinateurs, photographes, maquettistes qui collaboraient régulièrement à la revue, et qu'il rétribuait « à la pige ». Le directeur de la *Revue*, pour sa part, affecte de ne pas connaître ces journalistes.

Appuyés par quatre syndicats (S.N.J., C.G.T., C.F.D.T. et C.G.C.) les licenciés entendent faire appel de cette « liquidation ».

● « *L'avenir et le rôle du secrétaire de rédaction dans le journal informatisé* », tel sera le thème d'un colloque organisé les 21 et 22 janvier à Paris au Centre de perfectionnement des journalistes (33, rue du Louvre), sous le patronage de l'Association des secrétaires de rédaction.

L'A.S.R. vient, d'autre part, de tenir son assemblée générale annuelle à l'issue de laquelle a été élu son bureau : *président*, Francis Martineau (du C.P.J.) ; *vice-présidents*, Marc Poupon (*l'Humanité*) et Jean Roger (*la France agricole*) ; *trésorier*, Raymond Girard (*Cultures marines*) ; *secrétaire général*, Marc Chalus (*Investir*) ; *secrétaires adjoints :* Bruno Fougère (*le Revenu français*), Nicole Ligney (pigiste) et Jean-Claude Rouy (*le Monde*).

★ **Association des secrétaires de rédaction, 52, rue Richer, 75009 Paris. Tél. : 824-65-70.**

BREF

CONSOMMATION

LA PERMANENCE DE L'UNION FÉMININE. – L'Union féminine civique et sociale (Ile-de-France) signale que sa permanence de défense et information du consommateur est ouverte dorénavant tous les jeudis, de 14 heures à 16 h 30, au 6, rue Béranger, 75003 Paris.

COLLECTIVITÉS. – Le Centre d'information des comités d'entreprises et collectivités (C.I.C.E.C.) indique que l'on peut recevoir gratuitement (en faisant la demande écrite et en joignant une enveloppe timbrée) la liste qu'il édite et qui regroupe, sur Paris et la proche banlieue, les meilleures adresses des fournisseurs des collectivités (biens de consommation et services) avec des réductions de 10 % à 50 % sur les prix de détail. Portes ouvertes aux particuliers munis du document C.I.C.E.C.

★ **C.I.C.E.C., 6, rue Gustave-Doré, 75017 Paris, téléphone : 766-73-09.**

CIRCULATION

PARIS : VOIES SUR BERGES RÉOUVERTES PARTIELLEMENT. – Une partie des voies sur berges a été réouverte lundi 28 décembre à la circulation en raison de la décrue de la Seine. Il s'agit du tronçon situé entre le boulevard Murat et le pont de Grenelle.

« LE DEUX ROUES DANS LA VILLE ». – Afin de favoriser le développement de la circulation des « deux roues » (bicyclettes et cyclomoteurs), dans les villes, un concours sera ouvert durant toute l'année 1982 entre les municipalités et ls collectivités locales. Les candidats devront présenter les aménagements (faits ou en projet) en faveur des « deux roues ».

★ **« Le deux roues dans la ville », 33, avenue Mac-Mahon, 75017 Paris, téléphone : 755-71-40.**

DOCUMENTATION

RÉHABILITATION. – Le guide pour l'amélioration des logements existants est conçu comme un outil de travail pour les professionnels intervenant dans des opérations de réhabilitation. Conseils, textes officiels, références.

★ **195 F, CATED, 9, rue La Pérouse, 75784 Paris, Cedex 16. Tél. : 720-10-20.**

LA MAISON

ART MEXICAIN. – Après avoir sillonné le Mexique pendant treize ans, Serge et Danielle Corbay viennent d'ouvrir une boutique au Village suisse. Ils y présentent les diverses expressions de l'art mexicain : précolombien avec de belles reproductions réalisées par un artiste mexicain (de 300 à 2 000 F), populaire avec les terres cuites motrochromes du Guerrero et des peintures naïves de Reynaldo Ascencio. l'artisanat contemporain est représenté par les plats et les oiseaux d'Ortiz et par les animaux fantastiques de Heron Martinez, céramiste à l'imagination très surréaliste.

★ **« Mexica », Village suisse, 8, rue du Général-Baratier, 75015 Paris. Tous les jours sauf mardi et mercredi.**

TRANSPORTS PARISIENS

ROCADE. – La R.A.T.P. met en service le 7 janvier la ligne 390 Vélizy-Villacoublay (avenue de l'Europe) - Bourg-la-Reine (gare). Cette rocade, longue de 14,160 kilomètres, relie six communes de banlieue (Meudon, Le Plessis-Robinson, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bourg-la-Reine) au pôle d'emploi et de commerce de Vélizy-Villacoublay. Elle dessert aussi deux hôpitaux (A.-Béclère et M.-Lannelongue). Soixante et onze mille habitants et trente-six mille emplois sont concernés par la création de cette nouvelle ligne. Elle offre enfin une possibilité de correspondance avec onze autres lignes d'autobus et permet la correspondance avec la ligne B du R.E.R. à Bourg-la-Reine. Cette rocade de moyenne banlieue réalise ainsi une des grandes liaisons intercommunales absolument indispensables à l'organisation du système de transport en Ile-de-France.

VIVRE A PARIS

LOGER LES ÉTUDIANTS. – La Fédération nationale des associations d'élèves en grandes écoles (FNAGE) recherche, à Paris, des chambres, studios ou appartements à louer, et propose aux parents son service de cours particuliers.

★ **FNAGE, 18, rue Dauphine, 75006 Paris, tél. : 325-94-94 du lundi au vendredi inclus de 14 heures à 18 heures.**

Le Monde

régions

Ecologie et économie : antinomie ou compromis ?

SUR LE PLATEAU DE LANNEMEZAN (HAUTES-PYRÉNÉES)

Du fluor dans les labours

Lannemezan. — « *On l'aimait bien notre Francette, une frisonne pie noire de sept ans, bonne laitière et tout. Mais elle ne pouvoit plus suivre les autres jusqu'au pré. Elle avait une raideur dans la colonne vertébrale, des caries dentaires et des grosseurs osseuses sur les côtes. A cause du fluor de Pechiney. Il a fallu la vendre pour la boucherie, trois ans trop tôt. Mais l'usine a payé le manque à gagner.* »

Jean-Michel Cazes, cinquante et un ans, agriculteur à Campistrous (Hautes-Pyrénées), raconte ça comme s'il s'agissait d'une affaire banale. Une nouvelle contrainte de son métier, une calamité naturelle, inévitable. Du seuil de sa ferme on aperçoit à 7 kilomètres au nord les cheminées de l'usine d'aluminium de Pechiney. Nuit et jour depuis plus de quarante ans elles rejettent du fluor, un gaz invisible qui brûle les végétaux et se fixe dans le squelette des bestiaux.

Jean-Michel Cazes est président de l'association des agriculteurs de la région de Lannemezan. Ils sont quatre-vingt-dix qui ont signé une convention avec l'entreprise. Après expertise contradictoire, Celle-ci indemnise pour les dégâts qu'elle cause : 500 000 francs l'an dernier pour soixante-dix bovins atteints de fluorose, des arbres qui ont séché sur pied, des plants de maïs et de vigne jaunis par le fluor.

C'est le prix (fort modique) que paye ici l'industrie pour avoir le droit de polluer. Les paysans des environs de Lannemezan, ceux-là au moins, en ont pris leur parti. Il fallait vendre ou vivre à l'ombre de Pechiney.

Là-haut, à l'usine, qui étale ses halls d'un kilomètre de long sur un plateau venteux, ras comme la main, on ne regarde pas le paysage. On surveille les fours électriques, où bouillonne vingt-quatre heures sur vingt-quatre un mélange de cryolithe et d'alumine. Trois cents fours rougeoyant et lâchant des fumées. Toutes les quatre heures, une machine vient les soulager de l'aluminium qu'ils ont fabriqué et les regarnit en alumine, blanche comme neige.

Mais ces opérations s'effectuent quasiment à l'air libre : de la cryolithe chauffée à mille degrés s'échappe du fluor. On tente de la capter au passage par d'énormes conduites. Le gaz est expédié vers une station de traitement qui le récupère. Il s'en échappe tout de même 400 tonnes par an que les vents d'ouest et du sud poussent vers des herbages à des kilomètres à la ronde.

Lors de son installation sur le plateau, en 1939, l'usine produisait 6 000 tonnes d'aluminium par an. Il en sort dix fois plus aujourd'hui. Pendant longtemps, alors que les fours se multipliaient, les ingénieurs se sont peu soucié de ce qu'ils envoyaient dans l'atmosphère. En 1971, on estime que l'usine lâchait 1 200 tonnes de fluor par an.

Pourtant, depuis des années, les éleveurs constataient que leurs bêtes dépérissaient. Les vétérinaires eux-mêmes y perdaient leur latin. Les forêts les plus proches de l'entreprise faisaient elles aussi grise mine et, dans les potagers, les légumes ne venaient plus comme autrefois.

Une association fut créée en 1966 qui obtint de Pechiney l'indemnisation des dégâts les plus

De notre envoyé spécial

évidents. Quant à diminuer les émissions, il n'y fallait pas songer. La technique, paraît-il, s'y opposait. Dix ans plus tard, la situation était devenue telle que les experts scientifiques pouvaient prédire que, s'il n'y était porté remède, la région ne serait bientôt plus qu'un désert. Les paysans suppliaient l'administration d'intervenir. Peine perdue. Il n'était pas question de causer la moindre contrariété au plus gros employeur du département.

Alors, au volant de leurs tracteurs, les cultivateurs en colère firent le blocus de l'usine pendant quinze jours et obligèrent le directeur d'alors à venir voir de ses yeux bêtes et plantes malades.

La préfecture mit l'industriel en demeure de diminuer ses rejets des deux tiers avant 1979. Les objections financières et techniqus s'évanouirent comme par miracle. Pechiney mit à la casse une partie de ses vieilles cuves et les remplaça par des fours automatiques, moins gourmands en électricité et de meilleur rendement. La production s'accrut d'autant et la pollution tomba à 400 tonnes par an.

Dans les administrations comme à l'usine on crut alors que c'en était fini avec l'agitation paysanne. Pas du tout. Une cinquantaine d'irréductibles groupés dans une association des propriétaires de La Barthe-de-Neste refusent les indemnités offertes par Pechiney. Ils engagent procès sur procès. Le premier, devant le tribunal administratif, pour faire annuler l'arrêté préfectoral autorisant l'entreprise à lâcher 400 tonnes de fluor par an. L'affaire devrait être jugée prochainement.

Le second pour obtenir une réparation totale des dégâts imputables à la production industrielle de 1966 jusqu'à ce jour. Estimation des agriculteurs : les dommages de tous ordres qu'ils ont subis s'élèveraient à plus de 16 millions de francs. Ils vont même jusqu'à calculer la dépréciation de leurs terres qui contient peut-être du fluor pour des générations. Des experts ont été désignés par le tribunal depuis trois ans déjà. On attend leurs conclusions avec curiosité. Ce sera la première fois que les effets sur l'agriculture d'une pollution atmosphérique seront calculés en argent et sur une longue période.

En maintenant ainsi leur pression, les paysans contraignent aussi les fonctionnaires à ne pas relâcher la vigilance. Les inspecteurs des établissements classés sont si peu nombreux dans le département que, de leur propre aveu, ils ne peuvent « *traiter que les plaintes* ». Ils se font tout de même communiquer, tous les mois, les chiffres d'émission de fluor de l'usine d'aluminium.

Où est le seuil au-dessous duquel les plantes et les bêtes ne souffriront plus du fluor ? Nul ne le sait. Cette recherche n'a même pas été entreprise. Il est vrai que l'on n'a jamais aperçu, à Lannemezan, le délégué à l'environnement de la région Midi-Pyrénées...

Si, en 1986, l'usine Pechiney, rajeunie, modernisée et performante, produit enfin de l'aluminium sans polluer son voisinage, c'est bien aux paysans qu'elle le devra. Mais il aura fallu vingt ans de chicane pour y parvenir.

MARC AMBROISE-RENDU.

DANS L'ARRIÈRE-PAYS DE GRASSE

La carrière de la discorde

Nice. — D'où les entrepreneurs des Alpes-Maritimes tireront-ils les matériaux dont ils ont besoin pour fabriquer leur béton ? La question se pose dans beaucoup de régions de France. Elle est particulièrement délicate à résoudre sur la Côte d'Azur. Les besoins du bâtiment et des travaux publics y sont considérables, mais les sites plus fragiles qu'ailleurs.

Les gravières installées sur le cours inférieur du Var, dont on extraie 2 200 000 tonnes de matériaux chaque année, menacent la nappe phréatique où plusieurs communes et une quarantaine d'exploitations agricoles puisent leur eau. Leur activité devrait pratiquement cesser à la fin de 1982 ou tout au moins se réduire aux apports naturels de la rivière, soit 300 000 tonnes par an. Il faut donc aller chercher ailleurs les granulats, dans des carrières situées à l'intérieur du pays.

Le 10 novembre, le préfet des Alpes-Maritimes a autorisé l'entreprise Jean Spada à installer une usine de concassage (production annuelle 600 000 tonnes) à Gourdon, l'un des plus beaux villages en nid d'aigle de la Côte d'Azur, à 12 kilomètres au nord de Grasse. Là, fonctionne depuis 1970 une carrière qui a été exploitée jusqu'ici sur une soixantaine d'hectares.

Le projet d'extension des exploitations soulève depuis cinq ans l'opposition des associations de défense de l'environnement, des scientifiques, de la population et des élus de la région. Toutes tendances politiques confondues douze communes viennent de créer un syndicat intercommunal de défense.

De notre correspondant régional

Selon les opposants, l'agrandissement de la carrière aurait au moins quatre conséquences : la destruction d'un site naturel presque entièrement boisé, une gêne sévère pour l'observatoire du centre d'études et de recherches géodynamiques et astronomiques (CERGA) situé à quelques kilomètres de là, d'importantes perturbations dans la circulation routière, un risque accru d'accidents et de graves atteintes au tourisme local, enfin. On redoute notamment le passage de trois cents camions par jour sur les routes étroites et sinueuses de l'arrière-Pays de Grasse.

En quatre ans, soixante mille signatures ont été recueillies auprès des habitants et des visiteurs de Gourdon. L'Académie des sciences et l'Union astronomique internationale ont apporté leur soutien sans réserve aux chercheurs du CERGA (*le Monde* du 11 juillet 1979).

Face à cette levée de boucliers, l'administration s'est efforcée de démontrer, études techniques à l'appui, que le choix du site était le plus rationnel tant du point de vue économique qu'au regard des impératifs de protection de l'environnement. La chambre de commerce et d'industrie des Alpes-Maritimes, les entreprises de construction, appuient le projet.

L'autorisation délivrée par le préfet est assortie de nombreuses conditions qui ont pour but de limiter les bruits, les émissions de poussière, la pollution des eaux, les risques d'incendie. L'installation de concassage ne pourra démarrer qu'après la réalisation de divers travaux routiers préfinancés par l'entreprise Spada.

Ces garanties n'ont pas désarmé les opposants. Ils craignent qu'avec le temps la plupart des exploitants de granulats du département ne viennent s'installer à Gourdon. On cite l'exemple de la carrière de Roquefort-les-Pins, à mi-chemin entre Grasse et Nice, ouverte en 1970 pour une production de 200 000 tonnes par an et dont l'activité a été multipliée par huit en quelques années.

Les élus de gauche — le maire communiste de Grasse, M. Georges Vassalo en tête — sont surtout déçus par les réactions du nouveau gouvernement. « *Le changement,* écrit *le Patriote*, hebdomadaire du P.C. des Alpes-Maritimes, *devrait être la défense de l'environnement et de la qualité de la vie, mais aussi le respect de l'avis exprimé par l'ensemble d'une population et de ses élus.* » M. Michel Crépeau, ministre de l'environnement, est mis en cause, lui qui avait donné l'assurance qu'il ne pouvait y avoir de « *politique du fait accompli* ».

La municipalité de Gourdon, initialement favorable à l'exploitation de la carrière, a lancé deux actions en justice. L'une tend à résilier le bail de location des terrains à la société Spada, l'autre à faire annuler l'arrêté du préfet. En attendant que la justice tranche, les « *besoins économiques vitaux* » du département l'ont emporté.

GUY PORTE.

Ile-de-France

A Saint-Ouen-l'Aumône (Val-d'Oise)

Vérité des prix à la cantine

La municipalité de Saint-Ouen-l'Aumône (Val-d'Oise) a décidé de faire payer à son réel prix de revient le ticket de cantine scolaire vendu aux élèves qui habitent d'autres communes mais qui fréquentent les écoles de la ville. Le maire, M. Alain Richard, député socialiste, engage là une épreuve de force pour contraindre les communes concernées à prendre en charge les dépenses scolaires de tous leurs administrés, quelles que soient l'école et la ville qu'ils choisissent pour inscrire leurs enfants.

A Saint-Ouen-l'Aumône, le ticket de cantine scolaire coûte 22 francs, mais il est facturé aux familles, en fonction du barème du quotient familial, entre 8 francs et 13 francs. Reste donc à la charge de la commune (et par conséquent des impôts locaux) une somme d'environ 10 francs par repas et par enfant. Mais, lorsque l'élève est domicilié dans une autre commune, les impôts locaux payés par ses parents « *ne viennent pas abonder le budget de ma ville* », explique M. Richard, puisque « *aucun règlement général n'impose aux municipalités de participer aux frais occasionnés par leurs habitants dans une autre ville que la leur* ». « *Jusqu'en 1981*, poursuit-il, *nous avons accordé toutes les dérogations d'inscriptions dans nos écoles qui nous étaient demandées, et, pour ne pas faire de différence entre les familles, nous avons appliqué à tous les élèves, saint-ouennais ou non, le barème du quotient familial quand il s'est agi de facturer les tickets de cantine. Mais ce phénomène a pris, à la dernière rentrée scolaire, une telle ampleur que nous ne pouvons plus accepter la perte financière qu'il occasionne.* »

Sur mille cinquante demi-pensionnaires, quatre-vingt-dix-neuf n'habitent pas Saint-Ouen : soit un déficit de 300 000 francs. « *On ne peut pas subventionner ainsi les budgets des autres communes !* », lance M. Alain Richard. Il a proposé, par lettre, à chacun des maires concernés, de prendre désormais à leur compte, au prix coûtant, le ticket de cantine scolaire, quitte ensuite — en fonction de la politique de chaque commune — à prévoir telle ou telle réduction familiale.

S'ils acceptent, le maire de Saint-Ouen-l'Aumône aura alors créé un précédent ; un précédent qu'étudieront avec intérêt des centaines de maires d'autres villes françaises, celles qui entretiennent ou gèrent seules des équipements et des services dont profite la population d'un vaste voisinage.

JACQUELINE MEILLON.

Inondations : les départements reçoivent les premiers crédits d'indemnisation

La mission interministérielle sur les inondations a annoncé, lundi 28 décembre, qu'une première tranche de 30 millions de francs sur les 200 millions annoncés par le conseil des ministres du 23 décembre (*le Monde* du 25 décembre) serait débloquée, ce mardi 29 décembre, pour venir en aide aux sinistrés. Dès la semaine dernière, 500 000 F avaient déjà été attribués à ceux qui ont tout perdu.

Il est difficile d'estimer le montant réel des dégâts tant que les eaux ne se sont pas complètement retirées et que les dossiers des sinistrés ne sont pas tous déposés. Toutefois, les premiers bilans font état de soixante-treize communes inondées en Saône-et-Loire, cent cinquante en Gironde et d'une centaine dans le Lot-et-Garonne et les Landes. Près de 50 000 hectares au total ont été envahis par les eaux. Quelque huit mille personnes ont été sinistrées, ainsi qu'une centaine d'établissements industriels.

Alors même qu'on n'a pas encore calculé le coût de la mobilisation, depuis quinze jours, des deux milles sauveteurs (pompiers, protection civile, soldats, etc.), le bilan provisoire est déjà de plus de 360 millions de francs en Aquitaine, dont 145 pour l'agriculture.

Dans la Saône-et-Loire, le préjudice est actuellement estimé à 130 millions de francs dans trente et une des soixante-treize communes inondées et à 30 millions de francs pour les dégâts routiers. Le préfet de Saône-et-Loire a exposé, lundi, le plan d'indemnisation qui va être mis en œuvre. Quatre types d'aide sont prévus : le secours d'extrême urgence pour les communes les plus sinistrées ; une aide aux particuliers après examen de leur dossier — elle représente 20 % de l'enveloppe globale ; une aide aux industriels, commerçants et artisans, qui pourront bénéficier d'un prêt à un taux de 6,5 % ; une aide aux agriculteurs, après enquête dans les zones inondées. Les agriculteurs auront également droit à des prêts à taux réduit et au dégrèvement fiscal. Enfin, pour les dommages publics, les maires présenteront un rapport d'indemnisation.

● *Le préfet de l'Ain, M. Philippe Loiseau*, a indiqué le 28 décembre que trente-six communes de son département étaient sinistrées et rappelé que deux personnes étaient mortes accidentellement. Sur vingt-cinq communes qui ont fait un bilan complet, on recense 486 habitations, 102 exploitations agricoles, 93 entreprises industrielles et artisanales sinistrées. Une commission d'enquête agricole devra dénombrer le montant exact des dommages provoqués sur 1 165 hectares de cultures. — *(Corresp.)*

MOINS DE LUMIÈRE A VERSAILLES.

La municipalité de Versailles, dirigée par M. André Damien (C.D.S.), conseiller d'Etat, a décidé de réduire l'éclairage public dans la ville pour réaliser des économies sur sa facture d'énergie. Chaque nuit, dans plusieurs quartiers, l'éclairage sera moins intense, de 22 heures à 4 heures du matin. Elaboré par E.D.F. et les services techniques de la ville, ce dispositif devrait permettre d'économiser 420 tonnes d'équivalent-pétrole par an, soit 56 % de la consommation totale.

Les lampes fluorescentes actuelles seront remplacées et les nouvelles sources de lumière seront reliées à un système de télécommande qui permettra de diminuer leur puissance au cœur de la nuit. Coût de l'opération : 1 700 000 francs.

La ville va bénéficier d'une aide de l'Agence pour les économies d'énergie à raison de 400 francs par tonne d'équivalent-pétrole épargnée. La transformation de l'ensemble du réseau devrait être achevée au début de 1983.

DANS LE VAL-DE-MARNE

Des travailleurs maliens au cœur d'une « guerre de communiqués »

L'affaire qui défraya la chronique, il y a un an, sous le nom des bulldozers de Vitry empoisonnera pendant longtemps encore la vie politique du Val-de-Marne. Et la polémique qui oppose la ville de Saint-Maur, dont le maire est M. Jean-Louis Beaumont (divers modérés), aux communistes n'en finit pas de rebondir.

Le 13 octobre, un communiqué du bureau de presse de M. Michel Germa (P.C.), président du conseil général, était diffusé, suite à un entretien qu'il avait eu, en compagnie de plusieurs élus départementaux, avec M. François Autain, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité nationale, chargé des immigrés. On lisait : « *Après un lage tour d'horizon sur la situation des immigrés dans le département, le secrétaire d'Etat a assuré les élus du Val-de-Marne que les travailleurs maliens chassés de leur foyer de Saint-Maur vers Vitry en décembre 1980 seraient relogés dans un nouveau foyer à Saint-Maur.* »

M. Beaumont a répliqué, quelques jours après, par une lettre ouverte au président de la République. Il demandait justice publiquement à M. Mitterrand « *pour lui-même et pour la communauté saint-maurienne* » :

« *Les actions que j'ai entreprises depuis près d'un an pour obtenir justice des accusations mensongères dont j'ai fait l'objet n'ont pas abouti. Si bien que je me trouve aujourd'hui sans moyen de défense à un moment où je peux craindre que les propos de votre ministre fassent de moi une cible offerte à la vindicte.* » Et il rappelle les faits : « *A la fin de décembre 1980, à propos du déménagement de Saint-Maur à Vitry d'une communauté malienne, j'étais accusé publiquement de « coup de force raciste », alors que je n'avais aucune part ni à l'origine ni dans la décision ou l'organisation de ce transfert. Celui-ci touchait en effet une communauté logée par une association dans un foyer provisoire appartenant à un office d'H.L.M., sur un terrain départemental sur lequel je n'avais aucune autorité.* »

Troisième acte : le 27 novembre, la présidence de la République, sous la plume de Mme Yannick Moreau, conseillère technique, lui répondait : « *M. Autain, dans un communiqué du 5 novembre 1981, a formellement démenti avoir tenu de tels propos ; ainsi, la mise au point que vous souhaitez a-t-elle bien eu lieu en même temps qu'était clairement précisé que le communiqué du 13 octobre 1981 n'engageait que le conseil général du Val-de-Marne.* »

Maintenant, le maire de Saint-Maur se retourne vers M. Germa à qui il demande, par courrier envoyé il y a quelques jours, « *de faire publier par voie de presse un rectificatif à votre communiqué en ce qu'il attribue à M. le secrétaire d'Etat des propos qu'il n'a pas tenus ; de retirer publiquement, aussi, l'affirmation mensongère selon laquelle les travailleurs maliens auraient été chassés de Saint-Maur* ».

La balle se trouve donc du côté de la présidence du conseil général. M. Germa peut-il la renvoyer sans se désavouer ou désavouer le ministre ?

FRANCIS GOUGE.

CORRESPONDANCE

Plaques commémoratives

M. Stelio Celebrini, de Paris, nous écrit :

Un article paru dans *le Monde* du 17 novembre m'a fait acquérir la publication de la Documentation française sur les plaques commémoratives de Paris. Il s'agit d'un ouvrage très utile et agréable à la consultation pour tous ceux qui aiment Paris et son histoire. Toutefois, pour une œuvre qui se veut le plus possible exhaustive, elle présente plusieurs lacunes, qui ne sont pas toutes facilement justifiables. De mémoire, je vais en énumérer quelques-unes.

Ne sont pas mentionnées les plaques se référant aux événements et personnages suivants :

1) Assassinat de Jean Jaurès au café du Croissant, rue Montmartre (de loin la lacune la plus grave) ;

2) Charles Péguy et les *Cahiers de la Quinzaine*, rue de la Sorbonne ;

3) Mort de Stendhal, rue des Capucines ;

4) Mort de Verlaine, rue Descartes (ce qui est d'autant plus inexplicable que l'auteur semble se plaindre de l'inexistence de plaques concernant Verlaine dans les maisons où il a vécu).

Il y a d'autres lacunes, moins importantes en elles-mêmes, mais dignes tout de même de figurer dans un répertoire officiel : Alfred de Musset, rue de Grenelle, fontaine des Quatre-Saisons (entre le boulevard Raspail et la rue du Bac); l'écrivain norvégien Bjornson, dans le premier arrondissement (une perpendiculaire de la rue de Rivoli); Cino del Duca, éditeur et philanthrope, boulevard des Italiens : première rencontre entre Napoléon et Mme de Staël, dans la première cour de l'hôtel de Galliffet, 50, rue de Varenne.

NEUILLY, SES HOTELS SES JARDINS.

Va-t-on saccager le site d'un des derniers hôtels qui témoignent, à Neuilly-sur-Seine, de la richesse de la bourgeoisie du dix-neuvième siècle ? Les habitants du boulevard Victor-Hugo, à Neuilly, le craignent.

Il y a plusieurs années, un promoteur a acheté l'hôtel particulier sis au 50-54 de ce boulevard, que son propriétaire ne pouvait plus entretenir. Il espérait démolir l'hôtel et ainsi utiliser la totalité du terrain de 3 500 mètres carrés. Un premier permis de construire fut refusé. Les voisins soutenus par la délégation régionale à l'architecture et à l'environnement réussirent à obtenir que l'hôtel — témoin architectural d'une époque — fût sauvegardé. Mais le promoteur propose maintenant de construire un immeuble de cinq étages le long du boulevard et une aile de trois étages dans le jardin; ce qui entraînerait la disparition des communs, d'une roseraie et de statues qui agrémentent le parc. Les règlement d'urbanisme en vigueur ne semblent pas permettre de s'y opposer; c'est en tout cas le sentiment exprimé à la mairie de Neuilly. Les riverains ont toutefois attaqué le permis de construire devant le tribunal administratif de Paris.

Pour éviter qu'une telle affaire ne se reproduise, Mlle Bernadette Prevost, délégué régional à l'architecture et à l'environnement, a obtenu de M. Achille Peretti, maire (R.P.R.) de Neuilly-sur-Seine, une révision du plan d'occupation des sols. — Th. B.

SPORTS

Tennis

ROSCOE TANNER ÉLIMINÉ AUX CHAMPIONNATS D'AUSTRALIE

L'Américain Roscoe Tanner, vainqueur des championnats internationaux d'Australie en 1977, a été éliminé, lundi 28 décembre à Melbourne, au deuxième tour de cette même épreuve par l'Austraien Rod Frawley, demi-finaliste cette année à Wimbledon, par 3-6, 4-6, 6-4, 6-3, 6-3. Le jeune Français Jérôme Potier n'a pas été plus heureux face à l'Israélien Shlomo Glickstein, qui s'est imposé 6-3

Thierry Tulasne, qui disputait son deuxième match ce midi, a été tout aussi sévèrement battu par l'Australien John Alexander, 6-4, 6-1, 6-3.

A Miami-Beach, les tennismen sud-américains continuent de se distinguer dans les épreuves de l'Orange Bowl. Chez les juniors (moins de dix-huit ans), l'Argentin Roberto Arguello a battu en finale le Brésilien Renato Joaquim, 6-2, 6-1.

Le Monde

économie

SOCIAL

Une nouvelle réforme des prud'hommes prévoit des élections générales en 1982 et la suppression de l'échevinage en Alsace et en Moselle

Depuis la réforme du 18 janvier 1979, qui avait modifié le mode d'élection et le fonctionnement des conseils de prud'hommes, des difficultés, souvent d'ordre matériel, ont entravé leur mise en place. D'autre part, les syndicats ont exprimé un certain nombre de revendications, portant essentiellement sur le mode d'élection des conseillers prud'hommes, leur statut et leur formation. Afin d'accroître, en tenant compte de ces observations, l'efficacité de cette juridiction originale — puisqu'elle associe les partenaires sociaux à la justice, — un projet de loi, actuellement devant le Conseil d'État, doit être examiné le 6 janvier au conseil des ministres. Le gouvernement souhaite qu'il soit adopté par le gouvernement dès janvier.

Voici les grandes lignes de la nouvelle réforme :

● *Elections.* — La loi de 1979 a établi un scrutin de liste avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, les listes de candidats libres étant admises. Le mandat des prud'hommes est de six ans, avec renouvellement triennal par moitié. Les syndicats ouvriers et patronaux se sont révélés hostiles à ce renouvellement, qui déséquilibre la représentation proportionnelle. Le projet de loi envisage un renouvellement global tous les cinq ans. Les prochaines élections auraient ainsi lieu à la fin 1982 et seraient associées à un réaménagement de la « carte prud'homale » et des effectifs des sections. Seule la C.G.T. s'oppose à ces élections qui, selon elle, « *désorganiserait* » encore les conseils, mais elle se joint aux autres syndicats pour approuver la disposition qui donnerait aux seules organisations représentatives la possibilité d'établir des listes de candidats.

● *Statut.* — Dans le système social actuel, la perte de salaire résultant des absences justifiées par leur fonction des conseillers salariés de leur entreprise est compensée par un système de vacations, non soumises à couverture sociale, ce qui a provoqué de nombreuses défections. Le projet prévoit que les conseillers salariés soient rémunérés intégralement par l'employeur, qui serait alors remboursé directement par l'État. D'autre part, les conseillers prud'hommes seront, si le projet est adopté, protégés contre le licenciement comme le sont les délégués syndicaux, c'est-à-dire que l'accord de l'inspecteur du travail sera nécessaire.

● *Formation.* — Les conseillers prud'hommes, salariés ou patrons, recevraient une formation sous l'égide du ministère de la justice. Un décret du 11 décembre, paru au *Journal officiel* du 13, prévoit que cette formation dépendra du ministère du travail, et définit le programme de formation ainsi que les modalités de constitution des dossiers. Un crédit de 20 millions de francs est prévu à cette fin dans le budget de 1982, ce qui correspond à une augmentation de 200 %. Tous les conseillers devraient suivre cinq jours de formation en 1982, dix jours en 1983. Il est en outre prévu que cette formation pourra être organisée par des associations agréées, en particulier par des organisations syndicales et les établissements d'enseignement supérieur, notamment les instituts du travail, dont les directions sont de composition paritaire. Ces dispositions n'excluent pas le mandat de six semaines, rémunéré par l'employeur dans le cadre du 1 % patronal à la formation, accordé en 1979 et qui sera conservé.

● *La généralisation des conseils de prud'hommes* serait étendue à l'Alsace et à la Moselle, où seulement un salarié sur deux relève de cette juridiction et où subsiste un système d'échevinage qui consiste dans l'adjonction d'une personnalité, le plus souvent un magistrat, choisi par le maire de la commune et siégeant avec les prud'hommes. Si les organisations patronales et les élus locaux restent attachés, dans cette région, à ce mode de fonctionnement, les syndicats, sauf la C.G.C., souhaitent la généralisation du système en vigueur dans le reste de la France. La suppression de l'échevinage ne serait pas immédiate, car elle suppose un effort particulier de formation.

Enfin, le projet prévoit la création d'un conseil supérieur de la prud'homie, composé de représentants de l'administration et des organisations syndicales et patronales. Celui-ci siégerait au ministère du travail et aurait un rôle de consultation et de contrôle pour toutes les questions concernant le fonctionnement des conseils de prud'hommes.

Les griefs d'encombrement et de lenteur portés à l'égard des conseils de prud'hommes restent cependant à l'ordre du jour, surtout à Paris où vingt-deux mille affaires sont encore en souffrance. On indique cependant au ministère du travail que la situation s'est, dans l'ensemble, nettement améliorée. Reste Paris, où il a été envisagé de scinder en trois l'unique conseil, qui comprend sept cent soixante-seize prud'hommes. Cette éventualité n'a pas été retenue devant l'hostilité des avocats, mais l'on procédera, d'ici un an, à un bilan du fonctionnement de ce conseil, afin de trouver, s'il en est besoin, des solutions. Dans les autres conseils, en cas d'encombrement, il est prévu la possibilité, pour une période limitée, que des conseillers passent d'une section à une autre. Le ministre du travail espère, par l'ensemble de ces aménagements, améliorer le fonctionnement général de la prud'homie et, surtout, réduire les délais de procédures.

L'État n'interviendra pas dans l'aménagement des horaires de travail

(Suite de la première page.)

Au total les réductions proposées sont assez significatives : en durée annuelle, on passerait pour l'horaire légal de 1 912 à 1 769 heures (2) et pour l'horaire maximum annuel de 2 296 à 1 998 soit 42,3 heures en moyenne par semaine au lieu de 47,8. Or actuellement, selon des estimations portant à la fois sur des entreprises de plus et de moins de dix salariés, 1 750 000 personnes travaillent plus de 44 heures : par conséquent la réforme projetée libérera 3,5 millions d'heures permettant théoriquement de créer 85 000 emplois. D'autre part, si l'on tient compte des 3 100 000 salariés qui ont un horaire supérieur à 42 heures, ce sont globalement quelque 148 000 emplois qui pourraient au total être libérés.

Les autres innovations : l'ordonnance ne comporte pratiquement aucune disposition sur l'aménagement du temps pour accroître l'utilisation des machines. En fait, M. Jean Auroux a prévu que les entreprises pourront procéder à de tels aménagements (travail de nuit des femmes, travail le samedi et le dimanche, modulation des horaires — ou horaire souple — au mois ou à l'année et non plus d'une semaine sur l'autre). Mais pour y être autorisé, deux conditions devront être respectées : l'existence d'un accord de branche, ce qui suppose la signature de syndicats, l'obtention d'un décret ou arrêté d'agrément dérogeant à l'ordonnance. Mais celle-ci prévoit que ces autorisations publiques seront refusées si « des syndicats » (c'est-à-dire au moins deux) s'y opposent et représentent « plus de 50 % des salariés inscrits » pour les élections professionnelles.

Double perche au C.N.P.F. et à la C.G.T.

Par cette incitation à la négociation — le patronat dispose d'un délai de six mois pour aboutir à des accords, — le gouvernement tend ainsi une double perche au patronat et à la C.G.T. Opposée à l'aménagement annuel des horaires, la C.G.T. ne pourra pas critiquer une ordonnance qui fait silence sur ces points délicats ; en outre, elle aura toute liberté pour refuser de signer des accords, voire même obtenir l'appui d'un deuxième syndicat, pour s'opposer à leur application. Quant au C.N.P.F. et à ses adhérents, ils auront la possibilité, s'ils savent accorder des contreparties sociales, de déboucher sur une meilleurs utilisation des machines. En revanche, s'ils échouent, les employeurs savent que l'ordonnance leur sera applicable, et que, dans ce cas, les contraintes seront assez lourdes, avec la limitation des heures supplémentaires et la fixation de repos compensateur.

Tout en donnant acte au ministre d'avoir repris dans l'ordonnance les grandes lignes du protocole d'accord de juillet, M. Yvon Chotard, vice-président du C.N.P.F., a manifesté, mardi matin, son désaccord sur deux points : la fixation de repos compensateur et la réduction plus forte des horaires d'ici à 1983 pour les salariés travaillant en équipe.

Le pari que lance le gouvernement sur la capacité des partenaires sociaux à innover sera-t-il gagné ? Actuellement, vingt-six accords dans les secteurs privé et public ont été signés intéressant plus de six millions de salariés. C'est dire que la majorite des entreprises et des salariés sont encore hors de la vie contractuelle et paritaire. Il leur reste six mois pour y pénétrer.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(2) Actuellement et sauf de larges exceptions, la durée annuelle légale est égale à 40 heures × 48 semaines, soit 1 920 heures, moins les 8 heures chômées et payées du 1er mai, soit 1 912 heures. La nouvelle formule est : 39 heures × 47 semaines (la cinquième est accordée en dehors des quatre premières), soit 1 833 heures moins 64 heures (8 jours fériés à 8 heures non récupérées).

DANS UNE ADRESSE AU P.S.

Il est absolument vain d'espérer infléchir la C.G.T. par des pressions extérieures écrit M. Krasucki

Sous le titre « Savoir ce qu'on veut », M. Henri Krasucki, secrétaire confédéral de la C.G.T. (et membre du bureau politique du P.C.F.), traite, dans *l'Humanité* du 29 décembre, des rapports entre le P.S. et la C.G.T. « *La campagne contre la C.G.T., à l'occasion de la Pologne*, écrit-il, *s'ajoute à diverses formes d'interventions dans les débats intérieurs à la C.G.T., dans la perspective de son congrès, et à des attitudes dans plusieurs domaines de la vie économique et sociale qui ne vont pas sans soulever des interrogations dans la C.G.T. Rien d'irrémédiable. Mais assez pour éprouver le besoin de se mettre au clair afin d'éviter des erreurs dangereuses. (...)*

» *Les réformes fondamentales se heurtent et se heurteront davantage encore à la résistance acharnée de forces du capital et du conservatisme par tous les moyens dont ils pourront disposer. Et ils n'en manquent pas...*

» *Plusieurs organisations syndicales et, notamment, la C.F.D.T. sont maximalistes quand il s'agit des Polonais mais, chez nous, elles prêchent le rabais aussi bien pour le SMIC et les salaires que la réduction du temps de travail ou bien les nationalisations et la politique industrielle.*

» *Quant aux journaux tels que* le Matin, le Nouvel Observateur *ou bien* le Monde, *toute occasion leur est bonne pour essayer de dissocier l'alliance gouvernementale et faire pression sur le gouvernement afin qu'il recule en ce qui concerne les réformes décisives. Tous ces gens ont, certes, pu se rendre compte qu'on ne manipule pas aussi aisément les travailleurs et l'opinion publique. (...)*

» *La C.G.T. a, en toute indépendance de jugement, une certaine idée des pays socialistes, de leur rôle dans le monde, de ce qu'elle considère être des défauts, de l'évolution de ces pays et de la manière de la favoriser sans complaisance et sans ingérence. Elle l'a montré depuis de nombreuses années, notamment au sein de la F.S.M. et dans ses relations internationales.*

» *Le parti socialiste a une autre conception qui le conduit à des attitudes d'attaque et d'hostilité. C'est son affaire. Mais une chose est, en cette matière aussi, ce que l'on dit et fait en étant dans l'opposition. Et autre chose lorsque l'on est un parti exerçant un rôle prééminent dans le gouvernement et le Parlement. (...)*

» *Les relations entre les États sont des réalités. Elles ont des conséquences de toute nature. Économiques et politiques et plus encore pour la détente et la paix en Europe et dans le monde.*

» *Il faudra bien discuter avec la Pologne, avec l'U.R.S.S., avec d'autres. La vérité est différente de l'intox pratiquée à doses massives par les médias. Elle ne pourra indéfiniment être cachée.*

» *Il y a, de longue date, au sein du parti socialiste, des conceptions du syndicalisme différentes de celle qui prévalent à la C.G.T. C'est un fait et il n'a rien d'anormal : il existe, dans notre pays, un courant et des traditions réformistes, un courant et des traditions révolutionnaires. Et cela recouvre une diversité et des nuances plus étendues que ne pourrait l'indiquer cette démarcation pourtant fondamentale. (...)*

» *On peut aimer la C.G.T. telle qu'elle est ou non. Elle-même ne se prétend pas parfaite et elle évolue avec la vie.*

» *Mais il faut se rendre compte qu'elle est la force syndicale principale dans ce pays. Qu'elle existe en tant que formation indépendante. Qu'elle est le produit d'une longue histoire et notamment que les trente-cinq ans de l'après-guerre ont conduit en elle à des grandes évolutions internes, qu'il y a tout un acquis, une expérience, un esprit C.G.T. profondément enraciné dans le monde du travail et qui n'est pas calqué sur les préférences et les clivages politiques.*

» *C'est un phénomène original et durable. Il y a place pour tous, à tous les niveaux de responsabilité dans la C.G.T., mais chacun est tenu de respecter l'organisation et ses règles de vie démocratiques, librement définies par le congrès.*

» *Il est absolument vain d'espérer, par des pressions extérieures, infléchir ce qui relève du libre débat intérieur.* »

AFFAIRES

DANS LES VOSGES

Les établissements textiles Marchal sont mis en règlement judiciaire

De notre correspondant

Epinal. — Nouveau coup dur pour le textile dans les Vosges : les filatures et tissages Jules Marchal de Saint-Dié ont déposé leur bilan le 24 décembre sur déclaration de cessation de paiement. Le tribunal de commerce de Saint-Dié a prononcé le 28 décembre la mise en règlement judiciaire avec poursuite de l'activité. La société emploie quatre cent cinquante neuf personnes. Elle en employait deux mille quatre cents en 1928 et encore mille cinq cents en 1955.

La poursuite de l'activité satisfait en partie M. Kiener, le P.-D.G., dont l'objectif premier est la recherche du concordat. Quant à M. Christian Pierret, député socialiste, il entend mettre à profit cette poursuite d'activité pour sauver le maximum d'emplois textile et les diversifier au sein même de l'entreprise à partir de deux dossiers dont la conclusion devrait être bientôt connue.

De leur côté, les sections syndicales C.G.T. et C.F.D.T. réaffirment leur exigence d'une poursuite des activités « *jusqu'à ce qu'une solution globale ait été trouvée pour le maintien d'un maximum d'emplois dans le textile et le reclassement de tous les autres employés* ».

A Saint-Dié, ville de vingt-neuf mille habitants, qui compte près de treize cents demandeurs d'emploi, on attend beaucoup d'une prochaine réunion, qui se tiendra à Paris début janvier. MM. Rocard, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire, et Delors, ministre de l'économie et des finances, recevront une délégation des établissements Marchal, conduite par M. Pierret.

YVON COLIN.

CORRESPONDANCE

CIT-Alcatel-Graffenstaden et le plan machines-outils

A la suite de la publication dans le Monde de l'économie *daté du 22 décembre d'un article de M. Jean-Claude Tarondeau, intitulé « Le plan machines-outils répond-il aux besoins? », nous avons reçu du comité d'établissement de CIT-Alcatel, division Graffenstaden, la lettre suivante :*

Si, dans le préambule de l'article, les éléments de conception stratégique nous sont connus, donc acquis, dans notre entreprise, nous ne comprenons pas et sommes fortement surpris des exemples pris pour étayer la démonstration. Nous ne relevons que deux phrases : « L'avenir n'appartient plus aux tours et aux fraiseuses, mais aux systèmes de production »; « Repenser la vocation des entreprises de machines-outils en terme d'architecture de système de production au service des intérêts économiques des clients ».

Alors, pourquoi donner en exemple une société comme Hure, qui ne fabrique que des fraiseuses traditionnelles, des machines qui, quelquefois, sont équipées de commande numérique; et citer, en contre-exemple, notre entreprise en termes péjoratifs, alors que nous sommes leader en machines de haut degré de sophistication : les centres d'usinage? Nous employons sept cent cinquante personnes, dont cent au bureau d'études.

Graffenstaden, entièrement mobilisée par son activité centres d'usinage et de tournage, après des efforts importants en recherche et développement, a mis sur pied une gamme de machines modulaires de très hautes performances. Si nous sommes le premier constructeur français de centres d'usinage, nous sommes aussi le premier vendeur en France, non seulement devant nos collègues français, mais devant les Japonais et les Italiens. Nous rappelons que nos machines ont été choisies dans les ateliers flexibles de Renault Véhicules industriels, de Peugeot Cycles, de Citroën, de Messier Hispano Bugatti, et nous pouvons déclarer que notre stratégie industrielle est percutante et que nos produits s'intègrent parfaitement dans les architectures de systèmes automatisés.

Graffenstaden une entité industrielle de CIT-Alcatel, trois vocations distinctes :

— une unité de conception et de fabrication de réducteurs à engrenages de grande puissance;

— une fonderie ;

— une unité de machines-outils.

En ce qui concerne la machine-outil, nous n'avons pas attendu le développement des théories de l'auteur pour décider d'une politique à long terme en recherche et développement, marketing et production automatisée.

Nous sommes très attentifs à tout ce qui s'étudie et se décide au ministère de l'industrie dans le cadre du plan de la machine-outil, et, à l'évidence, Graffenstaden jouera un rôle important dans l'industrie de la machine-outil demain.

CONSOMMATION

CORRESPONDANCE

Le changement et les hommes

M. Jacques Jourdan, inspecteur des impôts, membre du parti socialiste, nous écrit :

Dans le numéro daté du 22 décembre a paru un article intitulé « une erreur politique » qui relate l'éviction de M. Pierre Fauchon de son poste de directeur de l'I.N.C.

Je n'ai bien évidemment rien contre la personne de M. Fauchon, et c'est seulement le problème de fond qu'il pose qui motive ma réaction.

Non, et je le dis tout net : Mme Lalumière n'a pas fait une erreur politique, mais œuvre de moralité politique et publique.

A qui pourra-t-on encore longtemps faire croire que la politique de changement, incarnée par François Mitterrand et voulue par une majorité de citoyens le 10 mai dernier, peut se faire avec des hommes dont, à tout le moins, la vertu cardinale n'est pas une authentique adhésion au projet de société du président de la République ? A politique nouvelle, hommes nouveaux.

Un certain nombre de socialistes, dont je suis, voient trop bien, dans la haute administration ou dans ce qui peut lui être assimilé, le mal que peuvent faire les hommes de l'équipe précédente qui ont été laissés en place : freinage des projets, intoxication, application restrictive des décisions ministérielles, refus de modifier des relations avec les personnels et leurs représentants syndicaux, etc.

Non seulement, ils ont le tort d'avoir été nommés par l'équipe rejetée le 10 mai, mais et surtout, ils l'ont servie avec zèle, allant même parfois au-delà de ce qu'elle attendait d'eux. Au surplus, ils sont les purs produits d'une certaine idéologie — au demeurant, le même reproche pourrait être fait à certains socialistes ou à ceux qui les servent aujourd'hui : même formation, mêmes écoles, mêmes schémas de pensées, mêmes analyses, mêmes réponses.

Non, décidément non, ce n'est pas avec ces hommes que le changement peut s'installer en France...

Je souhaite que l'exemple de Mme le ministre de la consommation soit rapidement suivi par nombre de ses collègues du gouvernement.

AUTOMOBILE

Légère reprise en novembre pour les constructeurs français

Les constructeurs français d'automobiles redeviennent optimistes. Les résultats de l'activité de cette branche en 1981 sont en effet en hausse, pour la production de voitures particulières et de véhicules de moins de 5 tonnes. Il est possible, commence la chambre syndicale des constructeurs automobiles (C.S.C.A.) que la construction française ait atteint le creux de la vague et que les prochains mois soient marqués par une lente amélioration de ses ventes.

Pour le mois de novembre, la production a progressé de 6,9 % par rapport à novembre 1980, qui, il est vrai, avait été particulièrement faible (— 23,3 % sur novembre 1979) En outre novembre 1981 comptait un jour ouvrable de plus. Pour les onze premiers mois de l'année, la production est en perte de vitesse de 13.1 %. Les exportations ont repris légèrement en novembre par rapport aux mois précédents, mais restent inférieures de 1,4 % à celles de novembre 1980, et de 11,1 % pour les onze mois. Les ventes en France (immatriculations) reprennent également (+ 9,3 % en novembre, contre — 2,9 % sur les onze mois).

Alors que pour cette longue période, l'ensemble des marques françaises est en recul (Citroën — 3.4 % ; Peugeot — 13 % ; Talbot — 29,8 % ; Renault — 7 %), la pénétration étrangère a progressé de 19.5 %, avec trois cent quatre-vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-treize véhicules, correspondant à 27.8 % du marché. La situation s'est améliorée en novembre 1981, par rapport à novembre 1980, pour les marques françaises (Citroën + 9,5 % ; Peugeot + 7.7 % ; Talbot — 9,3 % ; Renault — 0,1 %), mais pour les marques étrangères également (+ 29,6 %). Le niveau élevé de la pénétration étrangère en novembre, estime la C.S.C.A., s'explique notamment par des mouvements sociaux qui ont affecté les livraisons des constructeurs nationaux et par des aménagements dus à la mise en place de nouveaux modèles. On peut s'attendre à une amélioration de la position relative des constructeurs français au cours des mois à venir.

Alors que les tendances du marché des véhicules utilitaires suivent celles des voitures particulières — reprise des ventes et des exportations — aucun espoir de reprise durable n'est en vue pour les véhicules de plus de 5 tonnes dont la production aura baissé en onze mois de 17,5 %, les exportations de 20,7 % et les immatriculations de 7,9 % (avec toutefois une légère hausse des immatriculations en novembre 1981).

Faits et chiffres

Affaires

● *L'opération qui a permis à la société Pargesa* de prendre, en octobre, une participation majoritaire dans la Banque de Paris et des Pays-Bas (Suisse) est « *irréversible* », affirme le directeur général de cette dernière, M. Jean-Jacques Michel, dans une interview à l'hebdomadaire *Bilanz*. L'ancienne filiale suisse du groupe Paribas fait état, d'autre part, d'un bénéfice net de 45 millions de francs suisses pour 1981, contre 37,4 millions pour le précédent exercice. — *(Reuter.)*

Commerce

● *Contrôle des campagnes promotionnelles chez les commerçants.* — Les campagnes promotionnelles, destinées à attirer les consommateurs, ont fait l'objet de contrôles par les services de la direction générale de la concurrence et de la consommation, annonce le ministère des finances. Depuis la rentrée scolaire, quatre-vingts procès-verbaux ont été dressés et cent vingt et un avertissements ont été notifiés au cours de mille deux cent soixante-huit contrôles dans le commerce de détail. D'une manière générale, précise le ministère, les manquements à la réglementation portent sur la disponibilité des produits. Des poursuites judiciaires ont été proposées pour trois cas de « prix d'appel » proprement dits qui ont été relevés. Neuf procès-verbaux pour publicité mensongère ont été établis.

AGRICULTURE

LES RAISONS D'UNE MANIFESTATION EN LOIRE-ATLANTIQUE

A la suite de l'article consacré à l'agitation paysanne (*le Monde* du 25 décembre), M. Amand Chatellier, président de la Fédération départementale de Loire-Atlantique, nous demande de préciser que son organisation, dissidente de la F.N.S.E.A., avait appelé à la manifestation pour deux motifs : l'insuffisance des résultats de la conférence annuelle d'une part, mais aussi pour exiger la mise en place d'une nouvelle politique agricole.

Pour la conférence annuelle, la F.D.S.E.A. de Loire-Atlantique critique l'émiettement des sommes accordées et surtout la faiblesse des aides octroyées pour les calamités spécifiques au département pour lequel les dégâts étaient estimés à 300 millions de francs alors qu'un crédit de 200 millions a été débloqué pour l'ensemble des départements de l'Ouest.

En second lieu, la F.D.S.E.A. de Loire-Atlantique entend réorienter la contestation syndicale pour obtenir une politique nouvelle : des prix garantis en fonction des volumes produits ; l'exercice d'une solidarité nationale dans la clarté, c'est-à-dire avec une fiscalité directe adaptée, l'arrêt de la spéculation foncière. Enfin, la F.D.S.E.A. tente, en liaison avec d'autres fédérations contestataires réunies au sein de l'Interpaysanne, d'établir une sorte de contrat social pour l'agriculture, contrat qui serait passé, sur des bases planifiées (prix, productions, etc.) entre l'État, les organisations professionnelles et les consommateurs.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	Cours du jour + bas	Cours du jour + haut	UN MOIS Rep + ou Dép -		DEUX MOIS Rep + ou Dép -		SIX MOIS Rep + ou Dép -	
$ E.-U.	5,7415	5,7485	+ 45	+ 85	+ 85	+ 135	+ 80	+ 220
$ can	4,8600	4,8675	— 65	— 10	— 80	— 15	— 300	— 140
Yen (100)	2,5940	2,6017	+ 170	+ 200	+ 320	+ 365	+ 970	+1060
D.M.	2,5270	2,5335	+ 60	+ 90	+ 135	+ 175	+ 500	+ 585
Florin	2,990	2,3065	+ 60	+ 85	+ 125	+ 160	+ 395	+ 480
F B (100)	14,9630	15,0100	—1800	.. 940	—2660	—1580	—5070	—325 0
F S.	3,1695	3,1805	+ 90	+ 135	+ 215	+ 265	+ 765	+ 900
L. (1 000)	4,7419	4,7500	—340	— 250	— 690	— 565	—2035	—1775
£	10,8650	10,8900	— 80	+ 25	— 190	— 60	— 370	— 45

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	10	10 1/2	11 3/8	11 3/4	11	11 3/8	10 3/4	11 1/8
$ E.-U.	12 5/8	13 1/8	13 1/2	13 7/8	13 5/8	14	14 1/2	14 7/8
Florin	10 3/4	11 1/4	10 7/8	11 1/2	10 7/8	11 1/2	10 7/8	11 9/16
F B (100)	17	20	24 5/8	31 1/4	22	27 1/4	20 3/4	23 1/8
F.S	1 1/4	2 3/4	10	10 5/8	9 15/16	10 3/8	9 9/16	10 1/8
L. (1 000)	17 1/2	19 1/2	21 1/2	24	22 3/4	24 1/2	23 1/2	24 1/2
£	14 1/2	15	15 1/4	16	15 3/8	16 1/8	15 3/4	16 1/2
F français			15 1/4	16 1/2	16 1/2	17 1/8	18 1/4	19 1/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place

ÉTRANGER

LA BALANCE DES PAIEMENTS COURANTS DU JAPON A ÉTÉ DÉFICITAIRE EN NOVEMBRE

Pour la première fois depuis six mois, le Japon a enregistré, en novembre, un déficit de sa balance des paiements courants. Celui-ci s'explique par le ralentissement des exportations et par un accroissement du déficit du poste dit des « invisibles » (tourisme, assurances, transport).

Selon des données encore provisoires, le déficit a atteint 1,06 milliard de dollars alors qu'un excédent de 1,8 milliard de dollars, avait été enregistré en octobre. Pour les onze premiers mois de l'année, la balance a 3,6 milliards de dollars (contre 5,7 milliards pendant les onze premiers mois de 1980).

Les exportations ont progressé en novembre de 6,7 % par rapport au même mois de 1980 et les importations de 7,1 %. L'excédent de la balance commerciale n'a été que de 613 millions de dollars, alors qu'il avait atteint 2,9 milliards de dollars en octobre (1). L'excédent de la balance commerciale a atteint 17,8 milliards de dollars pour les onze premiers mois de l'année contre 15,7 milliards de dollars pour les onze premiers mois de 1980. de dollars).

La balance des « invisibles » a accusé un déficit record de 1,5 milliard de dollars. Le précédent record avait été établi en février dernier (1,4 milliard de dollars). — *(A.F.P.)*

(1) Exportations et importations, qui sont comptabilisées sur la base FOB ne tiennent pas compte des frais d'approche (transport, assurances...).

● *Le gouvernement japonais* a approuvé, lundi 28 décembre, le projet de budget pour la période avril 1982-mars 1983. Ce projet prévoit un accroissement des défenses publiques de 6,2 % par rapport au budget 1981-1982, ce qui, compte tenu d'une hausse des prix prévisible d'environ 4 %, correspond à une croissance de volume de 2 % seulement. Deux postes échappent à l'austérité : la défense et l'aide aux pays en développement.

Les dépenses de défense sont augmentées de 7,7 %, ce qui est considéré comme une réponse aux demandes américaines d'un renforcement des capacités militaires du Japon.

L'aide aux pays en développement s'élève à 2 milliards de dollars, y compris les dons et contributions aux agences internationales pour le développement. — *(A.F.P.)*

● *Le coût de la vie a augmenté* de 0,3 % en décembre en R.F.A., indiquent les chiffres provisoires du bureau fédéral des statistiques. En un an, par rapport à décembre 1980, la hausse a été de 6,3 % (+ 6,6 % en novembre). — *(Agéfi.)*

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

ELECTRICITE DE FRANCE - Obligations 7,80 % (ex-5 %) 1961

Les intérêts courus du 25 janvier 1981 au 24 janvier 1982 sur les obligations Electricité de France 7,80 % (ex-5 %) 1961 seront payables, à partir du 25 janvier 1982, à raison de 19,50 F par titre de 250 F nominal, contre détachement du coupon nº 21 ou estampillage du certificat nominatif après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 2,34 F (montant global : 21,84 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 3,12 F, soit un net de 16,38 F.

A compter de la même date, les obligations, appartenant à la série désignée par le nombre « 29 » sorti au tirage du 10 novembre 1981 et non déposées pour être remboursées par anticipation le 25 janvier 1982, cesseront de porter intérêt et seront remboursables à 300 F, coupon nº 22 au 25 janvier 1983 attaché.

Ci-après sont rappelées les séries sorties aux tirages antérieurs :

Amortissement	1962 : Série 22		Amortissement	1972 : Série 12	
—	1963 : —	19	—	1973 : —	28
—	1964 : —	15	—	1974 : —	5
—	1965 : —	17	—	1975 : —	26
—	1966 : —	24	—	1976 : —	8
—	1967 : —	16	—	1977 : —	1
—	1968 : —	27	—	1978 : —	6
—	1969 : —	23	—	1979 : —	20
—	1970 : —	14	—	1980 : —	21
—	1971 : —	3	—	1981 : —	9

Le paiement des coupons et le remboursement des titres sont effectués sans frais aux caisses des comptables directs du Trésor (trésoreries générales, recettes des finances et perceptions), à la Caisse National de l'Energie, à Paris, 18 bis, rue de Berri, ainsi qu'aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires désignés ci-après :
Crédit Lyonnais, Société Générale, Banque Nationale de Paris, Banque de Paris et des Pays-Bas, Crédit du Nord, Crédit Commercial de France, Crédit Industriel et Commercial et banques affiliées, Société Générale Alsacienne de Banque, Société Marseillaise de Crédit, Banque de l'Union Européenne, Banque de l'Indochine et de Suez, Caisse Centrale des Banques Populaires et toutes les Banques Populaires de France, Société Centrale de Banque.

GARANTIE FINANCIÈRE

La Société de gestion patrimoniale cabinet Doutaud, 43, avenue de Wagram, 75017 Paris, au capital de 100 000 francs, informe sa clientèle qu'à la suite de la garantie financière prévue par l'article 6 de la loi du 2 janvier 1970 et l'article 72 du décret du 20 juillet 1972, qui lui a été accordée par la Banque Hervet, 78, boulevard Malesherbes 75008 Paris, à partir du 1er janvier 1982, elle a procédé à la résiliation de la caution consentie par la caisse de garantie de la FNAIM, 129, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris, à partir de cette même date.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

28 DÉCEMBRE

Calme plat sur les actions
Repli des cours de l'or

Au cours des deux précédentes séances, les cours des valeurs françaises avaient progressé de plus de 2,5 % au total et il était assez normal que le marché parisien s'offre lundi une petite séance de pause.

En ce lendemain des fêtes de Noël, l'indicateur instantané parvient tout juste à décoller de 0,04 % avant de replonger de 0,06 %, reflétant l'équilibre constaté entre une poignée d'ordres de vente jugés assez importants et le flot des « petits Monory » qui ne s'est pas encore tari.

La cote apparaît d'autant plus irrégulière et on remarque, côté baisses, le repli de 2,5 % de Sommer-Allibert alors que le titre avait gagné plus de 15,5 % jeudi dernier après avoir été initialement « réservé à la hausse ».

Cette phase de correction vise également Kali Sainte-Thérèse, qui abandonne 7 % lundi, imitée à quelque distance par C.F.D.E. et Locindus (– 5 %), Elf-Gabon (– 4,3 %) et Saupiquet (– 3,3 %).

En sens contraire, Creusot-Loire C.E.M., Imétal et Schneider gagnent plus de 4 %, tandis que Hachette, Maritime des chargeurs, Chargeurs Réunis et Française des Pétroles s'adjugent plus de 3 % de hausse.

Le calme plat règne également sur le marché des changes où le franc français tient bien alors que le taux du marché monétaire au jour le jour a été abaissé à 15 3/8 % à 15 1/8 %. A 5,7525 F, le dollar ne varie guère, pas plus que la devise-titre qui se négocie autour de 6,68/70 F.

En l'absence d'indications du marché londonien, clos ce jour, les cours de l'or prêtent l'oreille au son de Zurich où le métal fin régresse à 401/403 dollars l'once. A Paris, le lingot subit un recul sensible (– 1 500 F), à 75 000 F et le napoléon est coté 700.10 F, en baisse de 8,90 F.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

En attendant Thomson-Brandt. — Les groupes japonais (J.V.C.), britannique (Thorn-EMI) et allemand (AEG-Telefunken) viennent de signer l'accord prévoyant la création en Europe d'une société commune productrice de matériel vidéo dont le siège sera implanté aux Pays-Bas. Les trois partenaires détiendront chacun une participation égale dans le capital de cette nouvelle firme. Mais ils ont décidé de laisser une place libre à Thomson-Brandt, entreprise française nationalisable dont l'entrée reste suspendue à la décision des pouvoirs publics. Cette nouvelle société commencera à fabriquer en mai des magnétoscopes et des matériels pour vidéo-disques dans l'usine Telefunken de Berlin-Ouest.

ELECTROLUX. — Le groupe suédois table, pour 1981, sur un bénéfice net de 500 millions de couronnes seulement, soit moitié moindre que celui dégagé à la fin de l'an dernier. La principale cause de cette baisse du résultat est imputable au déficit de la firme Gränges (métallurgie, aluminium) acquise par Electrolux au début de 1980 (*le Monde* du 24 janvier 1980).

HOECHST. — Le groupe chimique allemand a décidé de revendre à la société Vereinigte Industrie-Unternehmungen A.G. (V.I.U.) la participation de 50 % qu'il détenait dans le capital de S.K.W. Trostberg A.G., entreprise spécialisée dans la fabrication de produits pour l'agriculture (1 milliard de DM de chiffre d'affaires). Déjà co-actionnaire de S.K.W. avec Hoechst, V.I.U. en prendra ainsi le contrôle à 100 %.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	24 déc.	28 déc.
Valeurs françaises	90,1	88,9
Valeurs étrangères	133,5	133,4

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	93,4	93,5

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 29 déc. 15 3/8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	28/12	29/12
1 dollar (en yens)	222,60	221,55

NEW-YORK

Repli

L'atmosphère était à la morosité lundi à Wall Street, les trois jours de chômage n'ayant pas dissipé les craintes ressenties autour du « Big Board » à propos de la situation en Pologne et des effet de la récession sur l'économie américaine. Aussi, de nouvelles ventes ont-elles pesé sur les cours, et, à la clôture, l'indice des industrielles enregistrait un recul de 3,04 points à 870,34.

Les « Blue chips » ont mieux résisté que les autres valeurs, ce qui explique le repli modéré du « Dow », par rapport à un bilan général assez mauvais avec 926 baisses contre 546 hausses seulement.

L'activité, toutefois, a été faible et 28,32 millions de titres seulement ont changé de mains contre 23,94 millions précédemment.

On ne saurait donc tirer de grande signification du résultat de la séance, marquée derechef, notons-le, par des dégagements d'ordre fiscal. Il reste que les dernières informations ayant trait à la marche de l'économie, notamment la baisse des commandes de machines-outils en novembre (– 9,6 %), qui avec les précédentes atteint 41,2 % sur une base annuelle, ont jeté un froid. Aussi attendait-on avec impatience sur le marché la publication des derniers grands indicateurs économiques de la chambre de commerce.

VALEURS	Cours du 24 déc.	Cours du 28 déc.
Alcoa	25 5/8	25 3/4
A.T.T.	58 3/4	58 3/8
Boeing	22 3/8	22 5/8
Chase Manhattan Bank	53 1/2	53 1/4
Du Pont de Nemours	37 7/8	37 5/8
Eastman Kodak	71 1/8	71 1/2
Exxon	30 7/8	30 3/4
Ford	17 1/8	17 1/8
General Electric	58	58 7/8
General Foods	31 3/4	31 5/8
General Motors	38 1/4	38 1/4
Goodyear	18 3/4	18 3/4
I.B.M.	57	56 1/2
I.T.T.	29 1/2	29 1/2
Mobil Oil	24 5/8	24 1/2
Pfizer	51 7/8	52 1/8
Schlumberger	54 3/8	54 1/8
Texaco	33 1/2	33 3/8
U.A.L. Inc.	17 1/2	17 1/8
Union Carbide	50 1/2	50 1/2
U.S. Steel	30 5/8	30 1/4
Westinghouse	25 3/8	25 1/4
Xerox Corp.	40 7/8	41 1/8

BOURSE DE PARIS 28 DECEMBRE COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	28 80	0 732
5 %	....	4 534
3 % amort. 45-54	71	1 233
4 1/4 % 1963	97	1 158
Emp. N. Eq. 6 % 67	103 70	3 468
Emp. 7 % 1973	6950	..
Emp. 8,80 % 77	91 75	5 304
Emp. 9,80 % 78	78 10	4 564
E.D.F. 7,8 % 61	122	7 223
E.D.F. 14,5 % 80-92	94	7 651
Ch. France 3 %	212	..

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	167	....
Aciers Peugeot	84	88
Actibail	117	117
Agence Havas	328	325
A.G.F. (St Cent.)	375	390
A.G.P. Vie	2763	2780

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agr. Inc. Madag.	65 40	76 60	Bongrain S.A.	798	799	C.G.V.	115	116
Air-Industrie	16 80	....	Bon-Marché	87 60	84 10	Chambon (M.)	174	180 d
Alfred Herlicq	60 50	60 50	Borie	547	650 d	Chambourcy (M.)	625	685 d
Allobroge	378	380	Bras. Glac. Int.	500	500	Champex (Ny)	115	129 50
Alsacienne Banque	265	269	Bretagne (Fin.)	71 70	....	Chim. Gde Paroisse	70	70 30
Amrep	925	891	B. Scalb. Dup.	136 90	136 90	C.I. Maritime	286	289 90
André Roudière	141 50	128	B.S.L.	71 70	68 90	Ciments Vicat	238	240
Applic. Hydraul.	250	222 c	Cambodge	160	160	CIPEL	78 75	....
Arbel	127	125	C.A.M.E.	95	95	Citram (B)	125 10	125 o
A. Thiery-Sigrand	21 60	21	Campenon Bern.	225	225	Clause	384	393
Artois	294 50	294 50	Caout. Padang	300	....	Cl. MA (Fr.-Bail)	293	304 70
Ar. Ch. Loire	33 40	32 10	Carbone-Lorraine	46	47 90	CMM-Mar Madag.	44 90	43 10
Aussedat-Rey	24 50	24 50	Carnaud S.A.	72 90	72 90	Cochery	67 20	69 50 d
Bain C. Monaco	94 90	92	Caves Roquefort	576	570	Cofradel (Ly)	534	....
Banania	405	415	Cedis	799	800	Cogifi	128 50	128
Banque Hervet	186 50	190	C.E.G.Frig.	124 80	123	Comindus	312 20	300
Banque Hypoth. Eur.	254	254	Centen. Blanzy	499	450 c	Comiphos	131	132
Banque Nat. Paris	432	435	Centrest (Ny)	118	....	Comp. Lyon-Alem.	161	163
B.O.I.C.	29 95	29 95	Carabati	145	141	Concorde (Lr)	240	249
Banque Worms	169	168	C.F.F. Ferrailles	163 20	160	C.M.P.	29 80	17 70 o
Bénédictine	750	740	C.F.S.	520	505	Conta S.A. (Li)	21 50	....
Bernard-Moteurs	50 10	52	C.G.I.B.	14 30	9 50	Crédit (C.F.B.)	158	158
Biscuit (Génér.)	400	400	C.G.Maritime	18 20	13 o	Créd. Gén. Ind.	188	188

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Profils Tubes Est	8 80	9 15 d	Courtaulds	8 05	....	C.I.P.	592 39	565 52
Promodès	1120	1110	Dart. and Kraft	333	....	Convertimo	193 52	184 74
Prouvost ex-Lain.R.	20	20	De Beers (port.)	44	44 50	Cortexa	644 11	614 90
Providence S.A.	325	312	Dow Chemical	175 50	173	Creditner	242 81	231 80
Publicis	450	460	Dresdner Bank	370	....	Croiss. Immobil.	220 11	210 13
Raff. Souf. R.	208 50	204 90	Est-Asiatique	61	62	Drouot-France	176 78	168 76 c
Ressorts Indust.	120	126 d	Femmes d'Auj.	72	....	Drouot-Investiss.	416 71	396 86
Ricqlès-Zan	113	....	Finoutremer	150	157	Energie	197 66	188 70
Ripolin	64 90	67 40	Finsider	0 27	0 28	Epargne-Croiss.	894 28	853 73
Risla (La)	13	16 05 d	Foseco	25 50	....	Epargne-Industr.	312 71	298 53
Rochefortaise S.A.	178	175	Gén. Belgique	140 50	145	Epargne-Inter	438 10	418 23
Rochette-Cenpa	17 50	17 70	Gevaert	197	....	Epargne-Oblig.	144 27	137 73
Rosario (Fin.)	115	119 50 d	Glaxo	56 50	52 10	Epargne-Unie	527 92	503 98
Rougier et Fils	89 50	93	Goodyear	120	120	Epargne-Valeur	249 06	237 77
Roussolox S.A.	275	275	Grace and Co	291	292	Euro-Croissance	252 63	241 17
Sacer	39 50	41	Grand Metropolitan	21 60	23 50	Financière Privée	571 50	545 58
SAFAA	42 50	....	Gulf Oil Canada	110	110	Foncier Investiss.	419 31	400 30
Safic-Alcan	180	185	Hartebeest	360 10	369	France-Épargne	281 35	268 59
SAFT	315	328	Honeywell Inc.	471	....	France-Garantie	240 82	238 10
Saint-Raphaël	98	99	I. C. Industries	225	228	France-Investiss.	260 17	248 37
Salins du Midi	251 30	256	Int. Min. Chem	224	227	Fr.-Obl. (nouv.)	329 18	314 25
Santa-Fé	....	....	Johannesburg	465	....	Francic	167 81	160 20
Satam	88	88	Kubota	10	10 40	Fructidor	169 80	162 10
Savoisienne (M)	88	88	Latonia	162	....	Fructifrance	304 39	290 59
SCAC	175	175	Mannesmann	446	460	Gestion Mobilière	396 44	378 48
SCDB (Cent. B.)	88	88	Marks-Spencer	15	16	Gest. Rendement	376 60	359 52
Sellier-Leblanc	196	195	Matsushita	36 80	37 50	Gest. Sél. France	244 78	233 68
Semelle Maubeuge	99 50	99 40	Mineral-Ressourc.	50 05	....	I.M.S.I.	242 18	231 20
S.E.P. (M)	76	76	Nat. Nederlanden	292	....	Indo-Suez Valeurs	389 26	371 61
Séquanaise Banq.	295	302	Noranda	128	123 10	Interoblig.	6600 05	6300 76
Serv. Equip. Véh.	16 75	17 50	Olivetti	13 35	12 55	Intersélect France	186 26	177 81
Slim	676	676	Pakhoed Holding	100	....	Intervaleurs Indust.	282 07	269 28
Sicli	62 40	65	Petrofina Canada	840	....	Invest. St-Honoré	431 30	411 74
Sicotel	135	137	Pfizer Inc.	340	345	Laffitte-France	141 19	134 77
Sintra	430	430	Phoenix Assuranc.	30 10	....	Laffitte-Oblig.	124 81	119 15
Simvim	110	105 60	Pirelli	10	....	Laffitte-Rend.	157 91	150 75
Siph (Plant. Hévéas)	132	132	President Steyn.	206	206	Laffitte-Tokyo	496 67	474 15
Siminco	260 50	260 50	Procter Gamble	523	521	Livret portefeuille	306 78	292 87
SMAC Aciéroid	163	163 50	Ricoh Cy Ltd	19 80	20	Multi-Obligations	329 22	314 29
Société Générale	313	320	Rolinco	580	598	Multirendement	112 84	107 72
Sofal financière	375	370	Robeco	601	612	Mondial Investiss.	217 86	207 98
Soffo	125	126	Shell fr. (port.)	47	....	Natio.-Inter.	607 61	580 06
Soficomi	219	220	S.K.F. Aktiebolag	165	152	Natio.-Valeurs	368 96	352 23
S.O.F.I.P. (M)	92	....	Sperry Rand	234	233	Oblisem	121 99	116 46
Sofragi	346	369	Steel Cy of Can.	165	170	Pacifique St-Honoré	283 97	271 09
Sogepal	340	353 50 d	Stilfontein	110	110	Paribas Gestion	323 83	308 15
Soudure Autog.	109 20	113 50	Sud. Allumettes	121	....	Pierre Investiss.	282 67	269 85
Sovabail	284	282 70	Tenneco	226	225	Rothschild Expans.	484 99	463
S.P.E.G.	160	150	Thorn EMI	54 90	....	Sécur. Mobilière	316 22	301 88
Speichim	165	171	Thyssen c. 1 000	180	180	Sélec. Mobil. Div.	218 18	208 29
S.P.I.	129	127	Vaal Reefs	447	449 90	S.P.I. Privinter	170 70	162 96
Spie Batignolles	140	140	Vieille Montagne	165	170	Sélection-Rendem.	132 08	126 09
Stemi	308	307	Wagons-Lits	152	150			
			West Rand	14 75	15 35			

HORS-COTE

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
2000	4,5 % 1973	2000	1985	1980	1985
2845	C.N.E. 3 %	2875	2870	2870	2825
475	Air Liquide	479	479	478	479
350	Als. Superm.	345	341	341	348
86	A.L.S.P.I.	89 90	87 50	87 50	89
285	Eurafrance	285	288	290	282 50
620	Europe nº 1	600	601	601	613
460	Facom	465	460	460	468
150	Financial	151 50	149	148	152
121	Fives-Lille	123 50	123 50	123 50	122 50
69	Fonderie (Gén.)	68 50	68	68	68
295	Penhoet	295	296	296	300
285	Pernod-Ricard	297	292	292	292
111	Pétroles (Fse)	115	118 50	118 50	118 50
157	— (obl.)	165	163	163	159 90
29	— (certific.)	28 50	29	29	29 50
50	Pétroles B.P.	51 50	51 50	51 50	51 05
134	U.C.B.	133 60	133 50	132	133
7 50	Usinor	7 50	....	....	....
94 20	— (obl.)	94 20	....	....	....
122	U.T.A.	123	121 60	121 50	122
173	Valéo	174	175 20	175 30	178 70
240	Gen. Motors	252 80	252	253 50	252
59	Goldfields	61 50	60 80	60 80	60 10
84	Harmony	87 10	86 60	85	85
20	Hitachi	20 50	20 05	19 55	19 65
340	Hoechst Akt.	365	352	352	346

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
83	Anglo Amer. C.	86 70	87	84 50	86
540	Amgold	558	556	552	545
540	B. Ottomane	565	565	565	555
385	BASF (Akt)	395	398	398	396
326	Bayer	328 50	330 50	330 50	329
250	Buffelsfont.	264 70	262 50	257	260 50
30	Charter	31 60	31 50	31 50	31 05
346	Chase Manh.	353	351	351	352
138	Cie Pétr. Imp.	146	144	144	142
44	De Beers	44 30	45 95	45 30	45 80
745	Deutsche Bank	759	754	755	754
112	Dome Mines	114 50	115 50	113 50	113 50
161	Driefontein Ctd	171 10	171	169	169
250	Du Pont-Nem.	251 50	252 50	252 50	253
460	Eastman Kodak	472	474	475 50	471
73	East Rand	77	76 30	75	74 80
245	Ericsson	255	255	254	251
200	Exxon Corp.	204 50	204 80	204 60	202
113	Ford Motors	113	112 50	112 50	112 50
210	Free State	217	214	211	213 10
123	Gencor	124	123 90	123 80	123 90
375	Gén. Electr.	393 50	394	394	386 20
455	Norsk Hydro	465	468	468	459
895	Petrofina	690	693	698	689
315	Philip Morris	325	328 50	328 50	322 10
49	Philips	51 20	52 30	52 30	52 10
235	Pres. Brand	244 50	242 50	244	237 70
705	Quilmès	716	718	718	708
385	Randfontein	410	401	395	396
220	Royal Dutch	225	227	227	225
55	Rio Tinto Zinc	57	55 50	55 80	56 90
200	St Helena Co	220	217	213	214
360	Schlumberger	364 50	367	366	360 20
48	Shell transp.	48 30	48 30	48	47 50
575	Siemens A.G.	586	590	585	580
116	Sony	115 50	113 80	114	112 10
380	Unilever	389	392	392	....
83	Un. Min. 1/10	84	85	85	84
285	Unit. Techn.	283 20	280	280 10	280
210	West Deep	218	218	215	213 50
295	West Hold.	311	308	301 50	301 90
286	Xerox Corp.	277 50	279	275 10	275
2 67	Zambia Corp.	2 60	2 51	2 52	2 50

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 28/12	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 767	5 752	5 610	5 870
Allemagne (100 DM)	253 480	253 550	246	258
Belgique (100 F)	15 029	15 010	13	13 800
Pays-Bas (100 fl.)	230 320	230 130	225	236
Danemark (100 krd)	78 070	77 900	75 500	80 500
Norvège (100 k)	98 790	98 430	96	101
Grande-Bretagne (£ 1)	10 940	10 935	10 550	11 150
Grèce (100 drachmes)	10	10	....	....
Italie (1 000 lires)	4 766	4 763	4 600	5
Suisse (100 fr.)	318 150	318 400	310	323
Suède (100 krs)	103	103 280	100	106 500
Autriche (100 sch)	36 230	36 210	35 200	36 800
Espagne (100 pes.)	5 922	5 900	5 650	5 950
Portugal (100 esc.)	8 830	8 810	8	8
Canada ($ can 1)	4 900	4 872	4 720	4 960
Japon (100 yens)	2 625	2 594	2 500	2 630

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 28/12
Or fin (kilo en barre)	76500	75000
Or fin (en lingot)	76500	75000
Pièce française (20 fr)	709	700 10
Pièce française (10 fr)	549	540
Pièce suisse (20 fr)	610	616
Pièce latine (20 fr)	565	565
Souverain	681	670
Pièce de 20 dollars	3100	3020
Pièce de 10 dollars	1600	1600
Pièce de 5 dollars	825	.....
Pièce de 50 pesos	3485	3470
Pièce de 10 florins	585	585

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

La Suisse va supprimer la taxe sur les achats d'or

Le gouvernement suisse a décidé de supprimer à compter du 1er janvier prochain la taxe de 5,6 % qui frappait depuis le début de l'année 1980 les achats d'or et d'autres métaux précieux.

Selon un porte-parole du ministère des finances, cette mesure vise à dissuader les opérateurs de délaisser Zurich au bénéfice d'autres marchés internationaux, notamment le futur marché à terme qui doit prochainement s'ouvrier à Tokyo. Un marché des pièces d'or doit également voir le jour à New-York le 7 janvier -982.

Dénommé American Gold Coin Exchange, il devrait traiter les quatre pièces d'or les plus populaires aux Etats-Unis, à savoir la pièce d'or canadienne (la feuille d'érable), la pièce autrichienne de 100 couronnes, le kruggerand sud-africain et la pièce mexicaine de 50 pesos. C'est pour faire face à cette concurrence qu'a été décidée la suppression de la taxe à laquelle échappaient, au demeurant, de nombreux acheteurs qui, regroupés en « compte collectif », bénéficiaient alors de l'exonération d'impôts sur cette catégorie de comptes.

Rappelons au passage que la législation française prévoit également une taxe de 6 % frappant les seules ventes d'or et de métaux précieux dans le cadre de l'imposition sur les plus-values.

LE PREMIER « BÉBÉ-ÉPROUVETTE » AMÉRICAIN A VU LE JOUR

Norfolk (Virginie) (*A.F.P.*). — Le porte-parole de l'Eastearn Virginia Medical School de Norfolk (Virginie) a annoncé la naissance par césarienne, le 27 décembre, d'une petite fille de 3,6 kilogrammes conçue selon la technique de fécondation *in vitro* (« bébé-éprouvette »). C'est la première fois qu'un bébé conçu de cette manière voit le jour sur le continent américain. La clinique de Norfolk avait commencé à expérimenter ce procédé en février 1980.

[Depuis le 25 juillet 1978 et la naissance à Oldham (Angleterre) de Louise Brown, une dizaine de grossesses consécutives à une fécondation « in vitro » ont pu être menées à leur terme. Cette technique, relativement simple dans son principe (prélèvement d'un ovule, réimplantation de l'œuf obtenu dans l'utérus maternel), permet de vaincre certaines formes de stérilité.

Elle reste néanmoins difficile à maîtriser.

Les « bébés-éprouvette » avaient suscité au départ un vif intérêt et soulevé plusieurs polémiques. Trois ans plus tard, le sujet s'est banalisé. Si la Grande-Bretagne et l'Australie ont obtenu le plus grand nombre de succès, de très nombreuses équipes dans différents pays travaillent sur ce sujet, dont certaines en France. Ces travaux s'inscrivent dans le contexte plus général de la maîtrise des phénomènes de fécondation et des premiers stades de la différenciation cellulaire.]

LA VENTE DU « BERRY RÉPUBLICAIN » A « LA MONTAGNE » SERAIT IMMINENTE

L'annonce du rachat du *Berry républicain* par le quotidien régional *la Montagne* devait avoir lieu mardi 29 décembre au cours d'une réunion extraordinaire du comité d'entreprise du *Berry républicain*, à laquelle participeraient M. Robert Hersant, président-directeur général et directeur de la publication et deux représentants de la direction de *la Montagne*, MM. Simmons et Bonjean.

Il semble que la grève menée depuis samedi dernier par le personnel du *Berry républicain* ait incité M. Robert Hersant à accélérer le processus de vente, dont l'éventualité et le secret qui l'entourait avaient entraîné le conflit.

D'autre part, dans le cadre de ce protocole signé entre *la Montagne* et M. Hersant, ce dernier pourrait abandonner ses éditions limousines de *Centre-Presse*, étant entendu que le groupe Centre-France, auquel appartient *la Montagne*, s'engagerait à reprendre les journalistes de *Centre-Presse* travaillant dans cette région. (*Le Monde* daté des 24, 25 et 27-28 décembre.)

L'écrivain yougoslave Miroslav Karleja est mort

Un des écrivains les plus importants des lettres yougoslaves entre les deux guerres, Miroslav Karleja, est mort, à Zagreb, ce mardi 29 décembre, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Un non-conformiste

Romancier, poète, essayiste, encyclopédiste, Miroslav Karleja (1), né à Zagreb en 1893, s'est imposé sur la scène littéraire croate au moment où prenait fin la première guerre mondiale à laquelle il avait pris part. Tout jeune, il avait assisté à la désagrégation de l'empire austro-hongrois, dont la Croatie faisait partie. Il ne cessera d'explorer — avec la délectation vengeresse d'un admirateur de Nietzsche et de Strindberg — les racines et les rameaux de ce qu'il nommait la « *bêtise humaine* », les difficultés de l'« être au monde », « *une atmosphère hybride à travers le brouillard de laquelle le poète cherche son âme* ».

Ces mots de Jean Cassou caractérisent bien l'atmosphère que l'on retrouve dans les meilleures œuvres de Karleja. *Le Retour de Philippe Latinovitcz* (2), écrit en 1932, a pour héros un intellectuel « *décadent* » qui se sent englué, bien avant Roquentin, dans l'opacité nauséabonde de l'existence. Sartre fut lui-même surpris par la ressemblance de son héros avec celui de Karleja. Son cycle dramatique, *les Glembay*, projette, à travers une famille, la sombre décadence de la haute bourgeoisie croate ; *les Ballades de Petritsa Kerempuh*, son chef-d'œuvre poétique écrit en dialecte kaykavien, évoquent l'histoire de la paysannerie croate dans des tonalités « *brumeuses* » à peine éclaircies, çà et là, par un humour grinçant. Ses nombreuses nouvelles baignent, elles aussi, dans une clarté voilée, qui suggère une décomposition putride ; enfin, son tout dernier ouvrage — le roman-fleuve *Drapeaux* — remonte à l'époque même de la dégradation qui sape les derniers fondements de l'empire autrichien...

L'inspiration est toute voisine dans le célèbre roman *Banquet en Blithuanie*, qui démonte, sous forme d'une parodie à la Swift, les rouages du totalitarisme dans un pays imaginaire d'Europe centrale à la veille de l'expansion fasciste.

Ecrivain d'une énergie prodigieuse (ses œuvres complètes comptent plus de quarante volumes, Karleja a exercé sur « l'intelligentsia » yougoslave une influence incomparable. Immédiatement après la première guerre mondiale, le jeune écrivain professe avec fougue son léninisme. Il fit, en 1925, « *une excursion en U.R.S.S.* » qui lui permit de connaître de près la vie russe ainsi que les jeunes lettres soviétiques.

Vers la fin des années 30, il s'en prit aux conceptions simplistes et utilitaristes de l'art dit « *social* », sans crainte de s'attirer les qualifications habituelles de « *décadent* » ou de « *petit-bourgeois* »... A la veille de la dernière guerre, il se tut. Pendant l'occupation, ce silence devint, naturellement, complet. A la libération, il ne publia d'abord que quelques textes critiques qui avaient peu de rapport avec l'actualité, marquant ainsi sa désapprobation de l'esthétique jdanoviene qu'on s'employait à imposer aux lettres yougoslaves.

Après la rupture du P.C. yougoslave avec le Kominform stalinisé, son intervention au Congrès des écrivains yougoslaves, tenu en 1952 à Ljubljana, eut un retentissement sans précédent : s'en prenant au dogmatisme esthétique de Jdanov et de ses adeptes, à ce qu'il appela « *le caligulisme esthétique* », il fit table rase des recettes du « *réalisme socialiste* », conçu « *sous la forme fanatique et unilatérale de l'esprit de parti* », et encouragea sans équivoque « *la simultanéité des styles* » ainsi que « *la vraie liberté de la création artistique* ».

La publication de cette intervention frappa beaucoup d'écrivains, surtout parmi les jeunes, et marqua un tournant décisif dans l'évolution des lettres yougoslaves d'après guerre.

Son fulgurant passé d'idéologue et d'artiste, ses mérites incontestables et incontestés, ses prises de position justifiées par l'histoire auraient pu le rendre prisonnier de sa propre image. La lucidité de son esprit critique, constamment en éveil, avait su le garder de devenir une institution. Il restait un classique vivant que l'on n'avait pas cessé d'écouter et qui n'avait pas cessé de surprendre.

PREDRAG MATVEJEVIĆ.

(1) Le nom de Karleja est transcrit de trois façons dans les éditions françaises de ses livres : Karléja, Krléja et, selon l'orthographe yougoslave, Krleza.

(2) Calmann-Levy, 1957.

OUVRAGES TRADUITS EN FRANÇAIS

L'œuvre de Karleja n'a été traduite en français qu'après la deuxième guerre mondiale. « Le Monde des livres » lui a consacré une double page dans son numéro daté 30-31 mai 1971.

L'Enterrement à Théresienbourg, nouvelles traduites par A. Polanchak, préface de Léon-Pierre Quint. Editions de Minuit, 1957.

Le Retour de Philippe Latinovicz, roman traduit par M. Djordjevitch et Clara Malraux. Editions Calmann-Lévy, 1957.

Banquet en Blithuanie, roman traduit par Mauricette Beguitch. Editions Calmann-Lévy, 1964.

Je ne joue plus, roman traduit par Janine Matillon. Editions du Seuil, 1970.

Mars, dieu croate, nouvelles. Editions Calmann-Lévy, 1971.

Sermon sur les âneries politiques, essais. Editions de l'Herne.

Les Temps modernes et les Lettres nouvelles ont publié un certain nombre de ses textes, notamment *les Ballades de Petritza Kerempuh* (Lettres nouvelles, septembre 1970).

NOUVELLES BRÈVES

● *L'Association nationale d'action pour la fidélité au général de Gaulle*, que préside M. Pierre Lefranc, invite ses délégués à « *élargir le cercle* » en conviant à les rejoindre « *tous ceux qui placent l'intérêt de la France au-dessus des préoccupations partisanes* ». Elle estime que « *le moment est venu* » pour « *les gaullistes de conviction* [de] *se rassembler pour être en mesure de faire entendre leurs voix lorsque viendra le jour du choix entre le marxisme et la liberté* ».

● *M. René Pleven*, ancien président du conseil, estime que « *l'année politique va se clore sur une France dont les divisions intérieures ne se sont pas atténuées depuis les élections de juin* ». « *Ni le respect ni la tolérance réciproque*, écrit-il dans *le Petit Bleu des Côtes-du-Nord*, *n'ont été en hausse au cours de cette difficile année, où l'on a vu de plus en plus, dans le choix de la plupart des fonctionnaires de quelque influence, le critère de l'appartenance à l'un des deux partis au pouvoir prévaloir sur celui de la compétence et de la loyauté au service public.* »

● *Mme Huguette Bouchardeau*, secrétaire nationale du P.S.U., a déclaré, lundi 28 décembre, qu'elle n'a « *aucune opposition de principe à collaborer au pouvoir* », bien que « *dans l'immédiat ce ne soit pas la question* ». « *C'est le rôle d'un parti politique de prendre sa part du pouvoir comme sa part de luttes à la base* », a souligné Mme Bouchardeau, qui était l'invitée du journal d'Antenne 2.

La responsable du P.S.U. a indiqué que son parti s'est prononcé pour « *un soutien critique au gouvernement* » et souhaite « *apporter sa pierre à ce qui se fait* ». Le P.S.U. espère notamment agir en faveur des droits des travailleurs et « *obtenir une réduction des injustices à l'égard des femmes* ».

● *Le conseil général de l'Orne* a voté une subvention de 15 000 F à l'association ornaise France-Pologne, qui organise une collecte pour l'achat de médicaments et de vivres destinés à un hôpital polonais pour enfants. D'autre part, dimanche 27 décembre, à l'appel du R.P.R. de l'Orne, trois cents personnes se sont rassemblées au mémorial de Coudehard (Orne), rappelant la participation des soldats polonais aux combats qui ont mis fin à la bataille de Normandie. Mgr Henri Derouet, évêque de Sées, parlant de la Pologne, a déclaré, dans son message de Noël : « *En elle se vit le destin de l'humanité. Si la Pologne bascule dans la nuit, c'est notre pays qui commence à y entrer.* »

D'autre par tla section socialiste de Laleu (Orne) demande au gouvernement de « *quitter la conférence de Madrid, de dénoncer immédiatement les accords d'Helsinki et de supprimer le commerce avec l'U.R.S. et ses satellists* ».

● *M. Robert Boury nommé directeur de cabinet à la direction de la police.* — M. Gaston Defferre a nommé M. Robert Boury directeur du cabinet du directeur général de la police nationale, M. Bernard Couzier. M. Boury remplace à ce poste M. Arsène Lux, nommé chef de service à la direction du S.D.E.C.E. (Service de documentation extérieure et de contre- espionnage).

[Né en 1923 à Nice, M. Boury est déporté à Dachau de 1943 à 1945 pour faits de résistance. A la libération, il est commissaire de police à Marseille, avant d'être nommé à la direction centrale de la P.J. à Paris, en 1948. De 1964 à 1968, il est conseiller technique pour les problèmes de police du gouvernement libanais, à Beyrouth. En 1968, il est directeur du cabinet du directeur de la réglementation au ministère de l'intérieur. Depuis le 1er avril 1977, M. Boury, qui est inspecteur général, était conseiller technique à la direction générale de la police.]

● *M. François Bordry* assurera à partir du 13 janvier 1982, la direction du bureau d'information de l'Assemblée européenne à Paris, en remplacement de M. Jean Feidt, nommé directeur des services de la traduction, à Luxembourg. M. Bordry était depuis 1979 conseiller de presse de Mme Simone Veil, président de l'Assemblée européenne.

● *Après l'annexion du Golan*, l'Association de solidarité franco-arabe (1) demande que la France s'associe à toutes les sanctions qui pourraient être prises à l'encontre d'Israël, si celui-ci ne devait pas revenir sur une décision contraire aux lois internationales et aux conventions de Genève et de La Haye. L'association rappelle qu'aucune solution pacifique au Poche-Orient ne peut être envisagée, sans une évacuation totale des territoires arabes occupés, y compris Jérusalem, prélude indispensable à l'édification d'un Etat palestinien indépendant, principes auxquels la France devrait proclamer son attachement.

(1) 12 et 14, rue Augereau, 75007 Paris. Tél. 55-27-52 et 705-81-45.

● *Le ministre du plan irakien*, M. Taha Ibrahim Al Abdallah, a été relevé de ses fonctions par un décret présidentiel promulgué, le lundi 28 décembre, par le président Saddam Hussein. M. Thamer Razzouki, ministre des finances, assurera l'intérim du ministre du plan. — (*A.F.P.*)

● *La rencontre européenne animée par la communauté œcuménique de Taizé* réunit à Londres, du 28 décembre au 1er janvier, vingt mille jeunes de nombreux pays d'Europe, dont cinq mille Espagnols et six cents Yougoslaves. A leur intention, le prieur de Taizé a écrit une lettre de Varsovie, datée du 8 décembre.

Le numéro du « Monde » daté 29 décembre 1981 a été tiré à 543 777 exemplaires.

A B C D E F G